

Parcours d'accueil pour primo-arrivants

Rapport annuel du CRAcs

Décembre 2021

**Centre Régional d'Appui en cohésion
sociale (CRAcs) – Centre Bruxellois
d'Action Interculturelle (CBAI)**

Avant-propos

Deux rapports distincts, mais articulés

Le CRAcs est chargé de trois missions principales relatives au décret instituant le parcours d'accueil pour primo-arrivants : une mission d'évaluation à destination du Collège de la Cocof, une mission d'appui aux acteurs du secteur, et une mission de recherche.

Si les dispositions légales distinguent ces trois aspects de missions du CRAcs, force est de constater que, dans les faits, nos missions s'articulent les unes aux autres.

Ce rapport n'échappe pas à ce constat. En réalité, ce présent document regroupe deux rapports distincts, mais articulés. Plusieurs événements récents vont impliquer une transformation importante de la politique d'accueil de la COCOF. Nous avons considéré que la lecture de l'étude d'impact devait pouvoir être faite au prisme de ce contexte. C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger un rapport supplémentaire, pensé comme connexe à l'étude d'impact. Sa lecture n'est pas indispensable pour aborder l'étude d'impact. Elle est toutefois très vivement recommandée pour quiconque n'est pas tout à fait familier du contexte institutionnel et politique du parcours d'accueil de la COCOF.

Le premier rapport dresse donc un bilan du contexte et de l'actualité de la politique d'accueil et d'intégration en région bruxelloise. Plus précisément, il s'intéresse à l'articulation entre l'accès à la nationalité et l'obligation du suivi du parcours d'accueil. Mais ce rapport est, tout comme le deuxième, à la croisée de l'appui et de la recherche, car il permet d'éclairer les acteurs sur certains changements récents dans le paysage politique, juridique et institutionnel bruxellois d'une part, et offre une analyse fine de la façon dont ces changements impactent la mise en œuvre du parcours d'accueil d'autre part.

Le deuxième rapport relatif à l'impact du parcours d'accueil est un rapport de recherche qui offre, entre autres, des connaissances nouvelles sur la situation *actuelle* des personnes primo-arrivantes ayant suivi le parcours d'accueil, leur perception de la qualité et l'utilité du dispositif ou encore leurs propositions d'amélioration de l'offre proposée. Aussi, ce rapport constitue un outil d'appui, car il contribue à satisfaire un besoin d'information exprimé par les différents acteurs du dispositif, que ce soit les pouvoirs publics ou la société civile, à savoir l'impact du parcours d'accueil sur le parcours de vie du public. Enfin, ce rapport est un outil d'évaluation puisqu'il permet de poser un jugement normatif sur les effets perceptibles du parcours d'accueil et de voir dans quelle mesure les objectifs visés par le dispositif sont rencontrés.

Ce rapport de recherche doit également être pensé comme le premier volet d'une recherche de longue haleine sur l'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles. Il est destiné à être complété en 2022 par une recherche basée sur des méthodologies qualitatives.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos..... | 2 |
| Rapport I : Contexte et actualité de la politique d'accueil et d'intégration en Région Bruxelles-Capitale | 11 |
| 1. Le parcours d'accueil : un dispositif politique utilisé par d'autres dispositifs | 13 |
| 1.1. Titre de séjour | 13 |
| 1.2. CPAS et PIIS | 14 |
| 1.3. Nationalité..... | 15 |
| 1.4. Obligation COCOM | 16 |
| 2. L'obligation COCOM | 18 |
| 2.1. Accord de coopération et ordonnance..... | 18 |
| 2.2. Les conséquences de l'obligation sur la mise en œuvre du parcours | 19 |
| 2.3. Les réponses apportées : l'arrêté modifiant de 2021..... | 21 |
| 3. La réforme du code de nationalité 2018 | 26 |
| 3.1. Qu'est-ce qui change ?..... | 26 |
| 3.2. Les implications pour la COCOF : un public exclu ? | 27 |
| 3.3. Recours de la CCF et décision de la CC..... | 28 |
| 4. Les effets croisés de ces deux dispositifs sur le parcours d'accueil | 32 |
| 4.1. Le risque d'un parcours francophone sous compétitif..... | 32 |
| 4.2. Les solutions envisagées par la COCOF | 34 |
| 5. Conclusion..... | 37 |
| Rapport II : L'impact du parcours d'accueil sur les personnes primo-arrivantes..... | 39 |
| 1. Introduction..... | 39 |
| 1.1. Cadre logique | 40 |
| 1.2. Revue des évaluations de politiques d'intégration au sein des pays de l'OCDE .. | 43 |
| 1.3. Logique d'action du dispositif, niveaux d'impact évaluables..... | 46 |
| 1.4. Méthodologie | 54 |
| 1.4.1. Source de données..... | 55 |
| 1.4.2. Méthodes d'analyse..... | 59 |
| 1.4.3. Les limites de l'étude..... | 61 |
| 1.5. Plan du rapport..... | 63 |
| 2. Résultats de l'évaluation | 64 |

| | | |
|--------|---|-----|
| 2.1. | Qualité de vie | 64 |
| 2.1.1. | Auto-évaluation de la qualité de vie | 66 |
| 2.1.2. | L'impact du suivi du parcours d'accueil sur la qualité de vie | 72 |
| 2.1.3. | En conclusion..... | 76 |
| 2.2. | L'insertion socioprofessionnelle des personnes primo-arrivantes : quel est l'impact du parcours d'accueil ? | 79 |
| 2.2.1. | Caractéristiques de l'emploi..... | 80 |
| 2.2.2. | Les déterminants de l'emploi des personnes primo-arrivantes | 85 |
| 2.2.3. | Les formations suivies après le parcours d'accueil..... | 91 |
| 2.2.4. | En conclusion..... | 93 |
| 2.3. | Impact du parcours d'accueil sur l'obtention de la nationalité..... | 95 |
| 2.3.1. | Qui a obtenu la nationalité ? | 95 |
| 2.3.2. | Les déterminants de l'obtention de la nationalité..... | 97 |
| 2.3.3. | L'aide du parcours d'accueil dans les démarches pour obtenir la nationalité 101 | |
| 2.3.4. | En conclusion..... | 101 |
| 2.4. | Vers une amélioration de la maîtrise du français | 103 |
| 2.4.1. | Maîtrise du français : au moment de l'inscription <i>versus</i> au moment de l'enquête..... | 103 |
| 2.4.2. | Fréquence de l'usage du français et son évolution | 105 |
| 2.4.3. | La formation linguistique dans et hors parcours d'accueil | 106 |
| 2.4.4. | Les déterminants de l'amélioration du français..... | 107 |
| 2.4.5. | En conclusion..... | 110 |
| 3. | Satisfaction, utilité perçue et pistes d'amélioration..... | 111 |
| 3.1. | Vue d'ensemble..... | 111 |
| 3.1.1. | Qualité..... | 111 |
| 3.1.2. | Utilité, efficacité..... | 112 |
| 3.1.3. | Les pistes d'amélioration. | 113 |
| 3.2. | Les formations linguistiques du point de vue des primo-arrivant.es | 114 |
| 3.3. | L'accompagnement individuel du point de vue des primo-arrivant.es..... | 116 |
| 3.4. | Logement et insertion socioprofessionnelle : deux lacunes du parcours d'accueil selon les personnes primo-arrivantes..... | 119 |
| 3.4.1. | Logement..... | 119 |

| | | |
|--------|--------------------------------------|-----|
| 3.4.2. | Insertion socioprofessionnelle | 120 |
| 3.5. | En conclusion..... | 121 |
| 4. | Conclusion et recommandations..... | 123 |
| 4.1. | Conclusion..... | 123 |
| 4.2. | Des questions en suspens..... | 129 |
| 4.3. | Recommandations..... | 130 |
| 5. | Bibliographie..... | 135 |
| 6. | Annexe | 138 |

Liste des tableaux

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Répartition de la population initialement sélectionnée selon les raisons de non-participation à l'enquête d'impact | 57 |
| Tableau 2 : Répartition de la population initialement sélectionnée et de la population interrogée selon certaines caractéristiques individuelles et relatives au parcours d'accueil | 58 |
| Tableau 3 : Analyses bivariées des moyens financiers des personnes interrogées | 69 |
| Tableau 4 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation socioprofessionnelle et financière au moment de l'inscription (antérieure) et au moment de l'enquête (actuelle)..... | 73 |
| Tableau 5 : Répartition de la situation socioprofessionnelle et financière au moment de l'enquête selon le sexe | 81 |
| Tableau 6 : Analyses bivariées de l'obtention de la nationalité | 96 |
| Tableau 7 : Répartition des personnes interrogées selon leur maîtrise du français au moment de l'inscription et au moment de l'enquête..... | 104 |
| Tableau 8 : Évaluation de la qualité des formations linguistiques selon l'évaluation faite de leur efficacité..... | 114 |
| Tableau 9 : Proposition d'amélioration de l'apprentissage du français selon le fait d'avoir suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours..... | 116 |
| Tableau 10 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation du lieu de vie et le niveau du diplôme (%) | 138 |
| Tableau 11 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation du lieu de vie et la situation familiale (%)..... | 138 |
| Tableau 12 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation socioprofessionnelle actuelle et le sexe (%) | 138 |
| Tableau 13 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation socioprofessionnelle antérieure et le sexe (%) | 138 |
| Tableau 14 : Répartition des personnes interrogées selon leur satisfaction de la situation socioprofessionnelle et leur situation actuelle (%) | 139 |
| Tableau 15 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement antérieur et actuelle (logement adapté ou non) (%)..... | 139 |
| Tableau 16 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement actuelle (logement adapté ou non) et la situation familiale (%)..... | 139 |
| Tableau 17 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement actuelle (logement adapté ou non) et le niveau de diplôme (%) | 139 |
| Tableau 18 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement actuelle (logement adapté ou non) et le soutien de l'entourage (%) | 139 |
| Tableau 19 : Risques relatifs (odds ratio) d'évaluer positivement les moyens financiers..... | 140 |
| Tableau 20 : Analyses bivariées de l'emploi (%)..... | 140 |
| Tableau 21 : Risques relatifs d'être en emploi (Odds Ratio)..... | 141 |
| Tableau 22 : Risques relatifs de suivre une ou plusieurs formations après le parcours d'accueil (Odds Ratio)..... | 142 |
| Tableau 23 : Risques relatifs (Odds Ratio) d'obtenir la nationalité. (modèle 1)..... | 143 |
| Tableau 24 : Risques relatifs (Odds ratio) d'obtenir la nationalité. (modèle 2)..... | 144 |

| | |
|--|------------|
| <i>Tableau 25 : Répartition des personnes interrogées selon la langue la plus souvent parlée à la maison.....</i> | <i>145</i> |
| <i>Tableau 26 : Analyses bivariées de l'amélioration de la maîtrise du français (%)</i> | <i>146</i> |
| <i>Tableau 27 : Risques relatifs de l'amélioration de la maîtrise du français</i> | <i>147</i> |
| <i>Tableau 28 : Répartition des personnes interrogées selon leur autonomie dans les démarches et la compréhension des institutions belges (%)</i> | <i>148</i> |
| <i>Tableau 29 : Répartition des personnes interrogées selon leur compréhension des institutions belges et le suivi d'une formation linguistique.....</i> | <i>148</i> |
| <i>Tableau 30 : Répartition des personnes interrogées selon leur autonomie dans les démarches et le suivi d'une formation linguistique</i> | <i>148</i> |
| <i>Tableau 31 : Attribution d'un impact du parcours sur le logement selon le suivi d'un accompagnement relatif au logement</i> | <i>148</i> |

Liste des figures

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Le cadre d'évaluation du CRAcs..... | 43 |
| Figure 2 : Le parcours d'accueil et ses composantes..... | 50 |
| Figure 3 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation subjective de la qualité de vie | 66 |
| Figure 4 : Risques relatifs d'une évaluation positive des moyens financiers..... | 71 |
| Figure 5 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation financière et professionnelle au moment de l'inscription au parcours (antérieure) et au moment de l'enquête (actuelle)..... | 72 |
| Figure 6 : Répartition des personnes interrogées selon qu'elles aient déclaré un logement adapté (ou non) au moment de l'inscription et au moment de l'enquête | 74 |
| Figure 7 : Répartition des personnes interrogées selon l'évaluation de leur qualité de vie, situation financière et professionnelle et logement..... | 77 |
| Figure 8 : Répartition des personnes en emploi selon le statut d'activité au moment de l'enquête | 81 |
| Figure 10 : Répartition des personnes salariées selon le type de contrat au moment de l'enquête..... | 82 |
| Figure 10 bis : Répartition des personnes en emploi selon la satisfaction relative à leur situation professionnelle et financière..... | 82 |
| Figure 11 : Répartition des personnes primo-arrivantes selon la correspondance (ou non) de leur niveau d'étude et qualification avec l'emploi occupé | 84 |
| Figure 12 : Répartition des personnes avec un diplôme du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur selon l'obtention d'une équivalence | 85 |
| Figure 13 : Répartition des personnes interrogées selon le niveau de diplôme et le sexe | 85 |
| Figure 14: Risques relatifs d'être en emploi (Odds Ratio)..... | 88 |
| Figure 15 : Répartition des personnes en emploi selon l'impact perçu du parcours sur leur situation professionnelle et financière..... | 90 |
| Figure 17 : Répartition des personnes primo-arrivantes selon le nombre de formations suivies après le parcours d'accueil..... | 91 |
| Figure 17 bis : Répartition des personnes primo-arrivantes selon le type de formation(s) suivies | 91 |
| Figure 18 : Répartition des personnes ayant suivi des formations post-parcours selon l'impact perçu du parcours sur leur motivation à suivre une formation | 93 |
| Figure 19 : Répartition des personnes interrogées selon la réalisation de démarches (et leur issue) pour l'obtention de la nationalité belge..... | 96 |
| Figure 20 : Odds ratio d'obtenir la nationalité belge – modèle 1 | 98 |
| Figure 21 : Odds ratio d'obtenir la nationalité - modèle 2..... | 99 |
| Figure 22 : Répartitions des personnes interrogées selon leur évaluation de l'impact du parcours dans l'obtention de la nationalité..... | 101 |
| Figure 23 : Répartition des personnes interrogées selon leur niveau de maîtrise du français au moment de l'inscription et au moment de l'enquête..... | 104 |
| Figure 24 : Répartition des personnes interrogées selon la fréquence d'usage du français et son évolution entre le moment d'inscription au parcours et le moment de l'enquête | 106 |
| Figure 25 : Répartition des personnes interrogées selon les formations linguistiques suivies en Belgique avant, pendant et après le parcours d'accueil | 106 |
| Figure 26 : Risques relatifs de l'amélioration de la maîtrise du français..... | 109 |

| | |
|---|------------|
| <i>Figure 27 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation de la qualité du parcours et de ses composantes</i> | <i>112</i> |
| <i>Figure 28 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation de l'utilité du parcours et certaines de ces composantes</i> | <i>112</i> |
| <i>Figure 29: Répartition des personnes interrogées selon la réponse apportée à leur(s) besoin(s) par l'accompagnement social</i> | <i>113</i> |
| <i>Figure 30: Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation de l'efficacité des formations linguistiques.....</i> | <i>113</i> |
| <i>Figure 31: Les pistes d'amélioration dans l'accueil et l'accompagnement des personnes primo-arrivantes du point de vue des personnes interrogées</i> | <i>114</i> |
| <i>Figure 32 : Répartition de la population interrogée selon le besoin en accompagnement social</i> | <i>116</i> |
| <i>Figure 34: Répartition de la population interrogée selon le fait de recommander le parcours à un proche</i> | <i>122</i> |

Remerciements :

Nous tenons à remercier en premier lieu les 500 personnes *primo-arrivantes* qui ont participé à notre enquête, pour leur temps, leur enthousiasme et leur témoignage précieux. Sans elles, cette étude n'aurait pu être réalisée. Nous tenons également à remercier le comité d'accompagnement de l'enquête pour sa réactivité, son implication et ses précieux retours tout au long de cette recherche, ainsi que les bureaux d'accueil qui ont contribué étroitement à la réalisation de l'enquête. Nous remercions aussi les chercheurs du milieu académique, Chloé Ange, Morgane Giladi, Antoine Roblain et Jérôme Pieters, pour leur appui méthodologique et les échanges qui ont alimenté notre réflexion lors de la construction du questionnaire d'enquête. Enfin, nous tenons à remercier l'Administration de la Commission communautaire française d'avoir financé la collecte des données.

Rapport I : Contexte et actualité de la politique d'accueil et d'intégration en Région Bruxelles-Capitale

Accès à la nationalité et obligation de suivi d'un parcours d'accueil

Le parcours d'accueil francophone pour primo-arrivants à Bruxelles, mis sur pied par la COCOF, dispose d'une existence légale depuis 2013 et d'une existence effective depuis 2015. Sa création résulte de la conjonction de plusieurs facteurs tels que des recommandations européennes allant en ce sens, mais aussi la mise à l'agenda politique de la question de « l'intégration » des personnes migrantes en Belgique. Le moins qu'on puisse dire à ce sujet, c'est que le parcours d'accueil bruxellois est un dispositif autour duquel se nouent et se sont noués de nombreux enjeux politiques ; et ce, bien avant sa création. Aujourd'hui encore, le parcours d'accueil est souvent instrumentalisé de façons fort divergentes dans les débats politiques relatifs à l'immigration.

On pourrait être tenté de faire un parallèle entre la manière dont le parcours d'accueil est instrumentalisé dans les discours politiques tous bords confondus et la façon dont ce même parcours d'accueil est mobilisé par d'autres dispositifs politiques.

Car c'est bien une des particularités de cette politique publique, que d'être utilisée par d'autres dispositifs émanant d'autres niveaux de pouvoir et d'autres entités. Pour en citer quelques-uns : l'accès à la nationalité, le droit de séjour ou encore le revenu d'intégration sociale.

Plusieurs changements récents dans le contexte de la politique migratoire belge ont bien mis en évidence cette interdépendance du parcours d'accueil avec d'autres dispositifs politiques. Inversement, cette interdépendance nous donne une clé pour comprendre la façon dont ces changements de contexte influencent ou vont influencer l'offre et la mise en œuvre du parcours d'accueil francophone.

Le présent rapport entend éclairer certains changements récents dans le paysage politique, juridique et institutionnel bruxellois. Plus encore, il s'agit ici d'analyser la façon dont ces changements ont un impact sur la mise en œuvre du parcours d'accueil pour primo-arrivants. Ainsi, ce rapport s'insère dans les missions dévolues au CRAcs, et notamment la rédaction d'un rapport de recherche biennal qui consiste en « *une analyse consacrée à des éléments de contexte de nature sociale, institutionnelle et politique ayant trait au phénomène migratoire observé en Région de Bruxelles-Capitale.* »¹

Deux changements récents dans des dispositifs politiques vont particulièrement attirer notre attention dans ce rapport : la réforme du code de la nationalité de 2018, décidée au niveau fédéral

¹ Article 7 de l'arrêté 2016/584 du collège de la COCOF précisant les nouvelles missions confiées au CRAcs en exécution du décret de la COCOF du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en région Bruxelles-Capitale.

et la mise en place de l'obligation pour les personnes primo-arrivantes à Bruxelles de suivre un parcours d'accueil/*inburgering*, décidée au niveau COCOM. Ce rapport propose d'étudier les effets croisés de ces deux dispositifs sur le parcours d'accueil de la COCOF.

Le présent rapport est organisé en quatre parties. La première partie consiste en un exposé synthétique des différents dispositifs qui sont liés ou qui se réfèrent au parcours d'accueil : le titre de séjour, le RIS, la nationalité, l'obligation COCOM, mais aussi l'offre de Cohésion Sociale de la COCOF. La deuxième partie doit permettre d'explorer plus en détail la question de la mise en œuvre de l'obligation COCOM, qui a engendré l'adoption très récente d'un arrêté modifiant et la révision de l'offre au niveau du parcours d'accueil COCOF. La troisième partie est une description de la façon dont le changement du code de la nationalité survenu en 2018 impacte directement et indirectement le parcours d'accueil de la COCOF. La quatrième partie propose une analyse de la façon dont les deux changements susmentionnés produisent des effets croisés sur le parcours d'accueil COCOF et les solutions qui sont actuellement explorées par la COCOF.

1. Le parcours d'accueil : un dispositif politique utilisé par d'autres dispositifs

Le parcours d'accueil de la COCOF n'est pas un dispositif évoluant de façon « insulaire ». Il est lié à d'autres dispositifs de diverses façons. Le lien le plus fréquent est un lien qu'on pourrait qualifier d'instrumentalisation : plusieurs dispositifs se réfèrent au parcours d'accueil, notamment comme condition à remplir par des personnes primo-arrivantes pour maintenir ou obtenir des droits. Cette instrumentalisation pose question à deux égards au moins. D'une part, elle produit sur le parcours d'accueil des injonctions qui peuvent être éloignées, voire opposées, aux objectifs initiaux du parcours d'accueil COCOF. D'autre part, elle engendre des conséquences très concrètes sur la pratique des travailleurs des bureaux d'accueil et des formateurs linguistiques qui opérationnalisent le parcours d'accueil. Dans cette partie nous allons faire une synthèse de la façon dont le parcours d'accueil est lié à d'autres dispositifs.

1.1. Titre de séjour

La loi du 24 novembre 2016, adoptée au niveau fédéral et entrée en vigueur en janvier 2017 a changé les conditions d'octroi et de renouvellement du titre de séjour des personnes étrangères, telles qu'elles étaient définies jusqu'alors dans la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Pour le résumer simplement, la loi du 24 novembre 2016 prévoit que le renouvellement et le maintien du titre de séjour dépendent des « efforts d'intégration » dont font preuve les personnes étrangères.

L'article 4 de la loi du 24 novembre prévoit ceci :

« L'étranger qui introduit une demande afin d'être autorisé ou admis à séjourner dans le Royaume au-delà du terme fixé à l'article 6, est informé du fait que ses efforts d'intégration seront contrôlés et signe une déclaration par laquelle il indique comprendre les valeurs et les normes fondamentales de la société et qu'il agira en conformité avec celles-ci. »²

Cette mesure ne s'applique cependant pas aux personnes bénéficiant d'un titre de séjour de réfugié.e ou de protection subsidiaire, aux personnes en regroupement familial avec une personne réfugiée ou protection subsidiaire, ainsi qu'aux ressortissant.es de l'UE.

Concrètement, à Bruxelles ces contrôles reviennent à l'office des étrangers des Communes et s'appliquent différemment selon les types de cartes. Les personnes bénéficiant d'un séjour limité et donc d'une carte A doivent automatiquement prouver leurs « efforts d'intégration » au premier renouvellement de leur titre, qui advient un an après la première délivrance de la carte A. Les personnes bénéficiant d'un titre de séjour illimité et donc d'une carte B ne doivent pas automatiquement donner la preuve de leurs efforts d'intégration, mais peuvent être contrôlées à tout moment dans une période comprise entre 1an et 5 ans après l'octroi de leur titre de séjour. Les

² http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2017/01/16_1.pdf

personnes possédant une carte A peuvent aussi voir leurs « efforts d'intégration » contrôlés sur cette période.

Différents moyens existent pour apporter la preuve des « efforts d'intégration » :

- exercer une activité en tant que travailleur salarié, fonctionnaire ou travailleur indépendant
- produire un diplôme, un certificat ou une preuve d'inscription, délivré par un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subventionné
- suivre une formation professionnelle reconnue par une autorité compétente
- connaître la langue du lieu de l'inscription au registre de la population ou au registre des étrangers
- la participation active à la vie associative.
- suivre un cours d'intégration prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale.

À Bruxelles, il s'agit donc soit du parcours d'accueil francophone pour les primo-arrivants, soit de l'offre P3B de la Cohésion Sociale pour les personnes ne relevant pas de la définition de primo-arrivant, soit du parcours d'accueil néerlandophone mis en œuvre par BON.

Légalement, les personnes étrangères s'établissant à Bruxelles disposent donc de plusieurs moyens pour satisfaire à cette obligation qui leur est faite d'apporter la preuve « d'efforts d'intégration ». Dans la pratique, il ressort pourtant que les personnes primo-arrivantes sont souvent mal informées, ou partiellement informées par les agents communaux. Les opérateurs des bureaux d'accueil des parcours francophone font régulièrement remonter le fait qu'ils reçoivent des personnes qui souhaitent s'inscrire au parcours d'accueil parce que l'agent communal leur a dit que c'était le seul moyen pour renouveler ou obtenir un titre de séjour. Si bien qu'un des BAPA a désormais pris l'initiative d'appeler directement les Communes de la région bruxelloise pour clarifier avec elles la diversité des reconnaissances possibles en dehors du parcours d'accueil.

Malgré l'initiative qui vient d'être mentionnée, **l'usage fait que pour le moment encore, le suivi du parcours d'accueil apparaît pour la plupart des personnes primo-arrivantes comme le seul moyen possible pour fournir cette preuve des « efforts d'intégration » nécessaire au renouvellement et au maintien de leur titre de séjour.**

1.2. CPAS et PIIS

Depuis 2016 et la réforme de la loi DIS qui généralise l'obligation de l'établissement de Projets individualisés d'intégration sociale (PIIS), les CPAS intègrent le suivi du parcours d'accueil dans le cadre des PIIS . Le suivi du parcours d'accueil devient une action à réaliser dans le cadre du projet d'intégration contractualisé entre le bénéficiaire et le CPAS. Pour donner un exemple, le CPAS de Schaerbeek inclut systématiquement le suivi du parcours d'accueil dans le PIIS établi avec des personnes primo-arrivantes³. Or l'obtention et le maintien d'un revenu d'intégration (RIS, ERI)

³ Note politique générale 2018

https://www.1030.be/sites/default/files/files/Vivre_ensemble_Solidarite/CPAS/2017.10.31.%20NPG%202018%20-%20version%20d%C3%A9finitive%20FR.pdf

dépendent du respect du contrat établi pour le PIIS. De fait, certaines personnes doivent donc s'inscrire au parcours d'accueil pour bénéficier du RIS.

Cette pratique des CPAS engendre des conséquences pour les travailleurs des BAPA :

« Le fait que les CPAS indiquent le parcours d'accueil comme action à réaliser dans le cadre du PIIS et ainsi donc, conditionnent l'octroi d'un RIS à la participation au parcours d'accueil, crée une forme d'obligation indirecte à suivre le parcours : cela complexifie le travail des AS et des formateurs, qui sont face à des personnes obligées et non volontaires, soumises à des procédures et des échéances spécifiques. »⁴

Ces conséquences ont aussi été relevées dans un des premiers rapports d'évaluation du CRACs⁵.

1.3. Nationalité

Le code de la nationalité est un autre dispositif étroitement lié au parcours d'accueil, notamment depuis sa réforme de 2012. La réforme de 2012 a considérablement compliqué les conditions d'obtention de la nationalité par déclaration. Sans rentrer dans les détails de chaque cas de figure, contentons-nous de préciser que pour la plupart de ces cas, les prétendant.es à la nationalité doivent prouver leur « intégration sociale et économique ». Les seules personnes exemptées de cette condition sont les étrangers majeurs vivant légalement en Belgique depuis leur naissance, les étrangers résidant légalement depuis 5 ans en Belgique et qui ont atteint l'âge de la pension, ou qui souffrent d'un handicap ou encore d'une invalidité qui empêche d'exercer une activité professionnelle, et les étrangers résidant légalement en Belgique depuis 10 ans.

Il existe différents moyens d'apporter cette « preuve d'intégration » : avoir obtenu un diplôme belge, avoir suivi 400h de formation professionnelle, avoir exercé une activité professionnelle de façon ininterrompue pendant 5 ans, ou avoir suivi un cours d'intégration.

C'est cette dernière option qui lie le parcours d'accueil pour primo-arrivants au dispositif d'obtention de la nationalité. Comme cela a été indiqué dans un précédent rapport du CRACs⁶, le suivi d'un cours d'intégration est souvent la solution plus facilement envisagée par les publics moins privilégiés pour qui il est plus difficile de justifier d'une formation professionnelle longue ou d'une activité professionnelle ininterrompue pendant 5 ans.

De plus, le parcours d'accueil offre aussi l'avantage de proposer des formations de français jusqu'au niveau A2, or les prétendant.es à la nationalité doivent également fournir la preuve d'une maîtrise d'une des langues nationales jusqu'au niveau A2. Ici, la pratique diverge selon les communes : certaines communes considèrent qu'une attestation de volet 2 du parcours d'accueil constitue une preuve de la maîtrise du A2, tandis que d'autres communes exigent des prétendant.es à la

⁴ Rapport d'activité VIA

⁵ Rapport d'évaluation CRACs pp63 <http://www.cbai.be/resource/Parcours%20d%27accueil%20-%20Rapport%202017.pdf>

⁶ Rapport CRACs "cohésion sociale" de 2018

nationalité qu'ils passent un test de français, par exemple auprès d'Actiris⁷. Dans tous les cas, le parcours d'accueil apporte une aide non négligeable pour satisfaire à cette deuxième condition pour l'obtention de la nationalité.

Dans les données dont nous disposons, les inscriptions au parcours d'accueil motivées en premier lieu par l'obtention de la nationalité ne représentent pas plus de 10 ou 15 % des inscriptions selon le bureau d'accueil considéré. Toutefois, tous les bureaux d'accueil s'accordent à dire que ce chiffre, qui repose sur une motivation déclarée par les personnes primo-arrivantes au moment de leur inscription, est largement sous-évalué. De plus, les bureaux d'accueil disent recevoir également beaucoup de personnes désireuses de suivre le parcours pour obtenir la nationalité, mais qui ne correspondent pas à la définition de primo-arrivants et qui doivent être réorientés vers l'offre de cohésion sociale.

Complémentarité des dispositifs parcours d'accueil et cohésion sociale pour la nationalité.

C'est d'ailleurs ce dernier point qui, jusqu'à présent, liait le parcours d'accueil francophone au dispositif de cohésion sociale de la COCOF. Les lecteur.ices désireux.ses d'approfondir la question des liens entre le dispositif de cohésion sociale et le dispositif de nationalité pourront se référer au rapport 2018 du CRACs relatif au dispositif « Cohésion Sociale ». Nous nous contenterons de rappeler ici que du côté de la COCOF, le suivi des cours d'intégration et les formations citoyennes proposées par des associations subventionnées par le dispositif de cohésion sociale dans le cadre de la P3B pouvaient, jusqu'à présent, constituer une « preuve d'intégration » requise pour l'obtention de la nationalité.

Du point de vue de l'obtention de la nationalité, l'offre P3B de la cohésion sociale fonctionnait en quelque sorte en complémentarité avec les parcours d'accueil : la P3B permettait d'absorber le public d'origine étrangère, désireux d'obtenir la nationalité, mais qui ne rentrait pas dans la définition stricte de primo-arrivant, notamment du fait d'un séjour légal en Belgique supérieur à 3 ans. Du côté néerlandophone, le parcours « Inburgering » mis en œuvre par BON est ouvert à toutes les personnes d'origine étrangère et permet donc à lui seul d'absorber toutes les catégories de publics désireuses d'obtenir la nationalité par la voie néerlandophone.

1.4. Obligation COCOM

Enfin, le décret relatif au parcours d'accueil francophone à Bruxelles est lié à l'obligation de suivi de parcours d'accueil mise en place au niveau de la COCOM et encadrée par l'accord de coopération du 20 décembre 2018 et l'ordonnance du 11 mai 2017. Bien qu'on ne puisse pas considérer qu'il y a ici un rapport d'instrumentalisation d'un dispositif par l'autre, il convient de souligner qu'il s'agit de textes légaux différents, adoptés par des entités différentes et à des niveaux de pouvoir distincts. Techniquement, l'obligation au niveau COCOM est donc un dispositif distinct, mais qui concerne le

⁷ L'attestation de volet 2 du parcours d'accueil implique que la personne primo-arrivantes ait suivi des cours de français jusqu'au niveau A2 ou en ait été dispensée, car maîtrisant suffisamment le français, mais il n'y a pas de test final pour évaluer le niveau A2. C'est sur cette nuance que se basent certaines communes pour exiger un résultat de test d'évaluation.

décret primo-arrivants de 2013 et qui, nous le verrons, produit des injonctions sur la mise en œuvre de ce décret.

2. L'obligation COCOM

Cette partie a pour objet de détailler les conséquences de l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi du parcours d'accueil sur le parcours d'accueil de la COCOF. Il est très difficile d'anticiper ou d'estimer ce que l'obligation va changer dans la pratique des bureaux d'accueil et dans la composition du public des bureaux d'accueil. En revanche, la perspective de l'entrée en vigueur imminente de l'obligation⁸ a déjà eu des conséquences opérationnelles et légales : un arrêté modifiant l'arrêté d'exécution de 2014 a été adopté le 1^{er} juillet 2021.

2.1. Accord de coopération et ordonnance.

L'obligation de suivi du parcours d'accueil est encadrée par deux textes : l'ordonnance concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants du 11 mai 2017 et l'accord de coopération relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale du 20 décembre 2018.

L'ordonnance COCOM concernant le parcours d'accueil pour primo-arrivant a pour principale fonction d'instituer l'obligation de suivi d'un parcours d'accueil pour les personnes primo-arrivantes en Région Bruxelles-Capitale. Cette ordonnance détaille les délais dans lesquels l'obligation doit être satisfaite par les personnes primo-arrivantes, les modalités d'exemption, les sanctions en cas de non-respect de l'obligation et le rôle des communes dans la mise en œuvre de l'obligation. Comme indiqué dans la partie précédente, cette ordonnance peut être considérée comme appartenant à un dispositif distinct du parcours d'accueil : l'obligation de suivi telle qu'elle est définie dans cette ordonnance est un dispositif qui concerne les personnes primo-arrivantes et qui engage les communes (pour l'information de l'obligation de suivi, le contrôle des personnes primo-arrivantes et la réception des attestations de suivi) et l'administration de la COCOM (pour l'exécution des sanctions). Ce dispositif émet néanmoins des prescriptions sur les parcours d'accueil de la COCOF et de la VG. Certaines de ces prescriptions sont instituées par l'accord de coopération de décembre 2018.

L'accord de coopération de 2018 précise que l'obligation instituée par l'ordonnance peut être satisfaite en suivant un des parcours d'accueil mis en place par la COCOF et la VG. Cet accord a pour objet de mettre en place la coopération entre la COCOM, la COCOF et la Communauté Flamande, afin que les personnes primo-arrivantes soumises à l'obligation (dispositif COCOM) puissent y satisfaire en suivant les parcours d'accueil et d'Inburgering de la COCOF et de la Communauté Flamande.

Peut-être n'est-il pas utile pour notre propos de détailler l'ensemble des dispositions prises au travers de ces deux textes. Nous nous contenterons plutôt ici d'exposer les prescriptions que l'obligation telle qu'elle est encadrée par l'ordonnance et l'accord de coopération produit sur le parcours d'accueil francophone de la COCOF.

⁸ Après avoir été plusieurs fois repoussée elle est prévue pour le 1er janvier 2022

2.2. Les conséquences de l'obligation sur la mise en œuvre du parcours

2.2.1. Harmonisation de l'offre en RBC et révision des objectifs de formation linguistiques

Un des enjeux de l'accord de coopération de décembre 2018 était de pouvoir proposer une offre équivalente entre le parcours néerlandophone et le parcours francophone. L'obligation implique donc une relative harmonisation des parcours néerlandophones et francophones. Cette harmonisation ne s'étend pas aux pratiques professionnelles des opérateurs ni au contenu des formations délivrées, mais elle vise à s'assurer que les personnes primo-arrivantes peuvent bénéficier d'une relative égalité de traitement selon qu'ils optent pour un parcours francophone ou un parcours néerlandophone. Les bureaux d'accueil agréés par la COCOF et BON qui met en œuvre la politique d'Inburgering proposaient déjà des offres relativement similaires dans la forme : accompagnement social, formations linguistiques et « formations citoyennes ».

L'offre de formation linguistique différait cependant entre les deux parcours. Le parcours COCOF proposait pour tous ses publics des formations linguistiques permettant d'atteindre le niveau A2 du CECR. De son côté, le parcours de BON propose à titre dérogatoire des formations linguistiques permettant d'atteindre le niveau A1 du CECR pour les apprenant.es ne connaissant pas l'alphabet latin, afin de ne pas rallonger la durée de parcours. Cependant, tous.les les bénéficiaires qui le souhaitent peuvent continuer leurs formations en néerlandais jusqu'au niveau A2 du CECR, gratuitement et au sein du même établissement.

C'est notamment dans ce souci d'harmonisation que les objectifs des formations linguistiques ont été précisés comme suit dans l'accord de coopération :

« Art.4 : Des cours de langue sont proposés jusqu'au niveau A2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Pour les primo-arrivants qui sont analphabètes ou alphabétisés dans un autre alphabet, des cours de langue sont proposés jusqu'au niveau A1 du Cadre européen commun de référence pour les langues pour les connaissances orales. »⁹

2.2.2. Délai de suivi du parcours

L'ordonnance concernant le parcours d'accueil pour primo-arrivants, en plus d'instituer une obligation de suivi d'un parcours d'accueil pour les personnes primo-arrivantes, définit aussi des délais dans lesquels ce parcours d'accueil doit être suivi : les personnes primo-arrivantes disposent d'un délai de dix-huit mois, à compter de leur enregistrement à la commune, pour présenter une attestation de suivi d'un parcours d'accueil. Par ailleurs, ils disposent d'un délai de six mois, à compter du même enregistrement, pour se présenter à un bureau d'accueil. Ceci implique donc que les personnes primo-arrivantes disposent d'un an à un an et demi pour compléter un parcours d'accueil. Notons toutefois que la durée d'un an et demi est tout à fait théorique, puisque cela

⁹ Accord de coopération du 20 décembre 2018 conclu entre la Communauté flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune relatif au parcours d'accueil obligatoire des primo-arrivants à Bruxelles-Capitale.

présupposerait que la personne primo-arrivante puisse débiter son parcours d'accueil le jour même de son enregistrement à la commune.

À première vue, ces délais peuvent sembler correspondre au temps moyen pour réaliser un parcours « complet », qui est de 14 mois (volet 1 + volet 2)¹⁰. Mais cette moyenne résulte de valeurs extrêmes importantes : au 1^{er} janvier 2020, 46% des publics admis en 2017 et 24% des publics admis en 2016 étaient encore en train de suivre le parcours d'accueil et comptabilisés comme dossiers « actifs »¹¹. Notamment, les publics analphabètes ou alphabétisés dans un autre alphabet que l'alphabet latin ont un temps de parcours beaucoup plus allongé, notamment en raison d'un volume de formation linguistique beaucoup plus conséquent.

Dans toutes les situations, l'imposition d'un délai au niveau COCOM va avoir une incidence sur le travail des bureaux d'accueil, qui accueilleront un public devant satisfaire à un calendrier et des délais parfois serrés. Comme mentionné dans la partie 1, les bureaux d'accueil étaient déjà confrontés à des publics soumis à des échéances spécifiques, dans le cas des personnes inscrites aux CPAS et pour qui le suivi du parcours d'accueil était inscrit dans le PIIS. Avec l'entrée en vigueur de l'obligation, la prise en compte d'échéances et de contraintes de temps va devenir la norme pour tous les publics.

2.2.3. Travail administratif (attestation, suspension, etc.)

L'obligation COCOM, bien qu'elle engage d'abord les communes et les personnes primo-arrivantes, implique de nouvelles tâches pour les bureaux d'accueil. Cet ajout de travail administratif a déjà été mentionné dans l'étude d'incidence remise par le CRAcs en 2020 et nous nous contenterons ici de le résumer brièvement. Principalement, les BAPA devront produire toute une série de nouvelles attestations pour permettre aux personnes primo-arrivantes de répondre aux exigences des communes : attestations d'enregistrement régulier, attestation de suspension, attestation de suivi d'un cours de citoyenneté, attestation de fin de parcours. Des dispenses partielles étant prévues pour les personnes n'ayant pas de besoin de formation de français ou de formation citoyennes, les bureaux d'accueil seront également chargés d'évaluer les connaissances des personnes primo-arrivantes dans ces matières. Comme relevé dans le rapport précité, la crainte est grande pour les BAPA que la remise de nouvelles attestations engendre une charge de travail beaucoup plus importante que ce qui était imaginé et que cette charge de travail, qui incombera aux travailleurs sociaux, se fasse au détriment de l'accompagnement social.

2.2.4. Public supplémentaire

Avec l'entrée en vigueur de l'obligation, un nouveau public de primo-arrivants se présentera dans les bureaux d'accueil. Il est difficile de prévoir son importance, et presque impossible d'anticiper sa composition, ou les caractéristiques sociales et les besoins de ces nouvelles personnes. Les estimations faites prévoient entre 8000 et 12 000 personnes obligées chaque année en Région de

¹⁰ Source: Rapport CRAcs "évaluation" de 2020

¹¹ Rapport CRAcs "évaluation" de 2020

Bruxelles-Capitale. Pour la mise en œuvre de l'obligation, les autorités compétentes semblent s'être plutôt basées sur l'estimation basse de 8000 primo-arrivant.es par an : il est prévu dans l'accord de coopération de 2018 que la communauté française et la communauté flamande s'engagent chacune à mettre à disposition 4000 places par an.

Bien qu'il ne soit pas pour le moment possible d'anticiper précisément les besoins du public obligé, il n'en reste pas moins que les projections faites font craindre une saturation de certaines parties de l'offre du parcours d'accueil, et notamment les formations citoyennes. De même, les opérateurs dispensant des formations linguistiques sont dans l'incertitude par rapport à ce nouveau public : il n'est pas encore possible d'anticiper les besoins de formation du public obligé, mais là encore, une saturation est à craindre.¹²

2.3. Les réponses apportées : l'arrêté modifiant de 2021

On l'a vu dans la précédente partie, la mise en œuvre de l'obligation de suivi telle qu'elle est encadrée par l'ordonnance COCOM et l'accord de coopération produit des prescriptions à l'endroit du parcours d'accueil francophone et implique que certains ajustements y soient faits. C'est dans cette optique qu'un arrêté modifiant l'arrêté d'exécution de 2014 a été adopté par le Collège de la COCOF le 24 juin 2021.

La raison d'être première de cet arrêté modifiant est d'ajuster le parcours d'accueil francophone eut égard aux engagements pris dans l'accord de coopération de 2018. Notamment, l'arrêté modifiant règle les différents types de nouvelles attestations que les bureaux d'accueil devront fournir.

Toutefois, certaines parties de cet arrêté modifiant dépassent le cadre des ajustements liés à l'accord de coopération, mais semblent plutôt anticiper certaines conséquences possibles de l'obligation, et notamment la possible saturation de l'offre.

2.3.1. Limitation de la durée d'accompagnement

L'arrêté modifiant prévoit de limiter la durée de l'accompagnement social en ajoutant à l'article 13 de l'arrêté original les alinéas suivants :

« Le programme d'accompagnement a une durée limitée à maximum une année de suivi effectif à partir de la date de la signature de la convention.

La durée de suivi effectif est calculée en déduisant les périodes de suspension supérieures à 3 mois ».

Avec cette modification, les personnes primo-arrivantes ne pourront bénéficier que d'un an d'accompagnement social à compter de la signature de la convention de volet 2 du parcours.

Cette limitation de la durée d'accompagnement ne répond pas à une prescription émanant explicitement des textes légaux instituant l'obligation de suivi : il n'est écrit nulle part dans l'accord

¹² Toutes ces questions ont fait l'objet d'une attention particulière et d'efforts d'objectivation dans le rapport remis par le CRAcs à la COCOF en juillet 2020.

de coopération que les bureaux d'accueil doivent proposer un accompagnement social limité dans le temps.

À première vue, on pourrait penser que cette modification introduite dans l'arrêté d'exécution anticipe les délais imposés aux primo-arrivant.es pour satisfaire à l'obligation de suivi dans l'ordonnance COCOM de 2017 : si les personnes primo-arrivantes doivent présenter une attestation de fin de parcours au plus tard 18 mois après leur enregistrement à la Commune, alors la limitation de la durée d'accompagnement pourrait être comprise comme un moyen de s'assurer que les personnes obligées puissent terminer leur parcours dans les délais impartis.

Or, deux choses doivent être rappelées. En premier lieu, si l'accord de coopération engage bel et bien la COCOF, l'ordonnance instituant l'obligation de suivi n'engage directement que les communes, la COCOM et les primo-arrivant.es. Autrement dit, l'ordonnance COCOM n'est pas supérieure dans la hiérarchie des normes au décret relatif au parcours d'accueil de la COCOF. Par conséquent, la définition d'un délai de 18 mois pour satisfaire à l'obligation COCOM ne nécessite pas que la COCOF limite la durée de l'accompagnement social.

De fait, et c'est la nôtre deuxième point, le parcours d'accueil de la COCOF n'accueillera pas qu'un public obligé : il est également prévu que le public non-obligé mais qui rentre dans les critères du public cible primo-arrivant puisse continuer à bénéficier du parcours d'accueil. Ce public, qui ne pourra pas représenter plus de 20% du public admis, ne sera pas soumis au délai de 18 mois et pourrait donc théoriquement être demandeur d'un accompagnement social plus long.

À y regarder de plus près, cette modification va au-delà d'une anticipation des contraintes du public obligé, puisqu'elle normalise une restriction de l'accompagnement social pour tout le public du parcours d'accueil francophone.

Il est donc possible de faire l'hypothèse que cette modification anticipe plutôt le risque de saturation de l'offre du parcours d'accueil et vise à limiter la possibilité de parcours longs pour s'assurer que les bureaux d'accueils puissent continuer à absorber le flux annuel des personnes touchées par l'obligation de suivi.

À cet égard, le CRACs dans son rapport de 2018 portant sur l'accompagnement social s'interrogeait déjà sur la possibilité de limiter les pratiques d'accompagnement pour atteindre l'objectif quantitatif auquel s'est engagé la COCOF de traiter 2000 dossiers par an et par BAPA. Constatant que le nombre de dossiers par travailleur dépassait déjà les normes permettant un accompagnement de qualité, constatant que la mise en œuvre de l'obligation risquait en plus d'accroître la charge de travail des accompagnateurs sociaux (comme ça a été le cas en Wallonie), le CRACs avait mis en évidence le fait qu'une limitation des pratiques d'accompagnement risquait de nuire aux objectifs du parcours d'accueil et qu'il était plutôt souhaitable de refinancer les bureaux d'accueil pour satisfaire aux objectifs quantitatifs.

Dans tous les cas, la limitation dans le temps de la durée d'accompagnement, même si elle devait permettre aux BAPA d'absorber le flux du public obligé et d'aligner le temps de parcours sur les délais prescrits dans l'ordonnance COCOM, se fera au détriment des bénéficiaires : non seulement la limitation des pratiques d'accompagnement limite les chances du parcours d'atteindre ses

objectifs d'autonomie et de participation sociale, mais en plus de nombreux bénéficiaires sont actuellement demandeurs d'un accompagnement social plus prolongé¹³.

2.3.2. Révision à la baisse des objectifs des formations linguistiques

La deuxième modification majeure introduite par l'arrêté modifiant concerne les formations linguistiques. L'arrêté modifie l'article 14 de l'arrêté original en insérant un nouvel alinéa :

« Par dérogation à l'alinéa 1^{er}, s'il s'agit d'un primo-arrivant qui n'a pas obtenu le CEB ou qui ne maîtrise pas les compétences équivalentes au CEB, les modules de formation proposés permettront d'atteindre le niveau A1 du CECR dans les compétences orales uniquement et s'il s'agit d'un primo-arrivant alphabétisé dans un autre alphabet que l'alphabet latin et qui ne maîtrise pas ce dernier, les modules de formation proposés permettront d'atteindre le niveau A1 du CECR dans les 4 compétences. »

A priori, cette modification semble être un simple ajustement à l'accord de coopération, qui prévoit comme nous l'avons déjà mentionné que les personnes non alphabétisées ou alphabétisées dans un autre alphabet que l'alphabet latin se voient proposer des formations jusqu'au niveau A1.

Mais rappelons que cette définition des objectifs dans l'accord de coopération visait à inclure les pratiques du parcours néerlandophone, dans lequel les cours jusqu'au niveau A1 étaient proposés comme objectif *minimum*, les personnes inscrites au parcours pouvant poursuivre, *gratuitement et au sein du même dispositif*, des formations jusqu'au niveau A2.

Or, l'arrêté modifiant de la COCOF n'intègre pas cette dernière possibilité. Là encore, une modification qui ressemble a priori à un simple ajustement au nouveau cadre légal relatif à l'obligation dépasse en fait cette nécessité d'ajustement, pour instituer comme norme une révision à la baisse de l'offre du parcours d'accueil.

Si on la considère relativement à l'obligation de terminer le parcours d'accueil dans un délai de 18 mois, cette révision des objectifs de formation est loin d'être absurde : le temps de formation des apprenants analphabètes ou alphabétisés dans un autre alphabet est notablement plus long que celui des autres apprenants: 1150 heures, contre 400 heures de formation pour les personnes ayant obtenu des compétences équivalentes au CEB et 240h pour les personnes ayant obtenu des compétences équivalentes au CESDD. Une telle révision des objectifs, si elle intervient à titre dérogatoire, permet donc de garantir aux apprenants les plus en difficultés qu'ils pourront satisfaire à l'obligation dans les délais imposés.

En revanche, si on considère cette révision relativement aux objectifs du parcours d'accueil qui sont l'accroissement de l'autonomie, de la participation économique, sociale et culturelle des personnes primo-arrivantes, force est de constater que cette modification réduit fortement les capacités du parcours d'accueil de la COCOF à atteindre ses objectifs. La connaissance de la langue de la société

¹³ C'est notamment un des traits saillants qui ressort de l'enquête réalisée en 2021 par le CRACs auprès des primo-arrivantes ayant terminé le parcours d'accueil.

d'accueil est un des éléments clés qui permet aux personnes primo-arrivantes d'être actrices de leur intégration. À ce titre, le niveau A1 du CECR est insuffisant.

Par conséquent, la révision à la baisse des objectifs linguistiques devient plus dommageable lorsqu'elle est conçue comme une norme pour tout le public « alpha » plutôt que comme une disposition dérogatoire qui n'exclurait pas la poursuite jusqu'au A2 sur base volontaire.

Or, dans l'accord de coopération de 2018, rien ne contraint la COCOF à limiter strictement l'offre linguistique au niveau A1 pour les personnes n'ayant pas obtenu les compétences équivalentes au CEB. Preuve en est que la communauté flamande, qui est engagée par le même accord de coopération, continue de proposer aux publics touchés par ce régime dérogatoire des formations jusqu'au niveau A2 sur base volontaire.

2.3.3. Révision à la hausse du budget des bureaux d'accueil

L'arrêté modifiant de 2021 change également les montants des subsides alloués aux bureaux d'accueil ainsi que les règles encadrant leur utilisation. Les bureaux d'accueil de catégorie 4 (capables de traiter 2000 dossiers) voient le montant de leur subvention annuelle passer de 1.529.000 euros à 1.865.000 euros, soit une augmentation de 344.000 euros par an par BAPA.

Les règles d'utilisation des subsides sont également modifiées : dans la situation antérieure, les bureaux d'accueil pouvaient consacrer au maximum 71% des subventions aux frais de personnel. Les frais de fonctionnement ne pouvaient quant à eux dépasser 48 % des frais de personnels. Dans la nouvelle situation, les bureaux d'accueil peuvent consacrer jusqu'à 80 % de la subvention annuelle forfaitaire aux frais de personnels et les frais de fonctionnement peuvent s'élever jusqu'à 55 % des frais de personnels.

Or, ces frais de fonctionnement servent entre autres à rémunérer les formateurs délivrant les formations à la citoyenneté. La modification des règles d'utilisation des subsides couplée à la revalorisation de la subvention annuelle vise donc en premier lieu à permettre aux bureaux d'accueil d'accroître l'offre de formation citoyenne. Ces modifications donnent également plus de flexibilité aux bureaux d'accueil pour utiliser les subventions de la COCOF. L'offre de formation citoyenne étant déjà saturée dans certains bureaux d'accueil, cette modification semble donc tout à fait bienvenue. D'autant plus que dans le rapport d'incidence sur l'impact possible de l'obligation remis en 2020, le CRAcs mettait en évidence l'impossibilité de proposer 4000 places en module de citoyenneté, en l'état des choses à la date de remise du rapport. Il y a donc lieu de se réjouir de ces modifications qui vont dans le sens des recommandations émises par le CRAcs à l'occasion du rapport susmentionné.

2.3.4. Passage d'une « logique de flux » à une « logique de stock »

L'arrêté modifiant change également les termes de l'agrément délivré aux bureaux d'accueil. Jusqu'à présent, les bureaux d'accueil étaient agréés selon un nombre de dossiers traités annuellement, c'est-à-dire un flux de dossiers annuels. Avec l'arrêté modifiant, les bureaux d'accueil seront désormais agréés pour un nombre de « dossiers actifs » : c'est-à-dire un stock de dossiers.

Dans la situation précédente, les bureaux d'accueil pouvaient donc accueillir chacun jusqu'à 2000 nouvelles personnes chaque année (1000 pour le troisième bureau d'accueil ouvert récemment et qui est agréé pour une catégorie moindre). Compte tenu du fait que les parcours d'accueil durent en moyenne 14 mois, il existe un report de charge important d'une année à l'autre : à flux constant, le stock de dossiers n'a cessé d'augmenter depuis la création du parcours d'accueil, si bien qu'en 2019 il atteignait 6000 dossiers totaux, dont 4847 actifs.

Le passage à une logique de stock est censé limiter les effets de ce report de charge et prévenir les problèmes de saturation subséquents. Toutefois, nous verrons dans la dernière partie de ce rapport que, compte tenu du contexte de l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi du parcours, ce nouveau système de comptage risque de poser des problèmes majeurs à l'admission dans les bureaux d'accueil.

2.3.5. En résumé : une volonté de prévenir une saturation du parcours d'accueil, mais qui risque d'affecter les publics les plus fragiles.

Les quatre modifications détaillées dans les parties précédentes concourent à une visée commune : prévenir, au moins partiellement, la saturation de l'offre du parcours d'accueil francophone à partir de l'entrée en vigueur de l'obligation. Si le financement du parcours d'accueil a été revu à la hausse dans une certaine mesure, il n'en reste pas moins que le temps de parcours a constitué également une variable d'ajustement importante. En limitant la durée de l'accompagnement et en réduisant les objectifs linguistiques pour les apprenants placés en filière « alpha », l'arrêté modifiant cible particulièrement les parcours longs. Nous avons déjà mentionné dans la partie 2.b. le fait que, même si la durée moyenne d'un parcours mené jusqu'à la fin du volet secondaire était encore en 2019 de 14 mois¹⁴, cette moyenne intégrait des valeurs extrêmes : pour les personnes analphabètes, la durée des formations linguistiques jusqu'au niveau A2 en elle-même est déjà d'environ 2 ans. Pour ces personnes le temps nécessaire pour réaliser un parcours d'accueil « complet » est donc beaucoup plus élevé. Il ressort des rapports d'activité des BAPA que c'est également cette catégorie du public des bureaux d'accueil qui manifeste le plus de besoins en accompagnement social. L'analphabétisme est donc un élément déterminant dans l'allongement du temps nécessaire à effectuer un parcours complet, pas seulement en raison d'un volume de formations linguistiques plus élevé, mais aussi en raison de besoins accrus en accompagnement social.¹⁵

Par conséquent, en limitant la possibilité de parcours long, l'arrêté modifiant de 2021 cible spécifiquement des personnes dont les besoins exprimés en formation linguistique et en accompagnement social donnent à penser qu'elles constituent le public le plus précarisé dans son installation à Bruxelles.

¹⁴ Rapport évaluation du CRACs 2020 pp 52. Ce chiffre a beaucoup augmenté en 2020 par l'effet de la pandémie.

¹⁵ Rapport d'activité 2020 BAPA BXL pp86. Rapport d'activité 2020 VIA pp50.

3. La réforme du code de nationalité 2018

Parmi les dispositifs qui instrumentalisent le parcours d'accueil, le code de la nationalité est un des plus significatifs. Nous avons vu en première partie comment le suivi d'un cours d'intégration est devenu en 2012 un des moyens de répondre aux conditions nouvellement imposées pour accéder à la nationalité. En 2018, le code de la nationalité a fait l'objet d'une nouvelle modification. Nous allons voir ici que cette modification a – et va encore avoir – des répercussions importantes sur les politiques publiques mises en œuvre par la COCOF, et tout particulièrement sur le parcours d'accueil francophone à Bruxelles.

3.1. Qu'est-ce qui change ?

Parmi les modifications effectuées en 2018, une en particulier retiendra notre attention. Il s'agit d'une modification, en apparence mineure de l'article 12 bis du code de la nationalité. Cet article règle l'acquisition de la nationalité par déclaration pour les personnes étrangères de plus de 18 ans.

Depuis 2012, les étrangers de plus de 18 ans résidant légalement depuis plus de 5 ans en Belgique et qui désirent obtenir la nationalité doivent satisfaire à plusieurs conditions, différentes selon les cas de figure :

- apporter la preuve de la connaissance d'une des trois langues nationales (cela se fait en prouvant l'obtention du niveau A2 du CECR dans une des trois langues)
- prouver sa « participation économique » (cette condition ne s'applique pas aux étrangers mariés avec une personne belge et qui résident avec elle en Belgique depuis au moins 3 ans)
- prouver son « intégration sociale ».

La personne qui apporte la preuve qu'elle ne peut, « en raison d'un handicap ou d'une invalidité, ni occuper un emploi ni exercer une activité économique, ou a atteint l'âge de la pension » n'a pas d'autres conditions à satisfaire que d'être majeure et de résider légalement depuis plus de cinq ans en Belgique.

D'autres conditions s'appliquent aux personnes résidant légalement depuis plus de dix ans : elles doivent apporter la preuve de la connaissance d'une des langues nationales et justifier de leur « participation à la vie de sa société d'accueil ».

Dans la version de 2012 du code de la nationalité, les étrangers résidant légalement depuis plus de 5 ans et moins de 10 ans, pouvaient apporter la preuve « d'intégration sociale » de différentes façons :

Pour les personnes étrangères non-mariées avec un.e belge la preuve pouvait être faite :

« - ou bien par un diplôme ou un certificat délivré par un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subventionné par une Communauté ou par l'École royale militaire et qui est au moins du niveau de l'enseignement secondaire supérieur;

-
- ou bien en ayant suivi une formation professionnelle d'au moins 400 heures reconnue par une autorité compétente;
 - ou bien en ayant suivi un cours d'intégration prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale au moment où il entame son cours d'intégration;
 - ou bien en ayant travaillé de manière ininterrompue au cours des cinq dernières années comme travailleur salarié et/ou comme agent statutaire nommé dans la fonction publique et/ou comme travailleur indépendant à titre principal; »

Pour les personnes étrangères mariées avec un.e belge et résidant avec en Belgique depuis au moins 3 ans, les modalités variaient légèrement. Ces personnes pouvaient prouver leur « intégration » :

- « - ou bien par un diplôme ou un certificat délivré par un établissement d'enseignement fondé, reconnu ou subventionné par une Communauté ou par l'École royale militaire et qui est au moins du niveau de l'enseignement secondaire supérieur;
- ou bien en ayant suivi une formation professionnelle d'au moins 400 heures reconnue par une autorité compétente, et en ayant travaillé, au cours des cinq dernières années, pendant au moins 234 journées comme travailleur salarié et/ou comme agent statutaire nommé dans la fonction publique ou en ayant payé en Belgique, dans le cadre d'une activité professionnelle indépendante à titre principal, les cotisations sociales trimestrielles dues par les travailleurs indépendants pendant au moins trois trimestres;
- ou bien en ayant suivi un cours d'intégration prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale au moment où il entame son cours d'intégration; »

La réforme de 2018, dans son article 141, apporte une nouvelle modification à l'article 12 bis : la formulation « *ou bien en ayant suivi un cours d'intégration prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale au moment où il entame son cours d'intégration* » est désormais remplacée par la formulation : « *ou bien en ayant, selon le cas, fourni la preuve délivrée par l'autorité compétente, du suivi avec succès du trajet d'intégration, du parcours d'accueil ou du parcours d'intégration prévu par l'autorité compétente de sa résidence principale au moment où il entame celui-ci* ».

Pour la plupart des entités fédérées compétentes en matière d'intégration, cette modification de « cours d'intégration » pour « trajet d'intégration » « parcours d'accueil » ou « parcours d'intégration » n'a pas de conséquence. En revanche, cette modification a des implications importantes pour la COCOF.

3.2. Les implications pour la COCOF : un public exclu ?

Jusqu'à présent, la COCOF organisait deux politiques publiques dont le suivi permettait aux prétendants.es à la nationalité de prouver leur intégration sociale en suivant un « cours d'intégration » : le parcours d'accueil pour primo-arrivants et les « cours de citoyenneté » délivrés par des associations financées dans le cadre de la « priorité 3b » du décret relatif à la Cohésion Sociale.

Ces deux dispositifs s'adressent à des publics différents. Le parcours d'accueil est réservé aux personnes correspondant à la définition de primo-arrivants, telle qu'elle est explicitée dans le décret de 2013 relatif au parcours pour primo-arrivants : la personne étrangère de plus de 18 ans,

séjournant légalement en Belgique depuis moins de trois ans et inscrite au registre des étrangers d'une commune de la Région de Bruxelles-Capitale disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois. Sont donc exclues de la définition de primo-arrivant.es les personnes étrangères résidant légalement en Belgique depuis plus de trois ans. Jusqu'à présent, ces personnes n'ont pas accès au parcours d'accueil.

Les « formations citoyennes » financées par la P3B du décret relatif à la Cohésion sociale ne sont pas réservées à un public prédéfini. Ainsi, les associations dispensant les formations citoyennes de la P3B accueillait un public très majoritairement composé de personnes étrangères résidant légalement depuis plus de 3 ans en Belgique, qui n'avaient donc pas accès à l'offre du parcours d'accueil et qui cherchaient à obtenir la nationalité en prouvant leur intégration via le suivi de « cours d'intégration ».

Les modifications apportées en 2018 au code de la nationalité, en visant plus spécifiquement les parcours d'accueil, trajet d'intégration et parcours d'intégration mis en œuvre par les communautés, annulent la possibilité pour les prétendant.es à la nationalité de prouver leur intégration sociale en ayant recours aux formations citoyennes de la P3B du décret Cohésion Sociale.

Ceci implique qu'en région bruxelloise, les personnes étrangères résidant depuis plus de 3 ans et voulant prouver leur « intégration sociale » autrement que par la formation ou le travail ne puissent plus le faire via le « circuit » francophone. Ce n'est pas le cas pour le circuit néerlandophone : comme indiqué en première partie de ce rapport, le parcours de la Vlaamse Gemenshaft opérationnalisé en Région Bruxelles-Capitale par l'asbl BON est ouvert à toutes les personnes étrangères résidant légalement dans la région.

Cette modification implique également que les formations citoyennes délivrées par des associations bruxelloises dans le cadre de la P3B du décret Cohésion sociale perdent la quasi-totalité de leur public.

3.3. Recours de la CCF et décision de la CC

Au niveau de la COCOF, il n'a pas été bien reçu qu'une modification du code de la nationalité effectuée par le fédéral puisse avoir des implications importantes sur les politiques qu'elle met en œuvre.

Le 24 décembre 2018, le Collège de la COCOF a introduit auprès de la Cour Constitutionnelle un recours en annulation de l'article qui modifie les façons de prouver l'intégration sociale dans code de la nationalité¹⁶. Ce recours en annulation a été rejeté par la cour constitutionnelle le 18 mars 2021.

¹⁶ Il s'agit de l'article 141, c), de la loi du 18 juin 2018 « portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges »

La COCOF a présenté plusieurs arguments pour justifier le recours en annulation. Ces arguments, la réponse apportée par le conseil des ministres et la décision finale de la cour constitutionnelle sont exposés dans l'arrêt n°47/2021 de la cour constitutionnelle en date du 18 mars 2021. Nous allons tenter ici de résumer le plus fidèlement possible ces éléments de façon simple et concise.

Le Collège de la COCOF a avancé trois « moyens », trois façons dont selon lui, l'article incriminé contrevient à la Constitution.

3.3.1. L'article 141 empiète sur les compétences de l'entité fédérée

Ce premier argument du Collège se focalise sur l'introduction de l'idée de « suivi avec succès » d'un parcours d'accueil dans la preuve d'intégration sociale du code de la nationalité. En effet, la notion de « succès » est absente du parcours d'accueil francophone, au profit d'une notion de « suivi » : l'attestation de suivi¹⁷ est délivrée aux personnes primo-arrivantes si elles ont été suffisamment présentes aux formations du parcours.

L'argument du Collège est donc de dire qu'en introduisant la notion de « succès », le fédéral impose aux entités fédérées en charge de la politique d'accueil et d'intégration des immigrants d'introduire des procédures d'évaluation au terme des parcours d'accueil, trajets d'intégration ou parcours d'intégration.

C'est pour cette raison que le Collège de la COCOF estime que l'article 141 empiète sur les compétences des entités fédérées et constitue en ce sens une violation de la constitution.

Dans sa réponse, le Conseil des Ministres rappelle que c'est l'autorité fédérale qui est compétente pour déterminer les conditions d'accès à la nationalité et qu'elle est donc libre de définir elle-même le concept d'intégration sociale. À la question spécifique de la notion de succès, le Conseil des Ministres estime qu'il revient aux entités fédérées compétentes la responsabilité de définir la notion de « succès » telle qu'elle est mentionnée dans le code de la nationalité : autrement dit, l'article 141 n'empêche pas la COCOF de définir le « succès » comme le fait pour la personne étrangère d'avoir suffisamment participé aux parcours d'accueil.

Le Conseil Consultatif a donc conclu que la disposition attaquée, à savoir l'introduction d'une notion de succès, n'imposait aucune obligation relative au parcours d'accueil aux communautés.

3.3.2. Violation de la loyauté fédérale

L'autre groupe d'arguments utilisé par la COCOF a consisté à démontrer que l'article 141 constituait en plusieurs points une violation de la loyauté fédérale. Pour rappel, la loyauté fédérale est un principe constitutionnel qui « oblige chaque législateur à veiller à ce que l'exercice de sa propre compétence ne rende pas impossible ou exagérément difficile l'exercice de leurs compétences par les autres législateurs. »¹⁸. Autrement dit, pour le Collège de la COCOF, la révision du code de la

¹⁷ Actuellement "attestation de volet 2" dans le parcours d'accueil de la COCOF.

¹⁸ Arrêt 24/2021 de la cour constitutionnelle p 13.

nationalité rendrait la mise en œuvre du parcours d'accueil exagérément difficile, et ce pour plusieurs raisons :

- En obligeant la COCOF à mettre en place des procédures d'évaluation dans le parcours d'accueil.
- En obligeant la COCOF à ouvrir le parcours d'accueil aux étrangers qui suivaient les « cours d'intégration » de la COCOF (c'est-à-dire les cours de citoyenneté délivrés dans le cadre de la P3B). L'impact budgétaire d'une telle ouverture sur le parcours d'accueil présenterait une difficulté suffisamment importante pour fonder une violation de la loyauté fédérale.
- L'autorité fédérale serait également contrevenue au principe de loyauté fédérale en adoptant cet article sans avoir conclu un accord de coopération avec les entités fédérées compétentes. Le Collège considère que, du fait de la forte imbrication de la matière fédérale de la nationalité avec la matière communautaire de la politique d'intégration, un tel accord de coopération aurait été obligatoire.

Le premier argument a été rejeté pour la même raison que celui mentionné dans la section précédente : à partir du moment où la notion de « succès » présente dans l'article 141 n'oblige en rien la COCOF à mettre en place des procédures d'évaluation, ce point ne peut être considéré comme une violation de la loyauté fédérale.

Pour le deuxième argument, la cour constitutionnelle a donné raison au Conseil des Ministres en estimant que l'article 141 ne prive pas la COCOF de décider à quelle catégorie d'étrangers s'adresse le parcours d'accueil. L'argument du Conseil des Ministres et qui est ici validé par la Cour Constitutionnelle consiste à dire que la COCOF est libre de faire de sa politique d'accueil un moyen de « faciliter »¹⁹ l'obtention de la nationalité ou non. Ainsi, l'article 141 n'oblige pas la COCOF à étendre l'offre du parcours d'accueil pour intégrer les étrangers ne rentrant pas dans la catégorie de primo-arrivants : pour le conseil des ministres et la cour constitutionnelle, la COCOF n'est pas tenue d'offrir à ces catégories d'étrangers des moyens de prouver l'intégration sociale ni de faciliter leur accès à la nationalité.

Cette réponse, bien que centrée sur des questions constitutionnelles, repose également sur des arguments éminemment politiques : le Conseil des Ministres considère dans cet arrêt « que l'obtention de cette nationalité n'est pas une condition indispensable à l'intégration d'un étranger dans la société belge ».

Concernant le troisième argument, la cour constitutionnelle reconnaît que la détermination des conditions d'accès à la nationalité belge par l'autorité fédérale peut avoir une « incidence » sur la politique menée par les communautés en matière d'intégration. Cependant la Cour Constitutionnelle estime que cette incidence n'est pas assez importante pour parler d'une imbrication telle qu'elle nécessiterait la conclusion d'un accord de coopération. L'argument de la

¹⁹ C'est le terme utilisé par le Conseil des Ministres.

Cour Constitutionnelle est de dire qu'il existe d'autres façons de prouver son intégration sociale qui ne concernent pas directement les matières communautaires.

3.3.3. Introduction d'une différence de traitement

Le dernier point par lequel l'article 141 contreviendrait à la constitution selon le Collège de la COCOF concerne l'introduction d'une différence de traitement entre les personnes étrangères. Pour le Collège, cette différence de traitement serait induite de deux manières :

- Du fait que chaque entité fédérée propose des parcours d'accueil, trajets d'intégration ou parcours d'intégration différents, l'article 141, en inscrivant le suivi d'un de ces parcours comme condition d'accès à la nationalité établirait une différence de traitement entre les personnes étrangères, selon la région linguistique dans laquelle elles résident.
- En région bruxelloise, l'article 141 priverait les personnes étrangères résidant légalement en Belgique depuis plus de trois ans de tout moyen d'obtenir la nationalité, car le décret de 2013 ne donne pas accès au parcours d'accueil à cette catégorie de personnes.

Concernant le premier argument, la Cour Constitutionnelle rappelle que la différence d'offre entre les parcours d'accueil des différentes entités fédérées est le résultat normal de l'autonomie dont ces entités disposent pour organiser les matières pour lesquelles elles sont compétentes. De ce fait la différence de traitement qui en résulte ne peut être considérée comme une violation de la constitution et n'est pas discriminatoire.

Concernant le deuxième argument, la Cour Constitutionnelle a rappelé – comme on pouvait s'y attendre – qu'il existait d'autres moyens de prouver l'intégration sociale et que l'article 141 ne privait pas de « toute possibilité de demander l'obtention de la nationalité belge » en région de Bruxelles-Capitale.

En résumé, la Cour Constitutionnelle donne raison au Conseil des Ministres qui renvoie en quelque sorte la COCOF à ses responsabilités : globalement, il appartient à la COCOF de décider si la politique d'accueil qu'elle met en place aide les personnes étrangères à accéder à la nationalité.

4. Les effets croisés de ces deux dispositifs sur le parcours d'accueil

La Cour constitutionnelle a sans doute raison de considérer que la modification du code la nationalité ne pose pas de problème du point de vue constitutionnel. Il n'en reste pas moins que la politique d'accueil des personnes primo-arrivantes de la COCOF va être affectée par les changements récents dans le contexte institutionnel et légal. Ces effets sont à envisager à l'intersection de l'actualité de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle et de l'actualité de l'entrée en vigueur de l'obligation. Ces deux contextes produisent des effets croisés sur la politique d'accueil de la COCOF.

4.1. Le risque d'un parcours francophone sous compétitif

En région bruxelloise, deux politiques d'intégration et d'accueil coexistent : celle mise en place par la VG et celle mise en place par la COCOF. Du point de vue de la nationalité, les personnes étrangères qui veulent prouver leur « intégration sociale » autrement que par 5 ans de travail ininterrompu ont le choix de naviguer entre deux voies, deux « circuits » : l'offre néerlandophone, mise en œuvre par BON et l'offre francophone, mise en œuvre par les bureaux d'accueil.

La conjonction du changement du code de la nationalité et de l'entrée en vigueur de l'obligation produit le risque d'une situation où plusieurs catégories de personnes étrangères ne pourront plus, ou n'auront plus aucun intérêt à choisir les politiques d'accueil mises en place par la COCOF plutôt que la politique d'Inburgering de la communauté flamande.

La première catégorie d'étranger.es qui pourrait se tourner exclusivement vers la politique d'Inburgering sont les personnes résidant légalement depuis plus de 3 ans en Belgique et qui souhaitent accéder à la nationalité belge en prouvant leur intégration sociale via un parcours d'accueil ou d'intégration. Ce public est pour le moment exclu du parcours d'accueil francophone, car ne rentrant pas dans la catégorie de primo-arrivant et ne pourra plus avoir recours au cours de citoyenneté dispensés dans le cadre de la politique de Cohésion Sociale. Dans la situation qui risque de se produire, cette catégorie d'étranger.es n'aura donc que l'option du parcours Inburgering pour prouver son intégration sociale.

Mais les étranger.es résidant depuis plus de 3 ans ne constituent pas le seul public qui pourrait préférer le parcours néerlandophone dans la perspective d'une demande d'obtention de nationalité. Le public non alphabétisé ou alphabétisé dans un autre alphabet que l'alphabet latin pourrait aussi avoir plutôt intérêt à se tourner vers les politiques mises en place par la VG. En effet, une des conditions pour obtenir la nationalité est d'apporter la preuve d'avoir atteint le niveau A2 du CECR dans une des langues nationales. Dans l'arrêté relatif au code la nationalité, il est certes prévu qu'une attestation de suivi d'un parcours d'accueil puisse servir de preuve de maîtrise d'une langue nationale :

« soit un document attestant du suivi avec succès du trajet d'intégration, du parcours d'accueil ou du parcours d'intégration prévu par l'autorité compétente de la résidence principale de l'intéressé au moment où il entame celui-ci »

Mais il est précisé dans les commentaires de l'arrêté que ces attestations sont acceptées sous réserve que le parcours propose des formations jusqu'au A2.

Or, comme nous l'avons noté dans la deuxième partie de ce rapport, le parcours francophone va cesser de proposer des formations de français au-delà du niveau A1 pour les personnes ne connaissant pas l'alphabet latin. Ce n'est a priori pas le cas du parcours Inburgering, dans lequel les personnes ne connaissant pas l'alphabet latin, même si elles se voient effectivement proposer des formations de néerlandais jusqu'au niveau A1, peuvent ensuite bénéficier gratuitement et au sein du même dispositif de formations jusqu'au A2. À l'inverse, les étranger.es ne maîtrisant pas l'alphabet latin qui auront suivi le parcours d'accueil de la COCOF et qui voudront poursuivre une formation de français au-delà du A1 devront s'orienter elles-mêmes dans une offre de formation disparate, généralement non adaptée à leur profil (comme Bruxelles formation, ou le dispositif de Promotion Sociale) ou déjà largement saturée (comme la politique de Cohésion Sociale).

Il apparaît assez clairement qu'à Bruxelles la politique d'accueil francophone ne permettra plus de faciliter aux étranger.es ne connaissant pas l'alphabet latin l'accès à la nationalité du point de vue de l'obtention d'un niveau suffisant dans une langue nationale. À l'inverse la politique d'intégration néerlandophone continuera d'endosser ce double rôle facilitateur : à la fois comme moyen de prouver l'« intégration sociale » et comme moyen d'atteindre le niveau A2 dans une langue nationale.

Il est sans doute hasardeux que dire que cette catégorie d'étranger.es pourra « préférer » se tourner vers l'offre néerlandophone. La possibilité d'une préférence implique que les personnes étrangères ne connaissant pas l'alphabet latin soient suffisamment bien informées par les instances prescriptrices (communes, CPAS, office des étrangers, etc.) pour connaître les différences entre les deux offres et mesurer les enjeux qui y sont liés. Il est sans doute plus juste de dire que, à tout le moins, les publics « alpha » qui s'inscriront dans des bureaux d'accueil du parcours francophone seront désavantagés par rapport à ceux qui se seront inscrits à BON.

Profitons de cette occasion pour noter que ces publics ne maîtrisant pas l'alphabet latin ne seront pas seulement désavantagés dans leurs démarches pour obtenir la nationalité, mais aussi pour leur installation à Bruxelles en général. Il est tout à fait illusoire de penser que le niveau A1 du CECR en français puisse permettre aux personnes primo-arrivantes d'« accroître leur participation sociale, économique et culturelle » ou de développer leur autonomie. Ce sont les objectifs mêmes de la politique d'accueil de la COCOF tels qu'ils sont explicités dans le décret relatif au parcours d'accueil qui deviennent inatteignables avec une révision à la baisse des objectifs de formation linguistique.²⁰

Si l'on élargit la focale pour observer l'ensemble des politiques publiques de la COCOF qui touchent les personnes migrantes, la conjonction de l'entrée en vigueur de l'obligation et de la révision du code de la nationalité produit donc une situation potentiellement critique. Nous aurions d'un côté un « circuit » francophone sous-compétitif, auquel les étranger.es résidant depuis plus de 3 ans ne

²⁰ On trouvera une démonstration et des données objectives sur ce sujet dans l'étude d'impact, connexe de ce rapport.

pourraient pas avoir recours en vue de l'obtention de la nationalité et dans lequel les primo-arrivant.es alpha se verraient désavantagés, et d'un autre côté, un « circuit » néerlandophone qui accueille toutes les personnes étrangères et propose une offre plus poussée, notamment en facilitant l'obtention du niveau A2 pour les publics alpha.

Comme nous allons le voir dans la partie qui suit, certaines solutions ont été envisagées par la COCOF pour éviter que ce risque ne se réalise. Mais en l'état actuel, ces pistes de solutions amènent leur lot d'interrogations.

4.2. Les solutions envisagées par la COCOF

Suite à l'arrêt de la cour constitutionnelle, le Collège de la COCOF a pris la décision de modifier le décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants de 2013. Par ailleurs, le Collège de la COCOF a obtenu du procureur du Roi que le suivi des cours de citoyenneté continue d'être reconnu comme « preuve d'intégration » à titre dérogatoire et transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification du décret de 2013. Au moment où ce rapport est écrit, la décision vient d'être prise et le long processus qu'est la modification d'un décret n'en est qu'à ses premières étapes. Pourtant un certain nombre de questions se posent d'ores et déjà. Si au moment de la réception et de la lecture de ce rapport certaines de ces questions sont déjà résolues, il n'y a que lieu de s'en réjouir.

Pour le Collège de la COCOF l'objectif de cette modification est d'ouvrir le parcours d'accueil pour primo-arrivants aux étrangers résidant légalement en Belgique depuis plus de trois ans et qui ne peuvent pas prouver leur intégration sociale par la formation ou par le travail. Cette situation ne concerne que les étrangers résidant légalement en Belgique depuis moins de 10 ans : au-delà de 10 ans de résidence, d'autres conditions s'appliquent pour l'obtention de la nationalité belge et il n'est plus demandé de donner la preuve de l' « intégration sociale ». Cependant, l'élargissement du public d'ayant droit n'a pas été limité à ce critère : toutes les personnes étrangères résidant légalement en région Bruxelles-Capitale auront droit d'avoir accès au parcours d'accueil.

Cet élargissement est donc en premier lieu destiné à intégrer une partie des publics des cours de citoyenneté de la P3B du décret relatif à la Cohésion Sociale. Le public actuel des cours de citoyenneté de la P3B est estimé à 500 par an²¹. Mais cette offre étant notoirement saturée, il est possible d'estimer que 1000 personnes pourraient être intéressées par le parcours d'accueil à partir du moment où celui-ci élargira la définition de ses bénéficiaires et où les cours de citoyenneté cesseront d'être reconnus comme preuve d' « intégration sociale ».

Quand bien même il y ait lieu de se réjouir de cet élargissement des catégories de public admises dans les bureaux d'accueil, il n'en reste pas moins que cet élargissement dans les textes risque de se heurter sur le terrain à un certain nombre de problèmes induits justement par le contexte institutionnel de l'entrée en vigueur de l'obligation.

²¹ Estimation communiquée par les Services de la COCOF. Dans son rapport 2018, le CRAc comptait pour l'année 2016 336 personnes accueillies, le volume de modules dispensés chaque année a été augmenté depuis.

En premier lieu, l'élargissement de la définition des bénéficiaires du parcours implique de pouvoir absorber ce nouveau public. La COCOF estime qu'il faille prévoir un refinancement d'1,5 million d'euros. En l'absence de cette révision du budget alloué au parcours d'accueil, il est difficile d'imaginer que les étrangers résidant légalement depuis plus de trois ans en Belgique puissent avoir accès au parcours d'accueil.

Mais le problème est plus profond : en l'état actuel des choses, même si une hausse substantielle du budget alloué à la politique d'accueil devait être obtenue, les étrangers résidant depuis plus de trois ans en Belgique pourraient ne pas avoir accès au parcours d'accueil faute de places disponibles.

Ceci est dû à un certain nombre de dispositions prises dans l'arrêté modifiant adopté en 2021. En premier lieu, le public touché par l'obligation y est défini comme le public prioritaire. Il est également prévu par cet arrêté modifiant que les bureaux d'accueil doivent réserver *au minimum* 80 % de leurs places au public obligé. En revanche, cette disposition ne prévoit pas que 20 % des places soient réservés aux publics non touchés par l'obligation. Au contraire, le public obligé étant défini comme prioritaire, le public non-obligé ne pourra être admis dans les bureaux d'accueil que si l'intégralité du public obligé à Bruxelles a trouvé de la place dans un bureau d'accueil.

Ce risque est d'autant plus grand que l'arrêté modifiant de 2021 a également changé la logique de comptage des dossiers. Les bureaux d'accueil ne sont plus agréés pour accueillir un flux annuel de 2000 nouveaux inscrits, mais pour gérer un « stock » de 2000 « dossiers actifs », soit un stock total sur l'ensemble du parcours de 5000 dossiers actifs²². Or, dans l'hypothèse très probable où le temps de parcours moyen continue à durer plus d'un an, la logique de « stock » risque de ne pas permettre à terme d'absorber le flux annuel du public obligé, estimé à au moins 4000 personnes par an pour le parcours francophone. Si bien que selon cette hypothèse, des files d'attente risqueraient de se créer et de s'accumuler au fil du temps.

Si le public obligé est défini comme prioritaire et si une file d'attente de personnes touchées par l'obligation s'accumule au fil du temps, alors les personnes étrangères résidant en Belgique depuis plus de 3 ans ne pourront pas avoir accès au parcours. Par conséquent, en l'absence d'une disposition prise pour garantir un nombre ou une proportion minimale de places dans les bureaux d'accueil pour le public non-obligé, le nouveau public visé par la modification du décret n'aura aucune garantie de pouvoir s'inscrire au parcours d'accueil francophone.

Pourtant, Alain Maron, le ministre actuellement en charge du parcours d'accueil et dont le cabinet a porté cet arrêté modifiant était bien conscient de ce problème au moment où l'obligation a été instaurée. Lors de la séance plénière du 21 avril 2017 de l'Assemblée réunie de la COCOM au cours de laquelle l'ordonnance COCOM instituant l'obligation a été votée, Alain Maron avait déclaré pour le groupe Ecolo :

²² Deux BAPA ont un agrément de catégorie IV qui les engage à 2000 dossiers et un troisième BAPA a un agrément de catégorie II qui l'engage à gérer 1000 dossiers.

« Ce système exclut également tous ceux qui voudraient intégrer le parcours d'accueil, mais qui n'entrent pas dans la définition au sens strict des primo-arrivants. Je pense à ceux qui sont là depuis quatre, cinq, six, sept ou huit ans et qui n'ont jamais eu accès à des cours de langue et de citoyenneté. Pourtant, ils ont aussi besoin d'un accompagnement individuel. Du côté flamand, chez BON, ces personnes sont accueillies. Dans les bureaux d'accueil francophones, des personnes qui ne correspondent pas au sens strict à la définition de ce qu'est un primo-arrivant ont néanmoins accès à ce parcours d'accueil et en ont besoin. Comme vous allez saturer les places disponibles avec les personnes obligées d'y aller, vous allez exclure toutes celles qui veulent y aller volontairement, même si elles n'entrent pas stricto sensu dans le champ de votre définition. »²³

La question des dispositions à prendre pour accueillir les nouvelles catégories de bénéficiaire n'est pas la seule problématique soulevée par cette modification de décret. Le contexte politique et institutionnel lié à cette modification interroge aussi la question de la coordination et de la cohérence entre différentes politiques publiques, et notamment dans le cas qui nous intéresse entre le dispositif du parcours d'accueil pour primo-arrivants et le dispositif de la Cohésion Sociale. Le public des cours de citoyenneté délivrés dans le cadre de la P3B du décret relatif à la Cohésion Sociale est très majoritairement composé de prétendant.es à la nationalité. La modification du décret relatif au parcours d'accueil est destinée à accueillir ce public au sein des bureaux d'accueil. Il semble légitime de considérer qu'une telle opération puisse nécessiter une concertation entre les différents acteurs concernés. En effet, la question du maintien ou non des pratiques associatives liées à ces cours de citoyenneté se pose également : vont-elles disparaître faute de public et d'une raison d'être ? Vont-elles se maintenir en se rattachant au parcours d'accueil, dans le cadre par exemple de partenariats organisés avec les bureaux d'accueil ?

²³ Assemblée réunie de la Commission communautaire commune Compte rendu intégral de la séance plénière du vendredi 21 avril 2017.

5. Conclusion

En définitive, cet exposé révèle peut-être un paradoxe de la politique d'accueil des personnes migrantes en Région Bruxelles-Capitale.

Le fait que le parcours d'accueil fasse l'objet d'autant de prescriptions émanant d'autres dispositifs est sans doute symptomatique des attentes qui existent à l'égard de ce parcours d'accueil : du point de vue du code de la nationalité, le fait d'avoir suivi le parcours est censé garantir ni plus ni moins que l'intégration des personnes migrantes dans la société belge. Du point de vue des CPAS qui conditionnent le droit au RIS au suivi du parcours d'accueil, il est attendu de ce dernier qu'il puisse répondre aux problématiques sociales auxquelles les personnes primo-arrivantes doivent faire face au cours de leur installation. C'est une même ambition globalisante qui était d'ailleurs exprimée dans l'exposé des motifs du projet de décret remis par le Collège de la COCOF en 2013 :

« Il (le projet de décret) propose de mettre en place un dispositif qui visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de moyens d'existence, de soins de santé, etc. »²⁴

Il serait sans doute intéressant, sinon nécessaire, de prendre un moment pour se poser la question : en attend-on trop du parcours d'accueil ? Est-ce cohérent d'attendre du parcours d'accueil qu'il règle la globalité des problématiques liées à l'accueil des personnes primo-arrivantes, si on ne remédie pas aux freins structurels à leur installation et à leur insertion ?

Mais ce n'est pas ce paradoxe-là que nous voulons relever ici. Nous voulons plutôt attirer l'attention sur la tension qui existe entre d'une part le fait que le parcours d'accueil soit l'objet de nombreuses attentes, manifestées par les prescriptions susmentionnées, et d'autre part, le fait que l'entrée en vigueur de l'obligation de suivi s'accompagne déjà d'un appauvrissement de l'offre du parcours d'accueil francophone et risque fort de provoquer une précarisation plus importante encore du parcours du fait de problèmes de saturation. Or ce sont justement ces attentes qui ont motivé la défense du caractère obligatoire du parcours d'accueil pour plusieurs partis francophones représentés à l'assemblée de la COCOM au moment de l'adoption de l'ordonnance.

Ce paradoxe, qui confine à la contradiction, soulève une question : à quoi oblige-t-on ? Une politique sociale centrée sur les besoins de ses bénéficiaires et qui dispose des moyens de ses ambitions, ou un dispositif trop appauvri et précarisé pour remplir ses objectifs et qui rajoute une insécurité administrative supplémentaire dans l'installation des personnes primo-arrivantes ? Entre ces deux hypothèses, ce sont assurément des éléments concrets qui détermineront le devenir du parcours d'accueil : octroi du budget nécessaire, dispositions prises pour garantir l'accès au parcours pour tous les publics visés, observation et suivi attentif des effets de l'entrée en vigueur de l'obligation sur le parcours d'accueil et sur l'installation des personnes primo-arrivantes.

²⁴ *Projet de décret relatif au parcours pour primo-arrivants en Région de Bruxelles Capitale du 7 mai 2013.*



Rapport II : L'impact du parcours d'accueil sur les personnes primo-arrivantes

1. Introduction

L'horizon de la mise en œuvre de l'obligation du parcours d'accueil à Bruxelles rend plus que jamais nécessaire une évaluation de la qualité du dispositif dans sa capacité à rencontrer les besoins des personnes primo-arrivantes et les objectifs visés par les textes légaux. Or, depuis la mise en place du parcours d'accueil francophone à Bruxelles en 2016, aucune évaluation du dispositif n'a porté sur l'impact du parcours d'accueil sur le parcours de vie des personnes primo-arrivantes dans la société belge ou sur la façon dont ils ont vécu ce parcours.

Par conséquent, aujourd'hui, nous ne sommes ni en mesure d'identifier les effets perceptibles du suivi du parcours d'accueil ni d'affirmer que les objectifs visés par le dispositif (*à savoir l'autonomie, la participation sociale, citoyenne ou économique*) sont atteints. Pourtant, demain, ce parcours d'accueil sera rendu obligatoire pour un certain nombre de personnes primo-arrivantes. L'horizon de la mise en œuvre de l'obligation rend plus que jamais nécessaire une évaluation de la qualité du parcours dans sa capacité à rencontrer les besoins des personnes primo-arrivantes et les objectifs visés par les textes légaux.

« L'enquête permet de pallier à l'écart important entre la place grandissante des questions des effets du suivi du parcours d'accueil bruxellois dans le débat public et le niveau des informations statistiques disponibles »

Que sont devenues les personnes primo-arrivantes sorties du parcours d'accueil ? L'ambition de l'enquête *Impact du suivi du Parcours d'Accueil* du CRAcs est de récolter un certain nombre d'informations sur la situation des personnes primo-arrivantes sorties du parcours d'accueil. Si la situation des personnes est relativement bien connue au moment de leur inscription au parcours, force est de constater qu'aucune donnée n'est collectée de manière fiable et actualisée après que celles-ci l'aient quitté. La question des effets du suivi du parcours d'accueil sur les personnes primo-arrivantes est un élément essentiel en matière d'évaluation qui n'a cessé d'être soulevée dans le débat public. Néanmoins, il aurait été prématuré de réaliser ce type d'évaluation plus tôt : le caractère récent du parcours empêchait de considérer que les procédures et les approches développées par les acteurs étaient suffisamment stabilisées. Les observations auraient été alors réalisées sur un objet en construction. Aussi, la volonté d'identifier l'effet à moyen terme du parcours imposait qu'un nombre *suffisant* de personnes aient terminé le parcours depuis un temps *suffisant*. Aujourd'hui, après 5 ans d'existence effective du parcours d'accueil, ces éléments ne constituent désormais plus un frein à la réalisation d'une telle évaluation.

Cette recherche vise donc à satisfaire un besoin d'information aussi bien exprimé par les pouvoirs publics que par la société civile, à savoir l'impact du parcours d'accueil sur le parcours de vie du public. L'impact est abordé sous l'angle des changements (directs ou indirects) favorisés par ce dispositif.

Les objectifs visés par le décret sont-ils atteints ? Quels sont les effets à moyen et long termes du parcours d'accueil sur les personnes primo-arrivantes ? Comment perçoivent-elles l'utilité de ce dispositif ? Est-ce que le parcours d'accueil les a aidées dans leur processus d'apprentissage du français ? Est-ce que le parcours d'accueil les a aidées à chercher du travail ou à suivre une formation ?

Voici quelques-unes des questions d'évaluation auxquelles nous espérons répondre dans ce rapport. Plus concrètement, nous cherchons ainsi à appréhender dans quelle mesure l'achèvement du parcours d'accueil par les personnes primo-arrivantes peut être rendu responsable de changements de situations, ou dit autrement, d'une modification des chances d'accès aux principaux services, biens et droits qui définissent la place de chacun dans la société comme la maîtrise de la langue, l'emploi, le logement, le droit de séjour, la nationalité...

L'enquête que nous avons menée pour cette recherche s'intéresse aux personnes sorties du parcours (*avec ou sans attestation*), à leurs conditions de vie actuelles et à leurs parcours tout en prenant en considération un ensemble de caractéristiques sociodémographiques que sont le niveau socio-économique, l'âge, le sexe, le niveau d'étude et d'autres caractéristiques liées à leur statut migratoire comme la durée de résidence, la raison d'immigration, l'origine, l'année de l'inscription dans le parcours d'accueil. Il s'agit d'une enquête quantitative qui a été réalisée auprès de 500 répondant.es au cours de l'année 2021.

Bien que nos questions initiales portaient sur la question des effets, les résultats obtenus nous en apprennent autant sur l'efficacité du parcours d'accueil que sur la pertinence de l'offre, eu égard aux difficultés et aux réalités de l'installation des personnes primo-arrivant.es à Bruxelles.

1.1. Cadre logique

L'évaluation d'une politique publique implique de la part de l'évaluateur qu'il définisse un cadre d'évaluation. Cette section est destinée à présenter de la façon la plus claire et synthétique possible ce cadre. Notre objectif est que le lecteur puisse rapidement se familiariser avec les outils et concepts de l'évaluation de politiques publiques auxquels nous allons nous référer dans ce rapport. Les lecteur.ices qui voudraient avoir un aperçu plus approfondi de la façon dont le CRAcs construit son cadre d'évaluation pourront consulter le rapport 2017 du CRAcs, consacré à cette question et disponible en ligne.

Modèle logique

Un modèle logique est l'outil de départ de la pratique d'évaluation des politiques publiques. C'est une façon de représenter un programme ou un dispositif comme une séquence de plusieurs éléments. Même s'il n'existe pas de consensus sur la définition des éléments d'un cadre logique, il n'en reste pas moins que les différences selon les auteurs et les publications sont suffisamment minimes pour que la variabilité de canevas n'empêche pas une communauté de pratiques.

On peut considérer qu'un modèle logique est composé au moins des éléments suivants :

- L'identification des situations / problématiques qui ont amené à penser le programme ;
- Les objectifs du programme, conçus pour répondre à la situation identifiée.
- Les ressources / inputs ;
- Les activités concrètes mises en œuvre, aussi appelées Output
- Les résultats ou effets à court terme ;
- Les résultats ou effets à moyen terme ;
- Les résultats à long terme également appelés impact.

Le modèle logique illustre les relations entre ces différents éléments, il permet de représenter la façon dont il est attendu que le dispositif fonctionne. C'est donc à partir de la définition d'un modèle logique que l'évaluateur construit la logique d'action, aussi appelée logique du changement (ou théorie, selon les auteurs), préalable à l'identification des registres évaluables²⁵.

Critères d'évaluation

L'étude des relations entre ces différents éléments constitue le cœur de la pratique d'évaluation. À chaque type de relation correspond un critère d'évaluation. Là encore, le nombre, l'appellation et la définition de ces critères varient selon les auteurs. Des tentatives sont faites pour proposer des cadres d'évaluation standardisés : l'OCDE propose par exemple une définition standardisée pour les évaluations des politiques de développement. In fine, il revient à l'évaluateur de préciser la façon dont il définit les différents critères d'évaluation.

- **Pertinence** : C'est la relation entre la situation identifiée et les objectifs du programme, tels qu'ils sont définis dans la politique publique. L'OCDE propose de la définir ainsi : « Mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires »²⁶. Le critère de pertinence appelle des questions du type : « Le problème public a-t-il été bien apprécié dans le programme politico-administratif ? » (Albarelo et al., 2016)
- **Cohérence interne** : selon les auteurs, ce critère peut désigner des choses différentes. Dans cette étude, lorsque nous parlons de cohérence interne, cela désigne l'évaluation de cohérence des relations entre des éléments internes au dispositif²⁷. Ce critère s'apparente chez certains auteurs à celui de « qualité du design » (Albarelo et al., 2016) auquel cas il interroge la façon dont est conçue la politique évaluée. Ce critère interroge le rapport logique qui existe entre les objectifs de l'action publique et les moyens et réalisations mis en œuvre.
- **Cohérence externe** : Ce critère d'évaluation interroge les liens entre la politique étudiée et d'autres dispositifs ou actions qui peuvent ou devraient entretenir un rapport avec celle-ci. Dans notre étude, ce critère peut par exemple se rapporter aux relations entre la politique d'accueil de la COCOF et la politique d'octroi de la nationalité²⁸, ou (comme il en sera

²⁵ La logique d'action du parcours d'accueil est présentée dans la partie suivante.

²⁶ (Critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement - OCDE, 2021)

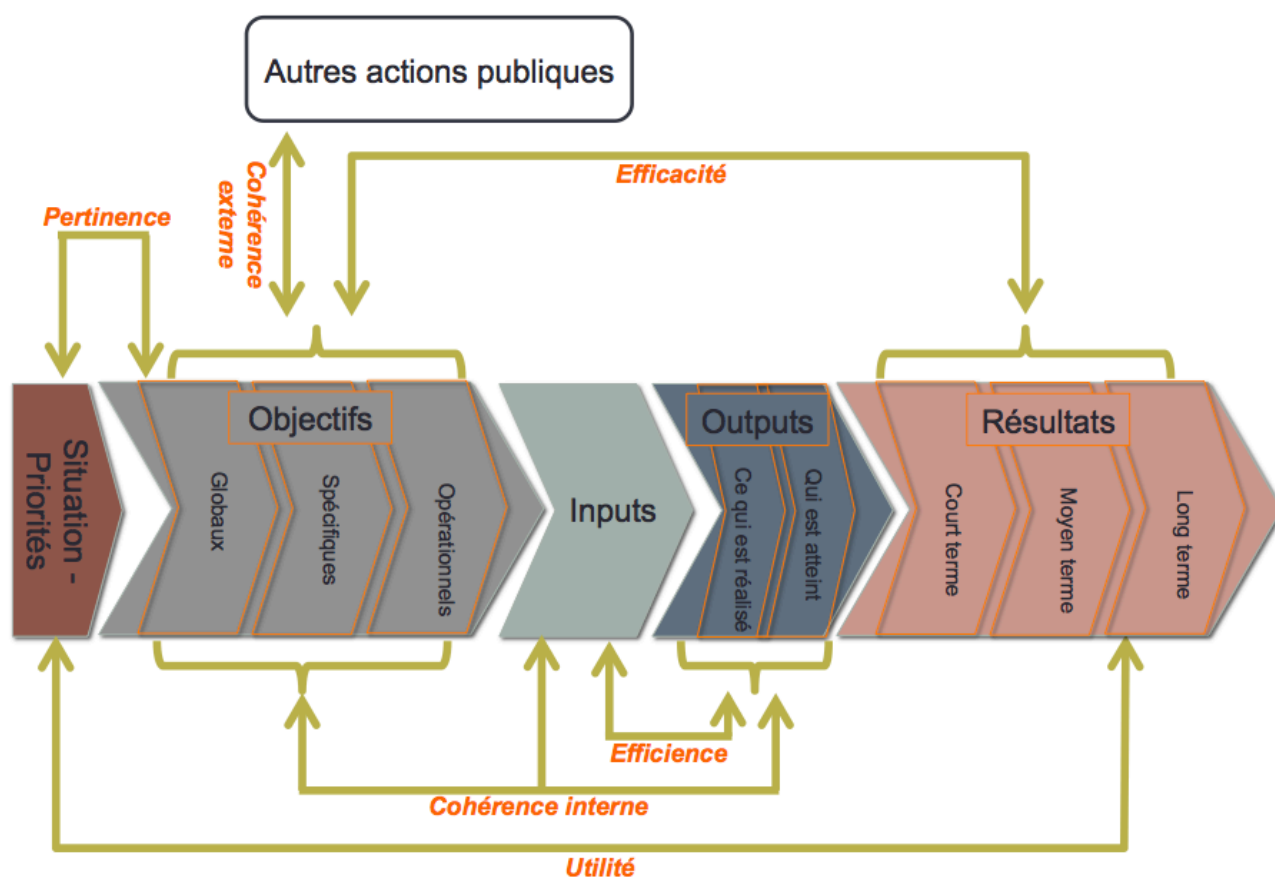
²⁷ La définition que nous utilisons de ce critère diffère de celle proposée par l'OCDE

²⁸ À ce titre, le rapport connexe relatif au contexte de la politique d'accueil peut être considéré comme une étude de la cohérence externe du dispositif

-
- question plus tard dans le rapport) aux relations qui pourraient ou devraient exister entre des politiques d'accueil des migrant·es et des politiques de lutte contre les discriminations.
- **Efficience** : Ce critère évalue les liens entre les ressources investies (Inputs ou intrants) et les réalisations (Outputs ou extrants). Il s'agit d'un critère somme toute assez managérial. Une question d'efficience à propos du parcours d'accueil serait par exemple de savoir combien de modules de formations ont été donnés pour combien de bénéficiaires avec les ressources allouées.
 - **Efficacité** : l'efficacité interroge le rapport entre les objectifs posés par l'action politique et les effets obtenus : les objectifs d programme tels qu'ils ont été définis sont-ils atteints ? Le dispositif parvient-il à produire les résultats prévus ? Selon les auteurs, l'efficacité peut concerner les résultats aussi bien à court terme qu'à long terme. Pour d'autres, l'efficacité concerne surtout les résultats directs de la politique publique et doit être distinguée de l'impact.
 - **Impact** : selon les pratiques, la notion d'impact peut aussi bien être considérée comme un élément du modèle logique qui désigne les résultats à long terme que comme un registre d'évaluation qui étudie la capacité du dispositif à produire des changements de situation ou de comportement, attendus ou inattendus, sur les bénéficiaires du dispositif ou sur la société dans son ensemble (Cuyper & Gonzalez, 2013). Dans cette recherche, nous parlons d'impact également comme d'un registre d'évaluation étudiant les changements de situation sur le public cible du dispositif étudié.
 - **Utilité** : Ce registre d'évaluation est relativement similaire à l'impact. Il mesure les liens entre la situation initiale à améliorer et les effets ou l'impact du dispositif. À la différence de l'efficacité, qui compare les résultats aux objectifs, l'utilité compare les résultats à la situation initiale. Ainsi, le critère inclut et combine la pertinence, l'efficacité et la cohérence externe.

Le cadre d'évaluation est une combinaison du modèle logique et des critères d'évaluation. Le cadre que nous utilisons peut être représenté ainsi :

Figure 1 : Le cadre d'évaluation du CRAcs



1.2. Revue des évaluations de politiques d'intégration au sein des pays de l'OCDE

Depuis la fin des années 90, les États européens se sont dotés peu à peu de politiques publiques consacrées à l'accueil ou l'intégration des personnes migrantes. Dans la plupart des cas, ces politiques publiques se sont également dotées de procédures d'évaluations. Cette partie a pour objet de faire une revue rapide de ces pratiques d'évaluations et de situer notre recherche par rapport à ces pratiques.

Dans son rapport présenté en 2017, le CRAcs avait fait une revue approfondie de ces pratiques d'évaluations pour définir un cadre logique d'évaluation²⁹. Un travail semblable de revue et de construction de cadre logique avait été fait en 2013 par des chercheurs de la KUL en charge de l'évaluation de la politique flamande d'Inburgering (González Garibay & De Cuyper, 2013).

Dans cette section, nous ne reproduirons pas un travail déjà effectué dans un précédent rapport. L'objectif est plutôt de donner aux lecteur·ices un aperçu de la diversité des pratiques d'évaluation et de mentionner quelques résultats saillants de ces pratiques.

²⁹ Rapport annuel du CRAcs, 2017

Une multiplicité de registres d'évaluation :

La partie précédente a montré qu'une évaluation de politiques publiques pouvait se focaliser sur variété de critères d'évaluation. Pourtant l'efficacité est le critère le plus récurrent dans les évaluations qui ont été faites des politiques d'accueil et d'intégration. C'est également le critère d'évaluation qui suscite le plus l'intérêt des pouvoirs publics. On comprend aisément pourquoi : il permet de répondre à la question de savoir si les objectifs de la politique mise en place sont atteints. Quelques évaluations se distinguent par le recours à d'autres critères d'évaluation, mais elles sont peu nombreuses. Parmi elles, la plupart se focalisent sur la réalisation des extrants et l'efficience, et très peu sur la pertinence des dispositifs évalués.

Des définitions variées de l'efficacité

Bien que l'efficacité soit le critère le plus souvent retrouvé dans les évaluations des politiques destinées aux personnes migrantes, force est de constater que la façon de définir ou de caractériser l'efficacité diffère considérablement selon les évaluateurs. L'efficacité peut être interprétée comme une réalisation des extrants, comme cela a été le cas dans des évaluations antérieures du parcours d'*Inburgering* de la Région flamande (De Cuyper & Wets, 2007; Geets et al., 2007). Dans ce cas l'efficacité du dispositif était mesurée à l'aune d'indicateurs tels que le nombre de parcours d'*Inburgering* qui avait été complété. L'efficacité peut aussi être mesurée en se focalisant sur les effets à court terme : l'amélioration de la maîtrise de la langue (Schuller et al., 2011), une meilleure connaissance de la loi du pays d'accueil (Wilkinson et al., 2008), etc.

Mais l'efficacité peut également porter sur des effets à plus long terme, dans ce cas l'évaluateur tente d'identifier et éventuellement de quantifier des changements dans la vie des bénéficiaires. Dans ce cas, le choix des indicateurs de changement n'est pas neutre : il dit quelque chose de la politique et de ses objectifs. À ce titre, on remarquait dans un précédent rapport que dans le recensement des évaluations de l'OCDE effectué par Gonzales Garibay et De Cuyper en 2013, près de la moitié des évaluations recensées utilisaient des indicateurs liés à l'accès à l'emploi comme critère d'efficacité. La normativité de l'évaluation et l'impact attendu d'une politique publique peut se révéler de façon caricaturale dans la définition des critères d'évaluation : dans une évaluation de l'OCDE réalisée en 2007 sur la politique d'intégration allemande, l'efficacité du dispositif avait été définie comme la réduction de la dépendance des bénéficiaires aux aides sociales (OECD, 2007).

On le voit, le choix du ou des critères d'évaluation ne suffit pas à expliciter l'angle de l'évaluation. Il revient à l'évaluateur de définir précisément ce que signifient les critères retenus et la pertinence des indicateurs et des méthodes choisis pour étudier lesdits critères.

Quelques résultats saillants

Plusieurs évaluations menées dans les pays européens montrent un effet positif des parcours mis en place sur les indicateurs évalués, qui sont le plus souvent l'emploi et la maîtrise de la langue. Concernant l'emploi, des évaluations menées à propos des dispositifs allemands (OECD, 2007; Schuller et al., 2011) montrent un effet positif du programme d'intégration. Des évaluations menées dans d'autres pays décrivent des trajectoires d'accès au marché du travail, mais ne permettent pas d'en attribuer la cause au programme d'intégration, faute de méthodes pour isoler les effets propres (modèles explicatifs, recours à des groupes témoins) (De Cuyper & Wets, 2007; Geets et al., 2007; OECD, 2012).

Cependant, ces évaluations menées à propos de l'effet des politiques d'intégration sur l'accès à l'emploi ne nous informent pas sur des indicateurs tels que la précarité de l'emploi ou le déclassement professionnel, dont on sait pourtant qu'ils constituent une expérience massivement partagée par les personnes migrantes. Là encore, l'explicitation des objectifs d'une politique d'intégration et les choix d'évaluations qui sont faits ne sont pas neutres. Intégrer la question de la précarité de l'emploi et du déclassement professionnel dans les indicateurs d'insertion socioprofessionnelle, c'est aussi se questionner sur cet objectif d'insertion : à quels emplois destine-t-on les personnes migrantes ? Certains auteurs et autrices relèvent d'ailleurs ce paradoxe qui serait commun à beaucoup de politiques d'intégration : des objectifs et des valeurs revendiqués d'émancipation se traduisent dans la pratique par une redirection massive des personnes migrantes vers des emplois subalternes, relevant du domaine du service à la personne et du soin à autrui (Farris, 2017).

Enfin, concernant l'emploi, certaines évaluations décrivent un effet plus complexe des programmes d'intégration sur l'accès au marché du travail. Des rapports de l'OCDE menés sur des programmes norvégiens et danois mettent en évidence un effet de « verrouillage » : dans ces pays, le suivi du parcours peut retarder l'accès à l'emploi pour les personnes qui le suivent. Ce retard produit un effet négatif du parcours sur l'accès à l'emploi dans les modèles statistiques (OECD, 2012).

Concernant la langue, toutes les évaluations réalisées dans des pays de l'UE et de l'OCDE relèvent une efficacité des programmes d'intégration dans l'amélioration de la maîtrise de la langue du pays d'immigration. Certaines évaluations apportent toutefois plus de nuances : une évaluation menée en Région flamande sur le parcours Inburgering a montré que le niveau de néerlandais stagnait à un niveau de « survie » trois ans après la fin du parcours Inburgering (De Cuyper et al., 2010).

Et en Belgique ?

En Belgique, des évaluations portant sur l'efficacité et l'impact du suivi du parcours d'intégration ou d'Inburgering ont été réalisées en Wallonie par l'IWEPS et l'université de Liège en 2019 (Gossiaux et al., 2019) et en Flandre par la KUL en 2007, 2010 et 2014³⁰.

Les évaluations de la KUL ont combiné des méthodes quantitatives, sous forme d'analyses descriptives de données administratives et des méthodes qualitatives, sous forme d'entretiens semi-directifs, dont une partie prenait la forme d'un contrôle des connaissances des anciens bénéficiaires. L'évaluation menée par l'IWEPS et l'ULiège a eu recours principalement à des méthodes qualitatives : des entretiens semi-directifs ont été menés avec 36 bénéficiaires du parcours et 12 avec des opérateurs du parcours. 3 focus groups ont été également menés auprès de bénéficiaires du parcours et un questionnaire en ligne comportant surtout des questions ouvertes a été diffusé auprès d'acteurs du parcours.

L'évaluation menée par la KUL en 2007 révèle une satisfaction globale du programme de la part des participant·es et une relation entre la fréquence et la qualité des contacts avec les référents. L'évaluation menée en 2010 identifie un impact (faible) des formations linguistiques : après 3 ou 4

³⁰ L'évaluation de 2014 se focalisait sur le programme d'apprentissage du néerlandais.

ans les participant·es restent à un niveau de « survie ». Elle identifie en revanche un impact des cours d'intégration dans la vie quotidienne et un impact positif sur l'emploi. Ces deux impacts doivent tout de même être relativisés : concernant l'emploi, ceux qui terminent le programme ont certes plus de chance de trouver un emploi que ceux qui ne le terminent pas. En revanche, ceux qui ne commencent pas le programme et qui sont en emploi ont des salaires plus élevés et sont plus souvent employés à temps plein que les personnes qui ont terminé le programme. Concernant la vie quotidienne, l'impact positif s'estompe au bout d'un an : les personnes n'ayant pas suivi le programme du tout ou jusqu'au bout « rattrapent » ceux qui l'ont suivi.

L'évaluation menée par l'IWEPS en 2019 confirme la satisfaction et l'utilité perçue du programme. En revanche, l'évaluation pointe le fait que l'objectif d'autonomie n'est pas rempli et apparaît même comme « utopique ». À l'issue du parcours, les primo-arrivant.es n'atteignent que rarement un changement de statut social ou professionnel. Enfin cette évaluation relève un effet comparable à l'effet de « verrouillage » relevé dans l'évaluation du programme norvégien : pour certains le parcours est surtout une obligation administrative (pour ces questions, on peut se reporter au rapport connexe à celui-ci), qui « entrave » plutôt qu'elle facilite l'insertion des primo-arrivant.es. C'est notamment le cas des personnes qui doivent y avoir recours dans le cadre d'une demande de nationalité.

1.3. Logique d'action du dispositif, niveaux d'impact évaluables

Comme les sections précédentes l'ont démontré, le choix d'un critère d'évaluation ne nous renseigne pas en soi sur ce qui va précisément être évalué. Pour ce faire, il faut reconstruire la logique d'action du dispositif. Ici, nous nous attarderons plus particulièrement sur les objectifs du dispositif et la façon dont il est attendu que les actions mises en place dans le parcours d'accueil pour primo-arrivant.es puissent permettre d'atteindre ces objectifs.

Clarifier et hiérarchiser les objectifs

Le décret du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants explicite de façon succincte les objectifs du parcours d'accueil :

18 JUILLET 2013. – Décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en RBC
« Art. 4 Le parcours d'accueil a pour objet d'accompagner les bénéficiaires à titre individuel afin qu'ils puissent mener leur vie de manière autonome et accroître leur participation sociale, économique et culturelle (...) »

Ce décret se contente donc de mentionner deux objectifs généraux : l'autonomie, l'accroissement de la « participation », caractérisée par trois domaines : social économique et culturel.

Le projet de décret du 7 mai 2013 (dont le texte final du décret est issu) comporte un exposé des motifs qui décline cet objectif général en une série de cinq « sous-objectifs » :

7 MAI 2013. Projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en RBC

« 1° faciliter les démarches administratives de première ligne afin, d'une part, de pouvoir rapidement répondre aux obligations et bénéficier des droits essentiels prévus par la législation et, d'autre part, de rencontrer dans les meilleures conditions leurs besoins fondamentaux (logement, soins de santé, scolarité, etc.);

2° reconnaître leur niveau de connaissance du français, faciliter leurs démarches pour s'inscrire dans une formation linguistique et établir une offre de formation linguistique;

3° acquérir les connaissances de base sur le fonctionnement de la société et des relations sociales en Belgique et le fonctionnement des institutions publiques;

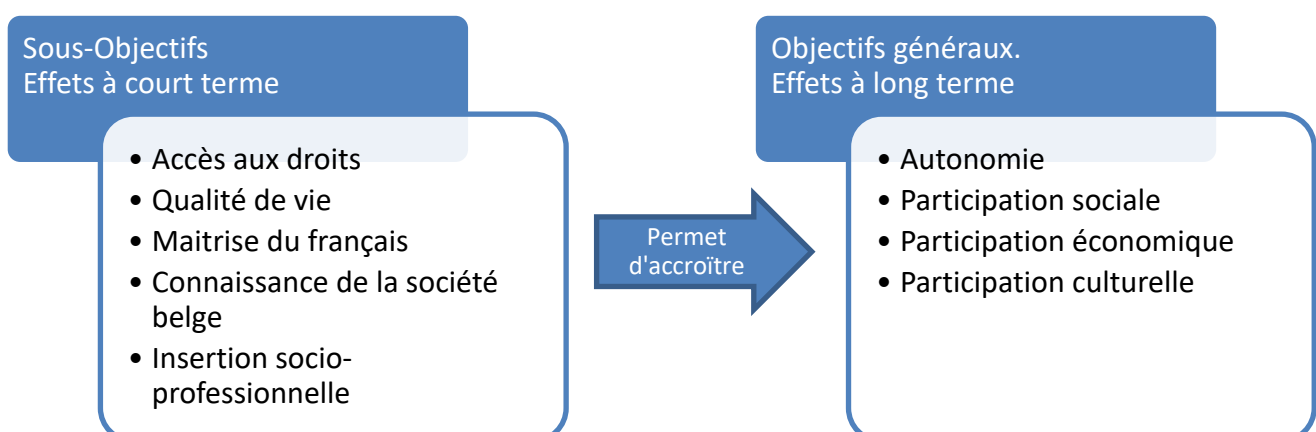
4° établir leurs qualifications et leurs compétences professionnelles pour faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi;

5° participer à la vie sociale, associative et culturelle, notamment au plan local. »

En reprenant ces objectifs ainsi détaillés, on peut donc identifier un certain nombre de domaines sur lequel il est attendu que le dispositif agisse, en vue d'atteindre les objectifs généraux susmentionnés :

- L'accès aux droits
- La qualité de vie
- La maîtrise du français
- L'acquisition de connaissance sur la Belgique en ce compris : le fonctionnement de la société, des relations sociales et des institutions publiques.
- L'insertion sur le marché de l'emploi.

On peut hiérarchiser ainsi les objectifs :



Cette première ébauche, qui se limite aux effets et impacts attendus et n'intègre pas encore le design du parcours en lui-même, révèle déjà au moins deux difficultés :

1. les notions de « participation » sociale, économique ou culturelle ne sont pas explicitées, ce qui laisse potentiellement lieu à des interprétations diverses.

-
2. ces quatre objectifs visent à des changements de différente nature : l'autonomisation semble plus correspondre à un changement de *comportement* tandis que les trois types de participation peuvent aussi bien être révélés par des changements de comportement que par des changements de *situation*. Or, il est particulièrement délicat de caractériser des changements de comportement par le biais des méthodes quantitatives, alors que ces méthodes excellent à l'inverse pour mesurer des changements de situation à grande échelle.

Les outputs : les actions mises en place pour répondre à ces besoins.

Les lecteur.ices déjà familiar.es du parcours d'accueil peuvent se dispenser de la lecture de cette section : il s'agit ici de décrire brièvement les composantes du parcours d'accueil – les outputs – avant de les intégrer dans la logique d'action du dispositif.

Dans la forme actuelle du parcours d'accueil pour primo-arrivant.es³¹, les actions mises en place - ou outputs – consistent en un certain nombre d'éléments divisés en deux volets. Ces actions sont portées par des opérateurs appelés « bureaux d'accueil », à l'exception faite des formations linguistiques qui sont exclusivement délivrées par des opérateurs externes et les formations citoyennes, qui sont délivrées par les bureaux d'accueil, mais peuvent être délivrées par des formateurs ou des opérateurs externes.

Volet primaire

Le volet primaire comprend un bilan social et un bilan linguistiques (réalisés simultanément après l'admission du bénéficiaire, sous la forme d'un entretien individuel avec un accompagnateur social). Il comprend également 10h de formation intitulée « droits et devoirs ».

- Le bilan social est défini comme suit dans le décret de 2013 :
« *Le bilan social consiste dans l'identification des besoins et des acquis du bénéficiaire sur le plan social et économique ainsi que sa connaissance du pays d'accueil. Il s'agit notamment des besoins en matière de logement, de moyens d'existence, de soins de santé, d'insertion socioprofessionnelle, d'accueil et de scolarisation des enfants. Le bénéficiaire se voit également proposer une information sur les dispositifs d'aide accessibles.* »
- Le bilan linguistique est défini comme suit :
« *Le bilan linguistique consiste dans l'identification des besoins et des acquis du bénéficiaire en matière d'alphabétisation et de connaissance de la langue française.* »
- Droits et devoirs : l'élément est défini comme suit dans l'arrêté d'exécution de 2014 :
« *Art. 8. L'information sur les droits et devoirs porte à tout le moins sur les thématiques suivantes : les droits et devoirs consacrés par la Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que sur les droits et devoirs des bénéficiaires en matière de santé, de logement, de mobilité, d'emploi et de formation et d'enseignement.* »³²

³¹ L'offre du parcours d'accueil et son public cible sont en train de connaître des changements importants. Pour un détail de ces questions, se référer au rapport connexe à celui-ci, consacré au contexte politique et institutionnel de la politique d'accueil à Bruxelles.

³² Arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française portant exécution du décret du 5 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

Volet secondaire

C'est dans le volet secondaire que repose le cœur de l'offre du parcours d'accueil. Il consiste en trois composantes, proposées aux personnes pour qui un besoin en la matière est identifié :

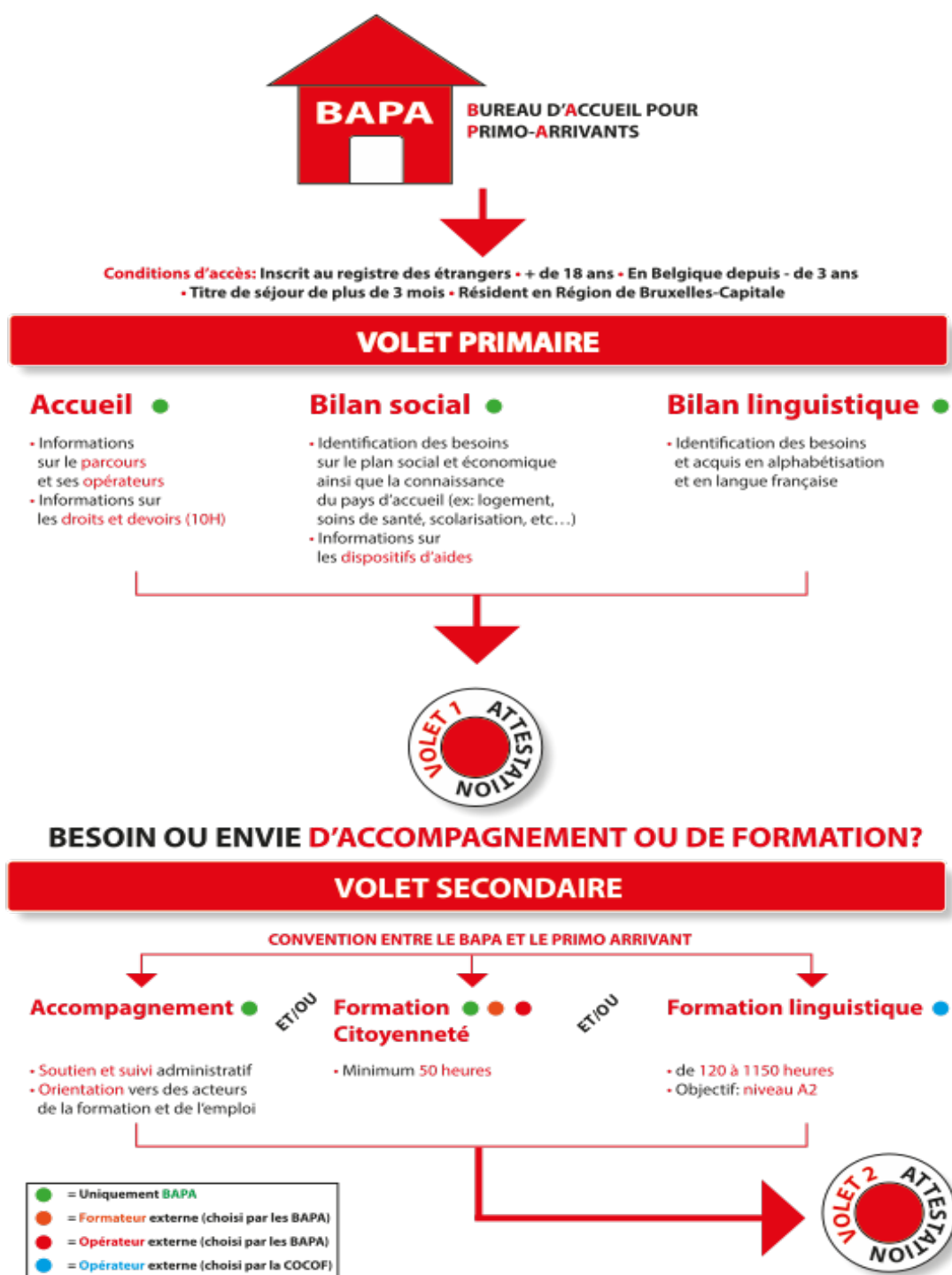
- L'accompagnement social, destiné à répondre aux besoins identifiés lors du bilan social
- Des formations linguistiques jusqu'au niveau A2 du CECR, proposées sur base des besoins identifiés lors du bilan linguistique. Jusqu'à présent, la durée de ces formations variait fortement selon un système de « filières » : les personnes situées en filière « alpha » parce qu'elles ne connaissaient pas l'alphabet latin se voyaient proposer des formations allant jusqu'à 1150h, tandis que pour les personnes déjà proches du niveau A2, la durée des formations n'excédait pas 120h. Récemment³³, les objectifs linguistiques pour les personnes n'ayant pas le CEB ou ne disposant pas de compétences équivalentes ont été réduits au niveau A1 oral.
- Des formations citoyennes qui sont systématiquement proposées, un besoin en la matière ayant été jugé impossible à évaluer. Les formations citoyennes durent au minimum 50h et doivent permettre d'apporter « *notamment des informations de base sur le fonctionnement des institutions publiques, des relations sociales en Belgique et de la société d'accueil* »³⁴.

Le schéma suivant synthétise le design du parcours d'accueil :

³³ Voir rapport connexe

³⁴ Article 6 du décret 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants à Bruxelles.

Figure 2 : Le parcours d'accueil et ses composantes



Le CRAcs a produit des rapports de recherche / évaluation spécifiquement consacrés à chacune de ces composantes. Les lecteur.ices qui voudraient en savoir plus sur ces composantes du parcours d'accueil sont invités à consulter ces rapports³⁵. En nous basant sur ces recherches, mais aussi sur

³⁵(« Rapport CRAcs 2018 Accompagnement social », 2018; « Rapport CRAcs 2019 Formations linguistiques », 2019; « Rapport CRAcs 2020 Formations citoyennes », 2020)

un travail de concertation avec les bureaux d'accueil au cours de l'enquête, ainsi que sur l'étude des textes légaux et du design du dispositif, nous avons tenté d'examiner la façon dont le parcours d'accueil intervient sur les domaines précédemment identifiés :

- **L'accès aux droits** : notamment en ce qui concerne le séjour, la nationalité, le logement, les aides sociales et le droit de vote. Cette thématique est abordée de façon formative et informative via les droits et devoirs et les formations citoyennes, mais elle est aussi mise en œuvre concrètement via l'accompagnement individuel, puisque les personnes primo-arrivantes peuvent être accompagnées et orientées dans leurs démarches par les travailleurs sociaux des BAPA.
- **La qualité de vie** : l'accompagnement individuel est fortement axé sur l'objectif de garantir des conditions de vie décentes, en lien avec la thématique de l'accès aux droits. À la rigueur on pourrait même considérer que l'accès aux droits est pensé comme un moyen d'améliorer la qualité de vie.
- **La maîtrise du français**, via les formations linguistiques délivrées par les opérateurs linguistiques du parcours d'accueil. Les BAPA développent aussi une offre complémentaire à travers des tables de conversation et des ateliers d'immersion.
- **La connaissance de la société belge, la compréhension de la société d'accueil**. Cette thématique intègre plusieurs dimensions : le fonctionnement institutionnel de l'état belge, la compréhension du système politique belge, le fonctionnement des services et des administrations. Ces thématiques sont surtout approfondies lors des formations citoyennes.
- **L'insertion socio professionnelle** par le biais de la formation, de l'emploi et de l'activité indépendante. Cette thématique est abordée au cours des formations citoyennes et lors de l'accompagnement individuel. Les BAPA développent également des offres complémentaires / supplémentaires sur ces thématiques : coaching, ateliers d'informations sur le statut d'indépendants, visites des missions locales, etc.

Sur la base des pratiques observées et rapportées dans les bureaux d'accueil, on pourrait aussi ajouter deux éléments à cette liste :

- **La participation à des activités culturelles** : cette thématique est abordée lors des FOCI, à travers des informations sur l'offre culturelle à Bruxelles et à travers des visites. Elle peut également être abordée à travers des animations artistiques et culturelles développées par les BAPA en parallèle du parcours.
- **Les modalités d'engagement et de participation** : cette thématique est également surtout abordée dans les FOCI et prend des formes différentes selon les BAPA : l'accent est parfois mis sur le bénévolat, comme moyen d'insertion et de participation sociale, dans d'autres cas, l'accent est mis sur l'activation de droits politiques tels que la participation aux élections locales. Dans certains BAPA, ces thématiques sont aussi abordées dans une offre parallèle au parcours.

On le voit, dans cette liste, certains éléments peuvent être considérés comme le moyen d'un autre : il est attendu qu'en agissant sur l'accès aux droits, le parcours d'accueil permette une amélioration des conditions de vie des primo-arrivantes. On peut également légitimement supposer que la maîtrise du français peut être conçue comme un moyen de produire des effets sur différents domaines, tels que l'autonomie, l'insertion socioprofessionnelle, etc. On peut ainsi distinguer des

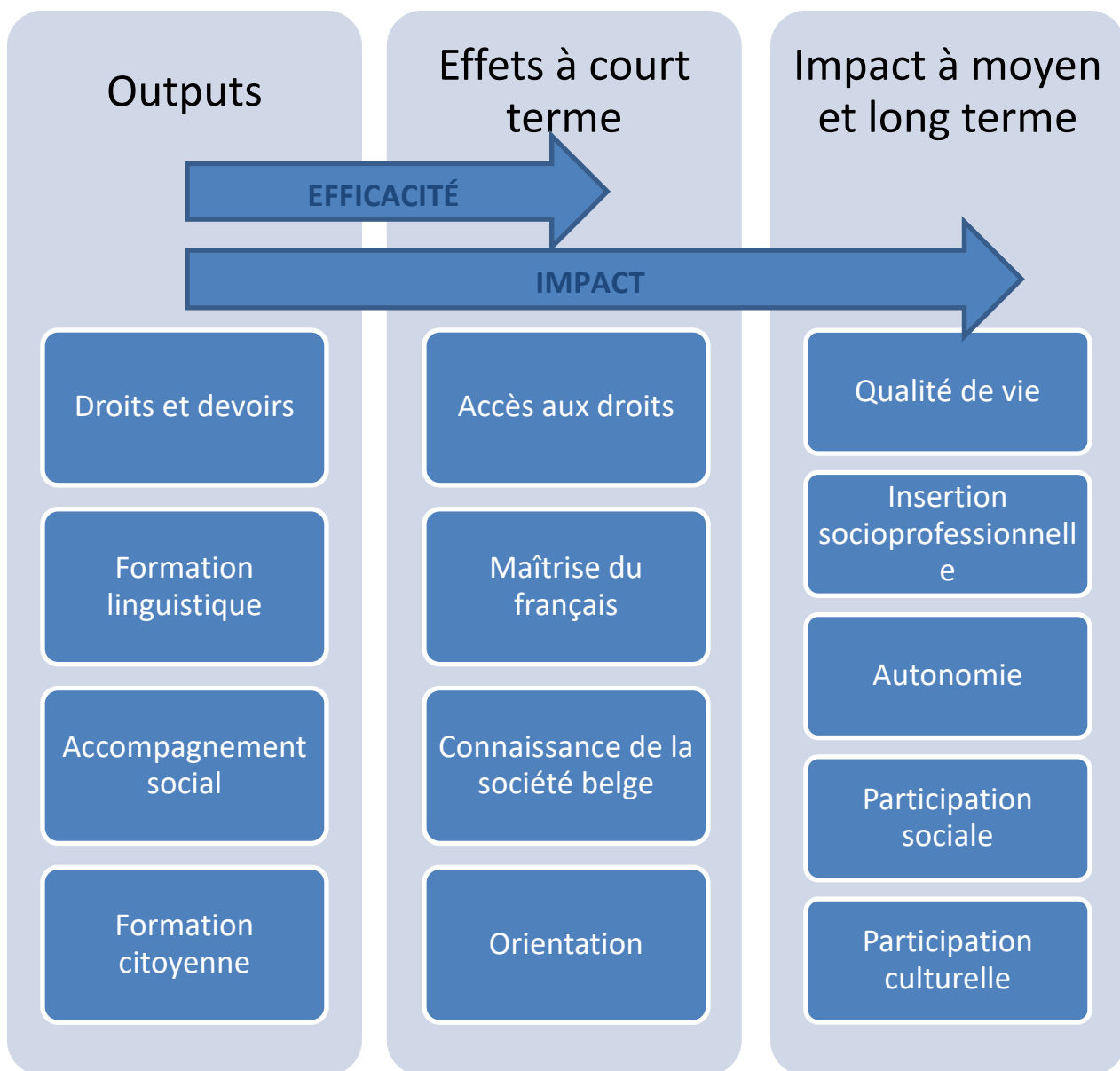
effets attendus à court terme et des domaines sur lesquels des impacts sont attendus à moyen et long terme.

Les effets à court terme concernent des résultats plus ou moins immédiatement attendu de l'action de la composante considérée : l'amélioration du français suite aux formations linguistiques, la réponse aux besoins exprimés grâce à l'accompagnement social. Les impacts à moyen et long terme peuvent être considérés comme les domaines sur lesquels on attend que les résultats à court terme aient un effet : l'insertion socioprofessionnelle, l'amélioration de la qualité de vie, etc.

Ainsi nous hiérarchisons deux niveaux d'effets, et y faisons correspondre deux critères d'évaluation différents :

- les effets à courts termes, ou résultats immédiats, qui nous renseignent sur l'efficacité. .
Dans notre logique d'action, les effets à court terme sont ceux qui sont censés résulter directement et immédiatement du suivi d'une ou plusieurs composantes du parcours (par exemple améliorer sa maîtrise du français au terme des formations linguistiques). Ces effets ont également plus tendance à relever du champ des capacités.
- Les effets à moyen et long terme, qui nous renseignent sur l'impact/utilité. Les effets à long terme concernent des changements de situation et/ou de comportement. Ce sont des changements qui, dans la logique d'action du dispositif, sont censés être favorisés par les effets à court terme (par exemple, la maîtrise du français favorise-t-elle l'insertion socioprofessionnelle ?).

Finalement, on peut reconstituer ainsi la logique d'action du dispositif :



À partir de cette logique d'action, nous avons identifié un certain nombre d'indicateurs qui devaient nous permettre d'évaluer les effets à court terme et les changements de situation à long terme. Ces indicateurs nous ont permis de construire le questionnaire tel qu'il est présenté en annexe et tel qu'il a été proposé aux personnes participant à l'enquête.

Dans le rapport présenté ici, tous ces indicateurs n'ont pas été explorés. Certains, tels que des indicateurs relatifs à la confiance dans les institutions sont plutôt destinés à s'intégrer dans une approche compréhensive et donc à compléter l'enquête qualitative de 2022.

Certains des effets attendus ne se prêtaient pas non plus à une approche quantitative : c'est notamment le cas de la connaissance de la société belge. Or, il s'agit également d'un des objectifs majeurs du parcours d'accueil et d'un des bénéfices attendus les plus importants. Très clairement, il s'agit ici d'une exploration qui sera renforcée lors de l'enquête qualitative que le CRACS mènera en 2022. Il ne nous a pas semblé que la compréhension de la société d'accueil pouvait être évaluée en ayant recours à des questions de contrôle des connaissances des personnes primo-arrivantes sur la société belge, comme cela a été fait dans certaines évaluations des autres parcours

d'intégration en Belgique. En particulier, cette approche ne nous semblait pas correspondre à la façon dont les objectifs du parcours d'accueil bruxellois étaient explicités.

En nous intéressant aux actions menées par les BAPA, notamment en ce qui concerne la qualité de vie nous avons compris qu'il était intéressant d'aller au-delà de la notion de participation et de la préciser. Nous nous sommes intéressés à la qualité de vie des personnes primo-arrivantes, pour ce faire, nous nous sommes intéressés au ressenti des personnes primo-arrivantes sur différents aspects de leurs conditions de vie (accès aux soins de santé, accès aux services, moyens financiers) et avons également mis l'accent sur les conditions de logement. Nous avons également construit le questionnaire de manière à pouvoir identifier et dénombrer toutes les trajectoires de changement dans la situation financière et professionnelle. Ces trajectoires ne nous renseignent donc pas seulement sur l'accès à l'emploi, mais aussi sur l'accès aux droits et aux aides sociales.

Concernant l'emploi, nous avons conçu le questionnaire de façon à pouvoir caractériser des trajectoires vers la mise en activité (emploi ou indépendant) et vers la mise en formation. Nous avons encore enrichi cette thématique en intégrant des indicateurs qui nous permettaient d'évaluer la précarité de l'activité et l'adéquation de l'activité avec les compétences professionnelles des personnes primo-arrivantes.

La thématique de l'accès aux droits a été abordée de façon assez prosaïque. Nous nous sommes intéressés aux droits que le suivi du parcours d'accueil pouvait permettre d'activer, et aux démarches dans lesquelles les BAPA accompagnent les personnes primo-arrivantes. Nous avons donc intégré dans le questionnaire des questions sur le séjour, le rapprochement de membres de la famille et l'obtention de la nationalité. Les questions relatives à la situation d'activité et au logement nous ont également permis de caractériser des trajectoires d'activation des droits : obtention du RIS, d'allocations ou de logements sociaux. Finalement, c'est surtout l'obtention de la nationalité qui fera l'objet d'une étude approfondie dans ce rapport. Il y a deux raisons à cela : en premier lieu, les autres trajectoires d'accès aux droits ont certes été dénombrées, mais elles étaient trop hétérogènes et trop peu nombreuses pour faire l'objet d'analyses poussées. En second lieu, nous nous sommes très tôt rendu compte que l'obtention de la nationalité jouait un rôle important dans d'autres indicateurs étudiés.

Pour l'acquisition de la langue, nous ne nous sommes pas contentés de comparer le niveau de maîtrise du français au moment de l'inscription au parcours avec le niveau actuel. Nous nous sommes aussi intéressés à la fréquence à laquelle le français est employé par les personnes primo-arrivantes et à l'évolution de cette fréquence depuis l'inscription au parcours.

Ce sont ces différents indicateurs qui sont traduits dans notre questionnaire présenté en annexes et qui font l'objet des analyses présentées dans ce rapport

1.4. Méthodologie

L'objectif du présent rapport est multiple. Il s'agit tout d'abord de dresser un tableau de la situation actuelle et des conditions de vie des anciennes et anciens participant.e.s au parcours d'accueil que nous avons pu interroger durant l'enquête. Ensuite, nous tentons d'identifier des changements de situation relatifs au niveau de vie, à l'insertion socioprofessionnelle, à l'obtention de la nationalité

belge et à la connaissance du français. De cette manière, nous examinons l'impact du parcours d'accueil et de certaines caractéristiques individuelles sur ces changements de situations identifiés. Enfin, nous dédions une partie de ce rapport à la satisfaction et l'utilité perçue du dispositif par les personnes primo-arrivantes et reprenons leurs principales suggestions d'amélioration en matière d'accueil et d'accompagnement des nouvelles et nouveaux arrivant.e.s sur le territoire bruxellois.

Ce rapport se base sur les données de l'enquête d'impact réalisée par le CRAcs durant les mois de juillet et août 2021. Certaines données de l'APA (Application Primo-Arrivants) ont également été mobilisées afin de comparer les informations au moment de l'inscription au parcours d'accueil avec celles collectées lors de l'enquête. À partir de ces données, des statistiques descriptives sont effectuées pour analyser les quatre domaines importants retenus pour cette étude : qualité de vie, emploi et formations, obtention de la nationalité et maîtrise du français. Pour chacun de ces domaines, des modèles statistiques explicatifs sont réalisés pour identifier les déterminants d'une situation observée ou d'une amélioration de situation.

Dans cette partie, nous présentons : notre principale source de données, l'enquête d'impact ; la méthodologie employée pour l'analyse des données et ; les limites de notre étude.

1.4.1. Source de données

Les données mobilisées dans ce rapport sont issues de l'enquête d'impact et qui ont, rappelons-le, été jumelées à certaines données de l'APA dans un but de comparaison et d'identification de changement de situations. L'enquête s'intéressait aux personnes ayant quitté le parcours d'accueil, soit avec une attestation de fin parcours, soit sans attestation, c'est-à-dire ayant quitté le parcours avant son terme. Elle portait un intérêt particulier aux dimensions que couvre l'offre du parcours d'accueil comme l'apprentissage du français, l'insertion socioprofessionnelle et les problématiques liées aux conditions de vie (séjour/nationalité, logement, qualité de vie, vie de famille...).

Au-delà d'évaluer l'impact du suivi du parcours d'accueil en identifiant des changements de situations, l'enjeu de l'enquête d'impact était pluriel. Il s'agissait également de :

- Recueillir l'avis des personnes primo-arrivantes sur les politiques qui leur sont destinées en matière d'accueil et d'accompagnement ;
- Identifier, le cas échéant, des types de besoins non rencontrés et ;
- Mesurer le niveau de satisfaction des personnes primo-arrivantes par rapport aux services proposés dans le cadre du parcours d'accueil.

Dans le cadre de notre étude, le choix d'une démarche d'enquête par questionnaire s'est imposé comme un excellent compromis entre le grand nombre de personnes que nous avons souhaité interroger (*afin d'assurer la représentativité et arriver à des résultats généraux*), le temps dont nous disposons et les moyens engagés. Le questionnaire était composé de près de 72 questions³⁶ fermées

³⁶ Le nombre de questions posées à chaque individu dépendait de plusieurs éléments : les informations relatives au moment de l'inscription au parcours d'accueil et déjà disponibles dans l'APA n'ont été demandées qu'aux personnes ayant refusé au CRAcs l'accès à leurs données personnelles ; aussi, certaines questions étaient conditionnées aux réponses données précédemment par la personne interrogée : par exemple, si la personne déclare être en emploi, une série de questions supplémentaires sur le type d'emploi, le contrat de travail, etc. apparaissait.

à choix uniques ou choix multiples. Les informations à collecter et la formulation des questions ont longuement été discutées au sein d'un comité d'accompagnement composé de l'Administration de la Cocof, des directions des bureaux d'accueil, d'une représentante des opérateurs linguistiques et d'une experte en matière d'accueil et d'accompagnement de personnes migrantes.

Pour certaines questions, il était possible aux participant.e.s d'apporter des réponses ouvertes, notamment lorsque les propositions ne cadraient pas avec leur réalité. À la fin du questionnaire, nous avons également donné la possibilité de laisser un commentaire libre pour celles et ceux qui le souhaitaient. Le questionnaire peut être consulté en annexe.

Afin de sélectionner notre population de départ, nous avons pris l'ensemble des personnes admises à un moment donné dans le parcours d'accueil et dont le dossier était archivé au 31.12.2020. Un seul critère de sélection a été retenu : la langue. Nous nous sommes limités à trois langues pour la passation du questionnaire : le français, l'arabe et l'anglais. En faisant de la sorte, nous avons exclu les personnes avec d'autres profils linguistiques. Néanmoins, la population sélectionnée couvrait tout de même 80 % de l'ensemble de nos deux groupes de départ (*dossiers archivés avec et sans attestation de fin de parcours*). Sur un ensemble de 2 348 personnes — ayant été admises dans le parcours à un moment donné — dont le dossier est archivé, **1 870 ont été sélectionnées pour l'enquête sur base des trois langues pressenties**. Toutefois, la population sélectionnée ne couvre pas de la même manière nos deux groupes. Pour les dossiers archivés avec une attestation de fin de parcours, la population sélectionnée représente pas moins de 96 % de la population de départ (1 459 sur un ensemble de 1 524). Dans ce cas, nous pouvons arguer que notre population sélectionnée — avec attestation — est belle et bien exhaustive. Tandis que pour les dossiers archivés sans attestation, la population sélectionnée représente à peine 50 % de la population de départ (411 sur un ensemble de 824). De plus, les 411 individus ont été identifiés comme arabophones. Les autres 50% de ce groupe non retenu pour l'étude sont des locuteur·ices d'autres langues. Par conséquent, nous constatons ici un biais de sélection non négligeable. La langue semble jouer un rôle déterminant dans l'issue du parcours : les anglophones et les francophones ne semblent pas abandonner le parcours et seul·es les arabophones et locuteur·ices d'autres langues semblent ne pas aller jusqu'au terme du parcours d'accueil.

Comme indiqué précédemment, nous avons sélectionné 1 870 personnes. Sur cet ensemble, seules 1 103 personnes ont pu être contactées en juin lors de la 1^{re} phase d'enquête³⁷, les autres étaient soit injoignables soit les coordonnées dont nous disposions n'étaient plus valides. Parmi ces 1 103 personnes contactées, 750 ont donné leur accord pour être contactées par le CRAc et participer à l'enquête.

³⁷ La 1^{re} phase correspond à la prise de contact avec la population sélectionnée pour demander les autorisations nécessaires à ce que le CRAc accède aux coordonnées téléphoniques et adresses mails ainsi qu'à certaines données disponibles dans la base de données APA. Cette première phase a été réalisée par les bureaux d'accueil.

Tableau 1 : Répartition de la population initialement sélectionnée selon les raisons de non-participation à l'enquête d'impact

| | Avec attestation | | Sans attestation | | Total | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|-------------|--------------|
| | N | % | N | % | N | % |
| Répondeur automatique | 426 | 52 % | 178 | 58 % | 604 | 54 % |
| Mauvais numéro | 103 | 13 % | 41 | 13 % | 144 | 13 % |
| Très occupé.e | 90 | 11 % | 16 | 5 % | 106 | 9 % |
| Pas intéressé.e | 42 | 5 % | 11 | 4 % | 53 | 5 % |
| Absent.e pendant la période de collecte | 45 | 6 % | 7 | 2 % | 52 | 5 % |
| Inconnue | 26 | 3 % | 19 | 6 % | 45 | 4 % |
| Raison de santé | 18 | 2 % | 6 | 2 % | 24 | 2 % |
| Demande à être rappelé.e | 15 | 2 % | 5 | 2 % | 20 | 2 % |
| Ne souhaite pas participer | 11 | 1 % | 8 | 3 % | 19 | 2 % |
| Pas de numéro de téléphone disponible | 6 | 1 % | 13 | 4 % | 19 | 2 % |
| Problème de langue | 16 | 2 % | 0 | 0 % | 16 | 1 % |
| Non disponible par téléphone | 8 | 1 % | 1 | 0 % | 9 | 1 % |
| Raison familiale | 6 | 1 % | 2 | 1 % | 8 | 1 % |
| Heures irrégulières | 1 | 0 % | 0 | 0 % | 1 | 0 % |
| Total | 813 | 100 % | 307 | 100 % | 1120 | 100 % |

Enfin, sur ces 750 personnes, 500 ont effectivement participé à l'enquête durant les mois de juillet et août. Parmi les 250 personnes qui n'ont pas participé à l'enquête, une très grande majorité d'entre elles étaient injoignables. En résumé, le facteur limitant la participation à l'enquête a été la difficulté à joindre les participant·es. Si on ne considère que les personnes qui ont pu effectivement être jointes, le taux de participation est très élevé et exprime le très bon accueil qui a été fait à la démarche d'enquête par les participant·es.

En fin de compte, les réponses présentées ont donc été collectées auprès de 500 personnes. Parmi ces 500 personnes, plus de la moitié a été contactée en arabe (58 %), un peu plus d'un tiers en français (36 %) et 6 % ont été contactées en anglais. L'administration du questionnaire s'est essentiellement faite par téléphone (86 % des personnes interrogées) et dans une moindre mesure par internet (14 %).

À partir du tableau ci-dessous, nous pouvons voir que la population interrogée ne diffère pas énormément de celle initialement sélectionnée. Deux différences majeures sont toutefois à noter :

- Premièrement, notre groupe de personnes sorties du parcours sans attestation (c'est-à-dire avant son terme) est sous-représenté, car, et comme expliqué précédemment, pour la majorité les coordonnées téléphoniques dont nous disposions n'étaient plus valides.
- Deuxièmement, la répartition des personnes selon le bureau d'accueil est elle aussi différente entre la population initialement sélectionnée et celle effectivement interrogée. Les personnes ayant suivi en tout ou en partie le parcours d'accueil à BAPA Bxl sont légèrement sous-représentées (18% de participant·es contre 25% de notre population de départ).

Tableau 2 : Répartition de la population initialement sélectionnée et de la population interrogée selon certaines caractéristiques individuelles et relatives au parcours d'accueil

| | Population initialement sélectionnée | | Population interrogée | |
|---|--------------------------------------|-------------|-----------------------|-------------|
| | N | % | N | % |
| <i>Avec attestation fin de parcours</i> | 1459 | 78% | 438 | 88% |
| <i>Sans attestation fin de parcours</i> | 411 | 22% | 59 | 12% |
| <i>Non spécifié</i> | 0 | 0% | 3 | 1% |
| Total | 1870 | 100% | 500 | 100% |
| <i>BAPA BXL</i> | 469 | 25% | 89 | 18% |
| <i>Convivial</i> | 3 | 0% | 2 | 0% |
| <i>VIA</i> | 1395 | 75% | 406 | 81% |
| <i>Non spécifié</i> | 3 | 0% | 3 | 1% |
| Total | 1870 | 100% | 500 | 100% |
| <i>Arabe</i> | 1221 | 65% | 291 | 58% |
| <i>Anglais</i> | 179 | 10% | 29 | 6% |
| <i>Français</i> | 470 | 25% | 177 | 35% |
| <i>Non spécifié</i> | 0 | 0% | 3 | 1% |
| Total | 1870 | 100% | 500 | 100% |
| <i>Homme</i> | 921 | 49% | 271 | 54% |
| <i>Femme</i> | 948 | 51% | 228 | 46% |
| <i>Non spécifié</i> | 1 | 0% | 1 | 0% |
| Total | 1870 | 100% | 500 | 100% |
| <i>Sans diplôme</i> | 146 | 9% | 30 | 6% |
| <i>Niveau primaire</i> | 187 | 11% | 58 | 12% |
| <i>Secondaire inférieur</i> | 347 | 21% | 90 | 18% |
| <i>Secondaire supérieur</i> | 383 | 23% | 115 | 24% |
| <i>Enseignement supérieur</i> | 605 | 36% | 195 | 40% |
| <i>Non spécifié*</i> | 202 | | 12 | |
| Total | 1870 | 100% | 500 | 100% |

*Les personnes pour lesquelles le diplôme n'est pas spécifié ont été exclues de la répartition en pourcentage afin de permettre une meilleure comparaison entre les deux groupes de population

Concernant la langue, il n'est pas pertinent de comparer nos deux populations, car des ajustements ont été réalisés durant la 1^{re} phase d'enquête. Au moment de la prise de contact, il était possible aux personnes primo-arrivantes de choisir parmi les trois langues (français, arabe ou anglais), celle dans laquelle elles désiraient réaliser les entretiens. De nombreuses personnes, majoritairement arabophones, ayant progressé dans leur maîtrise du français ont préféré répondre à nos questions en français lors de la 2^e phase d'enquête. C'est pour cette raison que nous constatons une proportion moindre d'entretiens réalisés en arabe (au profit du français) en comparaison à ce qui était prévu initialement.

Enfin, pour ce qui est du niveau d'éducation, en raison du nombre de personnes dans notre population de départ pour qui l'information relative au diplôme n'est pas connue, il est difficile

d'arguer qu'il y a effectivement une représentativité. Nous pensons que les personnes avec un niveau d'enseignement supérieur sont probablement surreprésentées.

Pour ces raisons, les données présentées dans ce rapport doivent être considérées avec précautions et nous prions les lecteur·ices de ce rapport de garder à l'esprit les biais de sélection identifiés lors de la lecture de nos résultats.

1.4.2. Méthodes d'analyse

Étant donné que l'objectif initial de la recherche était d'examiner l'effet du parcours d'accueil sur les conditions de vie et le processus d'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles, l'enquête visait deux groupes d'anciennes et anciens participant·es : les personnes ayant achevé le parcours et ceux l'ayant interrompu. De cette manière, il nous aurait été possible de comparer la situation des deux groupes et d'attribuer tout différentiel observé au suivi du parcours d'accueil. Malheureusement, le faible taux de participation à l'enquête du deuxième groupe (personnes ayant interrompu le parcours) nous a conduits à orienter notre stratégie d'analyse. Dorénavant, ce n'est pas l'impact du parcours dans sa globalité qui sera examiné, mais plutôt celui de ses composantes. Nous allons comparer, par exemple, la situation des personnes ayant bénéficié de formations linguistiques à celle des personnes n'en ayant pas bénéficié dans le cadre du parcours, mais pourtant identifiée en situation de besoin. Pour analyser la relation entre les facteurs liés au suivi du parcours d'accueil, les caractéristiques individuelles et les quatre thématiques retenues³⁸, des modèles de régressions logistiques ont été réalisés. Ils portent sur quatre variables dépendantes : les moyens financiers, l'emploi, la nationalité et la maîtrise du français.

La régression logistique est une technique très utilisée pour analyser les dépendances entre une variable à expliquer (binaire, à deux modalités ; multinomiale, supérieure à deux modalités ou ; ordinale, à trois modalités ou plus qui sont ordonnées) et plusieurs variables explicatives quantitatives et qualitatives. Cette méthode permet de vérifier les relations entre la survenue d'un évènement (la variable dépendante) et chacune de ses variables indépendantes. Il s'agit donc de connaître les facteurs associés à un phénomène à partir de l'élaboration d'un modèle de prédiction où la variable à prédire est la présence ou l'absence du phénomène (Foucart, 2006). La régression logistique contrôle l'ensemble des biais de confusion³⁹ : elle quantifie la relation entre le phénomène étudié et chacun des déterminants l'influençant tout en tenant compte de l'effet des autres variables explicatives dans le modèle, c'est-à-dire « *toutes choses égales par ailleurs* ».

Le choix des modèles s'est porté sur les analyses multivariées, car elles tiennent compte de l'ensemble des biais de confusion connus et mesurés et l'ajustement sur d'autres facteurs associés. Elles offrent un gain incontestable dans la compréhension des liens existants entre les différentes variables et donnent du sens à l'information délivrée. Dans certains modèles, nous fonctionnons en

³⁸ Pour rappel, il s'agit de (1) la qualité de vie ; (2) l'insertion socioprofessionnelle ; (3) l'obtention de la nationalité et ; (4) la maîtrise du français.

³⁹ Le biais de confusion, dans l'estimation d'une association entre un facteur « X » et un phénomène « Y », peut-être défini comme la distorsion attribuable à un tiers facteur « Z », appelé alors facteur confondant ou de confusion (Bernard & Lapointe, 1987)

deux temps : nous testons d'abord les effets de facteurs liés aux parcours d'accueil pour ensuite introduire un bloc de facteurs liés aux caractéristiques individuelles et migratoires.

- La première variable dépendante, **les moyens financiers**, est une variable ordinale. Elle sera testée par le biais d'une régression logistique ordinale. Cette méthode permet d'employer une variable dépendante à plusieurs modalités qui sont ordonnées (*Très bons, bons, moyens, mauvais, très mauvais*).
- La deuxième variable dépendante, le fait d'**être en emploi**, est une variable dichotomique (*être en emploi ou non*). Le modèle de régression le plus adéquat pour analyser la relation entre une telle variable et d'autres facteurs est la régression logistique binaire.
- La troisième variable dépendante, **la nationalité**, est, elle aussi une variable dichotomique (*avoir obtenu la nationalité belge ou non*). Là aussi, nous utilisons une régression logistique binaire.
- La quatrième et dernière variable dépendante, **la maîtrise du français**, est une variable ordinale. Elle a été construite à partir de deux autres variables : la maîtrise du français au moment de l'inscription au parcours d'accueil et la maîtrise du français au moment de la réalisation de l'enquête composée chacune de quatre modalités (*bonne maîtrise, maîtrise suffisante, maîtrise insuffisante et aucune maîtrise*). Nous avons ensuite construit une nouvelle variable composée de six catégories qui distinguent l'importance ou l'intensité de l'amélioration de la maîtrise du français. Nous avons exclu de cette variable les individus qui avaient une bonne maîtrise aussi bien au moment de l'inscription qu'au moment de l'enquête, car ayant le moins besoin de connaître une amélioration de la maîtrise de la langue.

Pour l'ensemble des régressions logistiques réalisées (binaires ou ordinales), il est possible de transformer les probabilités en *odds ratio* (ou rapport de cotes)⁴⁰. Un *odds ratio* (OR) de 1 implique qu'il n'y a aucune différence entre les catégories dans les chances de connaître le phénomène étudié, alors qu'un OR supérieur à 1 signifie une probabilité plus élevée de connaître le phénomène étudié associée à une caractéristique donnée.

Encadré 1 : comment lire les résultats d'une régression logistique ?

La lecture des résultats se fait en deux étapes :

- La première consiste à vérifier la significativité statistique de l'effet de chaque variable indépendante (p-value pour *probability value*), c'est-à-dire l'évaluation d'une relation entre une variable indépendante et la variable dépendante qui ne soit pas liée au hasard. La significativité statistique d'une variable indépendante est indiquée par une ou plusieurs astérisques « * ».

⁴⁰ Les odds ratio mettent en évidence une association entre le facteur de risque et l'événement étudié. Ils varient entre zéro et l'infini. En l'absence d'association, il tend vers 1, et à l'inverse, lorsque les variables sont fortement liées, il tend vers zéro ou vers l'infini.

| | <i>p-value</i> | <i>Interprétation</i> |
|-----|----------------|---|
| *** | p<0,001 | Il y a 99,9% de chance que l'effet de la variable indépendante ne soit pas dû au hasard |
| ** | p<0,01 | Il y a 99% de chance que l'effet de la variable indépendante ne soit pas dû au hasard |
| * | p<0,05 | Il y a 95% de chance que l'effet de la variable indépendante ne soit pas dû au hasard |
| † | p<0,1 | Il y a 90% de chance que l'effet de la variable indépendante ne soit pas dû au hasard |

Ici, nous prenons 95% comme seuil de signification (autrement dit, il y a 95% de chance que l'effet de la variable indépendante ne soit pas dû au hasard) et dans quelques cas nous nous référons à un seuil de 90% pour prendre en considération les relations qui tendent également vers une significativité. Cette tendance à la significativité est indiquée par ce symbole « † ».

- La seconde étape consiste à déterminer l'importance de l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante sous la forme de coefficients de régression (en contrôlant l'effet des autres variables indépendantes intégrées dans le modèle). Il y a différentes manières de présenter les coefficients dans une régression logistique. Nous interpréterons ici les coefficients en termes d'*odds ratio* (OR), c'est-à-dire une mesure de l'effet d'une modalité de la variable rapportée à une modalité de référence. Ils varient entre zéro et l'infini. En l'absence d'association, il tend vers 1, et à l'inverse, lorsque les variables sont fortement liées, il tend vers zéro ou vers l'infini.

À titre d'exemple, si nous considérons la variable « sexe », que les hommes constituent la situation de référence et que les femmes ont un OR qui est égal à 1, cela signifie qu'elles ont les mêmes risques que les hommes de connaître le phénomène étudié, si le OR est supérieur à 1 (par exemple, OR=1.456), cela signifie qu'elles ont plus de risques que les hommes d'expérimenter l'événement étudié (plus précisément, elles ont 45.6% de risques en plus) et si le RRR est inférieur à 1 (par exemple, OR=0.456), cela signifie qu'elles ont moins de risques que les hommes de connaître l'événement (plus précisément encore, elles ont 54.4% (1-0.456=0.544) de risques en moins).

1.4.3. Les limites de l'étude

En premier lieu, la principale limite de notre étude est l'absence d'un groupe témoin (ou groupe contrôle). Notre évaluation aurait gagné en robustesse si nous avions pu approcher durant notre enquête un groupe de primo-arrivant·es non-participant·es au parcours d'accueil. Ce groupe aurait servi de référence et aurait permis de conclure sur les effets du parcours en comparant sa situation à celle du groupe ayant suivi et achevé le parcours d'accueil. Tout différentiel de situation observé entre les deux groupes aurait pu être directement attribué au suivi du parcours d'accueil.

Cependant, pour identifier un groupe de personnes primo-arrivantes susceptibles de suivre le parcours d'accueil à Bruxelles et pouvoir le joindre, il aurait fallu accéder aux données du Registre national. Or, nous savons que pour accéder aux informations du Registre national, il est impératif d'introduire une demande d'autorisation d'accès motivée et que l'examen de celle-ci par l'Autorité compétente nécessite énormément de temps. Les délais dont nous disposons pour réaliser l'enquête ne nous permettaient pas d'entreprendre une telle démarche.

Pour contrer cette limite, et à l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres évaluations de politiques d'intégration, la solution a consisté à constituer un groupe témoin composé de personnes primo-arrivantes s'étant inscrites au parcours d'accueil, mais l'ayant interrompu avant son terme. Mais là aussi, nous nous sommes heurtés à d'autres difficultés pour approcher ce groupe de personnes : d'abord, une bonne partie était injoignable, car les bureaux d'accueil disposaient de numéros de téléphone qui n'étaient plus attribués et ; ensuite, il a été plus difficile de convaincre les personnes que nous avons pu joindre à participer à l'enquête. De ce fait, le nombre de personnes interrogées appartenant à ce groupe n'est pas *suffisant* pour mener des comparaisons de situation (N=59 sur 500 personnes interrogées).

Pour pallier à ces difficultés, nous avons eu recours à trois méthodes. D'une part, étudier l'effet des composantes du parcours plutôt que le parcours dans sa globalité, afin de pouvoir mener des comparaisons. D'autre part, avoir recours à l'autoattribution de causalité : nous avons demandé aux personnes interrogées si elles pensaient que le parcours d'accueil avait favorisé un changement pour les indicateurs étudiés. Enfin, nous avons comparé les résultats obtenus pour notre population étudiée avec des résultats produits par d'autres études. Même si le recours à des études extérieures ne permet pas une comparaison « toutes choses étant égales par ailleurs », cette méthode permet tout de même d'apporter des indications supplémentaires. La combinaison de ces trois méthodes nous a permis de pallier aux difficultés exposées et de produire des résultats et des conclusions fiables quant à l'impact du parcours d'accueil.

En second lieu, comme dans toutes les enquêtes qu'elles soient qualitatives ou quantitatives, une des limites de cette étude est l'autodéclaration. Les biais engendrés dans toute collecte de données sont les sous- ou surdéclarations (**Butori & Parguel, 2010**). Néanmoins, il a été possible d'identifier certains de ces biais et d'en tenir compte lors de l'analyse grâce aux retours de l'équipe d'enquêteur·ices comme le fait de surévaluer sa qualité de vie puisque les personnes interrogées comparaient souvent leurs conditions de vie actuelle à celles de leur pays d'origine ou de provenance.

En dernier lieu, les indicateurs collectés sont majoritairement des indicateurs subjectifs. Nous dénombrons deux inconvénients majeurs du recours à des indicateurs subjectifs :

- L'influence de l'ordre des questions et des effets de contextes ;
- L'évaluation subjective relative, par exemple, aux conditions de vie (emploi, logement, santé, bien-être, etc.) est partiellement déterminée par l'expérience passée.

Néanmoins, de plus en plus d'enquêtes (Stiglitz et al., 2009)⁴¹ intègrent des indicateurs subjectifs, car pour évaluer le succès d'une politique, nous avons besoin de connaître le vécu et le ressenti des populations cibles, notamment pour ce qui est des résultats obtenus. Des indicateurs objectifs n'y suffisent souvent pas. À travers l'enquête d'impact et les analyses présentées dans ce rapport, il nous importait de mettre en exergue l'expérience personnelle du parcours d'accueil et des conditions de vie et d'installation dans la société bruxelloise vue depuis la perspective subjective des personnes primo-arrivantes interrogées. De la sorte, il nous a été possible de révéler les positions et perceptions individuelles et rendre visible le ressenti et la satisfaction personnelle des personnes primo-arrivantes par rapport à l'offre du parcours d'accueil et à leur situation actuelle.

1.5. Plan du rapport

La structure générale du rapport est pensée en trois parties : une première partie est consacrée à l'analyse d'indicateurs relatifs aux changements de situation, tandis la deuxième se focalise sur les points de vue exprimés par les personnes interrogées sur la qualité, l'utilité et les pistes d'amélioration du parcours d'accueil. La troisième partie combine ces deux dimensions de l'analyse pour construire des conclusions générales et des recommandations, en lien avec le contexte institutionnel actuel.

La première partie est consacrée à l'analyse de quatre groupes d'indicateurs, pour chacun desquels une section est consacrée.

- Ainsi, la première section de cette partie explore des indicateurs liés à la qualité de vie : l'accès aux soins, la qualité du lieu de vie, les moyens financiers, la situation financière et professionnelle, les conditions de logement. À travers ces indicateurs, nous tentons de décrire les conditions de vie des personnes interrogées, d'identifier des changements de situations relatifs à la situation financière et professionnelle et au logement, d'identifier certains facteurs déterminants de la qualité de vie et questionner l'impact du suivi du parcours sur ces indicateurs.
- La deuxième section est consacrée à la question de l'insertion socioprofessionnelle. Cette section est abordée sous l'angle de l'accès à l'emploi et à la formation. Nous y décrivons les conditions d'emploi de la population interrogée, en intégrant des indicateurs de précarité et de sous-qualification de l'emploi. Cette section comporte aussi une analyse explicative pour identifier les facteurs déterminants sur le fait d'être en emploi. Après avoir interrogé l'impact du parcours d'accueil sur l'accès à l'emploi, nous nous intéressons aussi à l'accès à la formation pour notre population d'enquête.
- La troisième section est l'occasion de parler de l'accès à la nationalité. Nous décrivons les trajectoires d'accès à la nationalité et analysons les facteurs qui favorisent ces trajectoires dans la population étudiée.

⁴¹ Enquête sociale européenne – Enquête de santé (HIS) de Sciensano et Statbel.

-
- La quatrième et dernière section de cette première partie est consacrée à l'amélioration de la maîtrise de la langue et à l'identification de l'impact du parcours d'accueil sur l'acquisition du français.

La deuxième partie interroge le point de vue des primo-arrivant.es sur l'offre du parcours : sa qualité, son utilité et les pistes d'amélioration. Une attention particulière est portée sur l'apprentissage du français, l'accompagnement individuel, la question du logement et la question de l'insertion socioprofessionnelle.

La troisième partie est l'occasion de construire une conclusion générale et d'émettre des avis sur plusieurs critères d'évaluation, notamment sur l'impact, l'efficacité et la pertinence de l'offre du parcours d'accueil.

2. Résultats de l'évaluation

L'objectif principal de cette section est de déterminer la situation des personnes ayant suivi le parcours d'accueil dans plusieurs domaines de leur vie à Bruxelles. L'intérêt n'est pas seulement de décrire et avoir un aperçu de la qualité de vie, de la situation socioprofessionnelle et financière, du parcours de formation ou encore de l'évolution de la maîtrise de la langue de la population. Il est surtout question de déceler les facteurs qui jouent un rôle déterminant dans ces domaines essentiels dans le processus d'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles. Autrement dit, ce qui nous intéresse c'est d'identifier des changements de situations et de voir dans quelle mesure ceux-ci sont attribuables, objectivement ou subjectivement, au suivi du parcours d'accueil.

Cette section se divise en quatre parties. Une première est consacrée à la qualité de vie : on y parle de moyens financiers, de conditions de logement et de situation économique et sociale. La deuxième partie, dédiée à l'insertion socioprofessionnelle, décrit les caractéristiques de l'emploi dans la population interrogée, les déterminants de l'emploi et aborde également la question de la formation. Dans la troisième partie, nous nous intéressons à l'obtention de la nationalité belge et aux déterminants qui la favorisent. Enfin, la quatrième partie de cette section traite de l'amélioration de la maîtrise du français.

2.1. Qualité de vie

La qualité de vie des personnes primo-arrivantes occupe une place importante dans le parcours d'accueil bruxellois et dans le décret qui l'institue. En effet, bien que les objectifs finaux explicités dans le décret soient l'autonomie et la participation, la question de la qualité de vie est tout de même présente dans la législation qui encadre le parcours d'accueil.

L'exposé des motifs joint dans le projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants à Bruxelles liste une série d'objectifs qui doivent permettre d'accroître l'autonomie et la participation. Parmi ceux-ci, le premier objectif est :

*« ... faciliter les démarches administratives de première ligne afin, d'une part, de pouvoir rapidement répondre aux obligations et bénéficier des droits essentiels prévus par la législation et, d'autre part, **de rencontrer dans les meilleures conditions leurs besoins fondamentaux (logement, soins de santé, scolarité, etc.)** » (c'est nous qui soulignons)*

Cette préoccupation se traduit dans le décret par la définition du bilan social et de l'accompagnement social :

*« Art 5. Décret 2013 : Le bilan social consiste dans l'identification des besoins et des acquis du bénéficiaire sur le plan social et économique ainsi que sa connaissance du pays d'accueil. **Il s'agit notamment des besoins en matière de logement, de moyens d'existence, de soins de santé, d'insertion socioprofessionnelle, d'accueil et de scolarisation des enfants.** Le bénéficiaire se voit également proposer une information sur les dispositifs d'aide accessibles. » (c'est nous qui soulignons)*

L'accompagnement social est défini en relation avec ce bilan social comme :

« ... le soutien et le suivi des démarches administratives pour lesquelles le bilan social a mis des besoins en évidence »

Il ressort des rapports d'activités remis annuellement par les BAPA que dans la pratique, la garantie des moyens d'existence et de conditions de vie décentes est non seulement un des premiers domaines d'intervention des BAPA, mais aussi un préalable à la poursuite des formations proposées dans le cadre du parcours d'accueil. Une partie du public reçu dans les bureaux d'accueil présente des situations sociales urgentes (soutien matériel, logement, alimentation, mais aussi soutien psychologique, problèmes de violences conjugales, etc.)⁴².

Ces retours du terrain semblent indiquer que la qualité de vie des personnes primo-arrivantes, en plus d'être une préoccupation centrale dans les objectifs du parcours d'accueil, est aussi une problématique très importante dans la vie des personnes primo-arrivantes s'installant à Bruxelles.

Plusieurs indicateurs nous permettent de nous faire une idée des conditions de vie des répondant-es : l'auto-évaluation de la qualité de vie, la situation socioprofessionnelle et les conditions de logement. Nous allons analyser ces indicateurs dans la partie qui suit.

⁴² Voir par exemple, Rapport d'activité 2020 VIA pp24.

2.1.1. Auto-évaluation de la qualité de vie

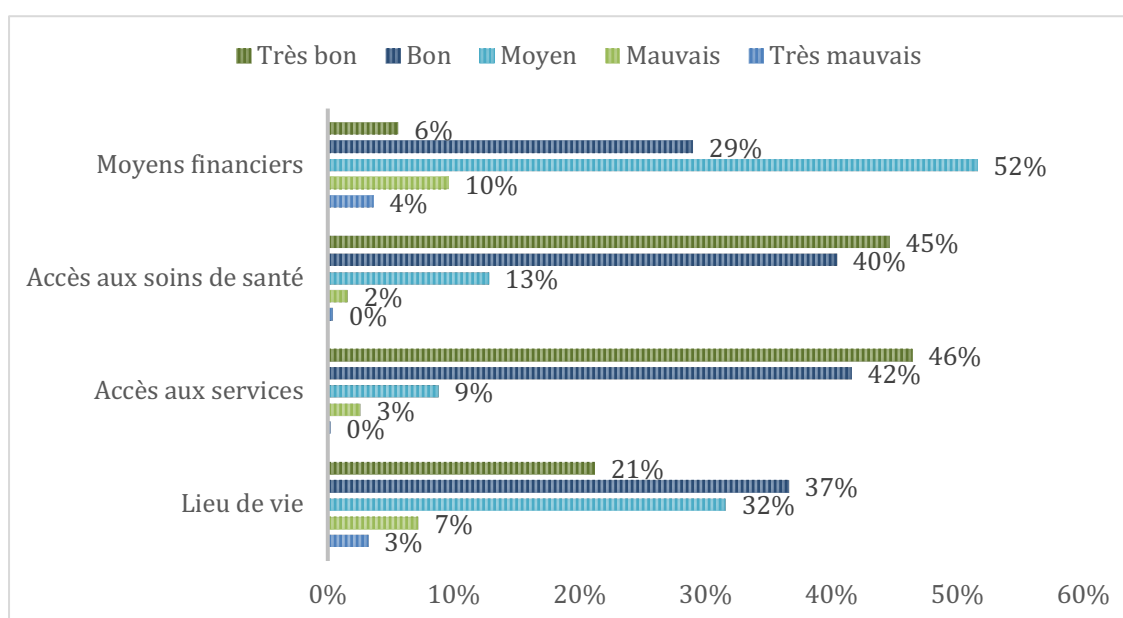
2.1.1.1. Description

À défaut d'avoir pu consacrer toute l'enquête sur le thème des conditions de vie des personnes primo-arrivantes, il a été demandé aux personnes enquêtées d'évaluer elles-mêmes leur qualité de vie sur quatre aspects : le lieu de vie, l'accès aux services, l'accès aux soins de santé, et les moyens financiers. Dans ce cas, il s'agit donc d'indicateurs subjectifs, qui ne disent rien d'autre que la façon dont les personnes interrogées conçoivent leurs conditions de vie. Pour ce qui concerne la qualité de vie, ces indicateurs sont néanmoins hautement valables : de plus en plus d'études recommandent d'y avoir recours pour évaluer la qualité de vie (Stiglitz et al., 2009).

Lors de la passation téléphonique des questionnaires, les enquêteur·ices ont remarqué que pour évaluer leur qualité de vie à Bruxelles, les personnes enquêtées avaient beaucoup tendance à comparer leur situation actuelle avec la situation antérieure dans le pays d'origine. Ceci a eu pour effet que les personnes enquêtées rechignaient souvent à évaluer leur situation comme mauvaise, car bien qu'elle aurait pu être considérée comme telle selon des critères belges, elle restait néanmoins nettement meilleure que la situation dans le pays d'origine. Cet effet s'est surtout fait ressentir dans la question sur les moyens financiers, où la surreprésentation d'une évaluation « Moyen » cache peut-être une réalité plus précaire.

La figure qui suit donne une idée de la façon dont les répondant·es ont évalué leur niveau de vie.

Figure 3 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation subjective de la qualité de vie



On peut constater que l'accès aux soins de santé et l'accès aux services ont tendance à être évalués très positivement. L'évaluation du lieu de vie, bien que globalement positive, est plus mitigée que les deux évaluations susmentionnées. L'évaluation des moyens financiers est la plus critique : seulement 6 % des personnes interrogées évaluent leurs moyens comme très bons et 29 % comme bons.

L'appréciation très positive de l'accès aux soins de santé et aux services peut se rapporter au biais déjà mentionné : en comparaison avec le pays d'origine, les répondant·es ont tendance à évaluer très positivement ces aspects.

Pour la suite de cette partie, nous allons analyser l'évaluation du lieu de vie et l'évaluation des moyens financiers. Les évaluations de l'accès aux services et de l'accès aux soins ont fait l'objet d'analyses bivariées, mais elles ne sont pas présentées ici, faute d'éléments significatifs à en retirer : elles ne varient ni en fonction de facteurs individuels ni en fonction de facteurs liés aux conditions de vie, au parcours migratoire ou au suivi du parcours personnel. Ceci est dû notamment à la tendance quasi unanime des personnes enquêtées à évaluer positivement ces deux indicateurs, mais aussi certainement au fait que ces indicateurs font aussi intervenir le rôle de la qualité et de l'accessibilité des services et des infrastructures de la région bruxelloise dans l'auto-évaluation.

2.1.1.2. Évaluation du lieu de vie

Il est possible de comparer l'évaluation que font les primo-arrivant·es interrogé·es avec des évaluations faites au niveau national⁴³ : rapporté sur une échelle de 1 à 10, l'ensemble des primo-arrivant·es interrogé·es évaluent en moyenne leur lieu de vie à 7,3. En comparaison, les enquêtes européennes sur la qualité de vie font apparaître que pour l'ensemble de la Belgique, la qualité du lieu de vie est évaluée à 7,6⁴⁴ (*Enquête européenne sur la qualité de vie – visualisation des données*, 2019).

Nous avons mené des analyses bivariées pour savoir si l'évaluation que faisaient les primo-arrivant·es de leur lieu de vie variait selon un certain nombre de facteurs :

- Individuels : le sexe, l'âge, le niveau d'éducation
- Liés aux conditions de vie : la situation socioprofessionnelle, situation de ménage
- Liés au parcours migratoire : durée de résidence, permis de séjour, obtention de la nationalité belge.
- Liés au suivi du parcours d'accueil : avoir bénéficié ou non d'un accompagnement social, de formations linguistiques, avoir obtenu ou non une attestation de volet 1 et de volet 2.

Des analyses que nous avons menées, il ressort que l'auto-évaluation du lieu de vie ne varie pas en fonction du sexe, de l'âge ou de la durée de résidence. La situation socioprofessionnelle n'a pas non plus d'influence significative sur l'évaluation du lieu de vie.

Des facteurs liés au parcours migratoire, tels que la durée de résidence, le type de permis de séjour ou le fait d'avoir obtenu ou non la nationalité n'ont pas d'influence sur l'évaluation du lieu de vie.

⁴³ Ces données peuvent être comparées avec certains indicateurs utilisés par les enquêtes européennes sur la qualité de vie (EQLS) menées par Eurofound. Celles-ci fournissent entre autres des données sur le bien-être subjectif pays par pays. Pour que la comparaison soit strictement rigoureuse il aurait bien sûr fallu que les questions posées dans notre enquête soient les mêmes que les questions posées dans l'enquête EQLS, mais certains indicateurs sont suffisamment semblables pour que la comparaison puisse au moins nous donner une idée de l'écart qui peut exister entre les primo-arrivant·es interrogé·es et une moyenne nationale.

⁴⁴ Pour cette comparaison, les questions posées dans les deux enquêtes sont presque identiques. Dans le questionnaire EQLS, il est demandé aux participant·es d'évaluer leur « l'endroit où vous vivez » sur une échelle de 1 à 10. Dans notre questionnaire, nous demandons aux participant·es d'évaluer leur « lieu de vie » sur une échelle à 5 niveaux. Nous multiplions simplement notre moyenne obtenue par 2 pour comparer avec l'EQLS.

De même, des facteurs liés au suivi du parcours d'accueil n'ont pas d'influence notable. Ainsi, les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement social évaluent leur qualité de vie de la même façon que ceux n'en ayant pas bénéficié. Le fait d'avoir suivi ou non une formation linguistique n'a pas d'influence non plus. Le fait d'avoir suivi l'intégralité du parcours ou non n'a pas d'influence non plus.

Seules deux variables semblent significativement associées à l'évaluation du lieu de vie : le niveau d'éducation et la situation de ménage. Les personnes titulaires d'un diplôme du supérieur ont nettement plus tendance que les autres à évaluer positivement leur lieu de vie⁴⁵. Concernant la situation de ménage : les personnes en couple (avec ou sans enfants) ont plus tendance à évaluer positivement leur lieu de vie que les personnes isolées (avec ou sans enfants)⁴⁶.

2.1.1.3. Évaluation des moyens financiers

Une différence sensible existe entre l'évaluation que font les primo-arrivant-es de leurs moyens financiers et l'évaluation du niveau de vie au niveau national : en moyenne les primo-arrivant-es évaluent à 6,5 sur 10 leurs moyens financiers tandis qu'au niveau national, les Belges évaluent leur niveau de vie à 7,1 sur 10⁴⁷.

Nous avons d'abord mené une série d'analyses bivariées pour déterminer si l'évaluation que faisaient les primo-arrivant-es de leurs moyens financiers était associée à un ensemble de variables :

- Individuelles : le sexe, l'âge, le niveau d'éducation
- Liées aux conditions de vie : la situation socioprofessionnelle, situation de ménage, le soutien de l'entourage (moral, financier, administratif, etc.)
- Liées au parcours migratoire : durée de résidence, permis de séjour, obtention de la nationalité belge.
- Liées au suivi du parcours d'accueil : avoir bénéficié ou non d'un accompagnement social, de formations linguistiques, avoir obtenu ou non une attestation de volet 1 et de volet 2.

Un certain nombre de ces variables sont associées significativement à l'évaluation des moyens financiers. Le tableau ci-dessous synthétise la façon dont l'évaluation des moyens financiers varie selon ces variables. Pour plus de lisibilité, nous avons évacué les variables pour lesquelles aucune association significative n'a été relevée, à savoir : le type de permis de séjour, la durée de résidence, la situation de ménage, le fait d'avoir bénéficié ou non d'un accompagnement social dans le cadre du parcours, le fait d'avoir reçu ou non une attestation volet1 et une attestation volet 2.

⁴⁵ Voir tableau 10 en annexes.

⁴⁶ Voir Tableau 11 en annexes.

⁴⁷ Pour cette comparaison nous utilisons la même méthode que pour le lieu de vie, mais les questions diffèrent légèrement entre les deux enquêtes : dans l'EQLS il est demandé aux participant.es d'évaluer leur « niveau de vie » alors que nous avons demandé aux participant.es à notre enquête d'évaluer leurs « moyens financiers ». Ainsi cette comparaison est donnée à titre indicatif, mais ne saurait prétendre être une comparaison rigoureuse.

Tableau 3 : Analyses bivariées des moyens financiers des personnes interrogées

Évaluation des moyens financiers : analyses bivariées

| | Négatif | Neutre | Positif | Total | Significativité (Khi ²) |
|--|---------|--------|---------|--------|-------------------------------------|
| Sexe | | | | | . (p=0,08) |
| Homme | 66.7% | 51.6% | 54.7% | 54.6% | |
| Femme | 33.3% | 48.4% | 45.3% | 45.4% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Age | | | | | * (p=0,018) |
| 18-29 ans | 14.1% | 9.9% | 17.5% | 13.1% | |
| 30-44 ans | 56.2% | 57.5% | 63.2% | 59.3% | |
| 45-64ans | 29.7% | 32.5% | 19.3% | 27.5% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Plus haut diplôme obtenu | | | | | * (p=0,016) |
| Aucun diplôme/primaire | 21.9% | 20.1% | 14.0% | 18.1% | |
| Diplôme du secondaire | 48.4% | 44.2% | 36.0% | 41.9% | |
| Diplôme du supérieur | 29.7% | 35.7% | 50.0% | 40.0% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Situation socioprofessionnelle actuelle | | | | | *** (p=3,32^9) |
| En emploi | 18.2% | 30.1% | 56.6% | 37.6% | |
| Allocataire (E)RIS - CPAS | 45.5% | 30.9% | 15.7% | 27.7% | |
| Sans revenus/au foyer | 13.6% | 24.9% | 14.5% | 19.8% | |
| Chômeur indemnisé | 16.7% | 7.6% | 8.4% | 9.1% | |
| Autre | 6.1% | 6.4% | 4.8% | 5.8% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| nationalité belge obtenue | | | | | **p=0,0018 |
| Non | 89.4% | 84.5% | 72.8% | 81.1% | |
| Oui | 10.6% | 15.5% | 27.2% | 18.9% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| formation linguistique du parcours | | | | | ** p =0,0036 |
| Non | 46.2% | 65.0% | 69.4% | 64.0% | |
| Oui | 53.8% | 35.0% | 30.6% | 36.0% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Maîtrise du français actuelle | | | | | * (p=0,025) |
| Maîtrise insuffisante / Aucune | 42.4% | 32.2% | 23.3% | 30.4% | |
| Maîtrise suffisante | 28.8% | 35.3% | 33.7% | 33.9% | |
| Bonne maîtrise | 28.8% | 32.6% | 43.0% | 35.7% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Soutien de l'entourage | | | | | ** (p=0.0045) |
| Pas du tout | 28.6% | 23.4% | 13.9% | 20.8% | |
| Pas vraiment | 11.1% | 10.9% | 6.1% | 9.2% | |
| Moyennement | 20.6% | 14.5% | 10.9% | 14.1% | |

| | | | | |
|--------------------|--------|--------|--------|--------|
| <i>Plutôt</i> | 14.3% | 14.9% | 18.2% | 16.0% |
| <i>Tout à fait</i> | 25.4% | 36.3% | 50.9% | 39.9% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Les personnes plus jeunes ont plus tendance que les autres à évaluer positivement leurs moyens financiers. Les personnes disposant d'un diplôme du supérieur ont plus tendance que les autres à évaluer positivement leurs moyens financiers. La situation socioprofessionnelle a également une influence : les personnes en emploi ont nettement plus tendance à évaluer positivement leurs moyens financiers, tandis que les allocataires RIS et les chômeurs indemnisés ont plus tendance que les autres groupes à évaluer négativement leurs moyens financiers. Le fait de s'estimer entouré de personnes capables d'apporter du soutien et de l'aide sur différents aspects de la vie est aussi fortement associé à l'évaluation des moyens financiers. Enfin, on voit que les personnes ayant obtenu la nationalité belge ont beaucoup plus tendance que les autres personnes à évaluer positivement leurs moyens financiers.

Concernant les facteurs liés au suivi du parcours, nous avons vu que le fait d'avoir bénéficié d'un accompagnement social n'est pas associé de façon statistiquement significative à l'évaluation des moyens financiers. De même pour le fait d'avoir obtenu l'attestation de volet 2. En revanche, le fait d'avoir suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours semble associé. Les personnes n'ayant pas suivi de formation linguistique ont plus tendance à évaluer positivement leurs moyens financiers. Pour comprendre cette tendance, il faut rappeler que les personnes ayant suivi les formations linguistiques sont celles pour lesquelles un besoin en ce sens a été identifié au moment de l'établissement de leur convention : cela concerne donc les personnes dont le niveau de maîtrise du français a été évalué en dessous du niveau A2 du CECR. L'avant-dernier tableau croisé confirme cette hypothèse : les personnes ayant une bonne maîtrise du français ont plus tendance à évaluer positivement leurs moyens financiers. Inversement, les personnes ayant une maîtrise insuffisante, voire aucune maîtrise du français ont plus tendance à évaluer négativement leurs moyens financiers.

2.1.1.3.1. Les déterminants d'une évaluation positive des moyens financiers

Nous avons vu que plusieurs facteurs étaient associés à l'évaluation des moyens financiers. Pour identifier les effets propres de chaque facteur, c'est-à-dire en prenant en compte les effets des autres facteurs, nous avons mené une analyse « toutes choses étant égales par ailleurs » sous la forme d'une régression ordinaire⁴⁸. Nous avons étudié l'effet des variables présentées dans le tableau précédent sur les chances d'évaluer positivement ses moyens financiers (une échelle à trois modalités : négatif, neutre et positif). Les résultats de la régression ordinaire sont présentés dans la figure ci-dessous.

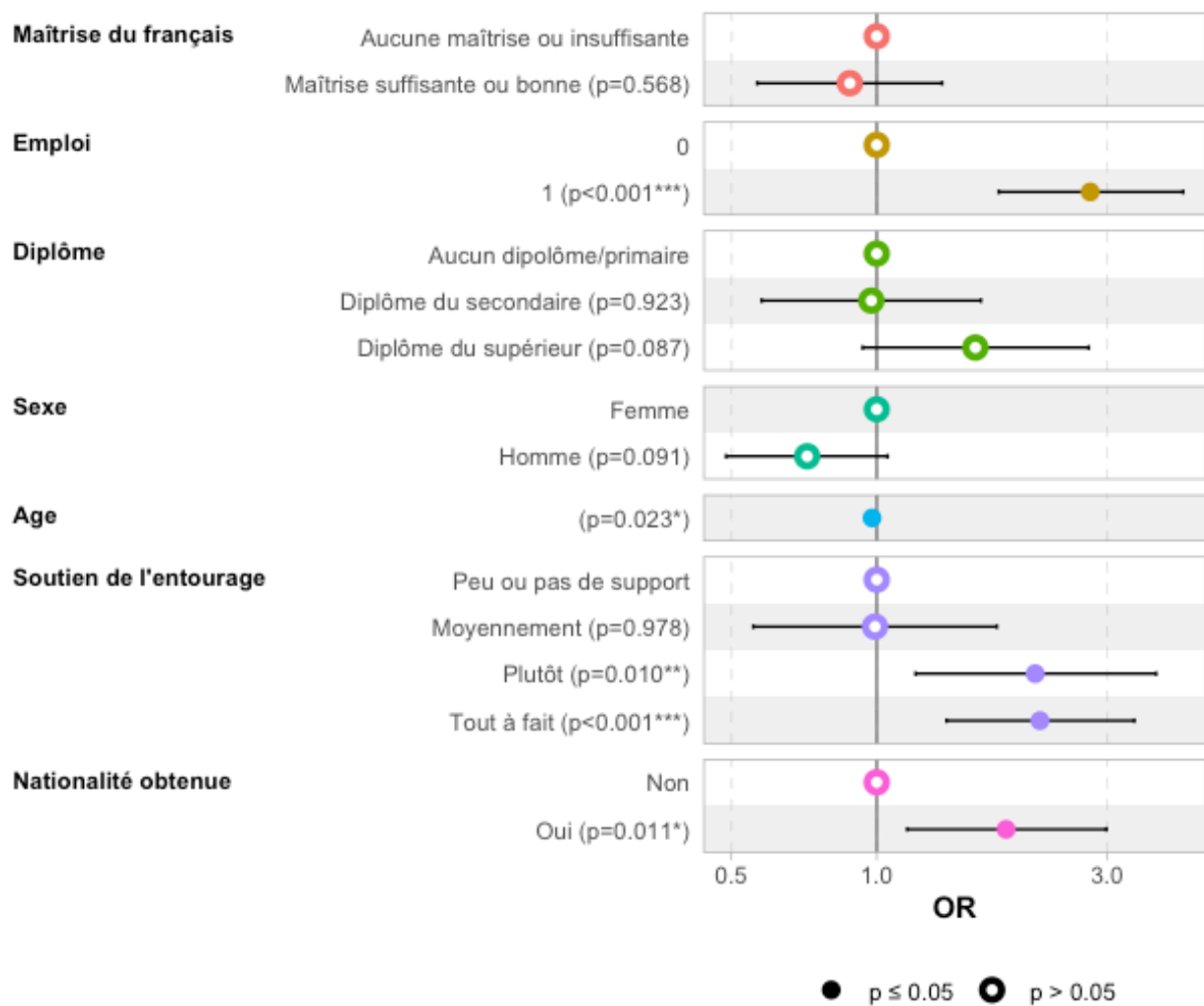
On voit que lorsqu'on élimine les biais de confusion, seules les variables d'emploi, d'âge, de soutien de l'entourage et de nationalité restent significatives. Le diplôme tend vers la significativité ($p < \alpha$)

⁴⁸ Pour comprendre l'intérêt des analyses basées sur des modèles de régression, se reporter à la partie méthodologie.

0,1), mais n'est plus significatif. Cela veut dire que l'importance de ces variables prévaut dans la prédiction des chances d'évaluer positivement ses moyens financiers.

Ainsi, les personnes en emploi ont 2,77 fois plus de chances que les autres d'évaluer positivement leurs moyens financiers. Notons que le poids de cette variable change selon le sexe : lorsqu'on fait un modèle de régression séparé pour les hommes et pour les femmes on voit que l'emploi a plus de poids dans les chances des femmes d'estimer de bons moyens financiers : les hommes en emploi ont 2,1 fois plus de chances de déclarer de bons moyens financiers, alors que les femmes ont 3,6 fois plus de chances⁴⁹.

Figure 4 : Risques relatifs d'une évaluation positive des moyens financiers



Les personnes estimant pouvoir « plutôt » ou « tout à fait » compter sur leur entourage pour recevoir une aide ponctuelle (morale, administrative, financière) ont respectivement 2,13 et 2,18 fois plus de chances d'évaluer positivement leurs moyens financiers.

L'obtention de la nationalité belge a aussi un poids, bien qu'il soit moins important que l'emploi et le soutien de l'entourage : les personnes ayant obtenu la nationalité ont 85% plus de chances que

⁴⁹ Voir tableau 19 en annexes

les autres d'évaluer positivement leurs moyens financiers. Toutefois, lorsqu'on fait un modèle séparé pour les hommes et pour les femmes, on voit que la nationalité belge cesse d'être significative pour les hommes, alors qu'elle reste significative pour les femmes.

À l'inverse, l'âge a un effet négatif : chaque année supplémentaire réduit de 2 % les chances d'évaluer positivement ses moyens financiers.

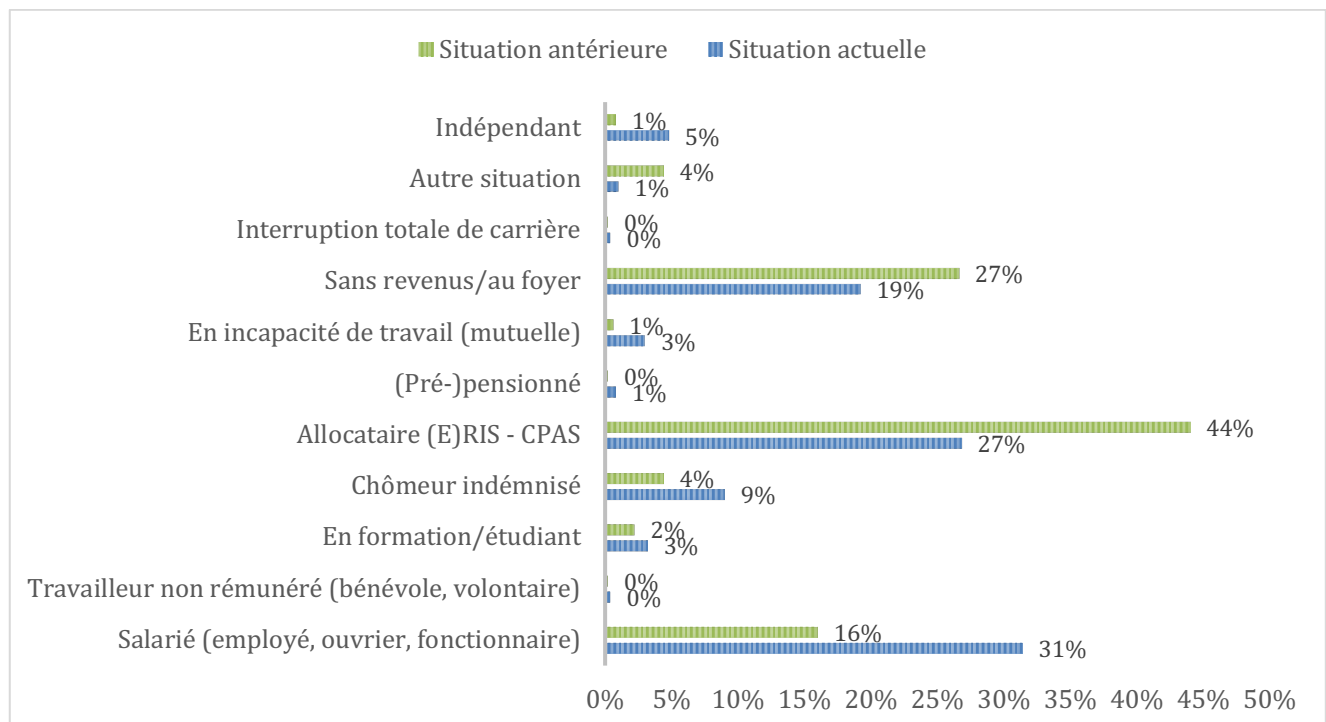
Par ailleurs, nous avons testé le même modèle de régression en y ajoutant l'effet du suivi des différentes composantes du parcours. Non seulement ces composantes n'ont pas d'impact significatif, mais en plus le fait de les ajouter dans le modèle ne change pas le poids des variables pour lesquelles on avait identifié un impact.

2.1.2. L'impact du suivi du parcours d'accueil sur la qualité de vie

2.1.2.1. Situation socioprofessionnelle

La situation socioprofessionnelle peut être un autre indicateur de la qualité de vie, bien qu'indirecte. Une partie sera spécifiquement consacrée à l'emploi, nous nous contentons ici de décrire la façon dont se répartit la population interrogée en fonction de la situation socio professionnelle, au moment de l'inscription au parcours et au moment de répondre à l'enquête :

Figure 5 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation financière et professionnelle au moment de l'inscription au parcours (antérieure) et au moment de l'enquête (actuelle)



On peut déjà remarquer que la situation socio-économique a globalement évolué : entre la situation antérieure et la situation actuelle, on dénombre plus de personnes en emploi (salariées ou indépendantes), moins d'allocataires RIS et moins de personnes sans revenu. Un croisement des deux situations nous permet d'avoir un aperçu des différentes trajectoires. Pour plus de lisibilité, nous nous sommes permis de réunir certaines modalités. La modalité « Autre » réunit les personnes en « interruption totale de carrière », « travailleur non rémunéré », incapacité de travail et « pensionné ». La catégorie « en emploi » réunit les personnes salariées et les indépendant.es.

Tableau 4 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation socioprofessionnelle et financière au moment de l'inscription (antérieure) et au moment de l'enquête (actuelle)

| | | Situation actuelle | | | | | | |
|----------------------|-----------------------|---------------------------|-----------|-------------------|------------|-----------------------|-----------------------|------------|
| Situation antérieure | | Allocataire (E)RIS - CPAS | Autre | Chômeur indemnisé | En emploi | En formation/étudiant | Sans revenus/au foyer | Total |
| | | Allocataire (E)RIS - CPAS | 122 | 10 | 19 | 49 | 5 | 15 |
| | Autre | 3 | 5 | 2 | 16 | 0 | 2 | 28 |
| | Chômeur indemnisé | 0 | 2 | 9 | 10 | 0 | 1 | 22 |
| | En emploi | 2 | 5 | 9 | 66 | 1 | 1 | 84 |
| | En formation/étudiant | 1 | 0 | 1 | 3 | 4 | 2 | 11 |
| | Je ne sais pas | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | Sans réponse | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| | Sans revenus/au foyer | 6 | 6 | 5 | 35 | 6 | 75 | 133 |
| | Total | 134 | 28 | 45 | 181 | 16 | 96 | 500 |

Ce tableau nous permet d'identifier des trajectoires : parmi les 181 personnes en emploi, 66 l'étaient déjà au moment de l'inscription au parcours. Par conséquent, 115 personnes sur les 500 interrogées (23 %) ont eu une trajectoire vers de l'emploi. On dénombre de la même façon 36 trajectoires vers l'obtention du chômage indemnisé (soit 7 % de la population étudiée), ou encore 21 trajectoires de perte de toute source de revenus (4 % de la population étudiée).

281 personnes étaient dans la même situation au moment de s'inscrire au parcours et au moment de l'enquête, soit 56 % de la population étudiée.

Ce tableau nous permet de voir également que parmi les 220 personnes qui étaient allocataires RIS au moment de leur inscription au parcours, près de la moitié a changé de situation : 49 sont désormais en emploi, 19 sont désormais chômeurs indemnisés (ce qui veut dire qu'ils ont suffisamment travaillé depuis leur inscription pour activer ces droits), et en revanche 15 se déclarent désormais sans revenus.

Parmi les personnes sans revenu au moment de l'inscription, 58 ont changé de situation : dont 35 sont désormais en emploi, 6 sont en formation, 6 ont eu accès au RIS et 5 au chômage.

À partir d'un tel tableau, on pourrait imaginer pouvoir dénombrer l'ensemble des trajectoires « d'amélioration », de « stagnation » voire de « dégradation » de la situation socioprofessionnelle. Nous sommes réticents à le faire. Pas seulement pour les aspects normatifs inhérents à une telle démarche, mais aussi pour la trop grande part d'arbitraire que cela implique : par exemple, on peut imaginer une situation où nous considérons arbitrairement en tant qu'enquêteur qu'une trajectoire depuis une situation d'emploi vers une situation de chômage indemnisé correspond à une dégradation, alors que la personne enquêtée le perçoit comme une amélioration, car elle était dans une situation de harcèlement moral au travail et qu'elle a réussi à quitter son emploi tout en faisant valoir ses droits au chômage.

Sans surprise, la situation socioprofessionnelle est très fortement affectée par le sexe⁵⁰ : les hommes ont nettement plus tendance à être en emploi, chômeur indemnisé ou allocataire RIS que les femmes, tandis que les femmes ont très nettement plus tendance à être sans revenu ou au foyer. Une inégalité semblable est constatée pour la situation socio professionnelle au moment de l'inscription au parcours, même si on constate qu'il y a légèrement moins d'inégalités dans la situation actuelle que dans la situation au moment de l'inscription au parcours.

Globalement, 43,8 % de la population interrogée se dit satisfaite de sa situation socioprofessionnelle actuelle et 50 % se dit insatisfaite. Sans surprise, cette satisfaction est on ne peut plus significativement dépendante de la situation socioprofessionnelle : les personnes en emploi ont très nettement plus tendance à se dire satisfaites de leur situation que les autres. À l'inverse, les personnes Allocataires RIS et Chômeuses ont beaucoup plus tendance que les autres à se dire insatisfaites⁵¹.

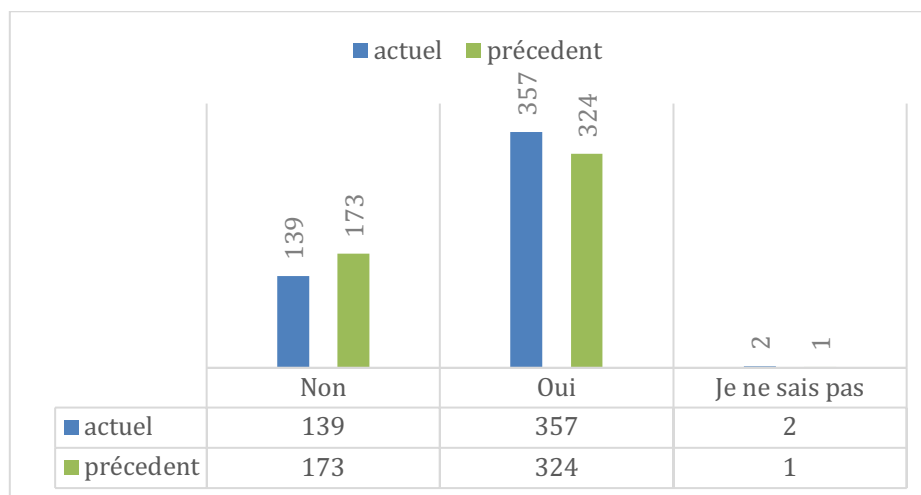
2.1.2.2. Logement

« On nous donne très peu d'informations sur les droits des personnes étrangères. J'ai des difficultés à trouver un logement salubre ; les propriétaires ne font pas confiance aux étrangers qui sont au CPAS. Nous avons besoin d'associations qui nous aident à trouver un logement » (une personne enquêtée)

2.1.2.2.1. Description de la situation de logement

Les conditions de logement constituent aussi un bon indicateur de la qualité de vie. Pour cette enquête les personnes interrogées se sont vues demander si leur logement actuel était adapté. Cette formulation reprend une information enregistrée dans l'APA au moment du bilan social des personnes primo-arrivantes. Nous pouvons ainsi comparer une situation actuelle et antérieure :

Figure 6 : Répartition des personnes interrogées selon qu'elles aient déclaré un logement adapté (ou non) au moment de l'inscription et au moment de l'enquête



On pourrait se réjouir du fait qu'une grande majorité de personnes primo-arrivantes estiment vivre dans un logement adapté à leur situation. Cependant, la proportion de personnes déclarant habiter un logement inadapté doit être prise au sérieux. En effet, pour enregistrer cette modalité il a été

⁵⁰ Voir tableaux 12 et 13 en annexes

⁵¹ Voir Tableau 14 en annexes

demandé aux personnes interrogées si leur logement leur permettait de vivre *correctement* et *dignement* : est-ce que le logement leur permet de vivre avec leur famille, est-ce qu'il y a suffisamment de chambres par rapport au nombre d'habitants ? Est-ce que le logement est insalubre ? Y a-t-il l'eau et l'électricité ? Par conséquent, la modalité « logement inadapté » ne décrit pas des situations inconfortables, mais bien des situations *critiques*.

Le graphique présenté ci-dessus semble indiquer une légère tendance globale à une amélioration des conditions de logement des personnes interrogées depuis leur inscription au parcours d'accueil.

En portant une attention aux changements de situations, on voit que 49,4 % de la population interrogée a changé de logement depuis l'inscription au parcours.

Une attention portée aux trajectoires⁵² montre également que 71 des 171 personnes ayant un logement non adapté au moment de leur inscription déclarent désormais avoir un logement adapté. En revanche 39 des 323 personnes qui avaient un logement adapté ont déclaré au moment de l'enquête ne plus vivre dans un logement adapté. Sur l'ensemble des 500 personnes interrogées, on a donc 71 changements de situation positifs et 39 dégradations des conditions de logement.

En résumé, ces indicateurs décrivent une situation de logement marquée par un nombre non négligeable de situations critiques et une grande mobilité (la moitié des personnes interrogées ont déménagé au cours des 5 dernières années). À un niveau global, cette mobilité ne se traduit pas forcément par une amélioration significative des conditions de logement des personnes primo-arrivantes. Ou, plus précisément, l'amélioration des conditions de logement d'une partie de notre population (14,2 %⁵³) est contrebalancée par la dégradation des conditions de logement pour une autre partie (7,8 %⁵⁴).

L'écrasante majorité des personnes interrogées est locataire de son logement (87 %), une plus petite proportion est propriétaire (8,4 %) et les 4,6 % restant regroupent les personnes en colocation, en institution ou hébergées gratuitement.

Cette proportion contraste très fortement avec les proportions relevées au niveau national par l'EQLS : en 2016 au niveau national, on estimait que 33 % de la population était locataire et 65 % étaient propriétaire.

2.1.2.2.2. Les déterminants de la situation de logement

Les analyses que nous avons menées révèlent que des variables personnelles telles que le sexe, l'âge, l'emploi, le fait d'avoir la nationalité belge ou le suivi des offres du parcours d'accueil n'ont pas d'influence sur le fait de vivre ou non dans un logement adapté.

Le fait d'estimer avoir un logement adapté ou non est très fortement tributaire du type de ménage :

⁵² Voir tableau 15 en annexes

⁵³ 71 cas d'amélioration pour 500 personnes interrogées

⁵⁴ 39 cas de dégradations pour 500 personnes interrogées.

les personnes seules avec des enfants ont beaucoup plus tendance à déclarer habiter un logement non adapté, ainsi que les personnes vivant avec un parent (mais ce groupe représente peu de personnes). À l'inverse, les personnes en couple sans enfant ont beaucoup plus tendance à déclarer habiter un logement adapté⁵⁵.

Le niveau d'éducation a également une influence sur la situation de logement : les personnes diplômées du supérieur ont beaucoup plus tendance à habiter un logement adapté que les autres⁵⁶. Et ce, alors que la situation d'emploi n'a pas d'influence.

Là encore, le soutien de l'entourage a une influence déterminante : les personnes déclarant pouvoir compter sur le soutien de leurs proches ont nettement plus tendance que les autres à déclarer habiter un logement adapté⁵⁷.

2.1.3. En conclusion

Une qualité de vie globalement moins bonne que celle des Belges...

Les données exposées indiquent que la qualité de vie des personnes primo-arrivantes à la sortie du parcours d'accueil reste sensiblement plus mauvaise que les moyennes nationales. Si cette différence se fait logiquement moins sentir quant à l'accès aux services, elle est déjà plus importante en ce qui concerne les moyens financiers. Elle devient flagrante lorsqu'on s'intéresse au logement et — nous le verrons dans une partie suivante — elle est aussi très importante pour ce qui concerne le taux d'emploi.

Concernant les moyens financiers, l'évaluation moyenne que font les primo-arrivant.es de leurs moyens financiers est de 6,5/10 contre 7,1/10 au niveau national (alors que nous avons noté que les primo-arrivant.es rechignaient à évaluer trop négativement leurs moyens financiers en raison d'un biais de comparaison).

Les conditions de logement des personnes primo-arrivantes semblent marquées par une précarité qui contraste très fortement avec l'échelle nationale : 87 % des personnes interrogées étaient locataires de leur logement contre 33 % au niveau national. On a aussi vu que les conditions de logement des personnes primo-arrivant.es étaient caractérisées par une grande mobilité et qu'une proportion importante déclarait vivre dans un logement non adapté.

... Fortement déterminée par le réseau social.

Ces indicateurs de la qualité de vie sont fortement influencés par certains facteurs individuels. Parmi eux le soutien de l'entourage revient pour chaque indicateur. Il supplante même le niveau d'éducation et le fait d'avoir la nationalité belge, tant dans son « poids » que dans sa significativité. L'emploi joue un rôle direct dans le fait de disposer de moyens financiers satisfaisants, mais comme nous l'avons vu dans cette partie, cet effet ne se fait pas ressentir sur les autres indicateurs de la qualité de vie.

⁵⁵ Voir tableau 16 en annexes

⁵⁶ Voir tableau 17 en annexes

⁵⁷ Voir tableau 18 en annexes.

Quel impact du parcours d'accueil ?

Pour aucun des indicateurs étudiés, nous n'avons identifié d'influence significative du suivi des éléments de l'offre du parcours d'accueil. Cela veut-il dire que le parcours d'accueil n'a pas d'impact sur la qualité de vie des personnes primo-arrivantes en dépit du fait que cette question occupe une place centrale dans les objectifs du parcours ? De toute évidence, les personnes qui ont bénéficié du parcours d'accueil ont toujours une qualité de vie en deçà des moyennes nationales. Nous ne pouvons en revanche pas dire si les personnes ayant bénéficié du parcours d'accueil ont une meilleure qualité de vie que les primo-arrivant.es n'en ayant pas bénéficié ou n'ayant pas suivi le parcours jusqu'à la fin, faute d'un groupe témoin suffisamment important.

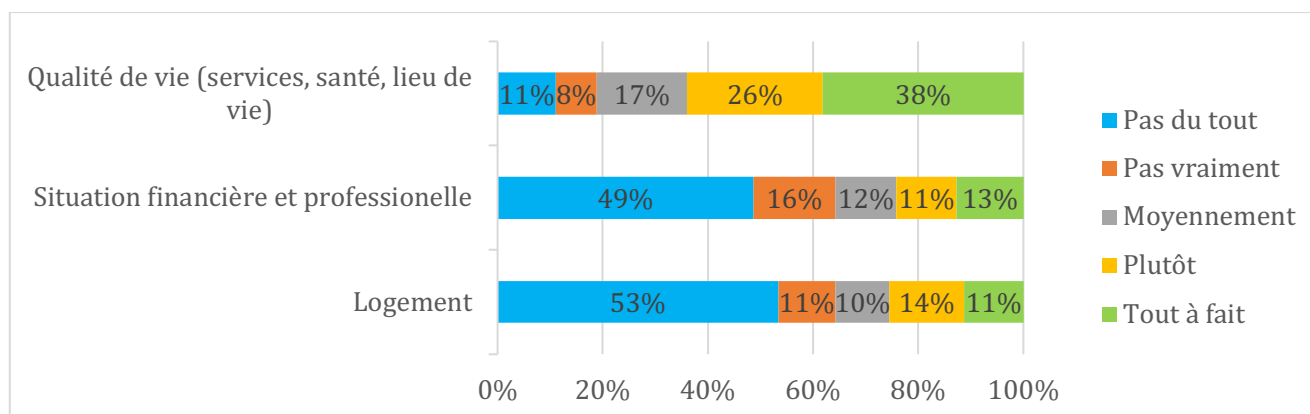
Nous pouvons toutefois mettre en tension ces résultats avec l'appréciation que font les personnes interrogées elles-mêmes de l'impact du parcours d'accueil dans ces aspects de leur vie.

Concernant la qualité de vie, nous avons demandé aux personnes interrogées d'estimer si le parcours les avait aidé à améliorer :

- leur qualité de vie du point de vue de l'accès aux services, des soins de santé et du lieu de vie
- leur situation professionnelle et financière
- leur situation de logement.

Les résultats sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Figure 7 : Répartition des personnes interrogées selon l'évaluation de leur qualité de vie, situation financière et professionnelle et logement



Ce graphique fait très nettement apparaître le fait que très peu de primo-arrivant.es estiment que le parcours les a aidé à améliorer leur situation financière et professionnelle ou leur situation de logement : seulement 25 % estiment que le parcours « plutôt » ou « tout à fait » contribué à améliorer la situation de logement et seulement 24 % estiment que le parcours a aidé à améliorer la situation financière et professionnelle. Ces évaluations subjectives semblent donc corroborer l'absence d'influence des éléments du parcours d'accueil relevée dans nos analyses sur les moyens financiers et le logement. L'évaluation du rôle du parcours d'accueil est en revanche beaucoup plus positive en ce qui concerne l'accès aux soins de santé, aux services et le lieu de vie. Cette évaluation du rôle du parcours est à mettre en parallèle avec l'évaluation globalement bonne que font les primo-arrivant.es de ces aspects de leur vie.

Il est possible d'apporter plus de nuance dans notre compréhension du rôle du parcours d'accueil en nous intéressant au détail de l'accompagnement social. 370 des 500 personnes interrogées avaient bénéficié d'un accompagnement individualisé dans le cadre du volet 2 du parcours d'accueil. Parmi ces personnes, 54 % ont déclaré que l'accompagnement avait répondu à tous les besoins pour lesquels ils l'avaient sollicité, 25 % ont déclaré que la majorité de leur besoin avait trouvé une réponse et seulement 15 % des personnes ayant bénéficié d'un accompagnement social ont déclaré n'avoir trouvé de réponse à aucun ou très peu de leurs besoins.

Enfin, ces résultats suggèrent une situation paradoxale où le parcours d'accueil semble avoir une efficacité sans que cette efficacité se traduise par un impact dans la vie des personnes primo-arrivantes : les personnes qui sollicitent un accompagnement individualisé trouvent une réponse à leurs besoins, mais non seulement cela ne se traduit pas par une amélioration significative de leur situation (pour ce qui concerne la situation financière et professionnelle et le logement) ou par une réduction de l'écart de qualité de vie avec la moyenne belge, mais en plus le suivi des éléments du parcours d'accueil n'est pas un des éléments significatifs et déterminants dans la qualité de vie des personnes primo-arrivantes.

2.2. L'insertion socioprofessionnelle des personnes primo-arrivantes : quel est l'impact du parcours d'accueil ?

L'immigration est à maintes reprises exposée comme un instrument de régulation de la main d'œuvre. D'après l'OCDE, mais également de nombreuses recherches qui traitent de la question migratoire, l'économie européenne dépend de l'immigration, relativement jeune, pour pallier le vieillissement de sa population. Force est pourtant de constater que les personnes migrantes ou d'origine étrangère peinent à accéder au marché de l'emploi dans de nombreuses régions européennes, notamment en Belgique qui figure parmi les plus mauvais élèves de l'OCDE et de l'UE en la matière. La présente partie de ce rapport vise à analyser la situation socioprofessionnelle des anciennes et anciens participant-es au parcours d'accueil, d'en mettre en évidence les principales caractéristiques d'emploi regrettamment teintées de précarité, mais également à identifier les facteurs qui favorisent l'insertion dans le marché de l'emploi. Aussi, nous présentons un aperçu des trajectoires vers la mise en formation post-parcours d'accueil.

Cette partie du rapport s'intéresse donc à deux thématiques importantes relatives à l'impact du parcours d'accueil sur l'installation des personnes primo-arrivantes à Bruxelles. Il s'agit de l'emploi et de la formation. En effet, l'une des préoccupations des bureaux d'accueil concernant les anciennes et anciens participant-es est de voir dans quelle mesure le suivi du parcours d'accueil a joué un rôle dans leur insertion socioprofessionnelle. Aussi, cette préoccupation se traduit dans les objectifs du décret :

*« Art. 4. Le parcours d'accueil a pour objet d'accompagner les bénéficiaires à titre individuel afin qu'ils puissent mener leur vie de manière autonome et **accroître leur participation sociale, économique et culturelle**. Il se compose d'un volet primaire et d'un volet secondaire. Il est gratuit. »*

L'idée n'est pas d'attribuer uniquement comme finalité au parcours une transition vers l'emploi ou la formation, mais de faire l'hypothèse que le suivi d'une ou de plusieurs formations et éventuellement le fait d'avoir bénéficié d'un accompagnement individuel dans le cadre du parcours favorisent l'insertion dans le marché de l'emploi et la poursuite de formation.

Pour tenter d'asseoir une réflexion sur le rôle du parcours d'accueil, de ses composantes (formations, accompagnement individuel...) et l'impact de certaines caractéristiques individuelles sur l'insertion socioprofessionnelle des personnes primo-arrivantes, nous procédons en trois temps : 1) nous décrivons d'abord les principales caractéristiques de l'emploi des personnes primo-arrivantes ; 2) ensuite nous identifions par le biais de modèles statistiques explicatifs les facteurs qui influencent, positivement ou négativement, l'insertion dans le marché de l'emploi ; et enfin 3) nous nous focalisons sur les formations suivies après le parcours d'accueil. De cette façon, nous souhaitons mettre en lumière que la poursuite de formation après le parcours d'accueil est tout aussi importante que le fait d'être en emploi, car constitue un investissement considérable en capital humain dans le but d'améliorer sa situation et d'augmenter les chances de s'insérer socialement et économiquement dans la société d'accueil.

Dans l'ensemble du rapport, il nous importait de mettre en lumière l'expérience personnelle du parcours d'accueil et de l'insertion dans la société bruxelloise vue depuis la perspective subjective de la population primo-arrivante interrogée. Cette partie n'échappe pas à cette volonté. Ce faisant, il nous est possible de révéler les positions et perceptions individuelles quant à la question de l'insertion socioprofessionnelle et rendre visible le ressenti et la satisfaction personnelle des personnes primo-arrivantes par rapport à leur situation actuelle.

2.2.1. Caractéristiques de l'emploi

Cette partie consacrée aux caractéristiques de l'emploi qu'occupent les personnes interrogées traite une série de questions simples, que la particularité de la population primo-arrivante rend toutefois un peu complexes à présenter : *quel est le taux d'emploi des anciennes et anciens participant·es au parcours ? Est-il comparable à ce qui est observé en Région Bruxelloise ? Quel est le statut professionnel et le type de contrat de travail les plus fréquemment rencontrés ? Depuis combien de temps les personnes sont en emploi ? Sont-elles satisfaites de leur situation professionnelle et financière ? Occupent-elles des emplois qui correspondent à leur niveau de qualification et compétences ?* Les thèmes traités ici se rattachent donc à deux champs de réflexion : l'insertion économique et la discrimination. Nous ne pouvons pas traiter la question de l'emploi des personnes primo-arrivantes, ou migrantes de manière plus large, sans aborder les discriminations qu'elles subissent dans leur processus d'insertion économique. Les analyses sur l'insertion économique des immigrés s'accordent à dire que ce n'est qu'après un certain temps de résidence (en moyenne 10 ans) que les immigrés pourraient avoir les mêmes chances et occuper les mêmes positions que les natifs, car il faut du temps pour s'adapter à son nouvel environnement, comprendre son fonctionnement, pour certains, maîtriser suffisamment la langue, accéder à l'information, etc. De ce fait, les inégalités qu'expérimentent les personnes primo-arrivantes sur le marché du travail dans le pays d'accueil semblent inévitables. La situation des femmes sur le marché de l'emploi est, nous le verrons, encore plus préoccupante que celles des hommes.

Dans notre population, 181 personnes ont déclaré être en emploi, dont 127 hommes et 53 femmes (voir tableau 5, ci-dessous). Ce qui fait un taux d'emploi⁵⁸ de 37 % au sein de notre population. Autrement dit, un peu plus d'une personne sur trois était en emploi au moment de l'enquête. Des variations de ce taux sont observées selon le sexe : 48 % pour les hommes et 23 % pour les femmes. Mais aussi, selon le niveau d'instruction, où le taux d'emploi est corrélé positivement au niveau du diplôme.

⁵⁸ Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes occupées (qui ont un emploi) d'une classe d'âge par la population totale de la même classe d'âge. Ici, la tranche d'âge considérée est 20-64 ans.

Tableau 5 : Répartition de la situation socioprofessionnelle et financière au moment de l'enquête selon le sexe

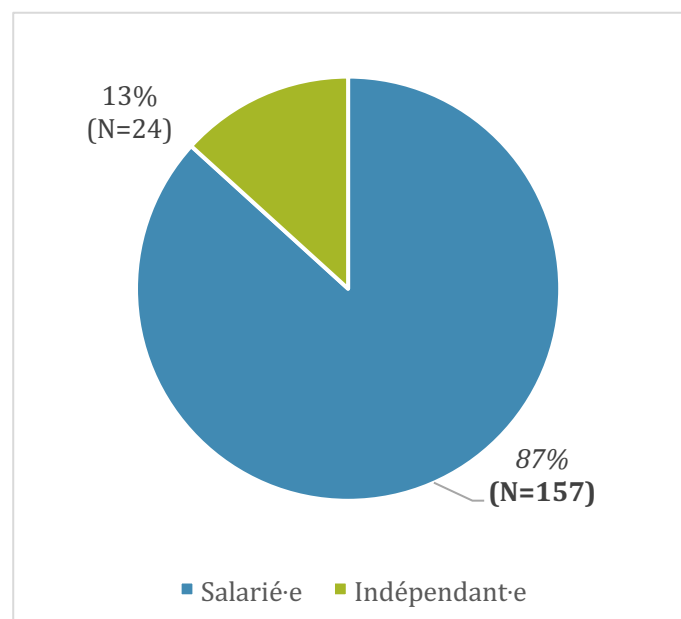
| Situation professionnelle et financière actuelle | Homme | | Femme | | Sans réponse | Total | |
|--|-------|-------|-------|-------|--------------|-------|-------|
| | N | % | N | % | | N | % |
| Salarié (employé, ouvrier, fonctionnaire) | 107 | 39 % | 49 | 21 % | 1 | 157 | 31 % |
| Indépendant | 20 | 7 % | 4 | 2 % | 0 | 24 | 5 % |
| Travailleur non rémunéré | 0 | 0 % | 2 | 1 % | 0 | 2 | 0 % |
| En formation/étudiant | 6 | 2 % | 10 | 4 % | 0 | 16 | 3 % |
| Chômeur indemnisé | 31 | 11 % | 14 | 6 % | 0 | 45 | 9 % |
| Allocataire (E)RIS - CPAS | 83 | 31% | 51 | 22% | 0 | 134 | 27% |
| (Pré-)pensionné | 4 | 1 % | 0 | 0 % | 0 | 4 | 1 % |
| En incapacité de travail | 7 | 3 % | 8 | 4 % | 0 | 15 | 3 % |
| Sans revenus/au foyer | 10 | 4 % | 86 | 38 % | 0 | 96 | 19 % |
| Interruption totale de carrière | 1 | 0 % | 1 | 0 % | 0 | 2 | 0 % |
| Autre situation | 2 | 1 % | 3 | 1 % | 0 | 5 | 1 % |
| Total | 271 | 100 % | 228 | 100 % | 1 | 500 | 100 % |

Le taux d'emploi de notre population est identique à celui observé en 2020 pour les ressortissants hors UE à Bruxelles (37 %), mais reste inférieur à la moyenne bruxelloise pour à peu près la même période (Statbel, 2021). Au deuxième trimestre 2021, le taux d'emploi des 20-64 ans en Région de Bruxelles-Capitale était de 62 %.

Les personnes en emploi sont très majoritairement salariées (employé, ouvrier ou fonctionnaire). La part des entrepreneurs indépendants est de 13 % et nous retrouvons dans cette catégorie essentiellement des hommes.

Il faut noter que le temps médian en emploi lors de l'enquête était de près de trois ans, avec des valeurs minimales de 2 mois et maximales de 14 ans d'activité. Par conséquent, au sein de notre population, nous avons des personnes qui étaient déjà en emploi au moment de leur inscription au parcours d'accueil. Parmi les 181 personnes en emploi lors de la réalisation de l'enquête, 66 étaient déjà en activité (salarié ou indépendant) au moment où elles ont entamé le parcours d'accueil.

Figure 8 : Répartition des personnes en emploi selon le statut d'activité au moment de l'enquête



2.2.1.1. Un emploi précaire ?

Pour décrire le plus simplement possible la situation d'emploi de notre population, nous présentons d'abord la répartition des personnes salariées selon le type de contrat de travail⁵⁹, puis une mesure « subjective » relative à l'appréciation/satisfaction de la situation professionnelle et financière. À partir des données sur les types de contrats de travail, nous souhaitons mettre en exergue des formes de précarisation en emploi. Si certains présupposent que la précarité se termine avec l'obtention d'un emploi, en réalité, ce n'est plus nécessairement le cas, de nos jours. Nous désignons ici l'emploi précaire en termes de période d'emploi et nous regroupons sous cette appellation l'ensemble des statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée. Ainsi, nous définissons un emploi comme étant précaire lorsqu'on ne peut — dans une certaine mesure — garantir sa durée, sa stabilité et qui, par conséquent, rend l'avenir du travailleur imprévisible.

À partir de nos données, près d'une personne sur deux (47 %) a un emploi à durée déterminée (CDD, Article 60, intérim...) et qui, selon notre définition, est caractérisé par une forme de précarité en emploi. Par ailleurs, en comparant ces proportions à ce qui est observé au niveau du territoire bruxellois, force est de constater que notre population est davantage sujette à des contrats d'emploi précaire. La part des salariés avec un emploi à durée indéterminée (CDI) est de 86 % pour la RBC (Statbel, 2021) alors qu'elle est de 53 % pour notre population.

Pour ce qui est de la satisfaction relative à la situation financière et professionnelle, nous incluons dans cet indicateur également les personnes avec un statut d'indépendant. Il en ressort que 20 % des personnes en emploi ont déclaré ne pas être satisfaites de leur situation financière et professionnelle. De plus, les personnes en emploi précaire/temporaire ont plus tendance à

Figure 10 : Répartition des personnes salariées selon le type de contrat au moment de l'enquête

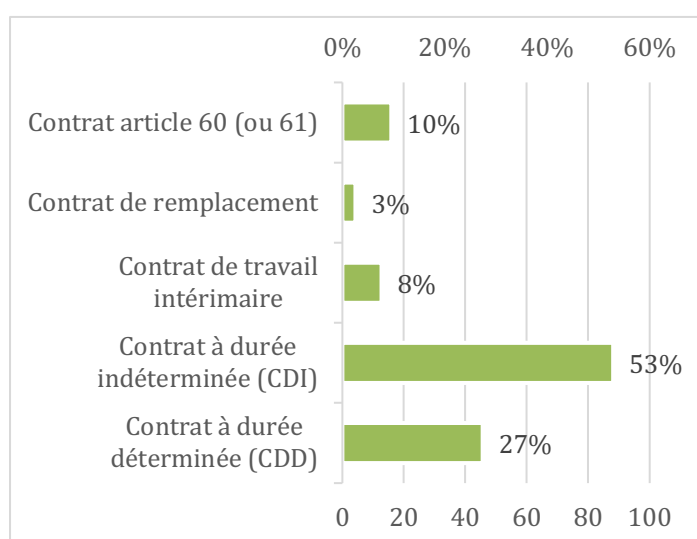
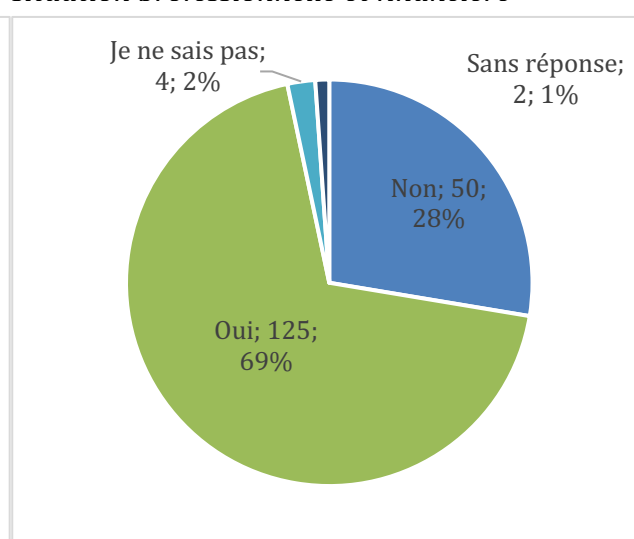


Figure 10 bis : Répartition des personnes en emploi selon la satisfaction relative à leur situation professionnelle et financière



⁵⁹ De ce fait, les personnes avec un statut d'indépendant sont exclues de ces données.

rapporter une situation insatisfaisante en comparaison à celles ayant un emploi permanent. À noter également que certaines personnes avec un statut d'indépendant ont déclaré bénéficier d'une aide financière du CPAS comme complément à leurs faibles revenus. Ces témoignages concordent avec ce que nous avons avancé plus haut, à savoir que le fait d'être en emploi ne signifie pas forcément de meilleures conditions de vie.

À ce stade de l'exposé, nous souhaitons donc mettre en évidence que si l'insertion économique est importante pour les personnes primo-arrivantes, celle-ci n'est pas toujours synonyme d'une amélioration de situation. Une part non négligeable des personnes en emploi reste insatisfaite de ses conditions socioprofessionnelles. Si nous n'avons pas d'éléments qui expliqueraient les raisons de ces insatisfactions, nous savons néanmoins à partir des données collectées que parmi les personnes en emploi, plusieurs rapportent une expérience de déclassement professionnel qui peut expliquer, en tout ou en partie, ce ressenti.

2.2.1.2. Un déclassement professionnel ?

À présent que nous avons identifié la part des personnes qui occupent des emplois qualifiés de « précaires », nous souhaitons poursuivre l'analyse de la situation d'emploi en nous intéressant à une autre forme de discrimination/vulnérabilité relative, cette fois-ci, au déclassement professionnel.

Généralement, les personnes migrantes sont plus exposées au déclassement professionnel que les personnes nées dans les pays où elles résident. Ce constat est partagé dans l'ensemble des pays de l'OCDE et la Belgique affiche même les taux de déclassement des plus élevés (OCDE/UE, 2018).

Dans notre enquête, nous avons tenté d'approcher le déclassement professionnel à partir de deux dimensions : en premier lieu, nous considérons le niveau d'instruction et estimons qu'il y a « déclassement » si la profession exercée ne requiert pas théoriquement le niveau d'éducation atteint par la personne ; en second lieu, nous envisageons le déclassement à partir de la question des compétences professionnelles et estimons qu'il y a « déclassement » si la personne a des compétences non nécessaires pour la fonction exercée.

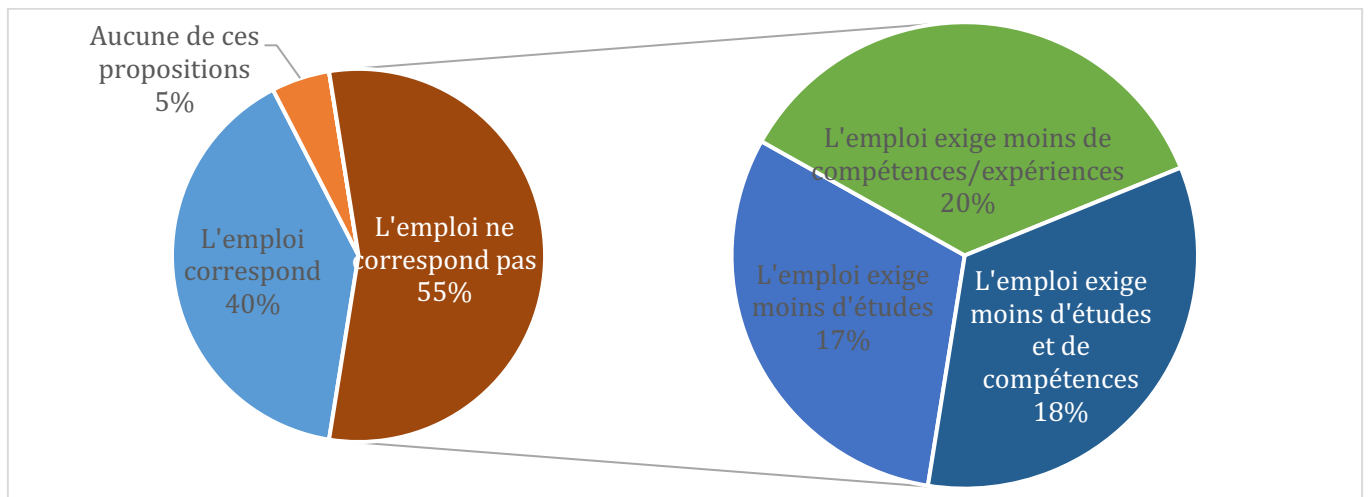
Globalement, le déclassement professionnel est approché de manière objective grâce à des indicateurs tels que l'éducation, la profession et le revenu. Ici, nous avons fait le choix de le décrire autrement, à travers une mesure qui repose sur l'autodéclaration, car le déclassement professionnel est aussi une réalité subjective et personnelle. Dans cet indicateur sont inclus les personnes avec un statut d'indépendant.

La figure 11, ci-dessous, répartit la population des personnes en emploi selon leur ressenti par rapport à l'adéquation entre leurs qualifications et l'emploi exercé. Pour 40 % des personnes interrogées, l'emploi semble correspondre à leur niveau de qualification et compétences ; 55 % estiment qu'au contraire il y a inadéquation ; tandis que 5 % ne s'identifient dans aucune de ces propositions.

En se restreignant aux personnes ayant déclaré que l'emploi occupé ne correspond pas à leurs qualifications, il en ressort que la première inadéquation est relative à leurs compétences

professionnelles jugées beaucoup plus importantes que ce que la fonction occupée exige : 20 % des personnes en emploi déclarent avoir des compétences professionnelles qui ne sont pas requises pour l'emploi qu'elles occupent. En deuxième lieu, c'est aussi bien le niveau d'étude que les compétences qui sont au-delà de ce qui est nécessaire pour l'emploi occupé (18 %). Enfin, 17 % ont déclaré que leur emploi exige un niveau d'étude moindre que celui acquis.

Figure 11 : Répartition des personnes primo-arrivantes selon la correspondance (ou non) de leur niveau d'étude et qualification avec l'emploi occupé



Plusieurs éléments se conjuguent pour défavoriser les personnes primo-arrivantes sur le plan de l'emploi. Comme nous l'avons vu, il y a tout d'abord la non-prise en compte des expériences professionnelles acquises à l'étranger. Nous verrons plus bas, dans la partie dédiée aux déterminants de l'emploi, qu'une connaissance partielle du français constitue un frein considérable. Aussi, la discrimination et préjugés ethniques à l'embauche jouent eux aussi un rôle dans cette forme d'insertion déqualifiante. Enfin, nous pouvons rajouter à cela la difficulté de reconnaissance des diplômes. En effet, l'obtention d'une équivalence de diplôme est un réel parcours du combattant. À partir de nos données (voir figure 12, ci-dessous), seule une infime partie des personnes interrogées a obtenu une équivalence de son diplôme secondaire ou supérieur (26 %). Alors qu'une écrasante majorité (70 %) ne l'a pas obtenu, soit parce qu'elle n'a pas pu entreprendre les démarches, soit parce que ça lui a été refusé. Notons que parmi notre population, 39% ont un diplôme du supérieur. Cette part est légèrement plus importante chez les femmes : 41% de détentrices d'un diplôme du supérieur contre 37% pour les hommes. Quoi qu'il en soit, ce qui revient souvent concernant l'équivalence de diplôme, c'est la complexité et lourdeur de la procédure, notamment pour les personnes en situation de demande d'asile qui n'ont pas eu l'opportunité de préparer leur exil et de disposer de l'ensemble des documents exigés pour prouver les études effectuées au pays.

Figure 12 : Répartition des personnes avec un diplôme du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur selon l'obtention d'une équivalence

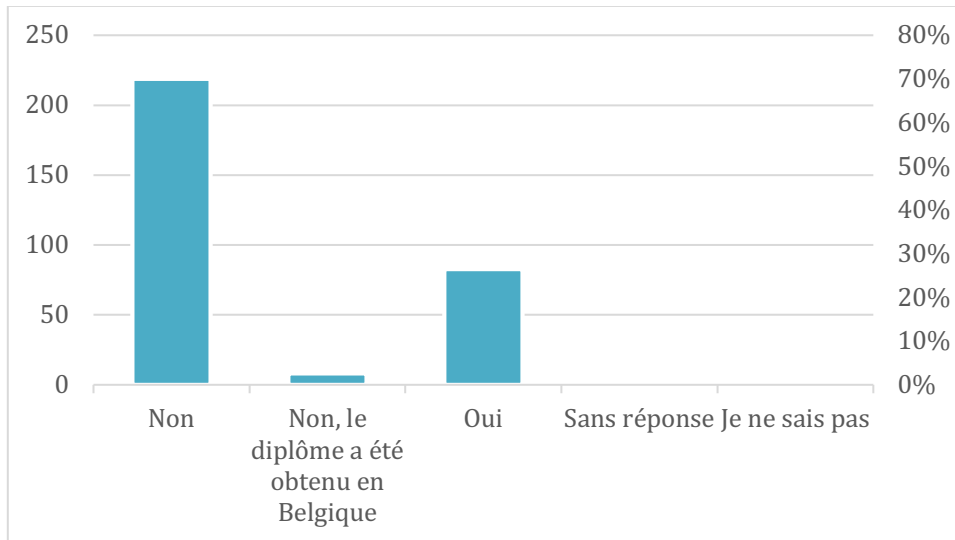
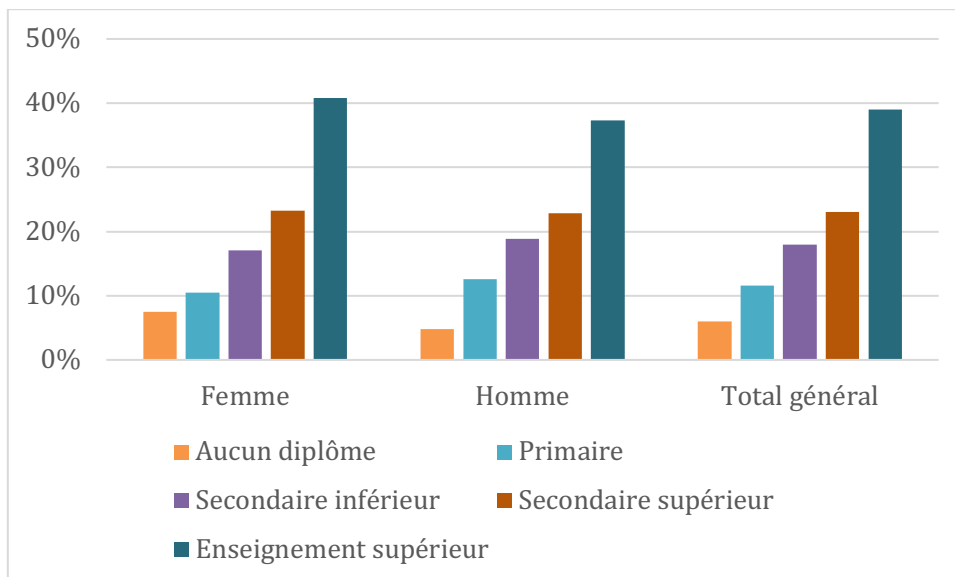


Figure 13 : Répartition des personnes interrogées selon le niveau de diplôme et le sexe



2.2.2. Les déterminants de l'emploi des personnes primo-arrivantes

Afin d'exposer les déterminants de l'emploi des personnes primo-arrivantes ayant suivi le parcours d'accueil, des modèles de régression logistique multinomiaux sont présentés séparément selon le genre (voir tableau 21, en annexe). Ensuite, nous utilisons un modèle incluant les deux sexes (tableau 21 – modèle II, en annexe) que nous avons présenté graphiquement (figure 14, ci-dessous). Ces modèles indiquent les risques relatifs (*Odds Ratio*) d'être en emploi au moment de l'enquête. Il est possible ainsi d'identifier les facteurs liés au parcours d'accueil ou individuels qui influent sur les risques de connaître cet évènement (être en emploi) et de faire ressortir les différences entre les hommes et les femmes.

Pour cette partie, nous distinguons notre population en deux groupes selon si les personnes déclarent être ou non en emploi au moment de l'enquête. Notre variable dépendante (ou à expliquer) est donc dichotomique : codée « 0 » lorsque les personnes ne sont pas en emploi et « 1 »

lorsque les personnes déclarent être en emploi (salarié ou indépendant). Pour rappel, 500 personnes « primo-arrivantes » ont été interrogées entre juillet et août 2021 lors de l'enquête d'impact et parmi elles 181 personnes ont déclaré être en emploi. La très grande majorité avait suivi le parcours d'accueil jusqu'au bout et reçu une attestation le certifiant (soit 438 des 500 personnes interrogées).

L'objectif de départ était d'évaluer l'impact du parcours d'accueil — *mais également de certaines caractéristiques individuelles* — sur les chances d'être en emploi au moment de l'enquête. Pour ce faire, nous avons prévu de comparer la situation d'activité des personnes ayant abandonné le parcours (groupe témoin) à celle des personnes l'ayant achevé. Un différentiel d'insertion dans le marché du travail entre ces deux groupes aurait permis d'isoler l'impact, qu'il soit positif ou négatif, du parcours d'accueil. Toutefois, et comme stipulé plus haut, nous ne disposons pas d'un nombre *suffisant* de personnes interrogées sorties du parcours sans attestation de fin de parcours (groupe témoin) que pour réaliser cette comparaison. Notre stratégie d'analyse a dès lors dû évoluer.

À présent, au lieu d'évaluer l'impact du parcours d'accueil dans sa globalité, nous examinons plutôt l'impact de ses composantes, à savoir, l'accompagnement individuel et les formations (linguistiques et citoyennes) sur les chances d'être en emploi. Les données dont nous disposons nous permettent, par exemple, de comparer les chances d'être en emploi selon que les personnes aient bénéficié ou non d'un accompagnement individuel. Ainsi, au sein de notre population, qui a en très grande majorité achevé le parcours, il nous est — dans une certaine mesure — possible d'examiner les liens entre les composantes du parcours et l'emploi. De la même façon, nous examinons l'effet d'autres facteurs individuels identifiés comme importants dans l'étude de l'insertion économique. Outre les effets de la durée de résidence, qui nous permettent de distinguer les migrations récentes des plus anciennes, nous retenons des variables reliées au capital humain, au genre, à la nationalité et à la situation familiale.

Notons que notre démarche analytique est basée sur une approche transversale qui consiste à examiner l'emploi au moment de l'enquête. La nature des données ne nous permet pas de réaliser une analyse longitudinale qui étudierait plutôt la vitesse d'accès à un emploi. Aussi, l'insertion économique se réfère ici exclusivement à l'emploi rémunéré et aucune distinction n'est faite entre le travail déclaré et non déclaré.

Avant de produire nos modèles de régression, nous avons réalisé des analyses bivariées afin d'identifier les potentielles associations entre le fait d'être en emploi et d'autres facteurs liés à l'offre du parcours ou aux caractéristiques propres de notre population. Ces analyses sont présentées dans le tableau 20 en annexe et font ressortir des différences significatives entre les personnes en emploi et celles qui ne le sont pas. Nous pouvons voir que les formations linguistiques du parcours, le sexe, la nationalité, le diplôme, la situation familiale, la maîtrise du français et l'âge sont susceptibles d'influencer l'accès à l'emploi.

Nous pouvons d'abord voir un premier modèle (tableau 21, modèle I) qui fait état de l'effet des composantes du parcours (accompagnement individuel, formation linguistique et formation citoyenne) sur le fait d'être en emploi. Puis, un ensemble de variables sont ajoutées afin d'ajuster les résultats selon les caractéristiques individuelles de notre population. La superposition de ces

deux modèles permet de voir les changements dans les risques relatifs après avoir ajusté l'effet d'autres variables.

En considérant isolément l'effet des composantes du parcours d'accueil, nos résultats montrent que l'accompagnement individuel et les formations citoyennes n'ont aucun impact sur l'emploi des personnes primo-arrivantes. En revanche, les formations linguistiques suivies dans le cadre du parcours semblent avoir un impact négatif sur les chances d'être en emploi (voir tableau 21 – modèle I, en annexe).

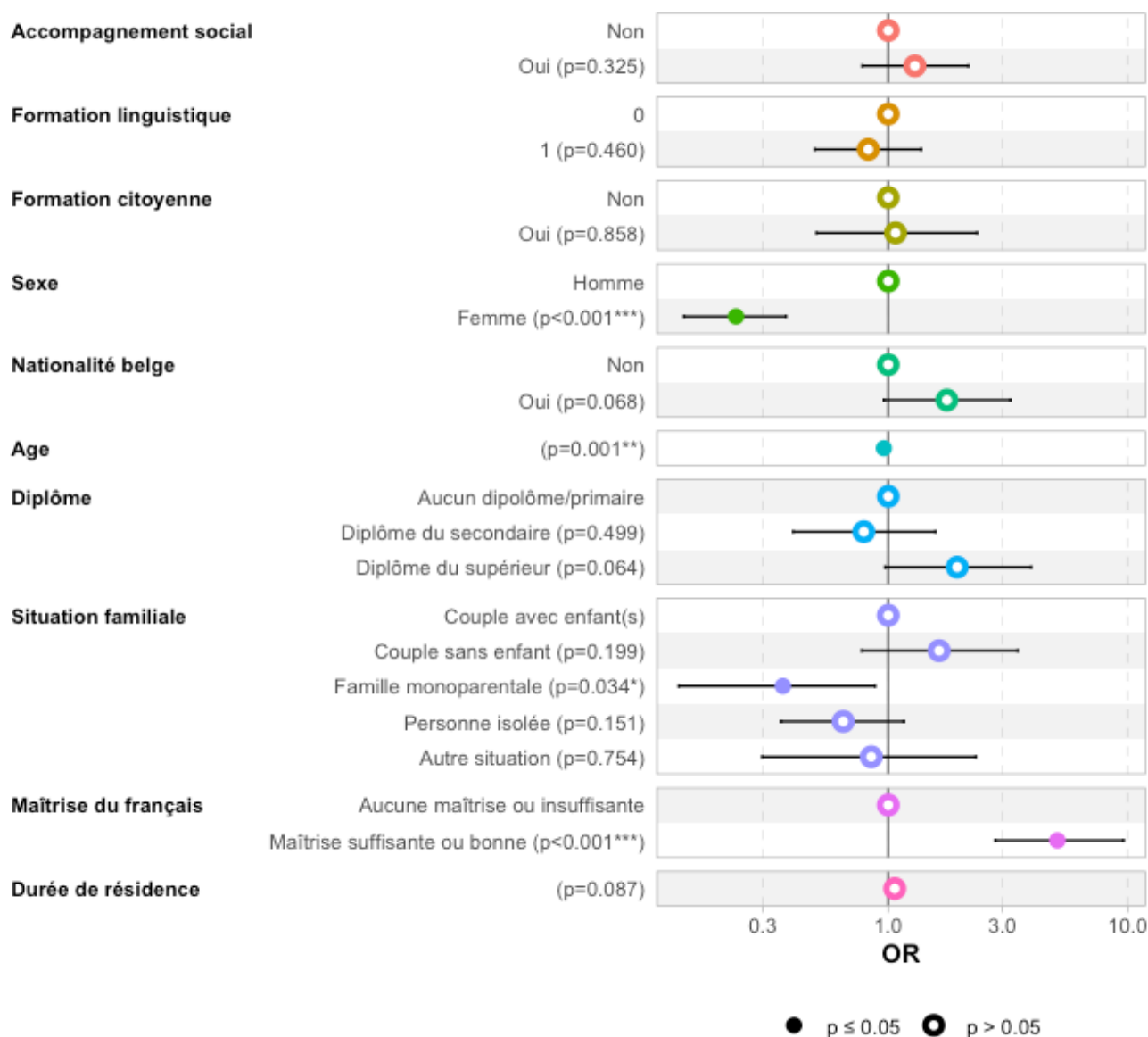
Bien que nous puissions envisager qu'un accompagnement individuel des personnes primo-arrivantes — et notamment lorsque celui-ci traite des problématiques relatives à l'insertion socioprofessionnelle — conduise à de plus grandes chances d'insertion dans le marché de l'emploi, nous observons tout de même à travers notre modèle de régression que cette composante du parcours semble n'avoir aucun impact significatif sur l'emploi. En d'autres mots, les personnes ayant eu un accompagnement individuel ne se distinguent pas dans leurs chances d'être en emploi en comparaison à celles n'en ayant pas bénéficié. L'impact de l'accompagnement individuel se jouerait sans doute ailleurs que dans l'insertion économique des usagers du parcours.

Concernant les formations linguistiques, nous remarquons que les personnes ayant suivi des cours de français dans le cadre du parcours d'accueil ont moins de chances d'être en emploi. Les hommes ayant suivi des cours de français ont 60 % de chances en moins d'être en emploi, alors que les femmes n'en sont pas affectées. Ces résultats, à première vue interpellant, ont en réalité du sens. Dans ce modèle de régression, nous comparons les chances d'être en emploi au moment de l'enquête selon que les personnes aient suivi ou non des cours de français dans le cadre du parcours. De ce fait, nous comparons les personnes identifiées en situation de besoin de cours de langue au moment de l'inscription au parcours à celle de personnes ayant un niveau supérieur au A2 ou dans le besoin est couvert par ailleurs. Il n'est par conséquent pas étonnant que les personnes n'ayant pas suivi de cours de français — et qui ont très majoritairement une maîtrise suffisante, voire bonne du français — aient des chances plus élevées d'être en emploi.

Néanmoins, ces résultats interrogent la pertinence des objectifs visés par le dispositif en matière d'apprentissage linguistique et démontrent que le niveau A2 est loin d'être suffisant pour favoriser l'accès à un emploi. Or, nous verrons dans notre deuxième modèle d'analyse le rôle majeur de la connaissance de la langue dans les chances d'être en emploi.

Enfin, pour ce qui est des formations citoyennes, nous parvenons aux mêmes constats que pour l'accompagnement individuel. L'absence d'effet significatif sur le fait d'être en emploi amène à supposer que, là aussi, l'impact de ces formations devrait s'observer ailleurs que dans l'insertion économique. Il est à noter toutefois que la quasi-totalité des personnes interrogées avait suivi la formation citoyenne (455 personnes, soit 91 %). De ce fait, l'effet négligeable des formations citoyennes pourrait être dû à un échantillon trop petit de personnes n'ayant pas suivi ces formations (N=45) que pour réaliser une comparaison de situation et détecter un effet réel.

Figure 14: Risques relatifs d'être en emploi (Odds Ratio)



Dans notre deuxième modèle (tableau 21 – modèle II, en annexe et figure 14, ci-dessus), nous intégrons aux variables relatives à l'offre du parcours d'autres caractéristiques individuelles qui pourraient influencer l'insertion économique. Lorsque nous ajoutons ces variables dans notre modèle, l'effet de la formation linguistique suivie dans le cadre du parcours disparaît. Les autres composantes du parcours demeurent non significatives. Le sexe, la nationalité belge, l'âge, le niveau d'instruction, la situation familiale, la maîtrise du français et la durée de résidence sont très significatifs ou tendent vers la significativité avec un impact différencié dans nos modèles séparés selon le sexe.

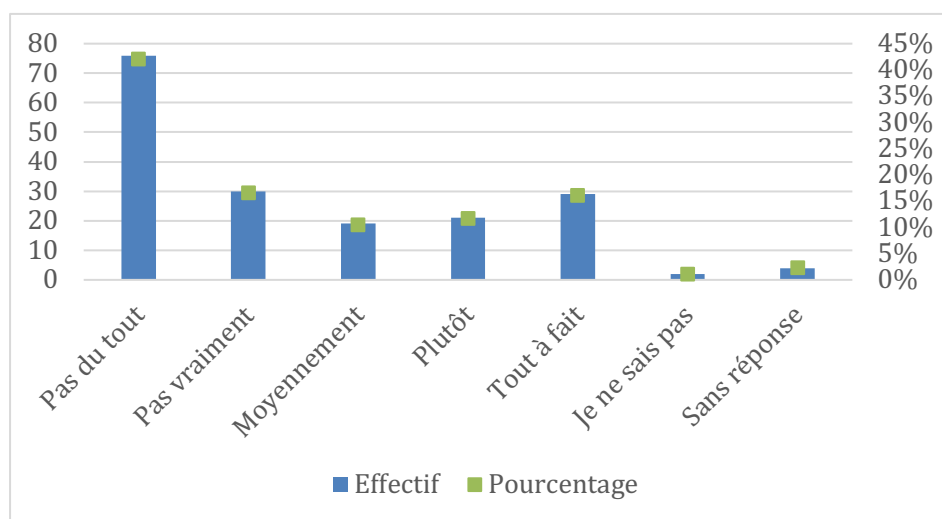
Nos résultats montrent d'abord l'effet du sexe où les femmes se distinguent des hommes avec des chances plus réduites d'être en emploi (77 % de chances en moins [OR=0.231]). Ensuite, nous observons que les personnes ayant obtenu la nationalité belge ont plus de chances d'être en emploi. L'effet positif de la nationalité joue essentiellement pour les hommes qui semblent avoir près de 3 fois plus de chances d'être en emploi que leurs homologues non belges (OR=2.889). L'effet de la

nationalité n'est pas surprenant, car cela a déjà été démontré à maintes reprises : les immigrés qui possèdent la nationalité belge ont beaucoup plus de chances d'être en emploi et d'exercer un emploi stable, que les personnes de la même origine qui ne sont pas belges (Corluy et al., 2011). L'âge est également significatif, mais avec un effet négatif sur les risques d'être en emploi : plus on prend de l'âge, moins on a de chances d'être en emploi. Dans les modèles séparés selon le sexe, on constate là aussi que l'effet de l'âge n'est significatif que pour les hommes. De même que pour le niveau d'instruction qui tend vers la significativité dans notre modèle incluant les deux sexes, avec des chances plus importantes d'être en emploi pour les personnes détentrices d'un diplôme du supérieur. Cet effet est exclusivement constaté pour les hommes avec un diplôme du supérieur qui ont près de 3 fois plus de chances d'être en emploi que les personnes n'ayant aucun diplôme ou un diplôme du niveau primaire (OR= 2,889). Le niveau de diplôme ne semble pas être déterminant pour les femmes.

La situation familiale influence également les chances d'être en emploi. Les familles monoparentales observent des risques plus faibles d'être en emploi que les couples avec enfants. Là aussi, des différences sont constatées selon le sexe (voir tableau 21, en annexe). Enfin, un des déterminants majeurs dans notre modèle et qui impacte considérablement les chances d'être en emploi est la maîtrise du français, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Les personnes avec une bonne maîtrise ou une maîtrise suffisante du français ont 5 fois plus de chances d'être en emploi. L'effet de la langue est plus conséquent chez les hommes qui observent presque 6 fois plus de chances d'être en emploi contre 3 fois plus de chances pour les femmes en comparaison aux personnes n'ayant aucune maîtrise ou une maîtrise insuffisante du français. La connaissance du français est un enjeu important non seulement pour s'insérer dans le marché de l'emploi, mais pour participer pleinement à la société du pays d'accueil. La langue permet aux personnes migrantes d'accéder aux services, d'exprimer efficacement leurs besoins, de développer des contacts sociaux avec la population d'accueil et également de poursuivre des études ou formations. Dans un modèle non présenté ici, nous constatons également que la fréquence de l'usage/pratique du français influe sur l'insertion économique où les personnes qui déclarent parler quotidiennement en français ont considérablement plus de chances d'être en emploi.

Pour résumer, nos résultats montrent que les composantes du parcours (accompagnement individuel, formation linguistique et formation citoyenne) n'ont pas d'impact sur l'insertion économique des anciennes et anciens participant·es au parcours d'accueil. Dans notre premier modèle, les personnes ayant suivi des cours de français dans le cadre du parcours sont les moins susceptibles d'être en emploi. Dans notre deuxième modèle, après introduction d'un certain nombre de caractéristiques individuelles, nous constatons que la maîtrise de la langue joue considérablement dans le fait d'être en emploi et l'effet des formations linguistiques disparaît. Par ailleurs, à côté d'autres attributs, l'obtention de la nationalité belge impacte, elle aussi, positivement, l'insertion économique.

Figure 15 : Répartition des personnes en emploi selon l'impact perçu du parcours sur leur situation professionnelle et financière



Ces résultats diffèrent des évaluations de programmes d'intégration réalisées dans d'autres pays ou contexte régional. En Norvège et au Danemark, des effets de verrouillage des programmes d'intégration ont été constatés : ces programmes retardent l'entrée sur le marché du travail pour certains migrants (OECD, 2007, 2012). Néanmoins, une corrélation positive a été observée entre la fréquence des contacts et la qualité du suivi lors de l'accompagnement individuel et les résultats sur le marché du travail pour la Norvège. L'évaluation flamande parvient à des résultats quelque peu différents et constate que les personnes qui ont terminé le programme d'intégration sont en général plus souvent employées que celles qui ne le terminent pas (De Cuyper et al., 2010). Cependant, les personnes primo-arrivantes qui n'ont pas commencé le parcours d'intégration (non-participant·es) et qui ont un emploi s'insèrent « mieux » sur le marché avec de meilleurs salaires et sont plus souvent employées à temps plein que celles qui ont terminé le parcours.

En dernière analyse, et au-delà de l'évaluation de l'impact des composantes du parcours sur l'insertion économique à travers nos modèles statistiques, nous avons également récolté une évaluation subjective des personnes interrogées. Il leur a été demandé d'estimer si le parcours les avait aidé à améliorer leur situation professionnelle et financière. Les réponses sont reprises dans le graphique ci-dessus qui fait clairement apparaître que la grande majorité des personnes interrogées estiment que le parcours d'accueil n'a pas aidé à améliorer leur situation. Ceci concorde avec les résultats des analyses présentées précédemment.

2.2.3. Les formations suivies après le parcours d'accueil

De nos données, il ressort que la moitié des anciennes et anciens participant·es (52 %) ont suivi au moins une formation depuis leur « sortie » du parcours d'accueil (voir figure 17, ci-dessous). Cette proportion est relativement similaire pour les hommes et les femmes. La différence se caractérise dans le nombre de formations suivies avec une part plus importante d'hommes qui ont suivi deux ou plusieurs formations alors que les femmes sont plus nombreuses à n'avoir suivi qu'une seule formation. En moyenne, les anciennes et anciens participant·es ont suivi 3 formations après le parcours d'accueil.

Figure 17 : Répartition des personnes primo-arrivantes selon le nombre de formations suivies après le parcours d'accueil

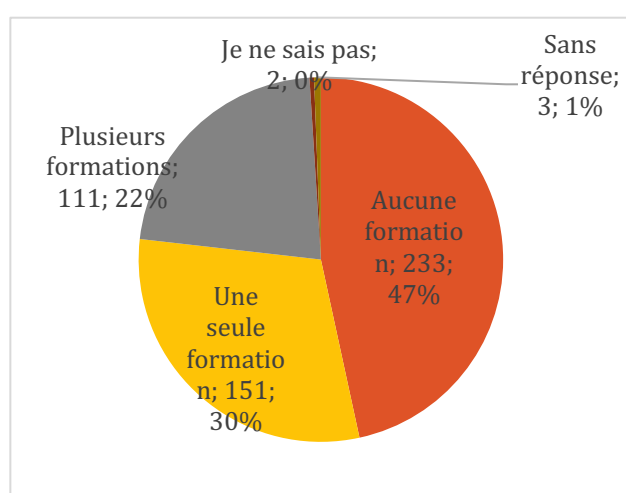
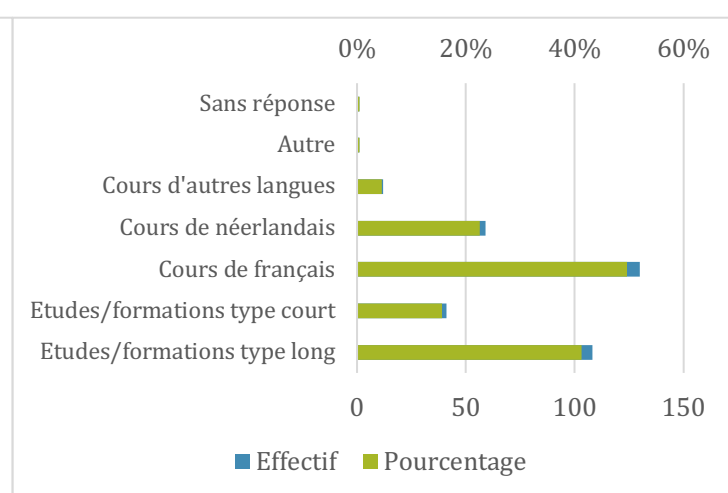


Figure 17 bis : Répartition des personnes primo-arrivantes selon le type de formation(s) suivies



Notons également que plus d'un tiers des personnes (37 %) n'ayant suivi aucune formation avait en réalité comme projet d'en suivre une. D'après les témoignages recueillis, la non-concrétisation de leur projet de formation s'explique pour plusieurs raisons : d'abord par le contexte socio-sanitaire qui a amené les personnes à postposer leur projet de formation ; ensuite, parce que certaines personnes ont fait le choix de travailler et de ce fait, leur temps *disponible* permet difficilement d'allier emploi, vie de famille et périodes de formation ; enfin, car certaines personnes se heurtent à des barrières linguistiques pour accéder à des formations professionnelles où la culture de l'écrit prédomine. Ce dernier constat concerne les personnes non alphabétisées, dont certaines francophones, avec des compétences orales en français suffisantes, voire bonnes. Mais dont les compétences écrites faibles ou insuffisantes leur sont préjudiciables. Compte tenu de ses difficultés rapportées, la transition vers la formation aurait pu être plus substantielle que ce qui est actuellement observé.

À partir de la figure 17bis⁶⁰, ci-dessus, nous pouvons constater que les cours de français représentent les formations les plus suivies après la sortie du parcours. Parmi les personnes ayant

⁶⁰ Note 1 : Il s'agit d'une question à choix multiples. Les personnes interrogées avaient la possibilité de cocher plusieurs réponses. Chaque proposition peut donc prendre une valeur allant de 0 % (au cas où aucun·e répondant·es ne cochant cette case) à 100 % (au cas où tous les répondant·es cochaient cette case).

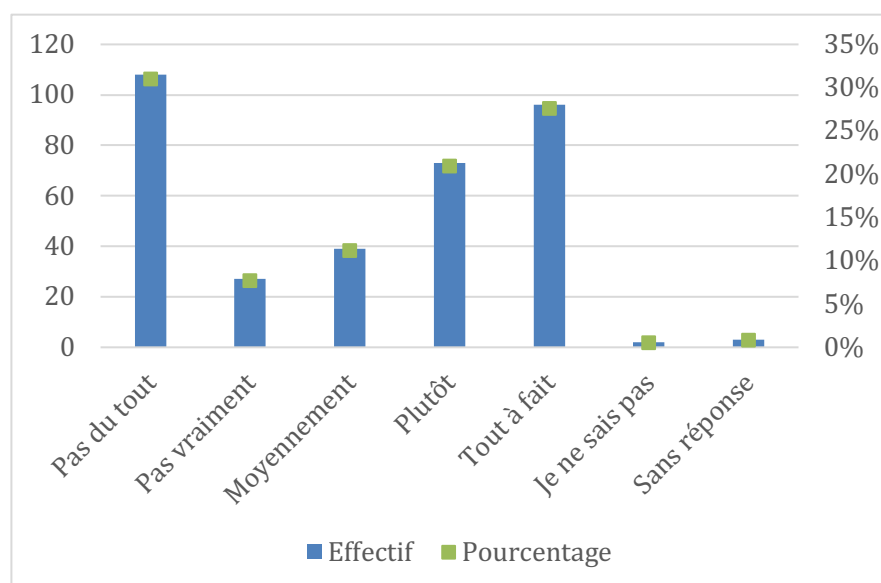
suivi des formations, 50 % ont déclaré avoir suivi des cours de français. D'ailleurs, lors de l'enquête plusieurs demandes pour des inscriptions à des cours de français ont été recensées. Par conséquent, la demande en formation linguistique est bien plus importante que ce que nos chiffres amènent à penser. Toujours en termes d'apprentissage linguistique, le néerlandais est en deuxième position (23 %) de formations suivies après le parcours. En matière d'études ou de formations, nous retrouvons davantage de personnes qui ont entrepris des études/formations de type long qui durent plusieurs mois, voire quelques années (41 %). Tandis que la part de celles ayant suivi des études/formations de type court (de quelques jours ou semaines) est de 16 %.

Tout comme dans la partie analytique dédiée à la mise en emploi, nous avons produit un modèle statistique explicatif pour identifier les déterminants de la mise en formation, et plus particulièrement, pour voir si le suivi du parcours d'accueil favorise des trajectoires vers la formation. Dans notre modèle, nous avons retenu les mêmes variables explicatives que celles intégrées dans celui pour l'emploi. Nos résultats ne laissent apparaître aucun effet significatif des composantes du parcours que ce soit l'accompagnement individuel ou les formations collectives (voir tableau 22, annexe). Seules la durée de résidence et la nationalité belge semblent avoir un effet négatif sur la mise en formation post-parcours. Les personnes ayant obtenu la nationalité belge ont moins de chances de suivre une formation après le parcours d'accueil. Nous pouvons supposer que pour ces personnes, et comme révélé plus haut, l'insertion effective dans le marché du travail rend moins nécessaire la poursuite de formation. Par ailleurs, comme la connaissance d'une des langues nationales constitue une des conditions pour l'accès à la nationalité, là aussi, nous pouvons supposer que pour cette population, il y a moins de besoins en formation linguistique. Or, nous avons vu que les cours de français constituent le type de formation vers lequel se dirige la grande majorité. Quant à la durée de résidence, nous observons que plus celle-ci augmente plus les chances de suivre une formation se réduisent. Le suivi de formation, symbolisant un investissement en capital humain, semble donc se concrétiser davantage lors des premières années de résidence des personnes migrantes. Ce résultat est particulièrement positif, car une corrélation favorable est constatée entre le suivi de formations au moment de l'arrivée au pays d'accueil et une insertion « réussie ». D'ailleurs, l'OIM reconnaît et préconise la nécessité de fournir de manière précoce et adaptée les formations et informations en vue d'une autonomisation des personnes migrantes et d'une préparation à leur bonne installation dans la société d'accueil (OIM, 2020).

En bref, une personne sur deux suit une formation après sa sortie du parcours d'accueil. Pour 50 % d'entre elles, après le parcours d'accueil beaucoup de personnes primo-arrivantes se dirigent vers la formation et particulièrement dans un objectif de poursuite de l'apprentissage du français et dans une moindre mesure des autres langues nationales. Les études ou formations professionnelles de type long arrivent quant à elles en deuxième position des formations les plus suivies après le parcours.

Note 2: Cette question n'a été posée qu'aux personnes ayant déclaré avoir suivi une ou plusieurs formations après la sortie du parcours d'accueil. (N=262)

Figure 18 : Répartition des personnes ayant suivi des formations post-parcours selon l'impact perçu du parcours sur leur motivation à suivre une formation



Là aussi, nous disposons d'un indicateur subjectif qui nous renseigne sur l'évaluation faite par les personnes primo-arrivantes sur l'impact du parcours dans la motivation de suivre une formation. Les réponses sont représentées graphiquement ci-dessous et permettent de nuancer nos résultats quant à l'influence du parcours sur la mise en formation des anciennes et anciens participant·es. Si à peu près un tiers déclare que le parcours n'a pas (ou pas vraiment) joué un rôle dans leur motivation à suivre une formation, près de la moitié estime qu'au contraire le suivi du parcours les a tout à fait (ou plutôt) motivé à suivre une formation. Des témoignages récoltés lors de l'enquête, nous savons que pour le suivi d'études ou de formations professionnelles c'est souvent au moment de l'accompagnement social que cette motivation se nourrit. En revanche, pour les personnes ayant suivi des cours de français après le parcours, beaucoup ont déclaré que leur volonté de poursuivre leur apprentissage est indépendante du parcours d'accueil, car dès le départ l'objectif poursuivi était d'acquies un niveau supérieur au A2.

2.2.4. En conclusion

Un taux d'emploi égal à ce qui est observé pour les ressortissants hors UE, mais bien en deçà de la moyenne régionale...

Nous avons vu que notre population peine à s'insérer dans le marché de l'emploi et que ce constat est d'autant plus vrai pour les femmes qui observent un taux d'emploi deux fois moins important que celui des hommes.

... Et une insertion économique caractérisée par une plus grande précarité et des expériences de déqualification professionnelle

Lorsque notre population parvient à être en emploi (salarié ou indépendant), il n'est pas rare qu'elle occupe des emplois précaires se traduisant par une proportion plus importante de contrats à durée déterminée en comparaison à ce qui est observé en région bruxelloise. Mais aussi, elle

expérimente très souvent un déclassement professionnel en occupant des emplois qui ne correspondent ni à leur niveau d'études ni à leurs expériences et compétences professionnelles acquises par ailleurs.

La maîtrise de la langue et l'obtention de la nationalité belge : deux facteurs déterminants dans le fait d'être en emploi

Nos résultats ont montré le rôle déterminant de la maîtrise du français dans les chances d'être en emploi. Ils ont également pointé que les objectifs linguistiques du parcours d'accueil, à savoir le niveau A2 du CERCL, étaient insuffisant pour favoriser une participation économique de notre population. En deuxième position, nous avons décelé le rôle de la nationalité pour les hommes : ceux ayant obtenu la nationalité belge observent plus de chances d'être en emploi que leurs homologues non belges.

Une forte transition vers la formation : une personne sur deux a suivi des formations post-parcours d'accueil

La moitié des personnes ayant déclaré avoir suivi une ou plusieurs formations après le parcours d'accueil, ont suivi des cours de français. L'apprentissage de la langue semble être un enjeu important pour notre population, d'autant plus lorsqu'on voit son influence sur l'emploi, mais également dans d'autres domaines de la vie des personnes primo-arrivantes.

2.3. Impact du parcours d'accueil sur l'obtention de la nationalité.

Nous avons vu dans les autres parties du rapport que l'obtention de la nationalité belge avait un impact positif dans le fait d'être en emploi (surtout pour les hommes) et dans le fait d'évaluer positivement ses moyens financiers (surtout pour les femmes). L'obtention de la nationalité belge semble donc être un facteur favorisant des changements de situation.

Par ailleurs, le parcours d'accueil est triplement lié à l'obtention de la nationalité ⁶¹:

- En premier lieu, il est un des moyens possibles pour apporter « la preuve de son intégration » et donc remplir une des conditions d'obtention de la nationalité.
- En deuxième lieu, le parcours d'accueil, puisqu'il propose des formations de français jusqu'au niveau A2 du CECR, est censé être un moyen de prouver sa connaissance d'une des langues nationales. Dans la pratique, les attestations du parcours COCOF ne sont que rarement acceptées comme preuve suffisante⁶², mais même dans ces cas on devrait pouvoir considérer que le parcours est censé jouer un rôle de facilitateur, puisqu'il permet d'apprendre le français jusqu'au niveau requis.
- Enfin, les Bureaux d'accueil jouent un rôle de facilitateur des démarches, notamment en proposant des séances spécifiques sur l'obtention de la nationalité dans le cadre des FOCl.

Cette partie a pour objet d'analyser les facteurs déterminants de l'obtention de la nationalité chez les personnes primo-arrivantes et le rôle du suivi du parcours d'accueil dans celle-ci.

2.3.1. Qui a obtenu la nationalité ?

Au moment de l'enquête, 32 % de la population interrogée avait fait des démarches pour obtenir la nationalité belge. Parmi les 62,8 % qui n'avaient pas engagé de démarches, la quasi-totalité a déclaré prévoir de la faire (8 personnes seulement ont déclaré ne pas compter demander la nationalité belge). Seulement 9 personnes se sont vues refuser la demande de nationalité et au moment de l'enquête 94 personnes avaient obtenu la nationalité belge.

Le sexe et l'âge n'ont pas d'influence significative sur la répartition de notre population en fonction de l'obtention de la nationalité. La situation économique et professionnelle a en revanche une influence significative : les personnes en emploi ont beaucoup plus tendance à avoir obtenu la nationalité que les autres. Le niveau de diplôme tend vers la significativité : les personnes sans diplôme sont moins représentées parmi les personnes ayant obtenu la nationalité.

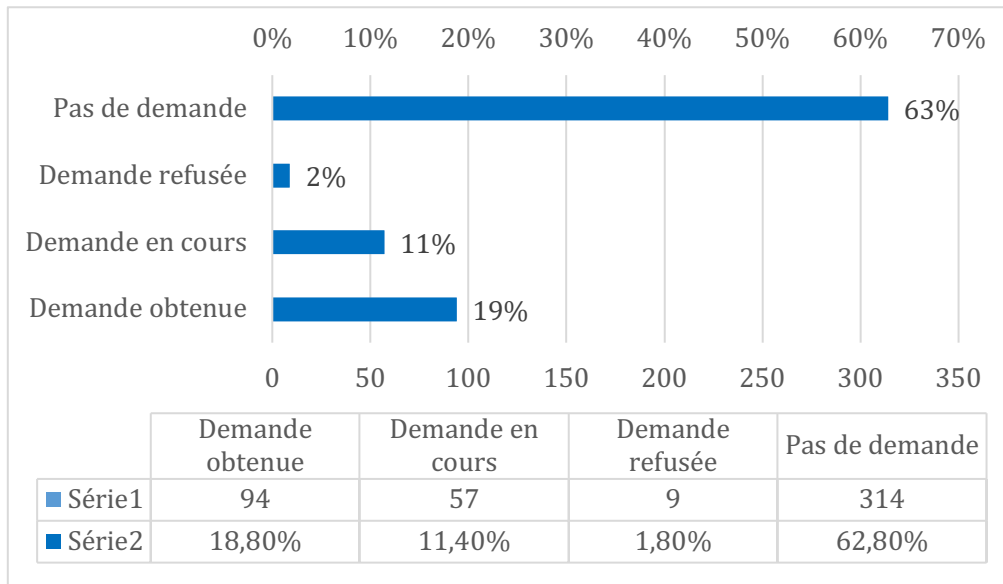
Les facteurs liés au suivi du parcours d'accueil ont une influence significative sur l'obtention de la nationalité, mais cette influence semble négative : les personnes ayant suivi une formation

⁶¹ Pour une étude détaillée de cette question, voire le rapport « contexte ».

⁶² En effet, il n'y a pas de test à la fin des formations linguistiques pour contrôler le fait que les primo-arrivant.es aient atteint le niveau A2 : les personnes primo-arrivantes bénéficient de formations jusqu'au niveau A2, mais pas jusqu'à l'obtention du niveau A2.

linguistique et les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel ont nettement moins tendance à avoir obtenu la nationalité.

Figure 19 : Répartition des personnes interrogées selon la réalisation de démarches (et leur issue) pour l'obtention de la nationalité belge



Nous n'avons pas inclus la durée de résidence, le suivi de la formation citoyenne et le type d'attestation obtenue dans nos analyses, car, comme ce sont des conditions pour obtenir la nationalité, leur effet en tant que variables explicatives est faussé.

Le tableau ci-dessous synthétise la façon dont se répartit la population enquêtée en fonction de ces variables :

Tableau 6 : Analyses bivariées de l'obtention de la nationalité

| | | Obtention de la nationalité | | | |
|--|------------------------|-----------------------------|---------|----------|-----------------------------------|
| | Sexe | Non | Oui | Ensemble | Significativité (X ²) |
| | Homme | 54,6 % | 53,2 % | 54,3 % | Non |
| | Femme | 45,4 % | 46,8 % | 45,7 % | |
| | Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | |
| | Âge | | | | |
| | 18-29 ans | 14,6 % | 7,5 % | 13,3 % | Non |
| | 30-44 ans | 57,0 % | 63,4 % | 58,2 % | |
| | 45-64 ans | 26,4 % | 29,0 % | 26,9 % | |
| | >65 ans | 2,0 % | 0,0 % | 1,6 % | |
| | Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | |
| | Diplôme | | | | . (p=0,067) |
| | Aucun diplôme/primaire | 19,7 % | 10,8 % | 18,0 % | |
| | Diplôme du secondaire | 40,0 % | 50,5 % | 42,0 % | |
| | Diplôme du supérieur | 40,3 % | 38,7 % | 40,0 % | |
| | Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | |

| | | | | |
|----------------------------------|---------|---------|---------|-----------------|
| Emploi | | | | *** (p=0,000 6) |
| Non | 67,5 % | 47,9 % | 63,8 % | |
| Oui | 32,5 % | 52,1 % | 36,2 % | |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | |
| Formation linguistique | | | | *** (p= 1,2^-6) |
| Non | 58,9 % | 86,2 % | 64,1 % | |
| Oui | 41,1 % | 13,8 % | 35,9 % | |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | |
| Accompagnement individuel | | | | * (p=0,011) |
| Non | 23,2 % | 36,6 % | 25,7 % | |
| Oui | 76,8 % | 63,4 % | 74,3 % | |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | |

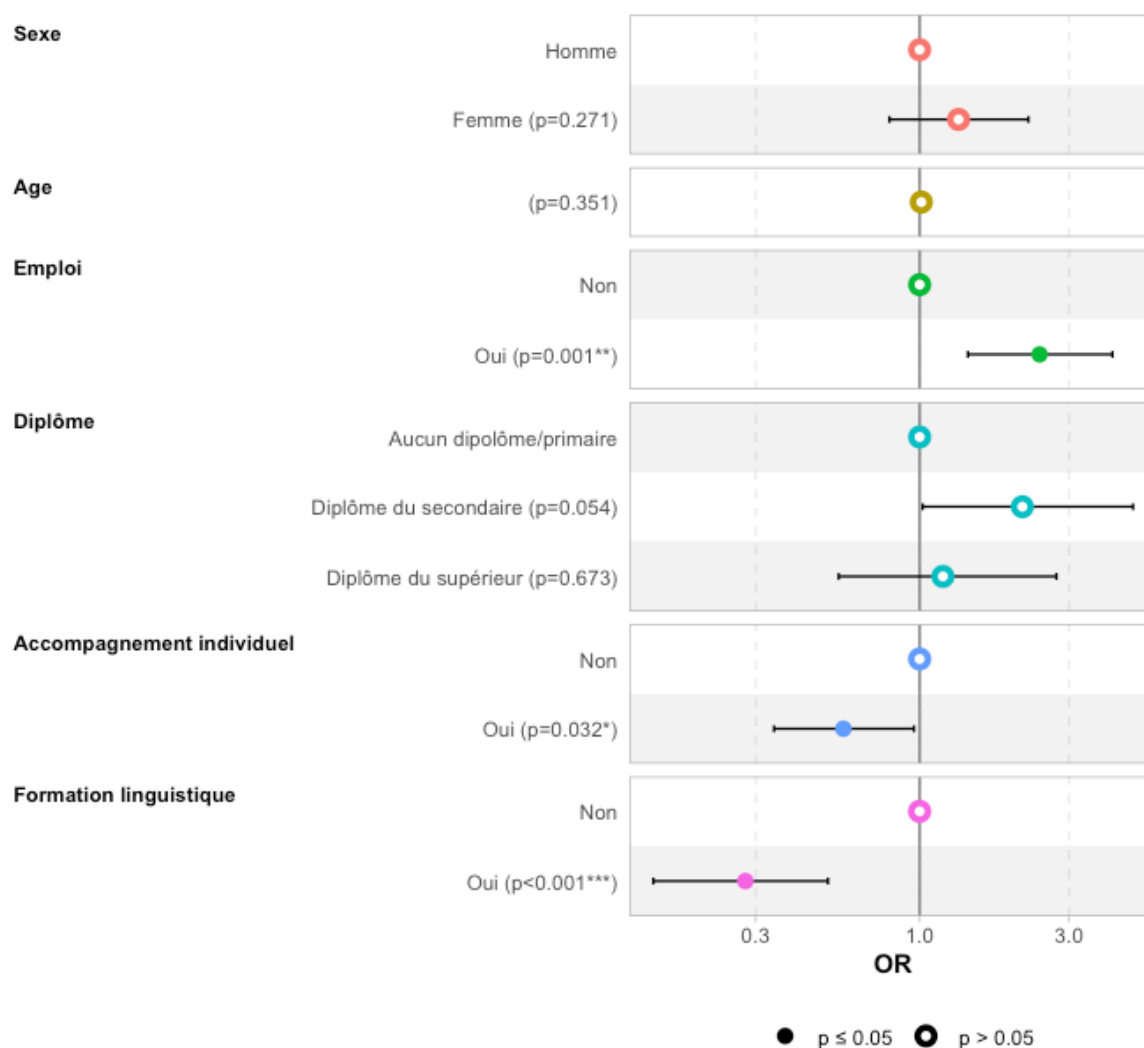
2.3.2. Les déterminants de l'obtention de la nationalité

À partir des répartitions précédemment constatées, nous pouvons proposer un modèle explicatif de régression binomiale, la variable expliquée étant l'obtention ou non de la nationalité. Les résultats sont synthétisés dans le graphique ci-dessous. Comme dans les parties précédentes, les variables explicatives ayant un effet significatif sont présentées avec un point plein tandis que celles n'ayant pas d'effet significatif sont présentées avec un point vide au milieu.

Dans ce modèle explicatif, on voit que l'emploi et le fait d'avoir bénéficié de formations linguistiques ou d'accompagnement individuel dans le cadre du parcours ont encore un effet significatif. Le détail des odds ratio est présenté dans le tableau 23 en annexes. On voit que les personnes en emploi ont 2,4 fois plus de chances que les autres d'avoir obtenu la nationalité. Les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel dans le cadre du parcours ont un « odds ratio » de 0,57 : elles ont 43 % de chances en moins que les autres personnes d'avoir obtenu la nationalité. Le fait d'avoir suivi des formations linguistiques dans le cadre du parcours réduit en plus drastiquement les chances d'avoir obtenu la nationalité : avec un « odds » ratio de 0,28, elles ont 72 % de chances en moins d'avoir obtenu la nationalité.

Comment interpréter ces résultats ? Il serait inexact de dire que le fait de bénéficier d'un accompagnement individuel ou d'une formation linguistique réduit les chances d'obtenir la nationalité, même si c'est la formulation que suggère le modèle présenté ci-dessus. Pour interpréter correctement ce modèle explicatif, il faut rappeler à quel groupe se comparent les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel et d'une formation linguistique : du fait de la structure de la population étudiée, dont la très grande majorité a signé une convention de volet 2 dans le cadre du parcours et a donc pu, si un besoin dans ce sens était établi bénéficier d'une formation linguistique et d'un accompagnement individuel. Le fait d'avoir suivi ou non un accompagnement individuel ou une formation linguistique est donc un indicateur d'un besoin dans ces domaines.

Figure 20 : Odds ratio d'obtenir la nationalité belge – modèle 1

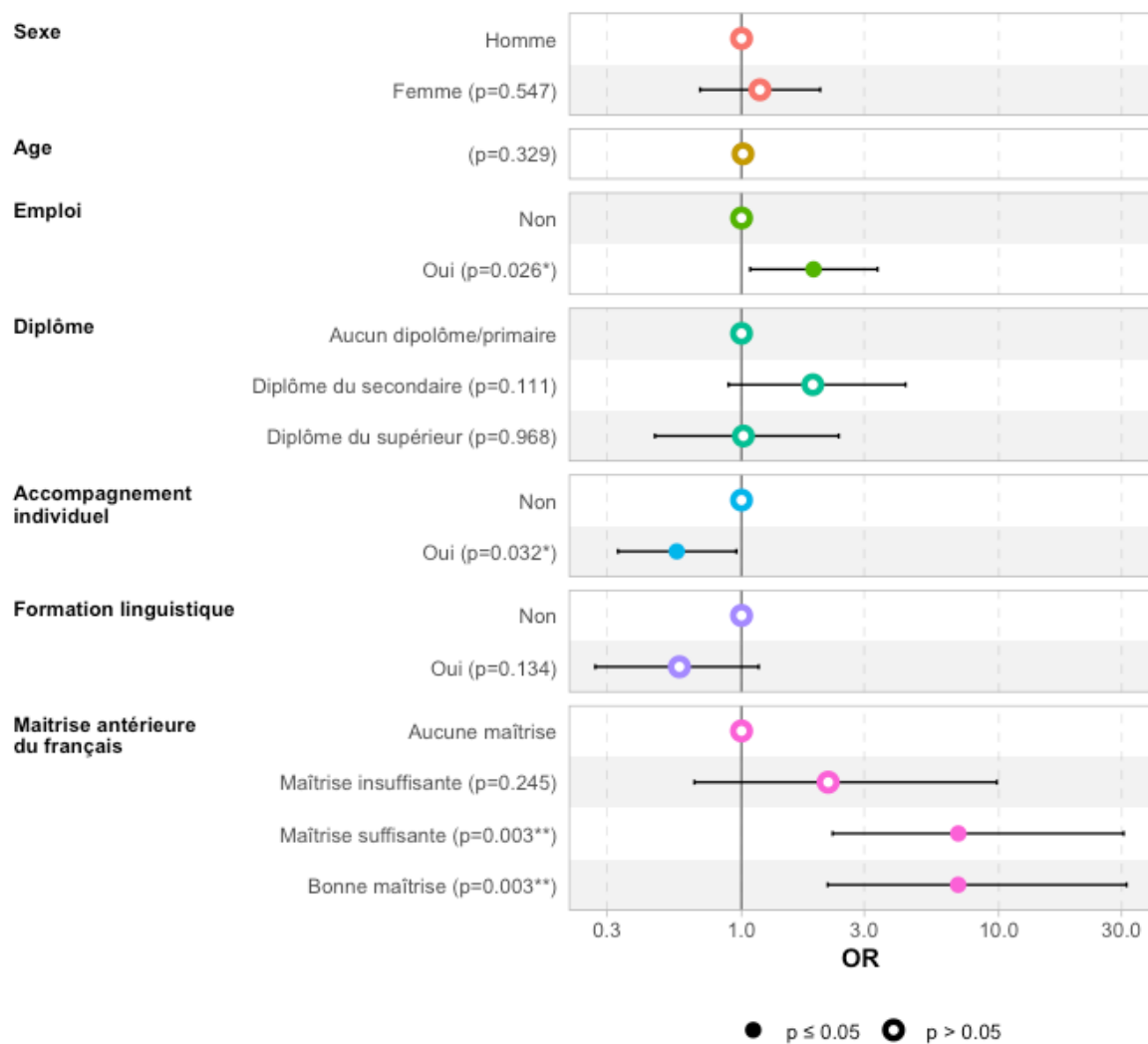


Ainsi, les personnes qui ont suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours sont des personnes dont le niveau de français a été évalué en dessous du A2. À l'inverse, la majorité (71,6 %) des personnes n'ayant pas bénéficié d'une formation linguistique sont des personnes pour qui le niveau de français au moment de l'inscription était jugé bon ou suffisant.

De même on peut considérer que les personnes n'ayant pas bénéficié d'un accompagnement individuel sont les personnes pour lesquelles aucun besoin d'accompagnement n'a été identifié ou exprimé en ce sens.

Concernant la formation linguistique, l'effet qu'on constate impliquerait donc que les personnes ayant une maîtrise du français inférieure au A2 au moment de l'inscription au parcours auraient moins de chances d'obtenir la nationalité. On peut vérifier cette hypothèse en intégrant dans notre modèle le niveau de français au moment de l'inscription au parcours :

Figure 21 : Odds ratio d'obtenir la nationalité - modèle 2



On voit en effet que dès lors qu'on prend en considération l'effet de la maîtrise du français au moment de l'admission au parcours, le fait d'avoir suivi ou non une formation linguistique cesse d'être significatif. La maîtrise antérieure du français est quant à elle une variable très significative et dont le poids est considérable : les personnes pour lesquelles une maîtrise suffisante ou bonne du français a été évaluée ont environ 6,9 fois plus de chances d'avoir obtenu la nationalité que celles pour lesquelles il a été évalué qu'elles n'avaient aucune maîtrise du français. L'effet de la maîtrise du français au moment de l'inscription au parcours supprime et efface l'effet des formations linguistiques dans notre modèle.

Ce constat implique deux choses importantes pour notre évaluation du parcours d'accueil pour primo-arrivants : en premier lieu, la maîtrise du français est un facteur déterminant dans l'obtention de la nationalité. En second lieu, les formations linguistiques du parcours d'accueil ne parviennent pas à contrebalancer le manque de maîtrise au moment de l'inscription en vue de l'obtention de la nationalité.

Or, en ce qui concerne l'obtention de la nationalité, on aurait pu penser que le suivi des formations linguistiques relativiserait le poids de la maîtrise du français au moment de l'admission. On sait que le parcours d'accueil ne délivre pas d'attestation de maîtrise du niveau A2 et que les attestations de

suivi du parcours ne sont généralement pas acceptées comme preuve de la maîtrise du A2 justement pour cette raison⁶³. La plupart du temps, les prétendant.es à la nationalité doivent donc passer en plus et ailleurs un test prouvant leur maîtrise du français⁶⁴.

Mais, puisque le parcours d'accueil délivre des formations linguistiques jusqu'au niveau A2, on aurait pu faire l'hypothèse que le parcours d'accueil permette aux primo-arrivant.es de passer ces tests avec succès et qu'il constitue en cela un facilitateur pour l'obtention de la nationalité.

Les analyses menées montrent que ce n'est pas le cas. Ces résultats pourraient suggérer que les formations linguistiques du parcours d'accueil, bien qu'elles soient proposées jusqu'au niveau A2, ne permettent pas l'obtention de ce niveau. Quoiqu'il en soit, ces analyses permettent au moins d'affirmer qu'en ce qui concerne l'obtention de la nationalité, les formations linguistiques ne parviennent pas à contrebalancer l'effet de la maîtrise du français antérieure au suivi du parcours⁶⁵ et qu'elles n'ont donc pas d'impact sur ce point.

Nous avons également reproduit le même modèle, mais de façon séparée pour les femmes et pour les hommes⁶⁶ : il apparaît que pour les femmes la maîtrise antérieure du français reste significative, mais prend un poids encore plus important (un OR de 10 pour les femmes ayant une bonne maîtrise du français au moment de l'inscription) tandis que l'emploi perd toute significativité ($p=0,7$, soit 70% de probabilité que l'emploi n'ai pas d'effet sur l'obtention de la nationalité). À l'inverse, pour les hommes, la maîtrise antérieure du français perd en significativité et en poids, tandis que le rôle de l'emploi gagne en significativité et en poids ($p=0,001$ et $OR=3,27$ dans le modèle masculin contre $p=0,026$ et $OR=1,9$ dans le modèle général).

Tous les modèles considérés ici indiquent un effet négatif significatif de l'accompagnement social sur les chances d'avoir obtenu la nationalité. Du fait de la structure de notre population étudiée, le groupe des personnes n'ayant pas suivi un accompagnement individuel est composé dans son écrasante majorité de personnes pour qui aucun besoin en la matière n'a été identifié ou exprimé. En l'état, il est donc très délicat d'interpréter cet effet : est-il le révélateur d'une plus grande difficulté à remplir les conditions d'obtentions de la nationalité pour les bénéficiaires de l'accompagnement social ? Le fait d'avoir bénéficié d'un accompagnement est-il le révélateur d'une vulnérabilité accrue ? Bien qu'elles soient plausibles, ces hypothèses sont délicates à vérifier dans le cadre de notre recherche.

⁶³ Nous rappelons ici qu'il s'agit de l'usage et non de la règle : légalement, les attestations de suivi d'un parcours d'accueil doivent valoir de preuve de la maîtrise du A2, mais dans l'usage, les communes chargées de recevoir et transmettre au parquet les dossiers refusent ces attestations et demandent que les prétendant.es passent un test de français reconnu.

⁶⁴ En passant des tests auprès d'Actiris ou BF Langues par exemple.

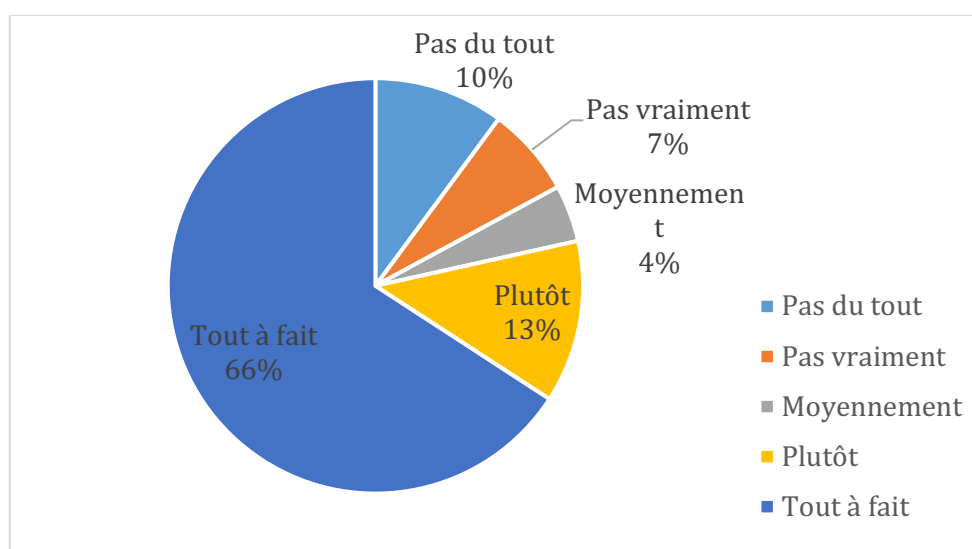
⁶⁵ D'ailleurs, le fait de retirer la formation linguistique du modèle explicatif ne change pas significativement le poids de la maîtrise antérieure du français.

⁶⁶ Voir tableau 24 en annexes.

2.3.3. L'aide du parcours d'accueil dans les démarches pour obtenir la nationalité

Le rôle *attendu* du parcours d'accueil dans l'obtention de la nationalité belge ne se limite pas à faciliter la preuve de la maîtrise du français : il sert aussi de facilitateur des démarches nécessaires. Ce rôle se joue notamment à travers les Formations Citoyennes au cours desquelles des séances d'information sont organisées. À propos de ce rôle, nous avons demandé aux personnes enquêtées qui avaient entamé des démarches⁶⁷ si le suivi du parcours d'accueil les avait aidé dans leurs démarches, en prenant bien soin de préciser qu'il s'agissait d'un rôle indépendant de la « preuve d'intégration » que constitue l'attestation de volet 2 :

Figure 22 : Répartitions des personnes interrogées selon leur évaluation de l'impact du parcours dans l'obtention de la nationalité



On voit qu'une très grande majorité des personnes ayant entamé ou terminé des démarches estiment que le parcours d'accueil a joué un rôle pour aider dans les démarches d'obtention de la nationalité.

2.3.4. En conclusion

En conclusion, nous avons identifié au début de cette partie 3 façons dont le parcours d'accueil pouvait contribuer à l'obtention de la nationalité :

1. En fournissant une « preuve d'intégration »
2. En facilitant l'obtention du niveau A2 requis pour prouver la maîtrise d'une langue nationale
3. En facilitant la compréhension et la réalisation des démarches nécessaires à l'obtention de la nationalité.

Le premier point n'a pas vocation à être étudié ici. À la rigueur, on pourrait estimer qu'il a été abordé dans le rapport connexe dédié au contexte institutionnel du parcours d'accueil. À propos de

⁶⁷ C'est-à-dire celles qui ont obtenu la nationalité, mais aussi celles pour qui les démarches sont en cours et celles pour qui les démarches avaient été refusées.

ce premier point, il pourrait aussi être intéressant de pouvoir mesurer quelle proportion des déclarations de nationalité à Bruxelles se fait en ayant recours au parcours d'accueil comme moyen de « prouver l'intégration », mais nous ne disposons pas actuellement de telles données.

À propos du deuxième point, il a été démontré que le parcours d'accueil ne permet pas de faciliter l'obtention de la nationalité pour les personnes qui avaient un niveau inférieur au A2 au moment de leur inscription. Et ce, alors que nous avons montré dans la partie X que les formations linguistiques avaient bel et bien une efficacité quant à l'amélioration de la maîtrise du français. Nous en tirerons toutes les conséquences dans la dernière partie du rapport.

À propos du troisième point, l'évaluation que font les personnes enquêtées donne à penser que le parcours d'accueil remplit bien le rôle de facilitateur dans la compréhension et l'exécution des démarches nécessaires à l'obtention de la nationalité.

2.4. Vers une amélioration de la maîtrise du français

L'enquête d'impact portait un intérêt particulier aux dimensions que couvre l'offre du parcours d'accueil et parmi elles la question de l'apprentissage du français a particulièrement été approfondie. Nous avons collecté une panoplie d'informations permettant de comparer le niveau de maîtrise du français au moment de l'inscription au parcours avec le niveau actuel afin de relever, le cas échéant, des trajectoires d'amélioration de la maîtrise du français. Nous nous sommes également intéressés à la fréquence à laquelle le français est employé et à l'évolution de cette fréquence depuis l'inscription au parcours jusqu'au moment de l'enquête. Enfin, nous avons cherché à distinguer les personnes qui ont suivi des cours de français avant, pendant et après leur inscription au parcours d'accueil. De la sorte, il est possible d'isoler l'effet de la formation linguistique dispensée dans le cadre du parcours de celles suivies hors parcours dans l'amélioration du français.

Rappelons que l'ensemble des données mobilisées sont des données dites déclaratives, c'est-à-dire qu'elles sont issues d'informations transmises par les personnes interrogées sous une forme déclarative. En outre, l'évaluation de la maîtrise du français se fait à travers un indicateur subjectif : ce sont les personnes interrogées elles-mêmes qui livrent leur propre évaluation de leur niveau de maîtrise de la langue.

Dans le présent rapport, la langue est l'un des traits saillants, et des plus déterminants, dans les changements de situation identifiés. Nous avons vu son importance dans l'insertion économique des personnes primo-arrivantes et nous avons également vu, dans la partie dédiée à l'obtention de la nationalité, le poids significatif de la maîtrise du français dans les chances d'acquérir la nationalité belge. Aussi, l'apprentissage de la langue française constitue le type de formation vers lequel se dirige la plupart des personnes ayant suivi des formations après le parcours d'accueil.

Dans cette partie, nous commençons par une simple description des données relatives à la langue dont nous disposons avant de nous atteler aux déterminants de l'amélioration de la maîtrise du français pour les anciennes et anciens participant·es au parcours.

2.4.1. Maîtrise du français : au moment de l'inscription *versus* au moment de l'enquête

À partir des deux figures ci-dessous, l'amélioration de la maîtrise du français entre le moment de l'inscription au parcours et le moment où l'enquête a été réalisée est plus que perceptible. Il y a eu comme un glissement graduel vers le haut du niveau de maîtrise des personnes interrogées. La différence la plus percutante est la réduction très significative de la part des personnes n'ayant aucune maîtrise du français qui passe de 18 % au moment de l'inscription au parcours à 2 % au moment de l'enquête. Mais aussi, l'accroissement de la part relative des autres niveaux de maîtrise du français.

Figure 23 : Répartition des personnes interrogées selon leur niveau de maîtrise du français au moment de l'inscription et au moment de l'enquête

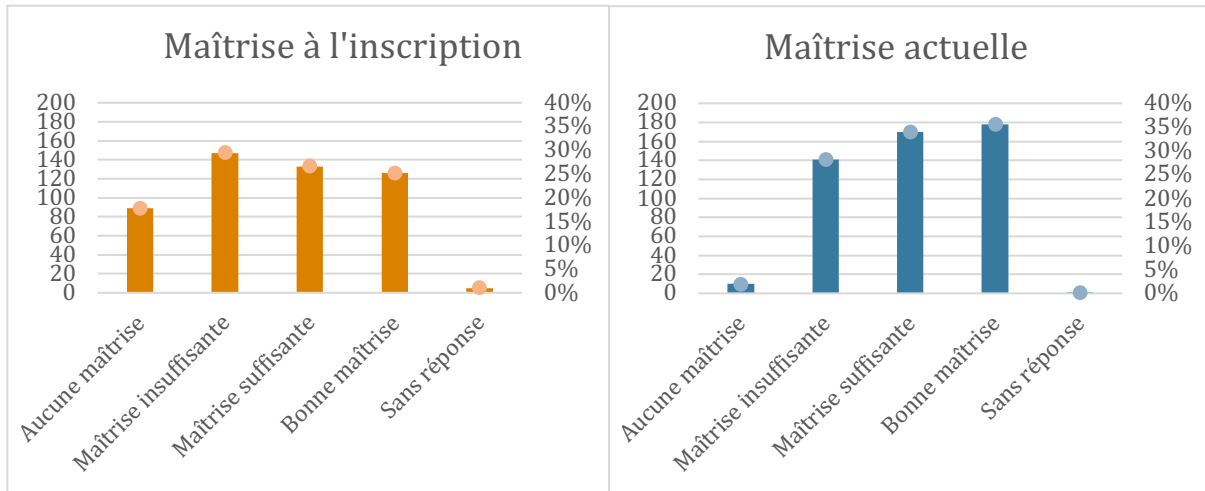


Tableau 7 : Répartition des personnes interrogées selon leur maîtrise du français au moment de l'inscription et au moment de l'enquête

Maîtrise du français au moment de l'enquête

| Maîtrise du français au moment de l'inscription | Maîtrise du français au moment de l'enquête | | | | | | Total |
|---|---|-----------------------|---------------------|----------------|--------------|----------|------------|
| | Aucune maîtrise | Maîtrise insuffisante | Maîtrise suffisante | Bonne maîtrise | Sans réponse | Inconnue | |
| Aucune maîtrise | 8 | 49 | 23 | 9 | 0 | 0 | 89 |
| Maîtrise insuffisante | 2 | 66 | 62 | 17 | 0 | 0 | 147 |
| Maîtrise suffisante | 0 | 21 | 63 | 49 | 0 | 0 | 133 |
| Bonne maîtrise | 0 | 5 | 19 | 102 | 0 | 0 | 126 |
| Sans réponse | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| Inconnue | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 3 |
| Total | 10 | 141 | 168 | 177 | 1 | 3 | 500 |
| Trajectoire ascendante | | | | | | | |
| Trajectoire descendante | | | | | | | |
| Trajectoire neutre | | | | | | | |

Le tableau ci-dessus croise ces deux informations (maîtrise au moment de l'inscription et maîtrise au moment de l'enquête) et permet de mieux visualiser les différentes trajectoires : descendantes, neutres et ascendantes. Nous qualifions de trajectoire descendante toute détérioration constatée de la maîtrise du français entre le moment de l'inscription au parcours et le moment de l'enquête. A contrario, nous définissons une trajectoire d'ascendante lorsqu'une amélioration du niveau de

maîtrise du français est observée. Une trajectoire neutre, en revanche, intègre l'ensemble des situations où aucun changement du niveau de maîtrise du français n'a été observé.

Les trajectoires neutres — ou plutôt l'absence de trajectoires puisqu'aucune amélioration ou détérioration de la maîtrise du français n'est constatée — représentent la catégorie la plus souvent rencontrée (48 %). S'en suivent les trajectoires ascendantes : 42 % de notre population a connu une amélioration de son niveau de maîtrise du français. Et en dernier lieu, les trajectoires descendantes qui représentent à peu près 10 % de notre population.

Toutefois, si on exclut de l'analyse les personnes avec une bonne maîtrise du français aussi bien au moment de l'inscription au parcours qu'au moment de l'enquête, — car ce sont les personnes qui ont moins besoin d'une évolution positive de leur maîtrise — la part des trajectoires « neutres » diminue au profit des trajectoires ascendantes. Dès lors, la tendance qui semble prédominer est l'amélioration de la maîtrise du français. Nous verrons plus loin ce qui a joué le plus dans l'amélioration des compétences linguistiques des personnes primo-arrivantes, mais avant cela nous allons présenter des données sur la fréquence d'utilisation du français par les anciennes et anciens participant·es au parcours et comment elle a évolué depuis leur inscription au parcours.

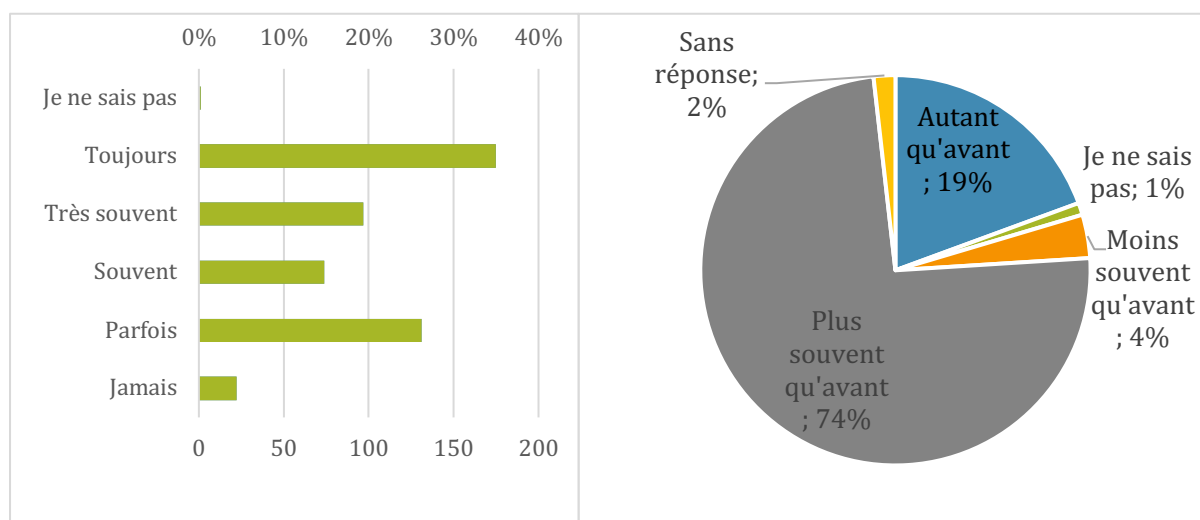
2.4.2. Fréquence de l'usage du français et son évolution

Avant toute chose, il est utile de mentionner que, dans notre population, pour un peu plus d'une personne sur cinq le français est la langue la plus souvent parlée à la maison (22 %) ⁶⁸. Par conséquent, il n'est pas étonnant de retrouver une part relativement conséquente de personnes qui déclarent parler quotidiennement en français.

La figure de gauche, ci-dessous, reprend la fréquence à laquelle les personnes interrogées parlent le français dans leur vie de tous les jours. Il en ressort que près d'un tiers des répondant·es parle tous les jours en français (35 %) et à peu près la même proportion (34 %) déclare en faire un usage régulier (souvent ou très souvent). À côté de la fréquence de l'usage du français, lors de la passation d'enquête, il a été demandé aux participant·es de comparer la fréquence de la pratique du français entre le moment de leur inscription au parcours d'accueil et au moment de la passation du questionnaire. Leurs réponses sont représentées graphiquement dans la figure de droite, ci-dessous. À peu près le trois quarts a déclaré parler en français plus souvent qu'avant en comparaison au moment de leur inscription au parcours (74 %) ; près d'un cinquième (19 %) parle autant qu'avant et seule une infime partie a rapporté parler moins souvent qu'avant (4 %).

⁶⁸ Voir le tableau 12 en annexe pour une répartition détaillée des personnes interrogées selon la langue la plus souvent parlée à la maison.

Figure 24 : Répartition des personnes interrogées selon la fréquence d'usage du français et son évolution entre le moment d'inscription au parcours et le moment de l'enquête

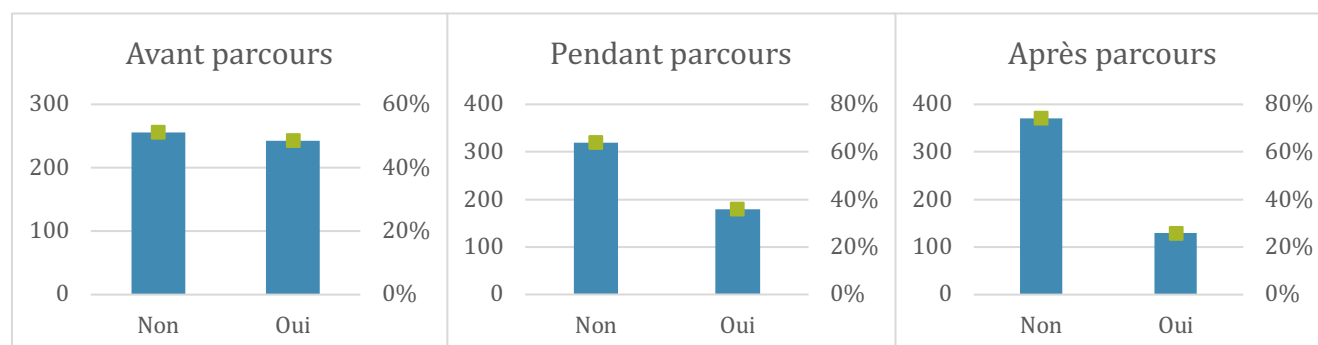


2.4.3. La formation linguistique dans et hors parcours d'accueil

À présent que nous avons constaté une **amélioration de la maîtrise du français et l'accroissement de l'usage de la langue française** par notre population, nous allons nous intéresser dans cette sous-partie aux formations linguistiques suivies en faisant une distinction entre les cours de français dispensés dans le cadre du parcours d'accueil et ceux dispensés en dehors.

Lors de la passation d'enquête, il a été demandé aux participant·es si en Belgique, et avant leur inscription au parcours d'accueil, elles·ils ont suivi des cours de français et ce fut le cas pour près de la moitié des répondant·es (49 %). Dans le cadre du parcours d'accueil, 36 % ont suivi des cours de français, tandis que le reste avait soit un niveau supérieur au A2, ou plus rarement, les besoins étaient couverts par ailleurs. Enfin, dans la partie du questionnaire dédiée aux formations suivies post-parcours d'accueil, nous retrouvons 26 % des répondant·es qui ont déclaré avoir suivi des cours de français après leur sortie du parcours. Ces informations sont reprises dans les graphiques ci-dessous.

Figure 25 : Répartition des personnes interrogées selon les formations linguistiques suivies en Belgique avant, pendant et après le parcours d'accueil



Ces données permettent de distinguer la part des personnes qui ont entamé leur processus d'apprentissage de la langue avant le parcours ainsi que celle des personnes qui ont poursuivi leur apprentissage post-parcours pour acquérir un niveau au-delà du A2. Des informations essentielles pour percevoir la place du français dans le processus d'installation des personnes primo-arrivantes. Mais si elles ont été collectées, c'est dans un but bien précis : identifier l'impact des cours de français dispensés dans le cadre du parcours d'accueil en tenant compte des autres cours suivis hors parcours qui sont également susceptibles de jouer dans la progression de l'apprentissage du français. De la sorte, l'effet direct de la formation linguistique du parcours pourra être isolé.

2.4.4. Les déterminants de l'amélioration du français

Pour récapituler, au sein de notre population, une amélioration significative du niveau de maîtrise et de la fréquence d'usage de la langue française a été observée. Nous savons également que la moitié des anciennes et anciens participant·es avait suivi des cours de français en Belgique avant d'entamer le parcours et que près d'un quart ont suivi des cours de français après le parcours. L'apprentissage du français semble occuper une place particulière dans le processus d'installation des personnes primo-arrivantes et constitue un besoin fondamental puisqu'une des demandes d'orientation qui revenait le plus souvent à la fin des entretiens concernait des inscriptions à des cours de langue.

Afin d'examiner les facteurs qui favorisent une trajectoire d'amélioration du français, et plus particulièrement, identifier les effets propres du parcours, nous avons utilisé la même méthode statistique que pour analyser les déterminants des moyens financiers : la régression logistique ordinaire. Le choix de cette méthode est inhérent à la nature de la variable dépendante ou à expliquer. L'amélioration de la maîtrise du français est une variable ordinaire, c'est-à-dire dont les valeurs sont définies par une relation d'ordre entre les catégories possibles. Construire notre variable de la sorte permet de distinguer les différents degrés d'amélioration de la maîtrise du français et d'aller au-delà d'une approche binaire qui se limiterait à différencier la présence ou l'absence d'amélioration.

Nous avons produit deux modèles : dans l'un nous avons intégré uniquement les composantes du parcours et dans l'autre nous avons rajouté d'autres variables explicatives. Des modèles séparés selon le sexe ont également été produits. Les résultats de l'ensemble des modèles sont repris en annexe (voir tableau 27).

Notons que dans nos modèles nous avons exclu les personnes avec une bonne maîtrise au moment de l'inscription et au moment de l'enquête, car cela biaiserait en quelque sorte notre analyse puisque pour ces personnes, il y a moins le besoin de connaître une amélioration de la maîtrise de la langue.

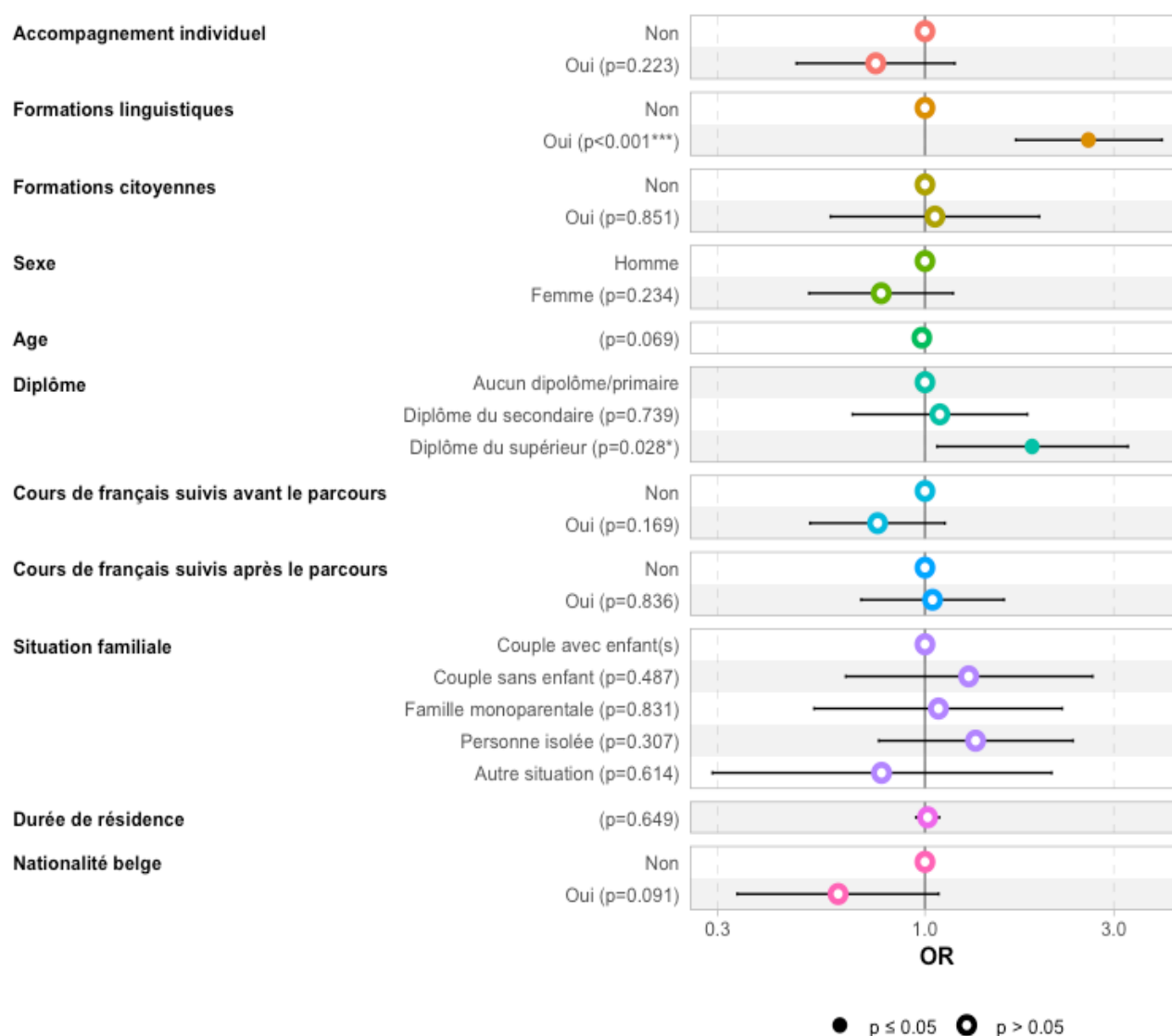
Avant cela, nous avons bien évidemment examiné par le biais d'analyses bivariées l'existence d'association entre notre variable dépendante et une série de variables indépendantes (ou explicatives). Ces analyses sont reprises en annexe (voir tableau 26).

Notre modèle final inclut, bien évidemment, les trois composantes du parcours d'accueil (accompagnement individuel, formation linguistique et formation citoyenne), des caractéristiques sociodémographiques (sexe, âge, niveau d'éducation, situation familiale...), mais aussi deux

variables capitales qui permettent de prendre en compte les cours de langue suivis hors parcours en Belgique (avant ou après le parcours). Les résultats de ce modèle sont présentés graphiquement dans la figure ci-dessous.

Les résultats de notre premier modèle montrent **l'effet prépondérant et positif des formations linguistiques suivies dans le cadre du parcours d'accueil dans les chances de connaître une trajectoire d'amélioration de la maîtrise du français** (modèle I, tableau 13 en annexe). Même après introduction d'autres variables explicatives (modèle II, tableau 13 en annexe), le poids des formations linguistiques du parcours demeure conséquent. Globalement, les personnes ayant suivi des cours de français dans le cadre du parcours ont plus de 2 fois plus de chances de progresser en français (OR=2.584) que les personnes n'ayant pas bénéficié de formations linguistiques. L'influence de ces cours varie selon le genre. Dans les modèles séparés selon le sexe, nous pouvons constater que les cours de langue dispensés dans le cadre du parcours favorisent davantage l'amélioration de la maîtrise du français pour les femmes que pour les hommes. Ces derniers ont 2 fois plus de chances de connaître une amélioration du français (OR=2.186) alors que les femmes ont jusqu'à 3 fois plus de chances de progresser en français (OR=3.359).

Figure 26 : Risques relatifs de l'amélioration de la maîtrise du français



Un autre facteur qui impacte positivement l'amélioration du français est le niveau d'éducation. Les personnes détentrices d'un diplôme du supérieur semblent avoir plus de chance de connaître une trajectoire positive en matière de maîtrise de la langue. Dans nos modèles séparés selon le sexe, ce constat paraît concerner essentiellement les femmes qui observent 4 fois plus de chances d'améliorer leur français (OR=4.005). Pour les hommes, le niveau de diplôme n'est pas significatif. Les autres variables incluses dans notre modèle explicatif ne paraissent pas jouer un rôle dans l'amélioration de la maîtrise de la langue.

Ces résultats, qui démontrent l'impact positif du suivi des cours de langue dans le cadre du parcours d'accueil sur l'amélioration des compétences linguistiques, s'accordent à ceux d'autres évaluations de programmes d'intégration. Dans une évaluation allemande réalisée en 2012, les résultats montrent que les cours de langue ont conduit à une amélioration des compétences linguistiques, mais aussi à davantage de contacts avec les Allemands, de trajectoires vers l'emploi et ont favorisé un sentiment d'attachement au pays (Schuller et al., 2011). Aux Pays-Bas également un effet positif du suivi des cours de langue a été observé : au moyen de tests de langue, il s'est avéré que les participant·es au programme d'intégration avaient de meilleurs scores en compréhension du

néerlandais que les non-participant·es (Wilkinson et al., 2008). L'étude flamande quant à elle parvient à une conclusion plus nuancée (De Cuyper et al., 2010). Les cours de langue semblent avoir un impact relativement faible, car la maîtrise de la langue des participant·es est restée à un « *niveau de survie* » trois à quatre ans après avoir terminé le cours.

2.4.5. **En conclusion**

Une amélioration significative de la maîtrise du français...

La comparaison du niveau de maîtrise du français au moment de l'inscription au parcours d'accueil à celui au moment de l'enquête laisse paraître une progression nette. La part des personnes sans aucune maîtrise du français diminue fortement au profit de niveau de maîtrise plus élevé.

...Et une augmentation de la fréquence d'usage de la langue française

Nous avons pu voir également que les personnes déclarent utiliser le français plus souvent qu'avant dans leur vie de tous les jours.

La moitié des personnes interrogées a suivi des cours de français avant son inscription au parcours d'accueil et près d'un quart a eu des cours de français après le parcours d'accueil

En dehors des formations linguistiques suivies dans le cadre du parcours d'accueil par plus d'un tiers des répondant·es, les cours de français ont constitué et continuent de constituer l'un des enjeux les plus importants dans le parcours de vie des personnes primo-arrivante. Nombreuses sont celles qui ont suivi des cours avant et après le parcours d'accueil. Encore aujourd'hui, lors de l'enquête, les demandes d'orientation pour la poursuite de l'apprentissage du français constituaient l'une des demandes qui revenait le plus souvent.

Les formations linguistiques suivies dans le cadre du parcours d'accueil augmentent les chances de progresser en français

Même en contrôlant pour d'autres caractéristiques individuelles ou le fait d'avoir suivi des cours de français hors parcours, le poids des formations linguistiques dispensées dans le cadre du parcours demeure prépondérant dans l'amélioration de la maîtrise du français. Les personnes ayant suivi des formations linguistiques pendant leur parcours d'accueil ont plus 2 fois plus de chances de connaître une amélioration (cet effet est même plus important pour les femmes qui observent trois fois plus de chances de progresser en français).

3. Satisfaction, utilité perçue et pistes d'amélioration

Dans la section précédente, nous avons décrit certains indicateurs relatifs à l'insertion des personnes migrantes en Belgique et tenté de mener des analyses explicatives pour comprendre l'impact du parcours d'accueil et d'autres déterminants sur ces aspects de la vie des personnes migrantes.

Il nous a semblé que l'avis et l'expérience des personnes directement concernées par la politique d'accueil à Bruxelles constituaient une source pour l'évaluation tout aussi légitime que les analyses explicatives. C'est d'ailleurs une pratique d'évaluation qui a fait ses preuves dans d'autres pays, comme nous l'avons relevé dans l'introduction de ce rapport.

Notre enquête a donc également comporté des questions sur la qualité et l'utilité du parcours, telles qu'elles sont perçues par les personnes primo-arrivantes. Nous les avons également interrogés sur les aspects qui, selon eux, pourraient être améliorés.

Cette section est une présentation de ces résultats. Nous distinguerons trois dimensions : l'évaluation de la qualité d'une part, l'utilité perçue d'autre part et enfin les pistes d'amélioration proposées par le public du parcours d'accueil. Nous allons d'abord proposer une vue d'ensemble de ces trois dimensions avant de faire des focus sur les différentes composantes du parcours.

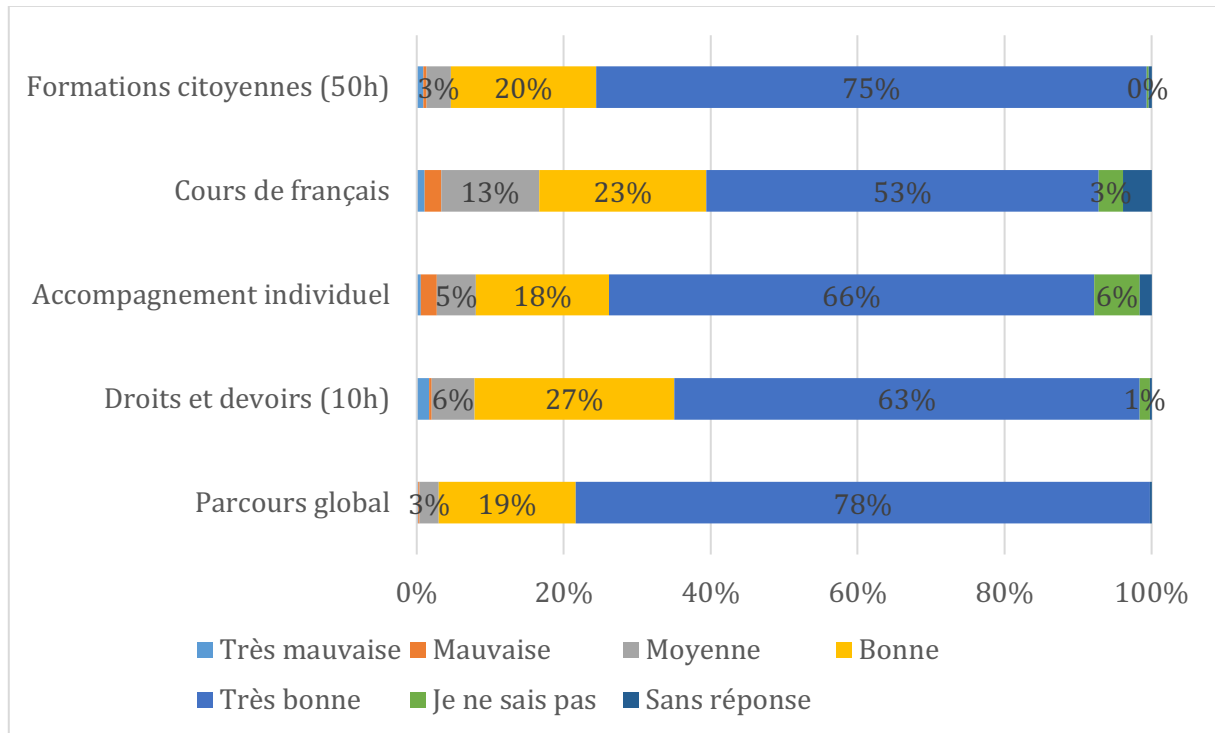
3.1. Vue d'ensemble

Lors de la passation des questionnaires, les personnes interrogées se sont vues demander d'évaluer la qualité et l'utilité des différents éléments du parcours, en prenant bien soin de distinguer les notions de qualité et d'utilité. Une autre question portait sur ce qui devait être amélioré selon eux en priorité dans l'accueil et l'accompagnement des personnes primo-arrivantes. Les graphiques ci-dessous présentent une vue d'ensemble des réponses :

3.1.1. Qualité

Le premier constat qui s'impose est que la population interrogée est globalement satisfaite de la qualité du parcours. La qualité du parcours d'accueil pris dans son ensemble est très bien évaluée : 78 % des personnes interrogées trouvent le parcours très bon. En s'intéressant aux composantes du parcours, on voit que la composante la plus appréciée pour sa qualité est l'offre de Formations citoyennes : 75 % des personnes interrogées la jugent très bonne. À l'inverse, l'offre ayant l'évaluation la plus mitigée (bien qu'elle reste globalement positive) est l'offre de formation linguistique : 53 % jugent sa qualité très bonne et 13 % la jugent moyenne.

Figure 27 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation de la qualité du parcours et de ses composantes



3.1.2. Utilité, efficacité

Les personnes interrogées se sont vues demander d'évaluer l'utilité globale pour les formations citoyennes, les droits et devoirs et le parcours global. Pour l'accompagnement social et les formations linguistiques, le questionnaire prévoyait des questions plus spécifiques, qui s'apparenteraient plutôt à une évaluation de l'efficacité : nous avons demandé aux personnes primo-arrivantes d'estimer si l'accompagnement individuel avait répondu à leur besoin et si les formations linguistiques les avaient aidées à améliorer leur maîtrise du français.

Figure 28 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation de l'utilité du parcours et certaines de ces composantes

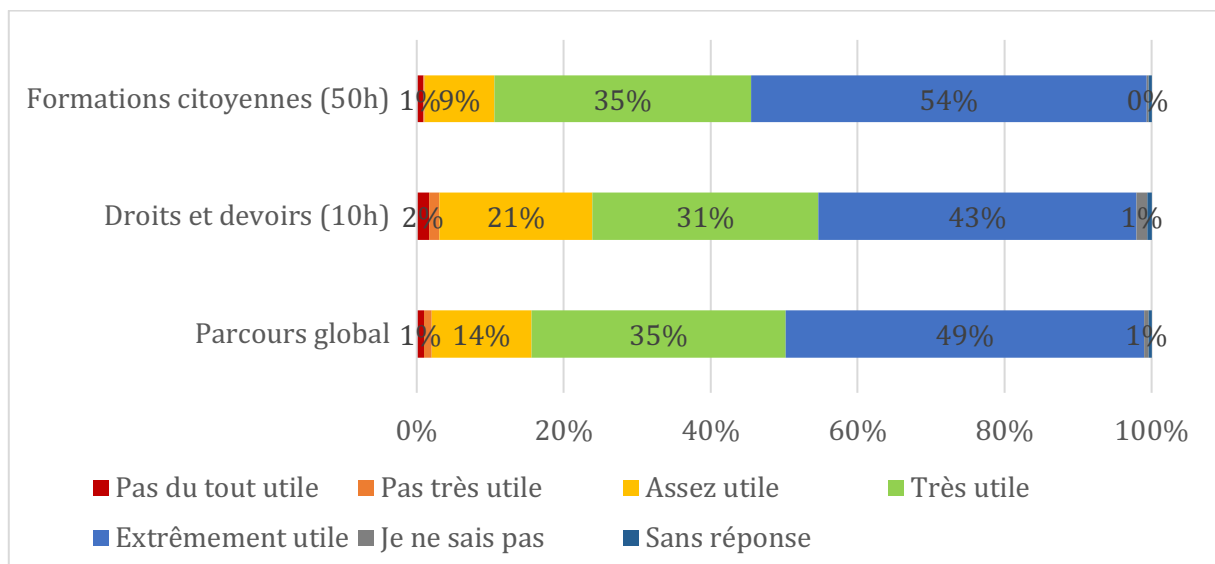


Figure 29: Répartition des personnes interrogées selon la réponse apportée à leur(s) besoin(s) par l'accompagnement social

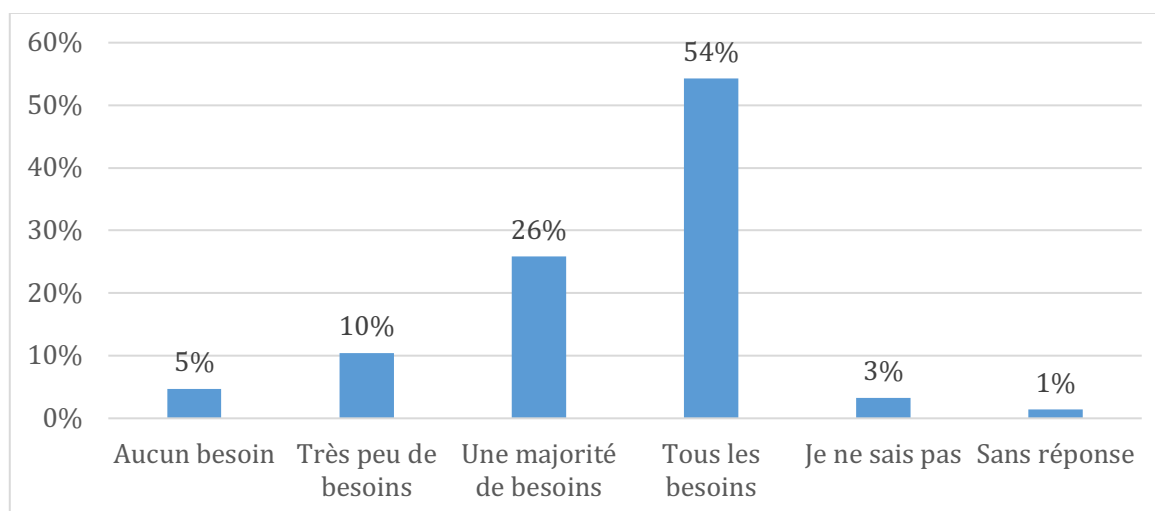
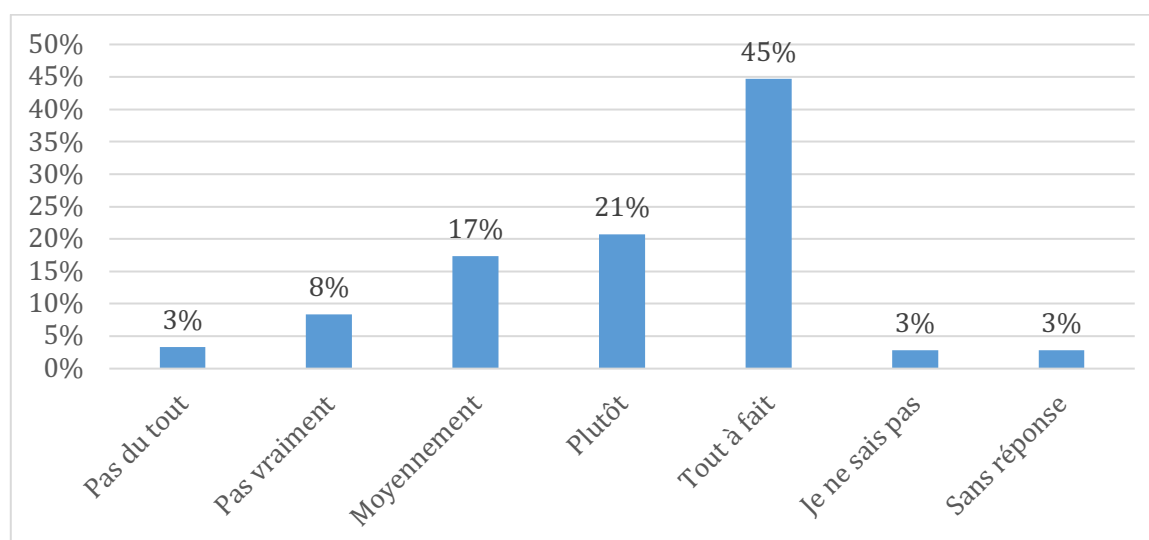


Figure 30: Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation de l'efficacité des formations linguistiques



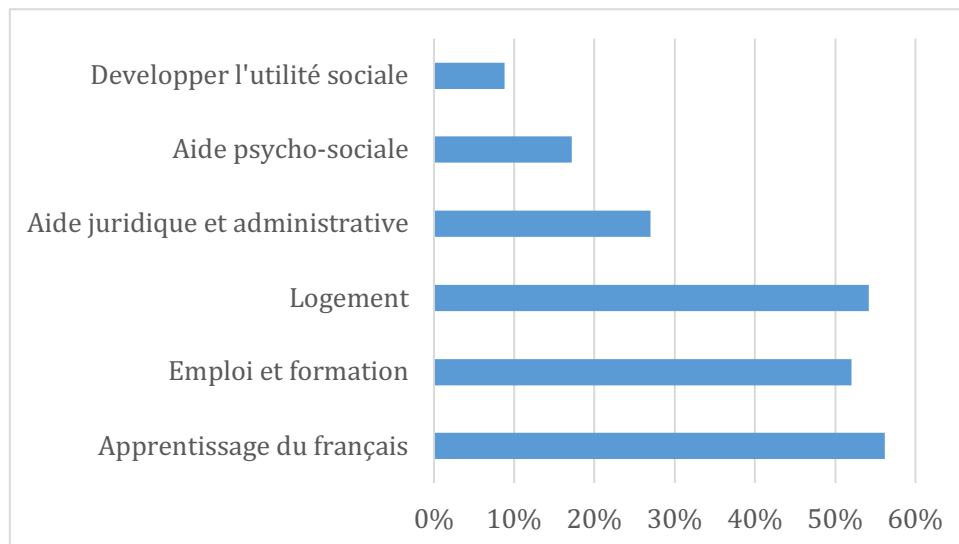
On peut déjà faire le constat que les personnes interrogées évaluent moins positivement l'utilité que la qualité du parcours et de ses composantes : 54 % des personnes interrogées jugent que les formations citoyennes sont très utiles alors que 75 % trouvaient leur qualité très bonne. Une différence encore plus sensible se fait sentir au niveau du parcours global : 49 % jugent le parcours très utile, alors que 78 % sont d'accord pour dire que le parcours est de très bonne qualité. La formation Droits et devoirs est la composante dont l'utilité est la moins bien évaluée. Finalement, c'est pour les formations linguistiques du parcours d'accueil que la différence entre l'utilité perçue et la qualité est la moins sensible.

3.1.3. Les pistes d'amélioration.

Enfin, nous avons interrogé les personnes participant à l'enquête sur ce qui selon elles pourrait être amélioré dans l'accueil et l'accompagnement des personnes primo-arrivantes. Nous leur avons

proposé une question à choix multiples en leur demandant de prioriser en choisissant au maximum trois domaines. Les réponses sont synthétisées ici :

Figure 31: Les pistes d'amélioration dans l'accueil et l'accompagnement des personnes primo-arrivantes du point de vue des personnes interrogées



Nous reviendrons plus en détail sur ces résultats au fil de cette partie, mais nous pouvons déjà voir que le logement, l'emploi et la formation et l'apprentissage du français sont les trois domaines qui devraient être améliorés en priorités selon les personnes interrogées. Pour chacun de ces trois domaines, plus de la moitié de la population interrogée a considéré qu'il constituait une priorité.

3.2. Les formations linguistiques du point de vue des primo-arrivantes

Nous l'avons vu dans la vue d'ensemble : les formations linguistiques constituent la composante du parcours qui satisfait le moins quant à sa qualité et son efficacité. C'est aussi le domaine qui apparaît comme le plus urgent à améliorer selon l'ensemble des personnes interrogées.

Globalement, ce sont les mêmes personnes qui jugent positivement la qualité et l'efficacité des formations linguistiques, comme le suggère le tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Évaluation de la qualité des formations linguistiques selon l'évaluation faite de leur efficacité

| Efficacité des formations | Qualité des formations | | | |
|-------------------------------|------------------------|----------------|----------------|----------------|
| | Moyenne ou mauvaise | Bonne | Très bonne | Ensemble |
| Moyennement ou négatif | 66,7 % | 37,5 % | 13,0 % | 29,0 % |
| Plutôt | 20,0 % | 30,0 % | 19,6 % | 22,2 % |
| Tout à fait | 13,3 % | 32,5 % | 67,4 % | 48,8 % |
| Total | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % | 100,0 % |

Les hommes ont significativement plus tendance que les femmes à évaluer négativement la qualité des formations linguistiques. Cette tendance ne se retrouve pas de façon significative pour l'évaluation de l'efficacité.

Pour mieux comprendre pourquoi les formations linguistiques sont moins bien évaluées que les autres composantes du parcours, nous pouvons nous référer aux commentaires libres laissés par les participant.es à la fin du questionnaire. Plusieurs participant.es ont spontanément donné leur avis sur les formations linguistiques, indépendamment de toute question fermée ou orientée dans ce sens. Nous avons ainsi recueilli une quarantaine de témoignages relatifs aux formations linguistiques, qui vont tous dans le même sens : le niveau A2 n'est pas suffisant et les formations linguistiques proposées par le parcours gagneraient à être poursuivies au-delà de ce niveau. Nous transmettons ici quelques-uns de ces témoignages :

« Le parcours d'accueil est de bonne qualité dans l'ensemble, mais le niveau des cours de français est faible. Moi j'avais besoin d'évoluer vite c'est pour ça que je suis allé m'inscrire ailleurs. » (personne estimant son niveau actuel « mauvais »)

« Le bureau d'accueil devrait proposer des cours de langue plus loin que le niveau A2, car le A2 n'est pas suffisant » (personne estimant sa maîtrise actuelle à « bonne »)

« On était choqué que le niveau A2 qu'on a reçu de l'école, auprès de (nom du BAPA) n'était pas reconnu par l'État pour recevoir la nationalité. Je proposerais plus d'intensité et d'exigence au niveau de l'enseignement de la langue française. » (personne estimant son niveau actuel à « mauvais »)

« Il faut proposer des cours de français au-delà du niveau A2, car c'est pas suffisant pour vivre en Belgique. » (personne estimant sa maîtrise actuelle à « très bonne »)

« Formation linguistique pas suffisante. Madame a suivi un seul module pour atteindre le A2 et estime que c'est à peine suffisant pour se débrouiller en français » (personne estimant sa maîtrise à « bonne »)

Un autre élément appuie l'hypothèse selon laquelle les formations linguistiques sont moins bien évaluées en raison du niveau trop faible qu'elles permettent d'atteindre : les questions de l'utilité et de la qualité des formations linguistiques n'ont été posées qu'aux personnes ayant suivi des formations linguistiques. En revanche, la question des domaines à améliorer a été posée à l'ensemble des personnes interrogées. Or, 56 % de la population interrogée a considéré que l'apprentissage du français devait être amélioré, alors que seulement 36 % des participant.es à l'enquête avaient suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours. Cela veut dire que parmi les personnes ayant été situées au-delà du niveau A2, il y a des personnes qui trouvent que l'apprentissage du français gagnerait à être amélioré pour l'accueil des primo-arrivant.es. Une matrice croisant le fait d'avoir bénéficié d'une formation linguistique avec le fait de considérer que l'apprentissage du français doit être amélioré permet de dénombrer ces cas :

Tableau 9 : Proposition d'amélioration de l'apprentissage du français selon le fait d'avoir suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours

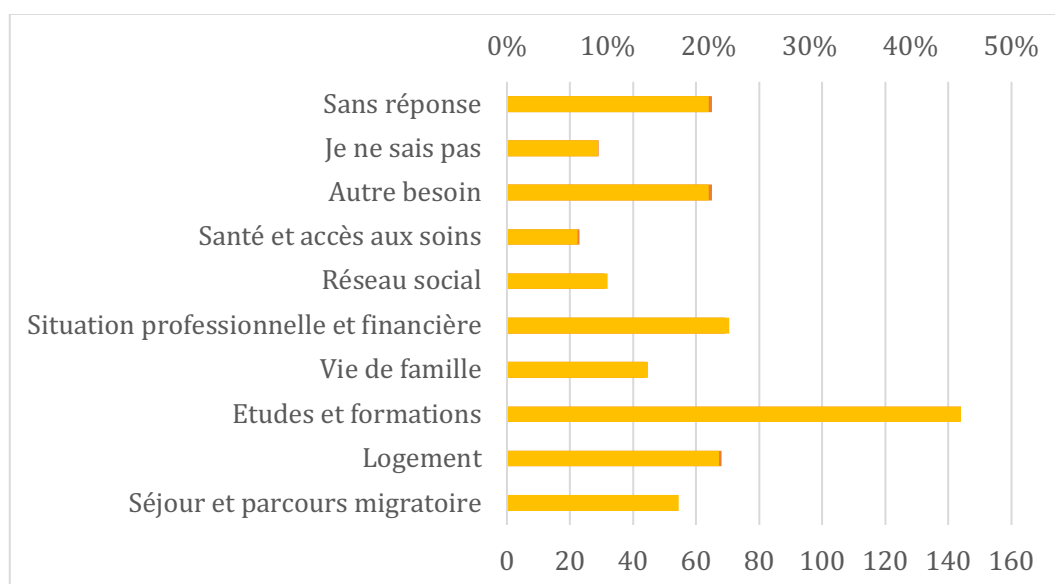
| Formation linguistique suivie ? | Apprentissage du français à améliorer | |
|---------------------------------|---------------------------------------|-----|
| | Non | Oui |
| Non | 146 | 172 |
| Oui | 68 | 108 |

On voit que 54 % (n=172) des personnes qui n'ont pas suivi de formation linguistique (n=318) considèrent que l'apprentissage du français est un domaine prioritaire à améliorer dans l'accueil des primo-arrivant.es. À ce stade, il paraît pertinent de faire l'hypothèse que les personnes qui n'ont pas bénéficié de formation linguistique, mais qui ont répondu que l'apprentissage du français est une priorité l'ont fait parce qu'elles considéraient que l'apprentissage devrait se poursuivre au-delà du A2.

3.3. L'accompagnement individuel du point de vue des primo-arrivant.es

Parmi les 500 personnes ayant participé à l'enquête, 370 avaient bénéficié d'un accompagnement social. Pour ces personnes nous avons demandé pour quels besoins elles avaient sollicité un accompagnement, voici une synthèse des réponses :

Figure 32 : Répartition de la population interrogée selon le besoin en accompagnement social



Pour poser cette question, nous avons repris les catégories telles qu'elles sont définies dans l'APA. Nous avons fait une enquête préliminaire auprès d'accompagnateurs sociaux du parcours d'accueil pour comprendre quelles situations concrètes ils encodent dans ces catégories. La catégorie « séjour et parcours migratoire » concerne surtout des questions de renouvellement de titre de séjour. La catégorie « logement » concerne toute sorte de situations, y compris et surtout de l'aide pour trouver un logement et des conflits avec le propriétaire du logement. La « catégorie » vie de

famille concerne principalement deux situations, qui n'ont rien à voir entre elles : des questions liées à l'état civil des enfants et des problèmes liés aux violences conjugales. « Situation professionnelle et financière » correspond surtout aux rapports avec Actiris, l'ONEM ou le CPAS plutôt qu'à de l'orientation socioprofessionnelle.

On voit que la catégorie « Études et formations » est la plus représentée, avec plus de 45 % de personnes ayant répondu avoir sollicité un accompagnement pour ce besoin. Cependant, cette catégorie est largement surévaluée, car la question a été mal comprise : de nombreuses personnes ont mentionné avoir été accompagnées pour trouver des formations parce que leur référent les avait inscrites aux cours de français délivrés par les opérateurs extérieurs dans le cadre de la formation linguistique du parcours d'accueil. De ce fait, cette catégorie n'est pas fiable et ne peut pas être exploitée.

Si on écarte les études et la formation, les situations pour lesquelles les personnes primo-arrivantes ont le plus sollicité d'accompagnement sont le logement, la situation professionnelle et financière et les besoins liés au séjour et au parcours migratoire.

Il est important de noter ici que l'importance de la catégorie « sans réponse » n'est pas anodine : il s'agit de personnes qui avaient bénéficié d'un accompagnement social, selon les données encodées dans l'APA, mais qui ne se souvenaient pas en avoir bénéficié lorsqu'on leur posait la question. Cela concerne 65 personnes.

Comme nous l'avons indiqué à l'occasion de la partie portant sur la qualité de vie, les personnes interrogées estiment globalement que l'accompagnement individuel a répondu aux besoins identifiés (voir figure 29, p.112).

Au vu de ces éléments, on peut légitimement considérer que l'efficacité de l'accompagnement individuel est évaluée positivement par les personnes primo-arrivantes : 54 % des personnes ayant répondu à cette question estiment que l'accompagnement a répondu à tous leurs besoins et 26 % estiment qu'il a répondu à une majorité des besoins. Finalement, seulement 15 % des personnes interrogées estiment que l'accompagnement individuel ne leur a été d'aucune ou de très peu d'aide pour répondre à leurs besoins.

Toutefois, d'autres indices nous suggèrent que l'accompagnement individuel proposé par le parcours d'accueil admet certaines limites.

Au moment de l'enquête, seulement 60 % des personnes interrogées disaient se sentir « tout à fait » capables de mener elles-mêmes des démarches administratives auprès des institutions belges (Communes, écoles, CPAS, Actiris, banque, assurance, mutuelle, etc.). 15 % se pensaient « plutôt » capables de mener ces démarches et 25 % des personnes interrogées se sentaient moyennement, pas vraiment ou pas du tout capables de mener par elles-mêmes des démarches administratives. Cet indicateur d'autonomie est très nettement influencé par la capacité à comprendre le fonctionnement des institutions belges. Plus les personnes estiment comprendre le fonctionnement des institutions belges, plus elles ont tendance à s'estimer capables de mener des démarches

administratives⁶⁹. À ce titre 21 % des personnes interrogées se disaient tout à fait capables de comprendre le fonctionnement des institutions belges, à l’opposé, 20 % de personnes ne se disent pas vraiment ou pas du tout capables d’en comprendre le fonctionnement, et 33 % moyennement capables.

Ces données ne mettent pas en cause l’efficacité de l’accompagnement individuel, d’abord parce que la compréhension du fonctionnement institutionnel est plutôt un des effets attendus des formations citoyennes et ensuite parce que ces données ne permettent pas d’identifier le rôle des composantes du parcours dans le sentiment de compréhension et d’autonomie des personnes primo-arrivantes (il n’y a aucune association significative entre le fait de se sentir autonome et le fait d’avoir bénéficié d’un accompagnement individuel ou d’une formation citoyenne). Seule la composante formation linguistique est associée de façon significative – et négative — tant au sentiment d’autonomie (être capable de mener des démarches) qu’au sentiment de compréhension (être capable de comprendre le fonctionnement institutionnel belge) : les personnes ayant bénéficié d’une formation linguistique ont nettement moins tendance à évaluer positivement leur autonomie et leur compréhension⁷⁰. Mais là encore, la variable de la formation linguistique joue plutôt comme un « proxy » de l’influence de la langue : les personnes ayant bénéficié d’une formation linguistique sont celles qui ont été situées en dessous du A2 lors de leur bilan linguistique, or les personnes pour lesquelles une bonne maîtrise du français est évaluée ont nettement plus tendance à répondre positivement tant aux questions d’autonomie que de compréhension.

Quoiqu’il en soit, ces indicateurs d’autonomie et de compréhension peuvent nous laisser imaginer que le besoin en accompagnement ne s’arrête pas avec la fin de l’accompagnement individuel dans le cadre du parcours. D’autres indices nous confortent dans cette idée : lors de la passation des questionnaires, les enquêteur.rices ont constaté que très souvent, les personnes interrogées leur demandaient de l’aide et des conseils d’orientation à la fin de l’entretien : où se rendre pour obtenir de l’aide pour le logement ou pour l’emploi, où apprendre le français, etc. Ce fait, qui résulte peut-être dans le chef des personnes interrogées d’une confusion entre les personnels des bureaux d’accueil et les enquêteurs, est surtout révélateur de besoins d’orientation qui persistent après la sortie du parcours d’accueil. Après que les enquêteur.rices aient fait remonter cette information, il leur a été demandé de rapporter systématiquement lorsqu’une personne interrogée adressait spontanément une demande d’orientation afin de pouvoir les dénombrer, mais ce fonctionnement a été mis en place tardivement, alors que plus de la moitié des entretiens avaient été effectués et a été inégalement appliqué. Nous avons dénombré 26 demandes, mais pour les raisons qui viennent d’être évoquées, il faut considérer que ce nombre est très largement sous-évalué et qu’il peut être au moins doublé. Nous avons également recueilli une trentaine de témoignages spontanés relatifs à l’accompagnement social⁷¹. Ces témoignages ont tous le point commun de déplorer le fait que l’accompagnement individuel s’arrête trop tôt. Selon les personnes qui ont choisi d’en parler,

⁶⁹ Voir tableau 28 en annexes

⁷⁰ Voir tableaux 29 et 30 en annexes

⁷¹ Ce ne sont pas les mêmes personnes qui ont fait ces témoignages et qui ont exprimé des besoins d’orientation, si on additionne les personnes qui ont fait l’un ou l’autre on arrive à 47 personnes

l'accompagnement individuel devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'une autonomie suffisante soit atteinte :

« Le parcours d'accueil est très important, mais je trouve quelques lacunes : [...] les référents devraient faire le suivi sur le long terme pour voir si les conditions de vie des personnes qui ont fait le parcours se sont améliorées ou si au contraire elles se sont dégradées. »

« Mon français est encore très faible et donc j'ai du mal à comprendre le contenu des courriers administratifs. J'aurais aimé que le BAPA continue de nous accompagner dans tout ce qui est aide juridique et administrative pendant plusieurs années. »

« Il faut une continuité dans le suivi des primo arrivants sur plusieurs années jusqu'à la demande de nationalité »

3.4. Logement et insertion socioprofessionnelle : deux lacunes du parcours d'accueil selon les personnes primo-arrivantes

3.4.1. Logement

Nous avons vu précédemment que le logement était le besoin le plus souvent exprimé pour les personnes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel. C'est également, de l'avis des personnes interrogées, un des domaines prioritaires à améliorer dans l'accueil des personnes primo-arrivantes : 52 % des participant.es à l'enquête ont considéré que le logement était un domaine qu'il fallait améliorer, ce qui le place à la deuxième place des priorités, juste derrière l'apprentissage du français.

La partie consacrée à la qualité de vie a bien montré que ce point de vue était justifié par des indicateurs objectifs : la situation de logement des personnes enquêtées est caractérisée par une grande mobilité, une proportion énorme de locataires et un nombre trop important de situations de logement critiques.

Or, la question du logement n'occupe aucune place centrale et explicite dans le parcours d'accueil et dans les textes légaux qui l'encadrent. Le logement est certes un des domaines pour lesquels un accompagnement individuel peut être sollicité, mais nous avons déjà vu dans la partie consacrée à la qualité de vie que les personnes interrogées considèrent globalement que le suivi du parcours d'accueil ne les a pas aidé à améliorer leur situation de logement. Cette évaluation ne varie pas en fonction de la situation de logement. Même si les personnes ayant exprimé un besoin en accompagnement pour des problèmes de logement ont plus tendance que les autres à évaluer positivement le rôle du parcours d'accueil, il n'en reste pas moins qu'une majorité d'entre eux considèrent que le parcours d'accueil ne les a pas ou peu aidé à améliorer leur situation de

logement⁷². La thématique du logement en tant que telle est absente des formations citoyennes, tant dans les thèmes imposés par la législation que dans la pratique.

Beaucoup de commentaires spontanés des personnes interrogées concourent à pointer cette lacune dans l'accueil des personnes primo-arrivantes :

« J'ai des difficultés à trouver un logement salubre ; les propriétaires ne font pas confiance aux étrangers qui sont au CPAS. Nous avons besoin d'associations qui nous aident à trouver un logement »

« Je demande à toutes les associations et ONG qui aident les primo-arrivants à être à l'écoute de leurs besoins d'abord au lieu de proposer les solutions toutes faites. Le besoin le plus urgent c'est d'avoir un logement vivable avant d'envisager autre chose. Il faut les aider à trouver un logement suffisant et salubre »

Mais beaucoup des commentaires relatifs au logement pointent aussi des problèmes plus structurels : le coût élevé du logement à Bruxelles et la difficulté à surmonter la xénophobie de certains propriétaires et la méfiance des propriétaires envers les bénéficiaires du CPAS.

3.4.2. Insertion socioprofessionnelle

On peut faire un constat semblable en ce qui concerne le domaine de l'insertion socioprofessionnelle. La question de l'emploi figure en troisième place sur la liste des domaines prioritaires à améliorer selon les personnes primo-arrivantes, avec 52 % des répondant.es qui ont considéré que l'emploi était un des domaines à améliorer dans l'accueil des personnes primo-arrivantes.

Au sein du parcours d'accueil, il n'y a pas de composante spécifiquement dédiée à la question de l'orientation socioprofessionnelle, bien qu'il s'agisse pourtant d'un élément pouvant figurer dans la convention de volet 2. Dans la pratique, l'orientation socioprofessionnelle est censée être prise en charge dans le cadre de l'accompagnement social. Dans les formations citoyennes qu'ils délivrent, les bureaux d'accueil prévoient aussi généralement une séance dédiée au marché de l'emploi en Belgique, parfois en invitant des intervenant.es extérieur.es comme les missions locales.

De fait, non seulement nous n'avons pas — dans la partie consacrée à l'emploi — identifié d'impact déterminant des composantes du parcours d'accueil sur le fait d'être en emploi, mais en plus nous avons vu dans la partie consacrée à la qualité de vie que les personnes interrogées considéraient globalement que le parcours ne les avait pas aidé à améliorer leur situation financière et professionnelle : seulement 24 % estimaient que le parcours avait « plutôt » ou « tout à fait aidé ». À l'opposé, 49 % des répondant.es disaient que le parcours n'avait « pas du tout » aidé, et 16 % qu'il n'avait « pas vraiment » aidé. Ces proportions ne varient pas significativement selon qu'on soit en

⁷² Voir tableau 31 en annexes.

emploi ou non, ni selon qu'on ait sollicité un accompagnement social pour des besoins relatifs à la situation financière et professionnelle.

Là encore, les commentaires spontanés des participant.es peuvent nous donner une idée concrète de la manière dont sont vécues ces lacunes :

« Tout était intéressant, très utile dans notre vie quotidienne. Juste une petite remarque concernant les informations pour le travail et comment on peut trouver un travail : c'était très peu par rapport au temps donné à l'histoire de la Belgique. »

« J'ai senti qu'au bout d'un moment les aides étaient limitées c'est dommage parce que j'aurais aimé être plus aidé, avoir un coach qui nous suit pour un suivi pour les formations et l'emploi. »

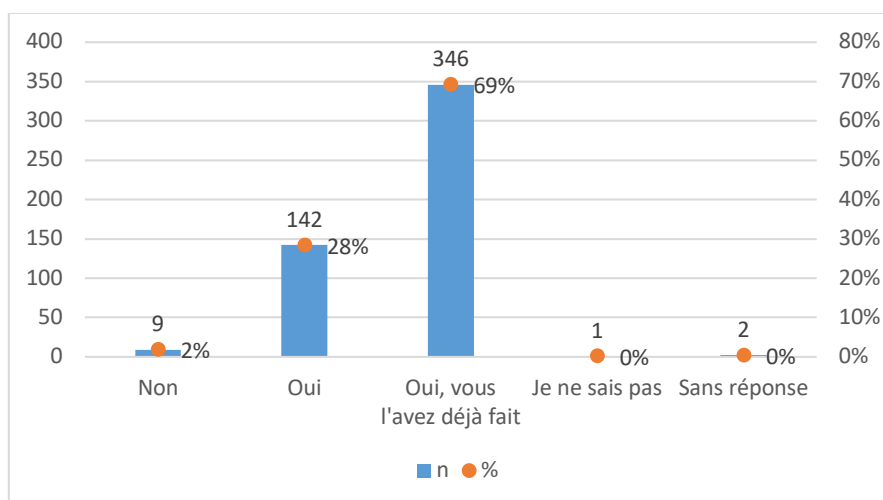
« Le parcours d'accueil est une bonne chose. Ma seule suggestion : aider les personnes à trouver du travail. Les personnes qui viennent d'arriver ne connaissent pas les entreprises, il faut les aider à trouver du travail. »

« Deux recommandations : 1) c'est mettre l'accent sur l'emploi et la formation. Les primo-arrivants ont un bagage qu'ils peuvent mettre au service de la société. Il faut bien les valoriser en orientant les personnes vers les entreprises ou des formations pour les mises à jour (...) »

3.5. En conclusion

Le parcours d'accueil est évalué globalement assez positivement par les personnes primo-arrivantes, tant pour sa qualité que pour sa quantité. Pour clore cette partie, nous pouvons mentionner un dernier indicateur fort de cette satisfaction : le fait que beaucoup des personnes interrogées ont déjà recommandé le parcours d'accueil à des proches. À la question de savoir si elles recommanderaient le parcours d'accueil à des proches, voici ce que les participant.es à l'enquête ont répondu :

Figure 33: Répartition de la population interrogée selon le fait de recommander le parcours à un proche



La très grande satisfaction n'occulte pas pour autant certaines nuances, voire des lacunes dans le parcours d'accueil. L'utilité et la qualité ressenties diffèrent selon les composantes. En s'intéressant de plus près à la question des formations linguistiques et de l'accompagnement social, nous avons vu que malgré une satisfaction globale relativement bonne, les personnes interrogées révèlent que ces composantes, bien qu'appréciées, sont perçues comme trop limitées dans leurs objectifs, leur durée ou leur portée.

Les avis recueillis font aussi nettement ressortir le fait que le parcours d'accueil fait défaut aux participant·es quant à deux aspects majeurs de leur installation à Bruxelles : le logement et l'insertion socioprofessionnelle.

4. Conclusion et recommandations

4.1. Conclusion

Arrivés au terme de cette étude, nous voyons se dessiner une cohérence entre les analyses que nous avons réalisées d'une part et les évaluations portées par les personnes primo-arrivantes d'autre part. Aussi, nous souhaitons mettre en évidence quelques-uns des résultats saillants lesquels nous ont amenés à formuler des recommandations.

Une qualité de vie inférieure aux indicateurs belges. Un rôle déterminant de l'entourage et du niveau d'éducation.

En décrivant la qualité de vie selon des indicateurs de ressenti subjectif, de conditions de logement et de situation socioprofessionnelle, nous avons mis en évidence le fait que la qualité de vie de notre population d'enquête était relativement en deçà des indicateurs nationaux. L'écart de qualité de vie entre les Belges et les participant.es à l'enquête est plus particulièrement saillant en ce qui concerne les conditions de logement, caractérisées par une plus grande précarité.

Nous avons tenté de comprendre les facteurs qui déterminaient la qualité de vie des personnes primo-arrivant.es en incluant dans nos hypothèses le suivi des composantes du parcours d'accueil. **Les analyses effectuées ont montré que l'emploi, l'obtention de la nationalité belge et surtout le soutien des proches étaient des facteurs déterminants pour évaluer positivement les moyens financiers.** Le niveau d'éducation avait également un poids, bien que la significativité de ce facteur s'effaçait lorsqu'on isolait ses effets dans un modèle explicatif. Concernant le logement, nous avons montré que le soutien de l'entourage était le facteur le plus significativement associé au fait de vivre dans un logement adapté. Le niveau d'éducation avait également une influence significative.

Concernant la question de la capacité du suivi du parcours d'accueil à produire des changements de situation sur les indicateurs de qualité de vie, nous n'avons pas identifié d'impacts déterminants.

Qui plus est, les personnes interrogées avaient tendance à évaluer négativement le rôle du parcours d'accueil dans leur situation de logement et leur situation financière. Le rôle du parcours d'accueil sur les autres aspects de la qualité de vie (accès aux soins, accès aux services) était quant à lui évalué plus positivement.

Finalement, nous pouvons conclure que le suivi du parcours d'accueil semble avoir peu d'impact sur la qualité de vie des personnes primo-arrivantes, au regard de leurs moyens financiers et des conditions de logement auxquelles ils doivent faire face. Dans nos analyses, ce sont plutôt des facteurs liés à l'insertion sociale et économique qui apparaissent déterminants. L'autoattribution de causalité confirme ces analyses : les personnes interrogées attribuent rarement un impact positif du parcours d'accueil sur ces aspects de la qualité de vie.

Emploi : l'influence déterminante de la langue et de la nationalité

L'emploi est un indicateur relativement évident de « participation économique » telle que mentionnée dans les objectifs de la politique d'accueil à Bruxelles. À ce propos, nous avons montré que le taux d'emploi de la population d'enquête non seulement n'était pas significativement différent de celui des étrangers hors UE en Belgique, mais en plus était nettement en dessous du taux d'emploi national. De plus, la situation d'emploi des personnes interrogées est caractérisée par une plus grande précarité que celle des Belges et par une importante proportion d'expériences de déclassement professionnel et de surqualification.

En nous intéressant aux facteurs déterminants de l'emploi, nous avons montré que la seule composante du parcours ayant un impact était la formation linguistique et que cet impact était négatif : en fait, le fait d'avoir suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours indique un niveau de français situé en dessous du A2 au moment de l'admission. Nos analyses montrent d'ailleurs que la maîtrise de la langue est un facteur déterminant avec un poids et une significativité élevée, qui efface l'effet de la formation linguistique lorsqu'il est pris en compte. L'obtention de la nationalité est aussi un facteur déterminant, mais qui touche plus spécifiquement les chances des hommes d'être en situation d'emploi.

Finalement, ces analyses nous permettent de dire qu'il n'y a pas d'impact identifiable du parcours d'accueil sur la mise à l'emploi, mais que la maîtrise du français est le facteur le plus déterminant dans les chances d'être en emploi. La nationalité — et plus marginalement le niveau de diplôme — sont aussi des facteurs qui jouent un rôle. Ces facteurs jouent un rôle différent pour les femmes et les hommes : la maîtrise du français est plus déterminante pour les femmes, tandis que l'obtention de la nationalité influence surtout les chances des hommes d'être en emploi. A ce propos, les analyses menées ont montré une très nette inégalité des femmes et des hommes face à l'emploi : les femmes sont très nettement moins favorisées dans leurs chances d'être en emploi et elles sont très nettement surreprésentées parmi les personnes sans aucune source de revenus.

Nationalité : les formations linguistiques ne parviennent pas à modérer les effets déterminants du niveau antérieur de français.

Une partie de notre population d'enquête avait obtenu la nationalité au moment de la passation des entretiens. Non seulement l'obtention de la nationalité est une des motivations pour participer au parcours d'accueil (voir rapport connexe), mais en plus nos analyses ont montré que celle-ci jouait un rôle important dans l'amélioration de la qualité de vie et l'accès à l'emploi des personnes primo-arrivantes. Il nous fallait donc comprendre les facteurs déterminants de l'obtention de la nationalité. Nos analyses ont montré que la maîtrise de la langue *avant* le suivi du parcours avait une influence déterminante et que le suivi des formations linguistiques ne permettait pas de réduire cette influence. Plus encore, nous avons montré que le fait d'avoir été situé en deçà du niveau A2 au moment de l'admission réduisait fortement les chances d'obtenir la nationalité, et ce en dépit du fait d'avoir suivi et complété les formations linguistiques du parcours d'accueil. Finalement, nous avons conclu que les formations linguistiques proposées par le parcours d'accueil ne permettaient pas de faciliter l'obtention de la nationalité, alors même qu'elles sont censées amener les primo-arrivantes jusqu'au niveau requis pour prouver la connaissance d'une langue

nationale. En revanche, le parcours d'accueil a une efficacité pour faciliter les démarches nécessaires à l'obtention de la nationalité.

Les formations linguistiques sont efficaces pour améliorer le niveau de langue.

Nos analyses ont donc montré que la maîtrise de la langue était un facteur déterminant dans plusieurs dimensions de l'installation des personnes primo-arrivantes et notamment dans la mise à l'emploi et l'obtention de la nationalité. Ces mêmes analyses ont également permis de montrer que les formations linguistiques n'avaient pas d'impact identifiable sur ces indicateurs. Est-ce à dire que les formations linguistiques sont inutiles ? Une attention portée à l'apprentissage de la langue montre que non. Les formations linguistiques proposées dans le cadre du parcours d'accueil sont déterminantes pour l'amélioration de la maîtrise du français. Plus encore, leur influence est significative alors que celle des formations de français suivies avant et après le parcours ne l'est pas. Les formations linguistiques du parcours d'accueil ont donc bien une efficacité en cela qu'elles favorisent fortement et significativement les trajectoires d'amélioration du français.

Une situation paradoxale : un parcours qui révèle une efficacité dans les effets directs des modules mis en place, mais dont il est difficile d'affirmer qu'il produit les impacts attendus.

Ces analyses nous amènent finalement à formuler une conclusion paradoxale et nuancée : le parcours d'accueil pour primo-arrivants s'avère efficace, mais il est difficile d'affirmer qu'il génère les impacts escomptés, puisqu'il ne semble pas favoriser des changements de situation : les formations linguistiques ont bien une efficacité (entendu comme un effet à court terme, ou comme un résultat direct) puisqu'elles permettent l'amélioration du niveau de français, mais le fait de les avoir suivies n'a pas d'impact au sens où elles ne favorisent pas un changement de situation (si possible positif) dans les conditions de vie des primo-arrivant.es. Plus précisément, les formations linguistiques ne permettent pas de compenser l'effet négatif qu'a une mauvaise maîtrise de la langue sur les conditions de vie et l'installation des personnes primo-arrivantes.

Un constat semblable peut être fait à propos de l'accompagnement social : les analyses ne permettent pas de distinguer un impact de cette composante du parcours d'accueil sur la vie des personnes primo-arrivantes. Pourtant, les données dont nous disposons montrent bien que l'accompagnement social, non seulement rencontre un besoin chez les personnes primo-arrivant.es, mais en plus est efficace pour répondre aux besoins et aux demandes exprimées par les personnes qui en bénéficient.

L'étude menée sur la satisfaction des primo-arrivant.es quant à la qualité et l'utilité du parcours renforcent ce paradoxe, car elle nous montre bien que le parcours et ses différentes composantes sont évalués globalement positivement par les primo-arrivant.es, tant pour sa qualité que pour son utilité. Cette étude de satisfaction nous a aussi mis sur la voie d'hypothèses à même d'expliquer ce paradoxe.

Autrement dit, le peu d'impact identifiable du parcours sur des changements de situation ne peut pas être imputé à un dysfonctionnement des actions mises en place (les outputs : formations, accompagnement). L'explication doit être trouvée à un autre niveau, elle concerne d'autres registres d'évaluation que l'efficacité.

Deux explications :

Nous formulons deux hypothèses qui permettent d'expliquer comment le parcours d'accueil peut être limité dans son impact, eut-égard aux objectifs généraux de la politique d'accueil de la COCOF (autonomie, participation, etc.), tout en faisant preuve d'efficacité, eu égard aux effets directs attendus des composantes du dispositif mis en place (accompagnement, formations linguistiques, formations citoyennes, etc.). Ces deux explications ne sont pas exclusives l'une de l'autre et tout porte à penser qu'elles sont complémentaires.

Si l'impact du parcours d'accueil s'avère limité d'une part – en ce qui concerne des changements de situations – et d'autre part, efficace et utile à ses bénéficiaires, c'est parce que cette situation paradoxale manifeste selon notre point de vue l'existence de deux types de problèmes :

- Un problème de pertinence : les objectifs ou le design du dispositif sont peu ou mal adaptés aux situations sur lesquels le pouvoir public entend agir (ici l'installation des primo-arrivant.es)
- Un problème lié à des limitations extérieures, structurelles et systémiques : par exemple, le marché du logement à Bruxelles, les discriminations à l'encontre des migrant.es ou le racisme systémique. Ces limitations peuvent être apparentées à un problème de cohérence externe du dispositif.

1) Problème de pertinence 1 : l'offre linguistique en question

Pour l'insertion socioprofessionnelle comme pour l'obtention de la nationalité, nous avons démontré trois choses :

1. Les personnes qui ont suivi la formation linguistique du parcours d'accueil ont moins de chances d'être en emploi et d'obtenir la nationalité
2. Les personnes qui ont une bonne maîtrise du français ont plus de chances d'être en emploi et d'obtenir la nationalité.
3. Les formations linguistiques du parcours d'accueil sont le facteur le plus déterminant dans les trajectoires d'amélioration de la maîtrise de français observées dans notre population d'enquête.

Considérant que le fait d'avoir suivi une formation linguistique dans le cadre du parcours signifie aussi avoir une maîtrise du français située en dessous du niveau A2, nous pouvons logiquement reprendre les propositions qui précèdent et en tirer l'implication suivante : la maîtrise du français est un élément déterminant dans la participation et l'insertion des personnes primo-arrivant.es et les formations linguistiques proposées dans le cadre du parcours d'accueil permettent une amélioration de cette maîtrise. **Cependant, le niveau qu'elles proposent d'atteindre est insuffisant pour avoir un impact positif dans l'installation des personnes primo-arrivantes.**

Par conséquent, ce n'est pas l'efficacité ou la qualité des formations linguistiques qui est en cause, mais bien la pertinence des objectifs prévus par le cadre législatif du parcours d'accueil. Les analyses menées démontrent que le niveau A2 est insuffisant pour que les formations linguistiques puissent contribuer à l'accroissement de l'autonomie et de la participation sociale, culturelle et économique des primo-arrivant.es (les objectifs généraux proposés par le décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivant.es à Bruxelles).

L'enquête de satisfaction menée dans ce rapport appuie cette démonstration : elle montre que du point de vue des personnes primo-arrivant.es les objectifs de l'offre de formation linguistiques sont insuffisants.

Dans le rapport connexe relatif au contexte institutionnel, nous expliquons pourquoi et comment en 2021 les objectifs de l'offre de formation linguistique ont été rabaissés en dessous du A2 pour toute une catégorie de bénéficiaires. Il va sans dire que ce changement récent aggrave encore ce problème de pertinence.

Ce problème de pertinence ainsi établi sera repris dans la recommandation 1.

2) Problème de pertinence et de cohérence interne 2 : deux aspects prioritaires de l'installation des primo-arrivant.es absents du parcours

Les recherches que nous avons menées ont montré que le logement et l'insertion socioprofessionnelle étaient les problématiques pour lesquelles il existait le plus d'inégalité entre les primo-arrivant.es et les Belges : ces deux domaines sont caractérisés pour les primo-arrivant.es par une grande précarité.

En étudiant les facteurs déterminants de l'insertion socioprofessionnelle et des conditions de logement, nous avons montré que ceux-ci étaient influencés par des facteurs individuels, mais pas par les composantes du parcours d'accueil. Plus encore, l'insertion socioprofessionnelle et le logement constituent les deux domaines pour lesquels les personnes primo-arrivantes attribuent le moins d'impact du parcours d'accueil : une majorité d'entre elles estiment que le parcours ne les a pas vraiment ou pas du tout aidé dans à améliorer ces aspects de leur vie.

L'enquête de satisfaction montre également que l'emploi et le logement figurent parmi les domaines à améliorer en priorité selon les primo-arrivant.es.

Or, le logement et l'insertion socioprofessionnelle, bien qu'ils ne soient pas mentionnés comme tels, sont des domaines qui font partie des objectifs du parcours d'accueil : nous rappelons que le parcours d'accueil a notamment pour objectif d'accroître la participation économique des personnes primo-arrivantes d'une part, et que d'autre part il doit permettre aux bénéficiaires « *de*

rencontrer dans les meilleures conditions leurs besoins fondamentaux (logement, soins de santé, scolarité, etc.) »⁷³.

Force est donc de constater qu'en ce qui concerne le logement et la « participation économique », les objectifs du parcours d'accueil ne sont pas rencontrés. Cet échec peut d'abord être imputé à un problème de pertinence et à un problème de cohérence interne.

En ce qui concerne le problème de pertinence, c'est-à-dire le lien entre la situation sur laquelle agir (l'installation des personnes primo-arrivantes) et les objectifs du dispositif : les objectifs du parcours tels qu'ils sont explicités sont peut-être trop allusifs sur la question du logement et de l'ISP alors qu'il s'agit, nous l'avons vu, de domaines critiques dans les conditions de vie des primo-arrivantes et aussi des préoccupations principales des primo-arrivant.es quant à leur installation.

Ce problème de pertinence se rapporte directement à un problème de cohérence interne : bien que les « besoins fondamentaux » et la « participation économique » fassent partie des objectifs du parcours, il n'y a pas de composante du parcours d'accueil spécifiquement consacré à l'insertion socioprofessionnelle (qu'il s'agisse d'un accompagnement vers l'emploi ou vers la formation) et au logement. Ces domaines sont censés être intégrés dans l'offre de formation citoyenne (en une ou deux séances) et dans l'accompagnement individuel. Les résultats présentés dans ce rapport montrent que ce design ne permet pas de favoriser un impact ou une efficacité du parcours d'accueil pour ces problématiques.

Nous reprendrons cette conclusion dans les recommandations 2 et 3.

En attend-on trop du parcours d'accueil ?

3) Problème de cohérence externe 3 : Des politiques de logement inadaptées ?

Il serait sans doute erroné de considérer que la problématique du logement ne relève que d'un problème de cohérence interne : cela reviendrait à supposer que l'amélioration des conditions de logement ne repose que sur une responsabilité individuelle et qu'il suffirait qu'une politique publique accompagne et oriente les individus sur ces questions pour que leur situation s'améliore. Ce serait négliger les limitations structurelles qui peuvent exister : en l'occurrence, l'état du marché du logement à Bruxelles et son adaptation aux problématiques spécifiques des primo-arrivant.es.

Les témoignages récoltés au cours de l'enquête font d'ailleurs état de ces deux facettes du problème : le prix du logement à Bruxelles et les réticences des propriétaires à louer leurs biens à des personnes étrangères et/ou des personnes qui ne sont pas — encore — insérées professionnellement.

⁷³ *Projet de décret relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants à Bruxelles, 2013*

Les résultats produits dans cette recherche révèlent tant une lacune de l'offre du parcours d'accueil (cohérence interne, pertinence), qu'une difficulté de la politique de logement à faire face aux problématiques spécifiques rencontrées par les primo-arrivant.es (cohérence externe).

4) Problème de cohérence externe 4 : l'accueil des primo-arrivant.es à l'épreuve des exclusions systémiques

Ce constat relatif au logement peut aussi être transposé à l'emploi : que doit-on attendre du parcours d'accueil en termes d'ISP lorsqu'on sait que la Belgique fait partie des trois pays de l'OCDE où l'écart de taux d'emploi entre les personnes étrangères et les « nationaux » est le plus élevé ? **(CSE, 2018)**

S'il est exclu d'envisager que la Belgique accueille des étrangèr.es moins enclin.es à travailler que celles et ceux des pays voisins, il reste à considérer que la Belgique demeure un pays où les phénomènes systémiques d'exclusions à l'encontre des personnes étrangères sont particulièrement prégnants. À ce titre, le fait d'avoir montré dans ce rapport que l'obtention de la nationalité belge était un facteur déterminant pour la mise en l'emploi appuie fortement cette hypothèse.

Ces questions ont évidemment une traduction politique, qu'en tant qu'évaluateur, nous laissons ici en suspens : la participation et l'intégration des personnes primo-arrivantes relèvent-elles de leur seule responsabilité ? Auquel cas des politiques publiques qui accompagnent et orientent les primo-arrivant.es dans leur installation pourraient suffire. Ou considère-t-on à l'inverse que l'intégration est un « processus à double sens » et que cela implique que les sociétés d'accueil agissent sur les conditions systémiques et structurelles qui peuvent permettre cette intégration ?

En qu'évaluateur de la politique d'accueil des personnes primo-arrivant.es, il nous appartient en revanche de nous pencher sur la question suivante : **la politique d'accueil que nous évaluons a-t-elle pour rôle de contrebalancer les effets des exclusions systémiques ?** Et si oui, y parvient-elle ? Comme nous l'avons vu, certains des résultats des recherches présentées dans ce rapport suggèrent que le parcours d'accueil, malgré son efficacité, ne produit pas un impact déterminant sur plusieurs indicateurs de participation et de qualité de vie. Nous avons déjà relevé des problèmes de pertinence à même de comprendre ce paradoxe, mais une autre explication pourrait aussi se trouver ici.

4.2. Des questions en suspens

Toutefois, de la même façon que le parcours d'accueil rencontre des limitations internes et externes, notre recherche révèle ses limitations : les données récoltées, de par leur nature, ne permettent que partiellement d'identifier les effets de contraintes structurelles sur l'installation des primo-arrivant.es. Tout au plus avons-nous pu en relever des indices : dans la différence de taux d'emploi, dans les indicateurs liés à la qualité et la précarité de l'emploi, en comparant les situations de logement ou en prêtant attention aux témoignages laissés par les participant.es à l'enquête. Le constat paradoxal d'un dispositif efficace et pourtant limité au regard des impacts attendus devrait

nous inviter à consacrer une recherche spécifique sur la question des facteurs limitant l'impact du parcours d'accueil dans l'installation des primo-arrivant.es.

4.3. Recommandations

Ces conclusions étant exposées, nous en arrivons maintenant à formuler un certain nombre de recommandations. Ces recommandations invitent à une relative transformation de la politique d'accueil francophone à Bruxelles. Aussi, en préambule de ces recommandations, le CRAcs tenait à saluer certaines des évolutions positives qui ont été initiées cette année par le Collège de la COCOF : en particulier l'ouverture prochaine du parcours d'accueil à un public plus élargi, ainsi que l'ouverture de 1000 nouveaux parcours pour accueillir ce public qui ne sera pas soumis à l'obligation de suivi. Ces changements – qui suivent une revalorisation du budget alloué aux bureaux d'accueil déjà arrêtée plus tôt en 2021 – enrichissent la portée de la politique d'accueil de la COCOF en renforçant la dimension volontaire du parcours d'accueil.

Recommandation 1: Faire de l'acquisition de la langue une priorité du parcours d'accueil. Transformer l'offre de formation linguistique pour proposer à tous les publics du parcours des formations au-delà du A2.

Les analyses menées ont très clairement fait apparaître l'importance déterminante de la maîtrise de la langue sur la plupart des aspects de l'installation des primo-arrivant.es et l'insuffisance des formations jusqu'au niveau A2 pour permettre un impact significatif des formations sur ces aspects. Au vu de ces résultats, les dispositions prises dans l'arrêté modifiant 2021/1008 pour réduire le niveau des formations linguistiques proposées aux personnes ne maîtrisant pas l'alphabet latin apparaissent en contradiction avec la réalité du vécu des primo-arrivant.es d'une part et avec les objectifs du parcours d'autre part. Les données présentées dans ce rapport viennent ainsi confirmer avec des indicateurs objectifs les avis déjà exprimés par les opérateurs linguistiques du parcours et l'avis négatif remis par le conseil consultatif de la cohésion sociale à l'encontre de cet arrêté modifiant.

Recommandation 1.1. : revenir sur l'article 7 de l'arrêté 2021/1008

Par conséquent, **le CRAcs recommande en premier lieu de revenir sur la disposition prise dans l'article 7 de l'arrêté 2021/1008 du Collège de la Commission communautaire française** modifiant l'Arrêté 2014/562 du Collège de la Commission communautaire française du 24 avril 2014 portant exécution du décret de la Commission communautaire française du 18 juillet 2013 relatif au parcours d'accueil pour primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale.

Comme nous l'expliquions dans le rapport connexe lié au contexte institutionnel du parcours d'accueil, la disposition prise dans cet arrêté constitue une interprétation extensive des engagements pris dans l'accord de coopération de 2018 relatif à l'obligation de suivi d'un parcours d'accueil en RBC. Dans cet accord, il est stipulé que les entités concernées proposent aux publics ne maîtrisant pas l'alphabet latin des modules jusqu'au niveau A1 dans le cadre de l'obligation de suivi. Mais cette disposition n'implique pas de revoir l'offre du parcours d'accueil : elle définit le niveau d'exigence pour satisfaire à l'obligation de suivi, qui est — comme nous l'avons expliqué dans le

rapport précité — un dispositif distinct de celui du parcours d'accueil de la COCOF. Autrement dit, rien n'empêche la COCOF de continuer à proposer des formations au-delà de ce que l'obligation de suivi requiert, à l'instar de ce que fait le parcours néerlandophone.

Dès lors, même si nous pouvons reconnaître l'intérêt d'abaisser le niveau à atteindre pour que les apprenants non alphabétisés puissent satisfaire à l'obligation dans les délais impartis, cela n'implique pas de revoir à la baisse l'offre du parcours d'accueil.

Recommandation 1.2. Proposer des formations linguistiques au moins jusqu'au B1.

Les formations linguistiques proposées par le parcours d'accueil, bien qu'elles soient efficaces pour améliorer la maîtrise du français des bénéficiaires, sont insuffisantes pour contrebalancer les effets négatifs d'un manque de maîtrise de la langue sur l'accroissement de la participation, l'autonomie et l'insertion dans la société belge.

Les analyses présentées concourent avec les points de vue recueillis des bénéficiaires : **le niveau A2 n'est pas suffisant.**

C'est pourquoi **nous recommandons d'étendre l'offre de formation linguistique du parcours d'accueil jusqu'au niveau B1 au moins**, à l'exemple de ce qui se pratique dans d'autres pays européens.

Cela implique que le parcours d'accueil devrait déployer une offre volontaire qui va au-delà de ce qui est visé par l'obligation. Le dispositif tel qu'il est actuellement conçu permet à la COCOF de développer une offre qui excède les exigences auxquelles devront répondre les personnes soumises à l'obligation de suivi.

Recommandation 1.3. Considérer l'intérêt de méthodes d'apprentissage diversifiées.

De façon spontanée et connexe au parcours d'accueil, certains bureaux d'accueil ont développé des ateliers de tables de conversations et d'immersion en français. Ces pratiques ont fait preuve de leur intérêt et plusieurs personnes enquêtées déploreraient le manque d'offre de ce type dans le cadre des formations linguistiques.

Le CRAcs recommande de considérer l'intérêt de développer des méthodes d'apprentissage diversifiées dans son offre, telles que les tables de conversation.

Recommandation 1.4. Accorder une attention particulière à l'apprentissage de l'écrit.

À propos de l'accès aux formations, nous avons mentionné le fait que le manque de maîtrise du français écrit était un facteur discriminant dans une société marquée par une culture de l'écrit, y compris et surtout dans le monde professionnel. Il paraît également évident qu'une personne ne maîtrisant pas l'écrit ne pourra pas accroître son autonomie en Belgique, ne serait-ce que pour l'exécution de démarches administratives. Là encore, les dispositions prises dans l'arrêté modifiant 2021/1008 pour abandonner tout simplement l'apprentissage de l'écrit pour certaines

catégories de public se révèlent contradictoires avec les objectifs de la politique d'accueil de la COCOF.

Le CRAcs recommande de maintenir et de développer l'apprentissage de l'écrit dans l'offre de formation linguistique.

Recommandation 2 : Repenser le lien entre politique d'accueil et insertion socio-professionnelle.

La présente recherche a mis en évidence les faits suivants :

- les personnes ayant bénéficié du parcours d'accueil n'ont pas un taux d'emploi supérieur à l'ensemble des étrangers à Bruxelles.
- les personnes étrangères sont très nettement défavorisée quant à l'accès à l'emploi en Belgique.
- plus encore, les personnes étrangères résidant en Belgique sont plus défavorisées quant à l'accès à l'emploi que celles résidant dans les autres pays européens.
- La grande majorité des primo-arrivant·es interrogé·es ne pensent pas que le parcours les ai aidé à améliorer leur situation financière et professionnelle.
- de l'avis des personnes interrogées, l'emploi et la formation sont des domaines prioritaires à améliorer dans les politiques d'accueil adressées aux primo-arrivant·es à Bruxelles.

Les résultats produits dans ce rapport suggèrent que l'approche actuelle, qui met l'accent sur l'orientation vers les dispositifs ISP, est limitée.

De plus, les travaux produits par l'IRFAM sur les politiques d'Insertion socio-professionnelle en Belgique francophone concluent que ces dispositifs échouent à prendre en compte les spécificités du public migrant quant à l'insertion, et d'autant plus à Bruxelles où l'ISP est mise en œuvre selon une approche généraliste.

Au vu de cet ensemble de faits, le CRAcs recommande que des actions soient menées par les pouvoirs compétents pour répondre :

- **à la nécessité d'une part de faire de l'insertion socio-professionnelle une thématique prioritaire des politiques d'accueil.**
- **à la nécessité d'autre part de consacrer une approche spécifique aux publics migrants et d'origine étrangère dans les politiques d'insertion socio-professionnelle à Bruxelles.**

Sans émettre d'injonction sur qui, du dispositif ISP ou du dispositif parcours d'accueil, doit mener ces actions, **le CRAcs insiste sur les limites manifestes de l'approche actuelle** qui repose sur une orientation des bénéficiaires du parcours d'accueil vers les dispositifs ISP.

A ce titre, **le CRAcs recommande** que les actions mises en place dans le cadre du parcours d'accueil permettent **de passer d'une logique d'orientation vers une logique d'accompagnement** à l'insertion socio-professionnelle.

Le CRAcs recommande également d'interpeller le gouvernement sur la nécessité d'intégrer une perspective spécifiquement adressée aux migrant·es dans le secteur de l'ISP.

Enfin le CRAcs souhaite attirer l'attention sur **l'intérêt d'une approche collaborative, coordonnée et concertée entre le secteur ISP et la politique d'accueil de la COCOF.** Une telle approche répondrait au défi d'envisager la problématique de l'accueil des migrant·es dans une perspective globale et intégrée. Elle permettrait par exemple de mener des actions conjointes au sein des bureaux d'accueil.

Recommandation 3 : Faire de la thématique du logement une priorité des politiques d'accueil des primo-arrivant.es

Ce rapport a révélé l'inadéquation qui existait entre la situation des primo-arrivant.es et l'offre du parcours d'accueil en ce qui concerne le logement. Ce constat nous a poussé à conclure qu'une politique d'accueil pertinente devait mettre la problématique du logement au cœur de ses priorités. Cependant, nous avons également bien vu que l'impact que pouvait avoir le parcours d'accueil en la matière était fortement limité du fait de facteurs structurels : l'état du marché du logement à Bruxelles et les discriminations subies par les primo-arrivant.es sur ce marché. Pour cette raison, nous nous autorisons à proposer une recommandation en deux parties : une qui vise spécifiquement le parcours d'accueil de la COCOF et une destinée plus largement aux entités compétentes en matière politique de logement.

Recommandation 3.1. : développer une composante spécifiquement dédiée au logement dans le parcours d'accueil.

Le CRAcs recommande de développer la thématique du logement dans l'offre du parcours d'accueil. Il est possible d'imaginer plusieurs façons de faire et les suivantes sont exposées à titre de proposition plus que de recommandation :

- Développer un accompagnement spécifique et étendu pour le logement : aide dans les démarches de demande de logement social, aide dans les recherches de solution d'hébergement, accompagnement dans les recherches de logement, accompagnement dans les visites d'appartement, aide dans les relations avec les bailleurs, etc. Il s'agit là de proposer un type d'accompagnement spécifique, qui excède ce qui est actuellement prévu dans le cadre de l'accompagnement individuel.
- Approfondir l'offre actuelle de formation et d'information sur le logement.

Recommandation 3.2. : Attirer l'attention du gouvernement régional bruxellois sur les difficultés spécifiques rencontrées par les primo-arrivant.es en matière de logement et les personnes vulnérables, ainsi que sur la nécessité d'une politique de logement davantage adaptée aux besoins spécifiques vécus par ces populations primo-arrivantes.

Le CRAcs rappelle que le parcours d'accueil ne saurait être une politique servant à remettre sur les primo-arrivant.es toute la responsabilité de leur insertion à Bruxelles. Les conditions structurelles de cette insertion doivent être garanties.

Concernant le logement, notre étude suggère qu'il est nécessaire de penser une politique du logement adaptée aux difficultés des personnes primo-arrivant.es dont beaucoup sont prises à l'intersection de difficultés liées à la vulnérabilité économique et de difficultés liées à des discriminations systémiques.

C'est pourquoi le CRAcs recommande que la COCOF puisse porter cette problématique spécifique auprès du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de manière à ce que

ces enjeux essentiels et nécessaires à l'établissement de ces populations soient rencontrés. Nous insistons également sur le fait qu'une attention particulière doit être portée aux situations vécues par les femmes seules avec enfants qui constituent un des publics le plus vulnérable parmi les publics primo-arrivant.

5. Bibliographie

- Albarello, L., Aubin, D., Fallon, C., & Van Haeperen, B. (2016). *Penser l'évaluation des politiques publiques*. De Boeck Supérieur. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/195250>
- Bernard, P.-M., & Lapointe, C. (1987). *Mesures statistiques en épidémiologie*. PUQ.
- Butori, R., & Parguel, B. (2010). *Les biais de réponse—Impact du mode de collecte des données et de l'attractivité de l'enquêteur*. 20.
- Corluy, V., Marx, I., & Verbist, G. (2011). Employment chances and changes of immigrants in Belgium : The impact of citizenship. *International Journal of Comparative Sociology*, 52(4), 350-368.
- Critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement—OCDE*. (2021, décembre 21). <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>
- CSE. (2018). *Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique* (p. pp49). Conseil Supérieur de l'Emploi. <https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/publications/FR/RapportCSE102018.pdf>
- Cuyper, P., & Gonzalez, M. (2013). *An evaluation framework for the Flemish integration policies*.
- De Cuyper, P., Lamberts, M., & Pauwels, F. (2010). *Inburgering in Vlaanderen : Synthese. De effectiviteit, efficiëntie en impact van het beleid*. HIVA-KULeuven; Leuven. <https://lirias.kuleuven.be/retrieve/125969>
- De Cuyper, P., & Wets, J. (2007). *Diversiteit in integratie. Een evaluatie van de vormgeving, efficiëntie en effectiviteit van het Vlaamse inburgeringsbeleid*. HIVA; Leuven.
- Enquête européenne sur la qualité de vie – visualisation des données*. (2019). Eurofound. <https://www.eurofound.europa.eu/fr/data/european-quality-of-life-survey>
- Farris, S. R. (2017). *In the Name of Womens Rights : The Rise of Femonationalism*. Duke University Press. <https://doi.org/10.1215/9780822372929>
- Foucart, T. (2006). Colinéarité et régression linéaire. *Mathématiques et sciences humaines. Mathematics and social sciences*, 173.

-
- Geets, J., Eede, S. V. den, & Wets, J. (2007). *Hoe wordt het inburgeringsbeleid geapprecieerd? Evaluatie vanuit het perspectief van de nieuwkomers*. K.U.Leuven.
- González Garibay, M., & De Cuyper, P. (2013). *The evaluation of integration policies across the OECD: A review*. Steunpunt Inburgering en Integratie; Antwerpen.
<https://lirias.kuleuven.be/retrieve/276818>
- Gossiaux, A., Mescoli, E., & Rivière, M. (2019). *Évaluation du parcours d'intégration et du dispositif ISP dédiés aux primo-arrivants en Wallonie* (IWEPS).
<https://www.iweeps.be/publication/evaluation-parcours-dintegration-dispositif-isp-dedies-aux-primo-arrivants-wallonie/>
- OCDE/UE. (2018). *Trouver ses marques 2018 : Les indicateurs de l'intégration des immigrants*.
<https://www.oecd.org/fr/els/mig/principaux-indicateurs-integration-des-immigres.pdf>
- OECD. (2007). *Jobs for Immigrants (Vol. 1) : Labour Market Integration in Australia, Denmark, Germany and Sweden*. Organisation for Economic Co-operation and Development.
https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/jobs-for-immigrants-vol-1_9789264033603-en
- OECD. (2012). *Jobs for Immigrants (Vol. 3) : Labour Market Integration in Austria, Norway and Switzerland*. Organisation for Economic Co-operation and Development.
https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/jobs-for-immigrants-vol-3_9789264167537-en
- OIM. (2020). *Formation des migrants*. <https://www.iom.int/fr/formation-des-migrants>
- Rapport CRAcs 2018 Accompagnement social. (2018). *CBAI - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle*. <https://www.cbai.be/rapport-cracs-accompagnement-social-2018/>
- Rapport CRAcs 2019 Formations linguistiques. (2019). *CBAI - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle*. <https://www.cbai.be/rapport-cracs-formations-linguistiques-2019/>
- Rapport CRAcs 2020 Formations citoyennes. (2020). *CBAI - Centre Bruxellois d'Action Interculturelle*. <https://www.cbai.be/rapport-cracs-citoyennete-2020/>
- Schuller, K., Lochner, S., & Rother, N. (2011). *Integration Panel. Results of a longitudinal study on the effectiveness and sustainability of integration courses* (Bubdestamt für Migration und Flüchtlinge).

Statbel. (2021). *Emploi et chômage / Statbel (Enquête sur les forces de travail (EFT))*.
<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage#figures>

Stiglitz, J., Sen, A., & Fitoussi, J. (2009). *Report of the Commission on the Measurement of Economic Performance and Social Progress (CMEPSP)*.

Wilkinson, C., Goedvolk, M., & Dieten, S. van. (2008). Kortetermijnevaluatie Wet inburgering buitenland. *Barneveld*. <https://repository.wodc.nl/handle/20.500.12832/1520>

6. Annexe

Tableau 10 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation du lieu de vie et le niveau du diplôme (%)

| | <i>P= ***</i> | <i>Négatif</i> | <i>Neutre</i> | <i>Positif</i> | <i>Total</i> |
|-------------------------------|---------------|----------------|---------------|----------------|--------------|
| <i>Aucun diplôme/primaire</i> | | 13.5% | 22.1% | 16.7% | 18.1% |
| <i>Diplôme du secondaire</i> | | 67.3% | 44.8% | 35.9% | 42.1% |
| <i>Diplôme du supérieur</i> | | 19.2% | 33.1% | 47.3% | 39.8% |
| <i>Total</i> | | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 11 : Répartition des personnes interrogées selon leur évaluation du lieu de vie et la situation familiale (%)

| | <i>P= *</i> | <i>Négatif</i> | <i>Neutre</i> | <i>Positif</i> | <i>Total</i> |
|------------------------------|-------------|----------------|---------------|----------------|--------------|
| <i>Couple avec enfant(s)</i> | | 46.2% | 55.1% | 61.8% | 58.0% |
| <i>Couple sans enfant</i> | | 7.7% | 6.3% | 11.8% | 9.6% |
| <i>Famille monoparentale</i> | | 15.4% | 10.8% | 6.9% | 9.0% |
| <i>Personne isolée</i> | | 25.0% | 21.5% | 16.3% | 18.9% |
| <i>Autre situation</i> | | 5.8% | 6.3% | 3.1% | 4.4% |
| <i>Total</i> | | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 12 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation socioprofessionnelle actuelle et le sexe (%)

| <i>P=***</i> | <i>En emploi</i> | <i>Allocataire (E)RIS - CPAS</i> | <i>Sans revenus/au foyer</i> | <i>Chômeur indemnisé</i> | <i>En formation /étudiant</i> | <i>Autre</i> | <i>Total</i> |
|--------------|------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| <i>Homme</i> | 70.6% | 61.9% | 10.4% | 68.9% | 37.5% | 50.0% | 54.3% |
| <i>Femme</i> | 29.4% | 38.1% | 89.6% | 31.1% | 62.5% | 50.0% | 45.7% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 13 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation socioprofessionnelle antérieure et le sexe (%)

| <i>P=***</i> | <i>En emploi</i> | <i>Allocataire (E)RIS - CPAS</i> | <i>Sans revenus/au foyer</i> | <i>Chômeur indemnisé</i> | <i>En formation /étudiant</i> | <i>Autre</i> | <i>Total</i> |
|--------------|------------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------|-------------------------------|--------------|--------------|
| <i>Homme</i> | 78.6% | 65.0% | 18.0% | 63.6% | 45.5% | 66.7% | 54.3% |
| <i>Femme</i> | 21.4% | 35.0% | 82.0% | 36.4% | 54.5% | 33.3% | 45.7% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 14 : Répartition des personnes interrogées selon leur satisfaction de la situation socioprofessionnelle et leur situation actuelle (%)

| <i>P= ***</i> | <i>Non</i> | <i>Oui</i> | <i>Total</i> |
|----------------------------------|------------|------------|--------------|
| <i>En emploi</i> | 19.9% | 57.1% | 37.2% |
| <i>Allocataire (E)RIS - CPAS</i> | 35.5% | 16.0% | 26.4% |
| <i>Sans revenus/au foyer</i> | 22.3% | 13.2% | 18.1% |
| <i>Chômeur indemnisé</i> | 13.1% | 4.6% | 9.1% |
| <i>En formation/étudiant</i> | 3.2% | 3.7% | 3.4% |
| <i>Autre</i> | 6.0% | 5.5% | 5.7% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 15 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement antérieur et actuelle (logement adapté ou non) (%)

| <i>Situation antérieure</i> | <i>Situation actuelle</i> | | |
|-----------------------------|---------------------------|------------|--------------|
| | <i>Non</i> | <i>Oui</i> | <i>Total</i> |
| <i>Non</i> | 100 | 71 | 171 |
| <i>Oui</i> | 39 | 284 | 323 |
| <i>Total</i> | 139 | 355 | 494 |

Tableau 16 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement actuelle (logement adapté ou non) et la situation familiale (%)

| <i>P=***</i> | <i>Non</i> | <i>Oui</i> | <i>Total</i> |
|------------------------------|------------|------------|--------------|
| <i>Couple avec enfant(s)</i> | 55.4% | 59.0% | 58.0% |
| <i>Couple sans enfant</i> | 3.6% | 12.1% | 9.7% |
| <i>Famille monoparentale</i> | 17.3% | 5.6% | 8.9% |
| <i>Personne isolée</i> | 17.3% | 19.7% | 19.0% |
| <i>Autre situation</i> | 6.5% | 3.7% | 4.4% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 17 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement actuelle (logement adapté ou non) et le niveau de diplôme (%)

| <i>P=***</i> | <i>Non</i> | <i>Oui</i> | <i>Total</i> |
|-------------------------------|------------|------------|--------------|
| <i>Aucun diplôme/primaire</i> | 21.7% | 16.5% | 18.0% |
| <i>Diplôme du secondaire</i> | 52.9% | 37.9% | 42.1% |
| <i>Diplôme du supérieur</i> | 25.4% | 45.7% | 39.9% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 18 : Répartition des personnes interrogées selon leur situation de logement actuelle (logement adapté ou non) et le soutien de l'entourage (%)

| <i>P= **</i> | <i>Non</i> | <i>Oui</i> | <i>Total</i> |
|--------------|------------|------------|--------------|
| | | | |

| | | | |
|------------------------------|--------|--------|--------|
| <i>Peu ou pas de support</i> | 40.9% | 25.9% | 30.0% |
| <i>Moyennement</i> | 10.6% | 15.1% | 13.9% |
| <i>Plutôt</i> | 10.6% | 18.0% | 16.0% |
| <i>Tout à fait</i> | 37.9% | 41.0% | 40.1% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 19 : Risques relatifs (odds ratio) d'évaluer positivement les moyens financiers

| | Modèles séparés selon le sexe | | |
|---|-------------------------------|-------------|---------------|
| | Femmes | Hommes | Total |
| Maîtrise du français | | | |
| <i>Aucune maîtrise ou insuffisante (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| Maîtrise suffisante ou bonne | 0.63 | 1.18 | 0.88 |
| Emploi | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| Oui | 3.56 *** | 2.10* | 2.77 *** |
| Diplôme | | | |
| <i>Aucun diplôme/primaire (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| Diplôme du secondaire | 1.23 | 0.80 | 0.97 |
| Diplôme du supérieur | 2.04 † | 1.26 | 1.60 † |
| Sexe | | | |
| <i>Homme (Réf.)</i> | / | / | 1.000 |
| Femme | / | / | 1.39. |
| Age | 0.97 † | 0.98 | 0.98 * |
| Soutien de l'entourage | | | |
| <i>Peu ou pas de support (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| Moyennement | 1.32 | 0.79 | 0.99 |
| Plutôt | 3.29 * | 1.55 | 2.13 ** |
| Tout à fait | 1.85 † | 2.53** | 2.18 *** |
| Nationalité obtenue | | | |
| <i>Non</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| Oui | 2.04 * | 1.86 † | 1.85* |
| Effectifs | 214 | 249 | 463 |

Significativité statistique : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; † $p < 0,1$

Source : Enquête d'impact sur le parcours d'accueil pour primo-arrivants, CRAcs 2021

Tableau 20 : Analyses bivariées de l'emploi (%)

| | En emploi | | | Significativité (Khi^2) |
|--|-----------|-----|-------|--------------------------------|
| | Oui | Non | Total | |

| | | | | |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Accompagnement individuel | | | | |
| Oui | 73.3% | 74.8% | 25.7% | |
| Non | 26.7% | 25.2% | 74.3% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Formations linguistiques ** (p=0.003) | | | | |
| Oui | 27.6% | 40.7% | 35.9% | |
| Non | 72.4% | 59.3% | 64.1% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Formations citoyennes | | | | |
| Oui | 91.7% | 90.6% | 91.0% | |
| Non | 8.3% | 9.4% | 9.0% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Sexe *** (p=0.000) | | | | |
| Homme | 70.6% | 45.1% | 54.3% | |
| Femme | 29.4% | 54.9% | 45.7% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Nationalité *** (p=0.000) | | | | |
| Belge | 27.1% | 14.1% | 18.8% | |
| Non-belge | 72.9% | 85.9% | 81.2% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Diplôme *** (p=0.000) | | | | |
| Aucun diplôme ou primaire | 11.8% | 21.6% | 18.0% | |
| Diplôme du secondaire | 36.5% | 45.2% | 42.0% | |
| Diplôme du supérieur | 51.7% | 33.2% | 40.0% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Situation familiale ** (p=0.002) | | | | |
| Couple avec enfant(s) | 55.0% | 59.9% | 58.1% | |
| Couple sans enfant | 14.4% | 6.9% | 9.6% | |
| Famille monoparentale | 3.9% | 11.9% | 9.0% | |
| Personne isolée | 21.7% | 17.2% | 18.8% | |
| Autre situation | 5.0% | 4.1% | 4.4% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Maîtrise du français *** (p=0.000) | | | | |
| Aucune maîtrise ou insuffisante | 12.2% | 40.6% | 30.3% | |
| Maîtrise suffisante ou bonne | 87.9% | 59.4% | 69.7% | |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Test t |
| Âge | 37.5 | 40.5 | 39.4 | *** (p=0.000) |
| Durée de résidence | 6.6 | 6.0 | 6.3 | |

Tableau 21 : Risques relatifs d'être en emploi (Odds Ratio)

| | Modèle I | Modèle II |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | Modèles séparés selon le sexe | Modèles séparés selon le sexe |

| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Accompagnement individuel | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | 0,790 | 1,316 | 0,956 | 1,187 | 1,453 | 1,292 |
| Formation linguistique | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | 0,403*** | 0,719 | 0,560** | 0,632 | 1,296 | 0,825 |
| Formation citoyenne | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | 1,479 | 1,702 | 1,623 | 0,86 | 1,769 | 1,070 |
| Sexe | | | | | | |
| <i>Homme (Réf.)</i> | | | | / | / | 1 000 |
| Femme | | | | / | / | 0,231*** |
| Nationalité | | | | | | |
| <i>Non belge (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Belge | | | | 2,889* | 1,128 | 1,757† |
| Age | | | | 0,928*** | 0,973 | 0,958** |
| Diplôme | | | | | | |
| <i>Aucun diplôme ou primaire (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Diplôme du secondaire | | | | 1,165 | 0,624 | 0,79 |
| Diplôme du supérieur | | | | 2,693* | 1,599 | 1,940† |
| Situation familiale | | | | | | |
| <i>Couple avec enfant(s) (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Couple sans enfant | | | | 1,078 | 2,364 | 1,631 |
| Famille monoparentale | | | | 0,134† | 0,535 | 0,363* |
| Personne isolée | | | | 0,301** | 2,565 | 0,648 |
| Autre situation | | | | 0,491 | 1,163 | 0,849 |
| Maîtrise du français | | | | | | |
| <i>Aucune maîtrise ou insuffisante (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| <i>Maîtrise suffisante ou bonne</i> | | | | 5,862*** | 3,477* | 5,084*** |
| Durée de résidence | | | | 1,076 | 1,063† | 1,064† |
| Effectif | 267 | 228 | 496 | 254 | 226 | 480 |

Significativité statistique : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; † $p < 0,1$

Source : Enquête d'impact sur le parcours d'accueil pour primo-arrivants, CRAcs 2021

Tableau 22 : Risques relatifs de suivre une ou plusieurs formations après le parcours d'accueil (Odds Ratio)

| | Modèle incluant les hommes et les femmes |
|----------------------------------|--|
| Accompagnement individuel | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 |
| Oui | 0,653† |

| | | |
|-------------------------------|---|------------|
| Formation linguistique | | |
| | <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 |
| | Oui | 0,764 |
| Formation citoyenne | | |
| | <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 |
| | Oui | 0,626 |
| Sexe | | |
| | <i>Homme (Réf.)</i> | 1 000 |
| | Femme | 1,262 |
| Nationalité | | |
| | <i>Non belge (Réf.)</i> | 1 000 |
| | Belge | 0,579* |
| Age | | 0,992 |
| Diplôme | | |
| | <i>Aucun diplôme ou primaire (Réf.)</i> | 1 000 |
| | Diplôme du secondaire | 0,961 |
| | Diplôme du supérieur | 0,942 |
| Situation familiale | | |
| | <i>Couple avec enfant(s) (Réf.)</i> | 1 000 |
| | Couple sans enfant | 1,016 |
| | Famille monoparentale | 1,429 |
| | Personne isolée | 1,29 |
| | Autre situation | 1,138 |
| Maîtrise du français | | |
| | <i>Aucune maîtrise ou insuffisante (Réf.)</i> | 1 000 |
| | <i>Maîtrise suffisante ou bonne</i> | 1,204 |
| Durée de résidence | | 0,917 |
| Effectif | | 479 |

Significativité statistique : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; † $p < 0,1$

Source : Enquête d'impact sur le parcours d'accueil pour primo-arrivants, CRACS 2021

Tableau 23 : Risques relatifs (Odds Ratio) d'obtenir la nationalité. (modèle 1).

| | | Modèle incluant les hommes et les femmes |
|----------------|---------------------|---|
| Sexe | <i>Homme (Réf.)</i> | 1.000 |
| | Femme | 1.33 |
| Age | | 1.01 |
| Emploi | <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 |
| | Oui | 2.42 ** |
| Diplôme | | |

| | |
|--------------------------------------|------------|
| <i>Aucun diplôme/primaire (Réf.)</i> | 1.000 |
| Diplôme du secondaire | 2.13 |
| Diplôme du supérieur | 1.19 |
| Accompagnement individuel | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 |
| Oui | 0.57 * |
| Formation linguistique | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 |
| Oui | 0.28 *** |
| Effectif | 482 |

Significativité statistique : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; † $p < 0,1$

Tableau 24 : Risques relatifs (Odds ratio) d'obtenir la nationalité. (modèle 2)

| | | Modèle séparé selon le sexe | | |
|--|--------------------------------------|-----------------------------|------------|------------|
| | | Femmes | Hommes | Total |
| Sexe | <i>Homme (Réf.)</i> | | | 1.000 |
| | Femme | | | 1.18 |
| Age | | 1.00 | 1.03 | 1.01 |
| Emploi | <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| | Oui | 1.17 | 3.28 ** | 1.91 * |
| Diplôme | <i>Aucun diplôme/primaire (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| | Diplôme du secondaire | 2.89 † | 1.16 | 1.89 |
| | Diplôme du supérieur | 1.16 | 0.82 | 1.02 |
| Accompagnement individuel | <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| | Oui | 0.61 | 0.58 | 0.56 * |
| Formation linguistique | <i>Non (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| | Oui | 0.98 | 0.33 | 0.57 |
| Maîtrise antérieure du français | <i>Aucune maîtrise (Réf.)</i> | 1.000 | 1.000 | 1.000 |
| | Maîtrise insuffisante | 3.54 | 1.12 | 2.17 |
| | Maîtrise suffisante | 8.57 * | 5.17 * | 6.96 ** |
| | Bonne maîtrise | 10.0 * | 4.35 † | 6.95 ** |
| Effectifs | | 226 | 252 | 478 |

Significativité statistique : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; † $p < 0,1$

Tableau 25 : Répartition des personnes interrogées selon la langue la plus souvent parlée à la maison

| | Effectif | Pourcentage |
|----------------------------|-----------------|--------------------|
| <i>Arabe oriental</i> | 181 | 36 % |
| <i>Français</i> | 109 | 22 % |
| <i>Arabe maghrébin</i> | 98 | 20 % |
| <i>Peul</i> | 25 | 5 % |
| <i>Anglais</i> | 13 | 3 % |
| <i>Espagnol</i> | 10 | 2 % |
| <i>Araméen</i> | 4 | 1 % |
| <i>Farsi</i> | 4 | 1 % |
| <i>Kurde</i> | 4 | 1 % |
| <i>Albanais</i> | 3 | 1 % |
| <i>Arabe classique</i> | 3 | 1 % |
| <i>Hindi</i> | 3 | 1 % |
| <i>Kinyarwanda</i> | 3 | 1 % |
| <i>Pashto</i> | 3 | 1% |
| <i>Roumain</i> | 3 | 1 % |
| <i>Somali</i> | 3 | 1 % |
| <i>Zerma</i> | 3 | 1 % |
| <i>Assyrien</i> | 2 | 0 % |
| <i>Portugais</i> | 2 | 0 % |
| <i>Soussou</i> | 2 | 0 % |
| <i>Swahili</i> | 2 | 0 % |
| <i>Turc</i> | 2 | 0 % |
| <i>Wolof</i> | 2 | 0 % |
| <i>Autre langue</i> | 1 | 0 % |
| <i>Bengali</i> | 1 | 0 % |
| <i>Bissa</i> | 1 | 0 % |
| <i>Dari</i> | 1 | 0 % |
| <i>Ewe</i> | 1 | 0% |
| <i>Grec</i> | 1 | 0 % |
| <i>Haoussa</i> | 1 | 0 % |
| <i>Italien</i> | 1 | 0 % |
| <i>Kirundi</i> | 1 | 0 % |
| <i>Lingala</i> | 1 | 0 % |
| <i>Malinké</i> | 1 | 0 % |
| <i>Russe</i> | 1 | 0 % |
| <i>Tamazight (Berbère)</i> | 1 | 0 % |
| <i>Tarifit (Rif)</i> | 1 | 0 % |
| <i>Tetela</i> | 1 | 0 % |
| <i>Urdu</i> | 1 | 0 % |
| Total | 500 | 100 % |

Tableau 26 : Analyses bivariées de l'amélioration de la maîtrise du français (%)

| <i>Amélioration de la maîtrise du français</i> | | | | | <i>Significativité (Khi²)</i> |
|---|------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------|--|
| | <i>Trajectoire descendante</i> | <i>Trajectoire neutre</i> | <i>Trajectoire ascendante</i> | <i>Total</i> | |
| Accompagnement individuel | | | | | |
| <i>Oui</i> | 70.2% | 76.6% | 75.5% | 75.3% | |
| <i>Non</i> | 29.8% | 23.4% | 24.5% | 24.7% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Formations linguistiques | | | | | *** (p=0.000) |
| <i>Oui</i> | 23.4% | 37.2% | 53.4% | 44.1% | |
| <i>Non</i> | 76.6% | 62.8% | 46.6% | 55.9% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Formations citoyennes | | | | | |
| <i>Oui</i> | 93.6% | 87.6% | 90.0% | 89.6% | |
| <i>Non</i> | 6.4% | 12.4% | 10.1% | 10.4% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Sexe | | | | | |
| <i>Homme</i> | 46.8% | 51.8% | 56.5% | 53.7% | |
| <i>Femme</i> | 53.2% | 48.2% | 43.1% | 46.1% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Nationalité | | | | | ** (p=0.008) |
| <i>Belge</i> | 27.7% | 16.8% | 10.5% | 14.8% | |
| <i>Non-belge</i> | 72.3% | 83.2% | 89.5% | 85.2% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Diplôme | | | | | |
| <i>Aucun diplôme ou primaire</i> | 23.9% | 20.2% | 21.1% | 21.1% | |
| <i>Diplôme du secondaire</i> | 45.7% | 50.0% | 38.7% | 43.5% | |
| <i>Diplôme du supérieur</i> | 30.4% | 29.9% | 40.2% | 35.4% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Cours de français suivis avant le parcours | | | | | |
| <i>Oui</i> | 57.5% | 57.7% | 53.1% | 55.2% | |
| <i>Non</i> | 42.6% | 42.3% | 46.9% | 44.8% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Cours de français suivis après le parcours | | | | | |
| <i>Oui</i> | 48.0% | 58.4% | 58.3% | 57.1% | |
| <i>Non</i> | 52.0% | 41.6% | 41.7% | 42.9% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| Situation familiale | | | | | |
| <i>Couple avec enfant(s)</i> | 57.5% | 61.0% | 60.8% | 60.5% | |
| <i>Couple sans enfant</i> | 6.4% | 8.1% | 9.1% | 8.4% | |
| <i>Famille monoparentale</i> | 14.9% | 7.4% | 8.1% | 8.7% | |
| <i>Personne isolée</i> | 19.2% | 18.4% | 19.1% | 18.9% | |

| | | | | | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|
| <i>Autre situation</i> | 2.1% | 5.2% | 2.9% | 3.6% | |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | |
| | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Moyenne | Anova |
| Âge (en années) | 39.7 | 39.9 | 39.4 | 39.6 | |
| Durée de résidence (en années) | 6.9 | 6.3 | 5.6 | 6.0 | ** (p=0.001) |

Tableau 27 : Risques relatifs de l'amélioration de la maîtrise du français

| | Modèle I | | | Modèle II | | |
|---|-------------------------------|----------|----------|-------------------------------|----------|----------|
| | Modèles séparés selon le sexe | | | Modèles séparés selon le sexe | | |
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total |
| Accompagnement individuel | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | 0,629 | 1,163 | 0,879 | 0,597 | 1,055 | 0,751 |
| Formation linguistique | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | 2,673** | 2,901*** | 2,673*** | 2,186* | 3,359*** | 2,584*** |
| Formation citoyenne | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | 0,918 | 0,572 | 0,918 | 1,317 | 0,524 | 1,059 |
| Sexe | | | | | | |
| <i>Homme (Réf.)</i> | | | | / | / | 1 000 |
| Femme | | | | / | / | 0,775 |
| Âge (en années) | | | | 0,983 | 0,980 | 0,981† |
| Diplôme | | | | | | |
| <i>Aucun diplôme ou primaire (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Diplôme du secondaire | | | | 1,260 | 1,032 | 1,090 |
| Diplôme du supérieur | | | | 1,030 | 4,005** | 1,863* |
| Cours de français (avant parcours) | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | | | | 0,717 | 0,842 | 0,759 |
| Cours de français (après parcours) | | | | | | |
| <i>Non (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Oui | | | | 0,884 | 1,290 | 1,044 |
| Situation familiale | | | | | | |
| <i>Couple avec enfant(s) (Réf.)</i> | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Couple sans enfant | | | | 1,390 | 1,417 | 1,289 |
| Famille monoparentale | | | | 0,888 | 1,257 | 1,081 |
| Personne isolée | | | | 1,430 | 1,146 | 1,342 |

| | | | | | | |
|---------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Autre situation | | | | 0,631 | 1,770 | 0,777 |
| Durée de résidence (en années) | | | | 0,984 | 1,066 | 1,015 |
| Nationalité | | | | | | |
| Non belge (Réf.) | | | | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Belge | | | | 0,484 | 0,895 | 0,603† |
| Effectif | 209 | 181 | 391 | 200 | 179 | 480 |

Significativité statistique : *** $p < 0,001$; ** $p < 0,01$; * $p < 0,05$; † $p < 0,1$

Source : Enquête d'impact sur le parcours d'accueil pour primo-arrivants, CRAcs 2021

Tableau 28 : Répartition des personnes interrogées selon leur autonomie dans les démarches et la compréhension des institutions belges (%)

Autonomie dans les démarches administratives

| | P= *** | Pas vraiment ou pas du tout | Moyennement | Plutôt | Tout à fait | Total |
|--|---------------|------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Compréhension des institutions belges | | | | | | |
| Pas vraiment ou pas du tout | | 65.6% | 24.7% | 27.4% | 12.4% | 20.2% |
| Moyennement | | 15.6% | 50.6% | 31.5% | 32.6% | 34.2% |
| Plutôt | | 15.6% | 23.4% | 38.4% | 21.5% | 24.0% |
| Tout à fait | | 3.1% | 1.3% | 2.7% | 33.6% | 21.7% |
| Total | | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 29 : Répartition des personnes interrogées selon leur compréhension des institutions belges et le suivi d'une formation linguistique

| P= ** | Pas vraiment ou pas du tout | Moyennement | Plutôt | Tout à fait | Total |
|--------------|------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Non | 56.1% | 65.7% | 60.5% | 77.4% | 65.1% |
| Oui | 43.9% | 34.3% | 39.5% | 22.6% | 34.9% |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 30 : Répartition des personnes interrogées selon leur autonomie dans les démarches et le suivi d'une formation linguistique

| P= *** | Pas vraiment ou pas du tout | Moyennement | Plutôt | Tout à fait | Total |
|---------------|------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------|
| Non | 44.1% | 57.0% | 50.7% | 72.8% | 64.9% |
| Oui | 55.9% | 43.0% | 49.3% | 27.2% | 35.1% |
| Total | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |

Tableau 31 : Attribution d'un impact du parcours sur le logement selon le suivi d'un accompagnement relatif au logement

| P= *** | Pas du tout | Pas vraiment | Moyennement | Plutôt | Tout à fait | Total |
|---------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------|
|---------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------|

| | | | | | | |
|--------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| <i>Non</i> | 86.4% | 85.0% | 82.9% | 81.6% | 50.0% | 81.7% |
| <i>Oui</i> | 13.6% | 15.0% | 17.1% | 18.4% | 50.0% | 18.3% |
| <i>Total</i> | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% | 100.0% |



- Angola
- Arabie Saoudite
- Argentine
- Arménie
- Australie
- Autriche
- Azerbaïdjan
- Bahamas
- Bangladesh
- Biélorussie
- Bénin
- Bolivie
- Bosnie-Herzégovine
- Brésil
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- Canada
- Cap-Vert
- Centrafrique
- Chili
- Chine
- Chypre
- Colombie
- Comores
- Congo (Brazzaville)
- Congo (République Démocratique du)





- Corée du Sud
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Danemark
- Djibouti
- Dominicaine (République)
- Dominique (République de la)
- Égypte
- El Salvador
- Émirats arabes unis
- Équateur
- Érythrée
- Espagne
- États-Unis
- Éthiopie
- Finlande
- France
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Grèce
- Guatemala
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Haïti
- Honduras
- Hongrie
- Inde





- Indonésie
- Irak
- Iran
- Irlande
- Italie
- Japon
- Jordanie
- Kazakhstan
- Kenya
- Kosovo
- Koweït
- Lettonie
- Liban
- Libéria
- Libye
- Lituanie
- Macédoine
- Malaisie
- Malawi
- Mali
- Malte
- Maroc
- Mauritanie
- Mexique
- Moldavie
- Monténégro
- Myanmar (Birmanie)
- Népal
- Nicaragua





- Niger
- Nigeria
- Nouvelle-Zélande
- Ouganda
- Ouzbékistan
- Pakistan
- Palestine
- Panama
- Paraguay
- Pays-Bas
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Rwanda
- Sahara
- Sénégal
- Serbie
- Sierra Léone
- Slovaquie
- Slovénie
- Somalie
- Soudan
- Soudan du sud
- Sri Lanka
- Suède





A10. Pensez à ce que vous avez fait au bureau d'accueil (BAPA BXL, VIA ou Convivial), aux éléments du parcours d'accueil dont vous avez bénéficié. Avez-vous fait un bilan linguistique ?

Le bilan linguistique c'est le moment où on évalue votre niveau de français pour vous inscrire dans un cours qui correspond à votre niveau.

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

A11. Pensez à ce que vous avez fait au bureau d'accueil (BAPA BXL, VIA ou Convivial), aux éléments du parcours d'accueil dont vous avez bénéficié. Avez-vous assisté à la formation Droits et Devoirs ?

La formation Droits et Devoirs (vivre en Belgique) c'est la formation de 10h sur 3 séances donnée dans votre langue.

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

A12. Si vous avez répondu "oui" à la question précédente, est-ce que vous l'avez suivi jusqu'au bout ?

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

A13. Pensez à ce que vous avez fait au bureau d'accueil (BAPA BXL, VIA ou Convivial), aux éléments du parcours d'accueil dont vous avez bénéficié. Avez-vous bénéficié d'un accompagnement social ?

L'accompagnement social c'est les rendez-vous (entretiens) individuels avec votre référent (accompagnateur social).

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse



A14. Pensez à ce que vous avez fait au bureau d'accueil (BAPA BXL, VIA ou Convivial), aux éléments du parcours d'accueil dont vous avez bénéficié. Avez-vous suivi une formation linguistique ?

La formation linguistique c'est les cours de français auxquels votre référent (accompagnateur social) vous a inscrit pendant le parcours d'accueil.

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

A15. Si vous avez répondu "oui" à la question précédente, est-ce que vous l'avez suivi jusqu'au bout (niveau A2) ?

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

A16. Pensez à ce que vous avez fait au bureau d'accueil (BAPA BXL, VIA ou Convivial), aux éléments du parcours d'accueil dont vous avez bénéficié. Avez-vous assisté à la formation à la citoyenneté ?

La formation à la citoyenneté (aussi appelée, cours d'intégration) c'est la formation de 50h qui dure au moins 1 mois et où on parle de l'histoire de la Belgique, de l'emploi, de l'organisation politique belge, etc. avec des visites extérieures (commune, parlement, musée, etc.)

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

A17. Si vous avez répondu "oui" à la question précédente, est-ce que vous l'avez suivi jusqu'au bout ?

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse



B2. Nous allons vous demander de penser à votre situation au moment de votre inscription au parcours d'accueil pour primo-arrivants. Quelle était votre situation financière et professionnelle principale au moment de votre inscription au parcours ?

En cas d'activités multiples, mentionner que la situation principale : c'est-à-dire, votre principale source de revenu.

Salarié (employé, ouvrier, fonctionnaire)

Indépendant

Travailleur non rémunéré (bénévole, volontaire)

Étudiant/en formation

Incapacité de travail (Mutuelle)

Interruption totale de carrière

(Pré-)pensionné

Chômeur indemnisé

Au CPAS

Sans revenus/au foyer

Autre situation

Je ne sais pas

Sans réponse



Partie C: Niveau d'éducation et formation

Nous allons parler de votre parcours éducatif et des formations qui ont été suivies après votre sortie du parcours d'accueil pour primo-arrivants.

C1. Quel est le plus haut diplôme obtenu ?

Aucun diplôme

Primaire

Secondaire inférieur (collège; jusqu'à la 3ème secondaire)

Secondaire supérieur (lycée; jusqu'à la 6ème secondaire, Baccalauréat)

Enseignement supérieur (université, haute école, etc.)

Je ne sais pas

Sans réponse

C2. Avez-vous obtenu une équivalence de votre diplôme en Belgique ?

équivalence : reconnaissance des diplômes étrangers en Belgique pour des raisons professionnelles ou pour suivre une formation professionnalisante, poursuivre des études, etc.

Oui

Non

Non, le diplôme a été obtenu en Belgique (pas besoin d'équivalence)

Je ne sais pas

Sans réponse

C3. Depuis que vous êtes sorti du parcours d'accueil, avez-vous suivi (ou êtes entrain de suivre) au moins une formation ?

Nous ne parlons pas des formations suivies dans le parcours d'accueil ! Veuillez mentionner ici uniquement les formations que vous avez suivi après le parcours d'accueil.

Non, aucune formation

Oui, une seule formation

Oui, plusieurs formations

Je ne sais pas

Sans réponse

C4. Si vous avez suivi plusieurs formations, veuillez en préciser le nombre

:

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

C5. Si vous avez suivi (ou êtes entrain de suivre) une ou plusieurs formations, sur quoi portait cette / ces formations ?

Études/Formation professionnelle courte (études ou formation qui durent quelques jours ou quelques semaines)

Études/Formation professionnelle longue (études ou formation qui durent quelques mois ou plus)



Apprentissage du français

Apprentissage du néerlandais

Apprentissage de l'allemand

Apprentissage d'une autre langue

Je ne sais pas

Sans réponse

Autre

Autre

C6. Si vous n'avez pas suivi de formation, avez-vous essayé ou fait le projet de vous inscrire à une formation ?

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

C7. Si vous avez suivi ou si vous avez tenté de suivre une formation, selon vous, le suivi du parcours d'accueil vous a-t-il motivé à chercher une formation ?

Pas du tout

Pas vraiment

Moyennement

Plutôt

Tout à fait

Je ne sais pas

Sans réponse



Partie D: Situation familiale et logement

Nous allons maintenant parler de votre situation familiale et de vos conditions de logement.

D1. Quelle est la description qui correspond le mieux à votre situation de vie actuelle ?

- Vous habitez en couple avec des enfants
- Vous habitez en couple et vous avez des enfants mais qui n'habitent pas avec vous
- Vous habitez en couple sans enfant
- Vous habitez seul (sans partenaire) avec vos enfants
- Vous habitez seul (sans partenaire et sans enfant)
- Vous habitez avec un parent ou membre de votre famille
- Autre situation
- Je ne sais pas
- Sans réponse

D2. Depuis votre inscription au parcours d'accueil, avez-vous été rejoint par un proche ou un membre de votre famille (par exemple, dans le cadre du regroupement familial) depuis l'étranger ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans réponse

D3. Si vous avez été rejoint par un proche ou un membre de votre famille depuis l'étranger, le bureau d'accueil (BAPA) vous a-t-il aidé (directement ou indirectement) dans les démarches entreprises ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans réponse

D4. Dans quelle commune résidez-vous ?

- Anderlecht
- Auderghem
- Berchem-Sainte-Agathe
- Bruxelles
- Etterbeek





- Evere
- Forest
- Ganshoren
- Haren
- Ixelles
- Jette
- Koekelberg
- Laeken
- Molenbeek-Saint-Jean
- Neder-Over-Heembeek
- Saint-Gilles
- Saint-Josse-ten-Noode
- Schaerbeek
- Uccle
- Watermael-Boitsfort
- Woluwe-Saint-Lambert
- Woluwe-Saint-Pierre
- Région Wallonne
- Région Flamande
- À l'étranger

D5. Nous allons vous demander de penser à votre situation au moment de votre inscription au parcours d'accueil pour primo-arrivants. Le logement que vous occupiez au moment de l'inscription au parcours d'accueil était-il adapté à votre situation ?

Est-ce que votre logement vous permettait de vivre correctement et dignement (superficie, nombre de chambre suffisant, eau, électricité, salubrité).

Est-ce qu'il vous permettait de vivre avec votre famille ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans réponse



D6. Depuis votre inscription au parcours d'accueil, avez-vous changé de logement ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans réponse

D7. Aujourd'hui, le logement que vous occupez est-il adapté à votre situation ?

*Est-ce que votre logement vous permettait de vivre correctement et dignement (superficie, nombre de chambre suffisant, eau, électricité, salubrité).
Est-ce qu'il vous permettait de vivre avec votre famille ?*

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans réponse

D8. Actuellement, vous êtes :

- Propriétaire de votre logement
- Locataire de votre logement
- En colocation ou habitat partagé
- Hébergé gratuitement par un proche ou membre de votre famille
- En institution
- Autre
- Je ne sais pas
- Sans réponse

D9. Selon vous, est-ce que le suivi du parcours d'accueil vous a aidé à améliorer votre situation de logement ?

- Pas du tout
- Pas vraiment
- Moyennement
- Plutôt
- Tout à fait
- Je ne sais pas
- Sans réponse



Partie E: Langue

A présent, nous allons vous poser des questions sur les langues que vous pratiquez et surtout sur votre niveau de français.

E1. Quelle est la langue la plus souvent parlée à la maison ?

- Afar
- Albanais
- Allemand
- Amharique
- Anglais
- Arabe classique
- Arabe maghrébin
- Arabe oriental
- Araméen
- Arménien
- Assyrien
- Azéri
- Badini
- Bambara
- Bengali
- Biélorusse
- Birman
- Bisaya
- Bissa
- Bosniaque
- Bulgare
- Cantonais
- Catalan
- Chaldéen
- Cingalais
- Coréen
- Créole





- Créole Cap Vert
- Créole Haïti
- Créole Mauricien
- Créole Sierra Léone
- Croate
- Danois
- Dari
- Diola
- Djerma
- Espagnol
- Estonien
- Eton
- Ewe
- Ewondo
- Fanti
- Farsi
- Finnois
- Fon
- Français
- Ga
- Gaélique
- Gagaouze
- Geg
- Georgien
- Ghanéen
- Goujurati
- Grec
- Haoussa
- Hassaniya





- Hindi
- Hongrois
- Indonésien
- Ingouche
- Italien
- Japonais
- Kabyle
- Kazakh
- Khmer
- Kikongo
- Kiluba
- Kimba
- Kinyarwanda
- Kirundi
- Kiyaka
- Kotokoli
- Krio
- Kurde
- Kurmandji
- Laotien
- Lingala
- Lituanien
- Macédonien
- Malinké
- Mandarin
- Mandingue
- Mina
- Moldave
- Mongol





Monténégrin

Néerlandais

Népalais

Nubi

Oromo

Ouïghour

Ouzbek

Pampanga

Pashto

Peul

Philippin

Polonais

Portugais

Pendjabi

Rom

Roumain

Russe

Sarakole

Serbe

Slovaque

Somali

Sorani

Soussou

Swahili

Tachalhit

Tagalog

Tamazight (Berbère)

Tamoul

Tarifit (Rif)





- Tchèque
- Tchéchène
- Tetela
- Thaï
- Tibétain
- Tigrina
- Tshiluba
- Tswana
- Turc
- Twi
- Ukrainien
- Urdu
- Vietnamien
- Wen Zhou
- Wolof
- Yourouba
- Zerma
- Autre
- Hébreu
- Français facile
- Domari

E2. Nous allons vous demander de penser à votre situation avant votre inscription au parcours d'accueil pour primo-arrivants. En Belgique, avant de vous inscrire au parcours d'accueil, aviez-vous suivi des cours de français ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Sans réponse



E3. Nous allons vous demander de penser à votre situation au moment de votre inscription au parcours d'accueil pour primo-arrivants. Comment évaluez-vous votre maîtrise du français au moment de votre inscription au parcours ?

- Aucune maîtrise
- Maîtrise insuffisante
- Maîtrise suffisante
- Bonne maîtrise
- Je ne sais pas
- Sans réponse

E4. Aujourd'hui, comment évaluez-vous votre maîtrise du français ?

- Aucune maîtrise
- Maîtrise insuffisante
- Maîtrise suffisante
- Bonne maîtrise
- Je ne sais pas
- Sans réponse

E5. Si vous avez suivi des cours de français dans le cadre du parcours d'accueil, pensez-vous que ces cours vous ont aidé à améliorer votre français ?

- Pas du tout
- Pas vraiment
- Moyennement
- Plutôt
- Tout à fait
- Je ne sais pas
- Sans réponse



F3. Nous allons vous demander de penser à votre situation au moment de votre inscription au parcours d'accueil pour primo-arrivants. Pour quelles raisons avez-vous obtenu votre permis (carte) de séjour en Belgique au moment de l'inscription au parcours d'accueil ?

**Statut de réfugié : droit de séjour limité et valable 5 ans puis devient illimité (si pas de retrait ou cessation du statut de protection pendant les 5 ans)*

***Statut de protection subsidiaire : droit de séjour limité et valable un an, renouvelable deux fois pour deux ans puis devient illimité après 5 ans (si pas de retrait ou cessation du statut de protection pendant les 5 ans) ***Article 9bis : régularisation pour circonstances exceptionnelles, humanitaires*

*****Article 9ter : régularisation pour raisons médicales *****MENA : mineur étranger non accompagné*

- Regroupement familial
- Réfugié*
- Protection subsidiaire**
- Travail
- Citoyen européen
- Régularisation par Article 9bis***
- Régularisation par Article 9ter****
- Études
- Victime de trafic
- MENA*****
- Autre raison
- Je ne sais pas
- Sans réponse



F4. Pour quelles raisons avez-vous obtenu votre permis (carte) de séjour actuel ?

**Statut de réfugié : droit de séjour limité et valable 5 ans puis devient illimité (si pas de retrait ou cessation du statut de protection pendant les 5 ans)*

***Statut de protection subsidiaire : droit de séjour limité et valable un an, renouvelable deux fois pour deux ans puis devient illimité après 5 ans (si pas de retrait ou cessation du statut de protection pendant les 5 ans) ***Article 9bis : régularisation pour circonstances exceptionnelles, humanitaires*

*****Article 9ter : régularisation pour raisons médicales *****MENA : mineur étranger non accompagné*

- Regroupement familial
- Réfugié*
- Protection subsidiaire**
- Travail
- Citoyen européen
- Régularisation par Article 9bis***
- Régularisation par Article 9ter****
- Études
- Victime de trafic
- MENA*****
- Autre raison
- Je ne sais pas
- Sans réponse

F5. Avez-vous peur qu'on ne vous prolonge pas ou qu'on vous retire votre titre de séjour ?

- Pas du tout
- Pas vraiment
- Moyennement
- Plutôt
- Tout à fait
- Je ne sais pas
- Sans réponse



F6. Dans quelle mesure souhaitez-vous rester en Belgique dans les prochaines années ?

- Pas du tout
- Pas vraiment
- Moyennement
- Plutôt
- Tout à fait
- Je ne sais pas
- Sans réponse

F7. En Belgique, comment vous voyez-vous dans le futur ?

- Avec inquiétude
- Avec sérénité
- Je ne sais pas
- Sans réponse

F8. Depuis que vous êtes sorti du parcours d'accueil, avez-vous fait des démarches pour obtenir la nationalité belge ?

- Oui, elles ont été acceptées et vous avez désormais la nationalité belge
- Oui, elles sont toujours en cours
- Oui, mais elles ont été refusées
- Non, mais vous prévoyez de le faire
- Non et vous ne prévoyez pas de le faire
- Je ne sais pas
- Sans réponse
- Autre

Autre



G3. Dans quelle mesure faites-vous confiance aux institutions et services d'administration belges listés ci-dessous ?

| | Pas du tout | Pas vraiment | Moyennement | Plutôt | Tout à fait | Je ne sais pas | Sans réponse |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| La police | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| La justice | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les services de la commune | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Le gouvernement | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les Centre Public d'Action Sociale (CPAS) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| L'Office des étrangers | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les bureaux d'accueil pour primo-arrivants (BAPA BXL, VIA, Convivial) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les associations qui apportent une aide aux étrangers | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Les médias | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

G4. À quel point vous sentez-vous actuellement en mesure de...

| | Pas du tout | Pas vraiment | Moyennement | Plutôt | Tout à fait | Je ne sais pas | Sans réponse |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ... comprendre comment fonctionnent les institutions belges ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... faire une démarche administrative auprès de ces institutions (ex, CPAS, commune, école/formation, assurance, banque, mutuelle, Actiris,, ...) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Partie H: Satisfaction générale

Nous allons maintenant aborder des questions sur votre satisfaction par rapport au parcours d'accueil : on va parler de ce qui vous a plu et ce qui ne vous a pas plu. C'est très important que vous soyez libres de répondre comme vous voulez. Si des choses ne vous ont pas plu, n'hésitez pas à le dire : nous vous rappelons que l'étude est anonyme, personne ne pourra savoir que c'est vous qui avez répondu.

H1. Qu'est-ce qui vous a motivé à commencer le parcours d'accueil ?

| | |
|--|--------------------------|
| Mieux connaître la société belge | <input type="checkbox"/> |
| Avoir des cours de français | <input type="checkbox"/> |
| Faciliter l'obtention de la nationalité | <input type="checkbox"/> |
| Répondre à une exigence du CPAS | <input type="checkbox"/> |
| Répondre à une exigence de la commune (par exemple : Renouvellement du titre de séjour) | <input type="checkbox"/> |
| Avoir de l'aide pour certaines démarches (par exemple : logement, titre de séjour, formation, recherche d'emploi, santé, scolarité de vos enfants, etc.) | <input type="checkbox"/> |
| Je ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| Sans réponse | <input type="checkbox"/> |



Autre

Autre

H2. Est-ce que le suivi du parcours d'accueil a permis de répondre à ces motivations ?

Oui, à toutes ces motivations

Oui, à une majorité de ces motivations

Très peu de ces motivations

Non, à aucune motivation

Je ne sais pas

Sans réponse

H3. En dehors des droits et devoirs (10h), de la formation à la citoyenneté (50-60h) et des cours de français, est-ce que vous avez assisté à d'autres formations ou atelier proposé par le bureau d'accueil (BAPA) ?

Par exemple : des ateliers sur le bénévolat, ou la confiance en soi, des séances d'information sur le statut d'indépendant, des ateliers pour les mères, des tables de conversation en français, etc.

Oui

Non

Je ne sais pas

Sans réponse

H4. Pour quelle(s) raison(s) le parcours a été interrompu ?

Vous avez déménagé hors région bruxelloise

Pour des raisons de santé

Pour des raisons familiales

Par manque de temps

Pour des raisons professionnelles

Vous avez trouvé un emploi

Vous avez commencé une formation ou repris des études

L'offre ne vous convenait pas

Je ne sais pas



Sans réponse

Autre

Autre

H5. Si vous avez été accompagné par un référent (accompagnateur social), pour quel(s) besoin(s) ?

Séjour et parcours migratoire (par exemple, état civil, droits des étrangers, titre de séjour, ...)

Logement (par exemple, recherche d'un logement, crédits hypothécaire, conflits avec propriétaire, ...)

Études et formations (par exemple, aide à la recherche ou inscription en formations/études, équivalence de diplôme, ...)

Vie de famille (par exemple, regroupement familial, déclarations de naissances, démarches administratives pour les enfants et les conjoints, problèmes de couple, ...)

Situation professionnelle et financière (par exemple, inscription chez Actiris, aide auprès du CPAS ou l'ONEM, ...)

Réseau social (par exemple, information sur les associations de quartier et les activités socio-culturelles, ...)

Santé et accès aux soins (par exemple, inscription à la mutuelle, la reconnaissance d'handicap, ...)

Autre besoin

Je ne sais pas

Sans réponse

H6. Si vous avez été accompagné par un référent (accompagnateur social), pensez-vous que ça vous a aidé à répondre à ces besoins ?

Non, à aucun besoin

Très peu de ces besoins

Oui, à une majorité de ces besoins

Oui, à tous ces besoins

Je ne sais pas

Sans réponse



H7. Nous allons vous poser des questions sur l'utilité du parcours d'accueil. C'est-à-dire ce qui vous a servi ou non. C'est différent de ce qui vous a plu : ça peut vous avoir servi et ne pas vous avoir plu, ou bien vous pouvez avoir passé un bon moment mais que ça ne vous ait servi à rien. Il y aura des questions sur ce qui vous a plu juste après. A chaque fois, vous pourrez répondre en choisissant entre « extrêmement utile, très utile, assez utile, pas très utile ou pas du tout utile ». Vous pouvez aussi ne pas savoir ou ne pas vouloir répondre. Comment évaluez-vous l'utilité...

| | Pas du tout utile | Pas très utile | Assez utile | Très utile | Extrêmement utile | Je ne sais pas | Sans réponse |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ... du parcours d'accueil dans son ensemble | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... de la formation Droits et Devoirs (10h) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... de la formation à la citoyenneté (50h) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

H8. Nous allons maintenant vous poser des questions sur la qualité du parcours, c'est-à-dire ce qui vous a plu, si vous avez trouvé ça bien. Il peut s'agir, par exemple, des horaires, de l'accessibilité, des outils pédagogiques, du programme, du contenu des formations, etc. Pour chaque question vous pourrez répondre en choisissant entre « très bonne qualité, bonne, moyenne, mauvaise, très mauvaise » vous pouvez aussi ne pas savoir ou ne pas vouloir répondre. Comment évaluez-vous la qualité...

| | Très mauvaise | Mauvaise | Moyenne | Bonne | Très bonne | Je ne sais pas | Sans réponse |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| ... de l'accueil, la façon dont on vous a reçu au bureau d'accueil | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... la formation Droits et Devoirs (10h) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... de l'accompagnement individuel (les entretiens avec votre référent) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... des cours de français | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ... la formation à la citoyenneté (50h) | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

H9. Recommanderiez-vous le suivi du parcours d'accueil à un proche ?

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Oui | <input type="checkbox"/> |
| Oui, vous l'avez déjà fait | <input type="checkbox"/> |
| Non | <input type="checkbox"/> |
| Je ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| Sans réponse | <input type="checkbox"/> |



H10. Pensez maintenant à ce qui pourrait être amélioré dans l'accueil et l'accompagnement des personnes primo-arrivantes. Nous allons vous proposer plusieurs domaines et vous choisissez ceux qui vous semblent les plus importants. Vous pouvez en choisir 3 au maximum, vous pouvez aussi n'en choisir aucun, ou faire une autre proposition.

**Cours de langue, tables de conversation, partenaire linguistique, etc.*

***Aide dans la recherche d'emploi, d'une formation professionnelle ou dans la création d'une entreprise, etc.*

****Aide dans la recherche d'un logement ou tout autre aide liée au logement : contrat de bail, fournisseurs d'énergie, crédit hypothécaire, etc.*

*****Aide dans les démarches administratives : titre de séjour, nationalité, regroupement familial, etc.*

******Orientation et aide dans toute situation stressante et éprouvante, ou une problématique affectant votre santé mentale, etc.*

******Reconnaissance et renforcement des compétences, promouvoir les liens sociaux de proximité, bénévolat, etc.*

Apprentissage et pratique du français *

Emploi et formation**

Logement***

Aide juridique et administrative****

Accompagnement psychosocial*****

Développement de l'utilité sociale (possibilité d'apporter une aide à d'autres personnes en fonction de vos compétences et expériences de vie) *****

Je ne sais pas

Sans réponse

Autre

Autre

H11. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire un commentaire libre ou un message à faire passer :

Merci beaucoup pour votre participation !